

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

**INSPE de
l'académie de la Guadeloupe**



Etablissement intégrateur : Université des Antilles

Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Conseil de l'institut : lundi 24 avril 2023

Conseil d'administration :

Merci de renvoyer ce dossier à :
accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs	4
1.1. Directeur ou directrice de l'INSPE et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique.....	4
1.2. Equipe de direction.....	4
2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE.....	7
2.1. Bilan 2017-2022	7
2.2. Axes stratégiques du projet de l'INSPE.....	18
2.3. Gouvernance et partenariat	24
Synthèse : stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE – Actions / Indicateurs / Jalons.....	29
3) Présentation de l'offre de formation	30
3.1. Périmètre.....	30
3.2. Déploiement des formations	35
3.3. Place de la recherche.....	54
3.4. Eléments spécifiques relatifs à la mention MEEF PIF.....	60
3.5. Continuum de formation	65
3.6. Partenariats.....	70
3.7. Vie universitaire sur le site du Morne Ferret.....	75
3.8. Fiches formations masters MEEF.....	77
Synthèse : présentation de l'offre de formation – Actions / Indicateurs / Jalons.....	78
4) Budget de projet.....	79
4.1. Un budget propre contraint.....	79
4.2. Les principes de construction du budget de projet.....	80
4.3. Budget de projet.....	84
4.4. Premières analyses : un regard sur les services enseignants.....	84
ANNEXES	86
Annexe 1 : Indicateurs.....	87
Annexe 2 : Tableau de ventilation du temps global de formation mention MEEF 1er degré.....	90
Annexe 3 : Tableau du budget de projet actualisé	94
Annexe 4 : Projet de convention pluriannuelle 2022-2023/ 2023-2024 /2024-2025 entre le rectorat de l'académie de Guadeloupe et l'université des Antilles pour le compte de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe	98
Annexe 5 : Cahiers des charges des travaux de fin d'étude.....	118
Annexe 6 : Fiches formation masters MEEF	148
Annexe 7 : Plan de situation de l'INSPE, surfaces de plancher et accessibilité.....	177
Annexe 8 : Bilan du CPO 2015-2018	179
Annexe 9 : Estimation des charges financières de l'INSPE.....	180

<i>Annexe 10 : Projet de statuts modifiés pour l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe – composition du conseil d'institut</i>	<i>182</i>
<i>Annexe B1 : Effectifs de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe.....</i>	<i>192</i>
<i>Annexe B2 : Résultats aux masters MEEF (en pourcentage).....</i>	<i>194</i>
<i>Annexe B3 : Résultats aux concours</i>	<i>195</i>
<i>Annexe B4 : Evolution du budget propre de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe.....</i>	<i>199</i>

1) Renseignements administratifs

1.1. Directeur ou directrice de l'INSPE et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur de l'INSPE : M. Antoine Delcroix
Coordonnées téléphoniques : 0590 21 36 03
Portable : 0690 74 06 96
Courriel : antoine.delcroix@univ-antilles.fr
- Nom du président ou de la présidente du Conseil de l'institut
Coordonnées téléphoniques :
Portable :
Courriel :
- Nom du vice-président du Conseil de l'institut : M. Fabrice Lomon
Coordonnées téléphoniques : 05 90 47 84 35
Portable : 0690 39 08 57
Courriel : fabrice.lomon@ac-guadeloupe.fr
- Nom du président ou de la présidente du COSP :
Coordonnées téléphoniques :
Portable :
Courriel :

Remarques : la Présidente du conseil de l'INSPE est décédée en août 2022 et la Présidente du COSP a démissionné en raison de risque de conflit d'intérêt (elle était également étudiante à l'INSPE). La présidence du Conseil d'institut est assurée par le Vice-Président. La question du COSP est traitée dans le bilan (cf. partie 2.1.3.3.).

1.2. Equipe de direction

Les statuts de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe (désormais : l'INSPE quand il n'y a pas de risque de confusion) prévoient l'existence d'une direction-adjointe et de deux départements au sein de la composante, l'un en charge de la formation initiale et l'autre de la formation continue (cf. Tableau 1). Chacun de ces départements est placé sous la responsabilité d'un responsable et d'un responsable-adjoint (cf. Figure 1). Les articulations entre la direction, la direction-adjointe, les départements et les responsables de mention pendant la période 2017-2021 semblent, aux yeux de la direction actuelle de l'INSPE, relever d'un consensus, non nécessairement formalisé par des écrits (cf. 2.1.3.3. *infra*) et en tout cas peu lisible par les usagers.

Pour l'année 2022/2023, le directeur-adjoint possède la mission de coordonner les actions pédagogiques de l'INSPE, en synergie avec les responsables de départements et les responsables de mentions. Il a également assuré la coordination, en lien avec les responsables de départements, de l'élaboration des propositions de nouvelles maquettes de formation. Dans le cadre du projet 2022-2027 de l'INSPE, une nouvelle organisation est envisagée (cf. 2.3. *infra*).

Une charge de mission « interface INSPE / académie » est prévue par la convention pluriannuelle entre l'académie de région Guadeloupe et l'Université des Antilles pour l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe, assurée par un personnel de l'académie partiellement déchargé à cette fin.

Tableau 1 : Composition nominative de l'équipe de direction élargie au 1^{er} janvier 2023

Fonction au sein de l'équipe de direction de l'INSPE	Prénom NOM	Statut	Laboratoire de recherche de rattachement
Directeur-adjoint	Frédéric ANCIAUX	Professeur des universités en sciences de l'éducation et de la formation (INSPE)	Directeur adjoint du laboratoire contextes, recherches et Ressources en Education et Formation (CRREF) (1)
Responsable du département formation initiale	Mylène TERRO	Professeure certifiée d'espagnol (INSPE) Docteure en Langues, Littératures et Civilisations Étrangères	Membre associée du laboratoire CRREF
Responsable adjoint du département formation initiale	Gilles MARROT (2)	Professeur agrégé d'EPS Docteur en Sciences de l'Éducation	Membre associé du laboratoire CRREF
Responsable du département formation continue	Hélène De CANTELOUBE	Professeure certifiée (INSPE) Doctorante en Sciences du langage	Membre du Laboratoire de Linguistique (LLING) de Nantes (CNRS/UMR-6310) Membre associée du laboratoire CRREF
Responsable adjoint du département formation continue	Jean-Pierre BELLANGER	Professeur certifié en histoire et géographie (INSPE) Doctorant en Histoire et Géographie	Membre du laboratoire Archéologie Industrielle, Histoire, Patrimoine/Géographie-Développement Environnement de la Caraïbe (Université des Antilles)
Chargée de mission « Interface INSPE / Académie »	Kletty CHATELARD	Professeure certifiée de lettres modernes (Collège Maurice Satineau, Baie-Mahault)	

- (1) Le CRREF, à l'origine « Centre de recherches et de ressources en éducation et formation », a choisi lors de la reconnaissance comme unité de recherche de l'université de modifier son nom en « Contextes, recherches et ressources en éducation et formation » pour marquer l'importance de la notion de contextes dans ses travaux.
- (2) En détachement hors de l'université à partir du 10 février 2023. Comme une réorganisation du pilotage de l'INSPE est prévue, son remplacement à la responsabilité-adjointe du département formation initiale n'a pas été effectué.

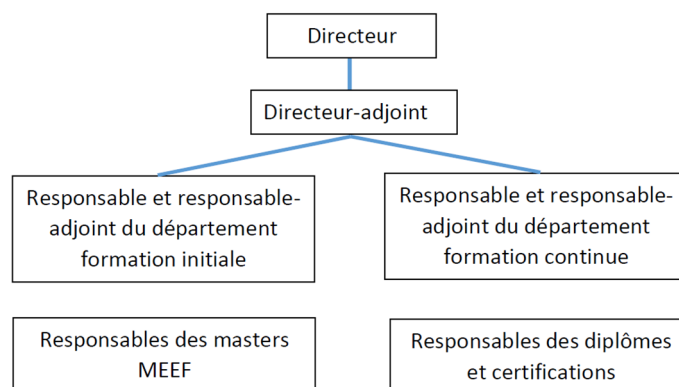


Figure 1 : Organigramme pédagogique simplifié de l'INSPE en 2022-2023

Pour les questions relatives au numérique, l'équipe de direction de l'INSPE est assistée par une **cellule numérique** (prévue par les statuts de l'INSPE) composée d'une personne ressource TICE, d'un enseignant représentant chacun des départements et d'un personnel informaticien (précisions apportées par le

règlement intérieur de l'INSPE). Selon les statuts de l'INSPE, ces attributions sont actuellement :

- la promotion de l'intégration des TICE dans les enseignements ;
- l'assistance des enseignants et formateurs dans le recours aux TICE.

Dans le cadre des projets liés au numérique (cf. 3.2.6. *infra*), la composition et les missions de cette cellule seront amenées à être reconsidérées pour y inclure une dimension recherche et pour intégrer la question des modalités de continuité pédagogique dans les enseignements.

Par ailleurs, l'équipe de direction prend appui sur une commission consultative BIATSS (prévue par le règlement intérieur de l'INSPE) dont le rôle consultatif porte sur l'organisation et le fonctionnement des services de l'INSPE, sur la modernisation des méthodes et techniques de travail et leur incidence sur la situation des personnels, sur les questions d'hygiène et de sécurité, sur l'évolution des effectifs et des qualifications, la formation des personnels, la gestion des ressources humaines, les règles générales d'organisation de la mobilité au sein de l'INSPE, la politique indemnitaire et d'évaluation des personnels. Les statuts de l'INSPE et son règlement intérieur seront à actualiser pour tenir compte des évolutions mises en œuvre par l'université des Antilles.

Cette cellule est composée :

- d'une part, de l'ensemble des représentants BIATSS élus au conseil d'institut, d'un nombre égal de personnels BIATSS désignés par les syndicats les plus représentatifs de l'académie dans l'institut ;
- d'autre part, d'un nombre égal de représentants de l'administration désignés par le directeur de l'INSPE, parmi les personnels de catégories A ou B en fonction à l'INSPE.

Le directeur de l'INSPE et le responsable administratif sont membres de droit de la commission BIATSS.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de conseil des enseignants, ce rôle étant actuellement partiellement joué par le conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

Dans cette partie sont présentés successivement le bilan 2017-2022, élaboré à partir du rapport du Hcéres de 2021, les axes stratégiques du projet de l'INSPE et leur articulation avec ceux de l'INSPE de l'académie de la Martinique, de l'université et des projets de la Région académique de la Guadeloupe et de l'EAFc. Enfin, leur déclinaison opérationnelle en terme de pilotage de l'INSPE, prenant en compte le bilan 2017-2022, est décrite.

2.1. Bilan 2017-2022

Fin septembre 2022, un bilan a été demandé à l'équipe de direction de l'INSPE en poste, à la suite d'un courrier de la DGESIP en date du 26 septembre 2022 précisant le processus proposé en vue de redéposer le dossier d'accréditation. Lors de la période de transition entre l'ancienne équipe et la nouvelle équipe de direction de l'INSPE, à partir du 20 octobre 2022, l'administratrice provisoire a affirmé qu'elle transmettrait ce bilan aux autorités académiques et universitaires. Compte tenu de l'absence de cette transmission, la nouvelle équipe de direction de l'INSPE a pris en main sa rédaction.

Dans ces conditions, ce bilan a été établi en prenant comme fil conducteur le rapport du Hcéres¹ sur le champ de formation MEEF en Guadeloupe, publié le 20 avril 2021, dernière évaluation externe concernant l'INSPE. Les points forts et faibles sont repris ci-dessous et commentés au regard des constats effectués par la nouvelle équipe de direction, des données ayant pu être recueillies et des mesures mises en place depuis sa publication. Des points complémentaires sont ensuite abordés.

2.1.1. Principaux points forts relevés par le rapport Hcéres²

2.1.1.1. L'adaptation de certaines formations au contexte local

Ce point est à mettre en relation avec la présence depuis 2010 au sein des locaux de l'institut d'une unité de recherche en sciences de l'éducation et de la formation, le Centre de recherches et de ressources en éducation et formation (désormais CRREF). Les thématiques de recherche de cette unité portent sur les relations entre les contextes et les didactiques, et donc sur l'ancrage contextuel du champ de formation MEEF de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe. Ceci permet une certaine forme de contextualisation de la formation des enseignants et des personnels d'éducation tant dans les disciplines linguistiques et littéraires (dont le créole) que scientifiques, ainsi que leur sensibilisation à l'environnement social et culturel de la Guadeloupe et des îles du Nord.

2.1.1.2. L'ouverture à un public en reprise d'études

Cette ouverture concerne principalement la mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation (désormais PIF), organisée en horaire du soir et, depuis l'année universitaire 2022/2023, en comodalité. Le public concerné se compose d'enseignants et de formateurs dans le domaine de l'éducation qui souhaitent obtenir le grade de Master, mais aussi de professionnels dans les champs des actions sociales et de santé. Le volume horaire encadré de cette formation (environ 600 heures, contre 800 pour les autres mentions MEEF) est un élément facilitateur. De manière plus récente le diplôme universitaire « Entrer dans le métier d'enseignant du 1er degré » accueille également un public en reprise d'études ne relevant pas de la mention MEEF premier degré ou bien titulaire de ce master et souhaitant préparer à nouveau le concours.

Une attention particulière est aussi portée aux étudiants salariés pour les mentions MEEF premier degré, second degré et encadrement éducatif (désormais respectivement : 1D, 2D et EE), en termes de régime spécial d'études (désormais RSE). Cependant, les moyens de l'institut ne permettent pas encore d'offrir des

¹ Voir : <https://www.hceres.fr/fr/rechercher-une-publication/champs-de-formations-metiers-de-lenseignement-de-léducation-et-de-la-1>, consulté le 1^{er} juin 2022.

² Les titres reprennent ceux du rapport Hcéres.

horaires spécifiques pour ces trois diplômes. Des aménagements pour les évaluations (en contrôle continu et en contrôle terminal) sont proposés de manière collective et/ou individuelle, ainsi qu'un accès à distance à des cours (via la plateforme e-cursus de l'université) afin de permettre à ces étudiants RSE de suivre à minima le parcours de formation proposé.

L'ambition, dans le cadre du contrat 2022/2027 est de réétudier la mise en place d'un groupe en comodalité et/ou en horaires au moins partiellement décalés pour la mention MEEF 1D.

2.1.1.3. La mobilisation de formateurs de statut 1^{er} et 2nd degré dans les formations au sein d'équipes pluricatégorielles

Une caractéristique liée à l'histoire de l'INSPE

Cette mobilisation possède un caractère relevant de l'histoire de l'université et des IUFM, d'abord des Antilles et de la Guyane, puis de la Guadeloupe. En effet, à la création des IUFM, l'université des Antilles et de la Guyane possédait un taux d'encadrement réduit qui imposait le recours à de nombreux vacataires. Ainsi, l'université n'était pas en mesure d'offrir à l'IUFM un appui pédagogique important pour mettre en place et développer les formations « second degré »³. De ce fait, et à l'inverse de nombreux IUFM de l'Hexagone, les formations ont été mises en place au sein de l'IUFM, les locaux le permettant, et avec un appui de personnel de l'académie des Antilles et de la Guyane. Parallèlement, l'IUFM a pu obtenir la transformation d'emplois d'enseignants vacants (du premier et second degrés) en emploi d'enseignants-chercheurs. Il faut noter que ces premiers recrutements d'enseignants-chercheurs ont porté sur des profils disciplinaires afin de renforcer les compétences de l'équipe pédagogique de l'IUFM en matière de préparation aux concours, et non en Sciences de l'éducation, ceci jusqu'à l'émergence du CRREF en 2010 au sein du campus du Morne Ferret, lieu d'implantation de l'INSPE.

De manière plus récente, avec l'obligation dans les Master MEEF d'un tiers de la formation effectuée par des personnels en charge d'élèves, les apports de personnels de la Région académique de Guadeloupe s'effectuent principalement dans les mentions MEEF 1D, 2D et EE, avec, pour cette dernière, l'intervention de personnels d'encadrement et de direction. La convention liant l'université et le Rectorat concernant l'INSPE a prévu une mise à disposition de quatre « équivalent temps plein (ETP) » depuis de nombreuses années, quotité portée, depuis la mise en place de la réforme, à entre 7,5 et 9 ETP en fonction du nombre de groupes mis en place (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Estimation des besoins correspondant au tiers terrain

Mentions MEEF	Nombre de Groupes	Heures par mention	Total pour 11 à 13 groupes
1 ^{er} degré	4 à 6 groupes	4 x 266 = 1 064 6 x 266 = 1 596	2 926 à 3 458 heures de face à face pédagogique
2 nd degré	6 parcours soit 6 groupes	6 x 266 = 1 596	
Encadrement éducatif	1 groupe	1 x 266 = 266	Soit 7,5 à 9 postes

L'équipe pédagogique de la mention MEEF PIF fait en partie appel à des professionnels de la formation, même s'il est difficile de faire intervenir des formateurs hors Education nationale en raison du faible nombre de cadres dans ce domaine en Guadeloupe.

Cependant, un manque d'outils d'analyse

En 2021/2022, il avait été choisi que les personnes, mises à disposition par la Région académique pour contribuer à la réalisation du tiers d'heures devant étudiants assurée par des personnes en charge d'élèves,

³ Les préparations aux concours du second degré étaient encore récentes à l'université des Antilles et de la Guyane au moment de la création de l'IUFM et n'existaient pas dans l'ensemble des disciplines prévues dans le premier plan de formation de l'IUFM.

ne soient pas incluses dans le système d'information (SI) « ressources humaines » de l'université, mais que l'information soit stockée au niveau de l'INSPE. L'urgence de la mise en place de ce dispositif est un élément explicatif. En 2022/2023, la situation reste la même mais des premiers échanges avec le Vice-Président « finances et moyens » de l'université permettent d'envisager une évolution. La prise en compte de ces personnes dans le SI « ressources humaines » de l'université permettra de disposer plus facilement de tableaux de bord sur la réalisation de l'offre de formation de l'INSPE, alors que ceci nécessite à l'heure actuelle des traitements manuels chronophages.

De premières indications sur la mise en place du « tiers-terrain »

Après une augmentation régulière du nombre de vacataires à l'INSPE (cf. Tableau 3), essentiellement issus de la Région académique, les apports du tiers-terrain permettent de le réduire en 2021/2022. L'examen des emplois du temps (sondage effectué sur la mention MEEF 1D et la mention MEEF 2D parcours mathématiques) montre que les formateurs en poste INSPE interviennent plutôt sur les savoirs fondamentaux disciplinaires, et les formateurs terrain sur les aspects pédagogiques, en particulier au travers des analyses de pratiques professionnelles. Certaines disciplines, où l'INSPE n'a plus de personnel, comme l'éducation musicale (mention MEEF 1D) sont entièrement couvertes par le « tiers-terrain » et des vacataires.

Tableau 3 : Nombre d'enseignants-vacataires impliqués dans les masters MEEF (hors « tiers-terrain »)

Année	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre de vacataires	31	32	40	22	14
Volume horaire	639	557	853	403	649 (*)

(*) Ouverture du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier ».

2.1.2. Principaux points faibles relevés par le rapport Hcéres

2.1.2.1. Des dispositifs d'autoévaluation pas ou peu développés à l'échelle du champ (absence de conseils de perfectionnement ou de participation des étudiants au pilotage)

Les enquêtes annuelles auprès des étudiants ont été interrompues pendant la crise sanitaire, même si des enquêtes partielles ont été effectuées durant cette période, notamment en relation avec la gestion de la situation (par exemple : enquêtes sur la situation des étudiants vis-à-vis de l'équipement numérique, sur l'état d'avancement des mémoires, sur la réalisation des stages).

Les conseils de perfectionnement ont été mis en place au cours de l'année 2021/2022. Ces conseils ont été composés conformément aux dispositions arrêtées par l'université dans son projet d'accréditation 2022/2027⁴ et associent donc des membres de l'équipe pédagogique, des professionnels exerçant les fonctions visées par les diplômes, des services de l'université et des étudiants. Un ajustement de leur composition sera à réaliser pour uniformiser les pratiques concernant leur présidence, parfois actuellement assurée par le responsable de diplôme. La sanctuarisation de ce dispositif sera prévue par son inscription dans le règlement intérieur de la composante. Compte tenu du caractère récent de ce dispositif, il n'est pas actuellement possible d'en mesurer les effets.

2.1.2.2. Le manque criant de données pour permettre une véritable analyse des flux étudiants, de la réussite et du devenir des étudiants diplômés au niveau du champ

Le constat

De manière claire, il manque actuellement une politique de collecte, de consolidation et de stockage des données pour les rendre facilement accessibles. La scolarité de l'INSPE dispose d'un tableau de suivi des effectifs de la composante (cf. Annexe B1) et le département de la formation initiale gère le suivi des réussites

⁴ Voir : <http://www.univ-ag.fr/decouvrir-luniversite-des-antilles/actes-administratifs-reglementaires>, CA du 10 mai 2021.

au concours (cf. Annexe B3), dans les deux cas sous forme de fichiers issus d'un tableur. Le devenir des diplômés n'est pas suivi spécifiquement par l'INSPE, mais au travers des enquêtes de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle de l'université (désormais : DOSIP)⁵.

Pour répondre à ce manque de données, qui ne permet pas un pilotage efficace, un traitement à au moins deux niveaux est envisagé. D'une part, une réflexion sera menée avec la cellule de pilotage de l'université sur la possibilité d'entreposer ces données de manière plus pérenne et de les extraire de manière immédiate. D'autre part, l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe se propose de travailler avec la DOSIP pour vérifier l'adéquation des enquêtes d'insertion menées à l'échelle de l'université avec les particularités du public de l'INSPE, voire d'envisager des enquêtes spécifiques pour ce public.

Effectifs de l'INSPE

Les effectifs dans les quatre mentions MEEF (cf. Tableau 4) marquent une légère diminution (8,35%) au cours de la période de référence (2017/2022).

Tableau 4 : Effectifs de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe en masters MEEF

MASTER MEEF		2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
MEEF Premier degré		185	209	178	170	183	139
MEEF second degré	Créole	20	16	15	16	11	15
	EPS	33	33	27	28	36	45
	Lettres modernes	29	24	19	21	23	27
	Maths	17	15	18	15	13	15
	PC	15	21	20	13	15	8
	SVT	21	20	27	32	22	13
Total		135	129	126	125	120	123
MEEF EE (CPE)		35	25	25	36	26	26
MEEF PIF		52	56	59	42	44	44
MEEF Total		407	419	388	373	373	332

L'année 2022/2023 voit les effectifs globaux dans les masters MEEF diminuer à 332 étudiants, en raison essentiellement d'une chute pour la mention MEEF 1D en M1. Cette baisse résulte en partie de difficultés de gestion des dossiers de demande d'inscription. Cette difficulté pourrait trouver sa solution dans la nouvelle plateforme « monmaster », avec des périodes plus contraintes de traitement des différentes phases d'admission.

Les formations de lauréats de concours (cf. Annexe B1) ont concerné entre 109 et 154 personnes (en cumulant les professeurs des premier et second degrés et CPE stagiaires à mi-temps et à temps plein) ces cinq dernières années. En 2022/2023, les effectifs du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation, entrée dans le métier » devraient être d'une quarantaine de professeurs et personnels d'éducation stagiaires à mi-temps. Un effectif d'une soixantaine de professeurs et personnels d'éducation stagiaires à temps plein est attendu, l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe ayant fait le choix de les inscrire⁶.

Les formations de type « préparation aux concours », destinées notamment aux étudiants ayant obtenu un master MEEF ou dispensés de conditions de diplômes et désireux de suivre une préparation au sein de l'INSPE, ont été arrêtés sous leur forme précédente en 2020/2021. Ces formations ont été remplacées, pour le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), par le Diplôme Universitaire (DU) « Entrer dans le métier d'enseignant du premier degré », ouvert à compter de l'année universitaire 2021/2022 (novembre 2021). L'information autour de ce DU n'a peut-être pas encore été suffisante, ce qui fait que ses effectifs

⁵ Voir le tableau 7 ci-après.

⁶ Dans la pratique, seuls 24 professeurs stagiaires se sont effectivement inscrits.

restent faibles. Le pendant de ce DU pour le second degré devrait être mis en place à la rentrée 2023/2024, dans des disciplines où la Région académique de Guadeloupe possède des besoins et des compétences pour assurer les enseignements (cf. partie 3.1.2.1. *infra*). Le modèle économique de ces DU reste à consolider.

En prenant en compte l'ensemble de ces données, les effectifs de l'INSPE accusent une chute assez forte ces cinq dernières années (cf. Annexe B1), passant d'environ 650 étudiants en 2017/2018 à légèrement moins de 500 en 2021/2022.

Les résultats aux concours

Pour le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), la part de l'INSPE dans les lauréats au niveau académique a baissé de 67,2% à 46,5% dans la période 2018-2022 (cf. Tableau 5). Le conseil de perfectionnement de la mention sera saisi, avec l'appui des services de l'INSPE, pour identifier les causes de cette évolution.

Tableau 5 : Part des étudiants de l'INSPE dans les lauréats du CRPE (voir également Annexe B2)

Premier degré	2018	2019	2020	2021	2022
Part des lauréats INSPE en %	67,21%	65,48%	(*)	59,32%	46,51%

(*) Le suivi des résultats aux concours n'a pas été réalisé pendant l'année 2020 (période COVID).

Pour les concours du second degré et le concours CPE, les résultats de l'INSPE sont en valeur absolue faible (cf. Annexe B3) et semblent peu corrélés à ceux des masters MEEF mentions 2D et EE (cf. Annexe B2). Cependant, la part de l'INSPE dans les résultats enregistrés au niveau académique reste appréciable (cf. Tableau 6), variant entre 42% pour le CAPES de mathématiques et 100% pour le CAPEPS et le CAPES SVT. Toutefois, pour ce dernier CAPES, il faut noter l'absence de lauréats ces deux dernières années. Par ailleurs, de manière globale, les résultats des étudiants de l'INSPE sont plutôt meilleurs (cf. Tableau 6) ces deux dernières années (2021 et 2022) que pour les années 2018 et 2019. Ils restent en net retrait des résultats nationaux des INSPE, hors prise en compte de la situation socioéconomique de la Guadeloupe.

Tableau 6 : Part des étudiants de l'INSPE dans les lauréats des concours second degré et CPE enregistrés en Guadeloupe (voir également annexe B2)

Second degré et CPE	Créole	EPS	LM	Maths	PC	SVT	CPE
Part des lauréats INSPE en %	87,50%	100,00%	85,71%	42,11%	60,00%	100,00%	66,67%
Nombre de lauréats INSPE sur les quatre années disponibles	7	4	12	8	3	4	6
Nombre de lauréats INSPE sur les deux dernières années	4	2	8	4	2	0	5

Mode de calcul : le pourcentage présenté est la moyenne des résultats enregistrés pour les quatre années où les données sont disponibles (2018, 2019, 2020, 2021) auprès des services de l'INSPE. Il est calculé à partir du nombre d'inscrits dans la filière dédiée à l'INSPE l'année du concours et ne prend pas en compte les anciens étudiants.

Légende : EPS : éducation physique et sportive ; LM : lettres modernes ; PC : physique-chimie ; SVT : sciences de la vie et de la terre ; CPE : conseiller principal d'éducation.

Enfin, deux parcours de la mention MEEF 2D (mathématiques et plus particulièrement physique-chimie) ont fourni de nombreux lauréats au concours du CAPLP mathématiques-sciences (11 sur la période, autant qu'aux concours directement visés par les parcours), augmentant sensiblement leur valeur ajoutée. Il faut également noter que de nombreux anciens étudiants de l'INSPE sont lauréats des concours externes ou internes dans les années qui suivent l'obtention du master MEEF au sein de l'INSPE de l'académie de Guadeloupe. A titre d'exemple, le seul lauréat du CAPEPS en 2022 en Martinique est un étudiant ayant suivi sa formation à l'INSPE de Guadeloupe de 2018 à 2020. Cependant, ce suivi, qui apporterait un éclairage

complémentaire, ne semble pas avoir fait l'objet d'une démarche au niveau de la gouvernance précédente de l'INSPE permettant d'en disposer de manière uniforme pour l'ensemble des parcours et des années.

En résumé, une inquiétude peut être relevée pour les résultats des étudiants de l'INSPE au concours du premier degré, une attention portée à la réussite aux concours du second degré, en particulier dans les filières dans lesquelles il n'y a que peu ou pas du tout de lauréat issu de l'INSPE.

2.1.2.3. Le sous-encadrement des enseignements et des responsabilités par des enseignants-chercheurs au niveau du champ

Le constat

Au 1^{er} septembre 2022, les deux responsables de départements sont des personnels du second degré (l'une docteure, l'autre doctorante) et trois des quatre responsables de mention ne sont pas enseignants-chercheurs. L'un de ces personnels est, cependant, docteur en sciences de l'éducation et de la formation et qualifié aux fonctions de maître de conférences. Il faut cependant noter que l'équipe pédagogique a été renforcée par un enseignant-chercheur à partir de cette année universitaire par mutation interne à l'intérieur du pôle Guadeloupe de l'université et que presque tous les enseignants-chercheurs en poste possèdent une responsabilité soit au sein de l'INSPE soit au sein de l'université.

Des éléments explicatifs

La pratique en vigueur de 2017 à 2022 a consisté à procéder à des élections pour les différentes responsabilités⁷ au sein de l'INSPE (direction adjointe, responsabilité des départements et des diplômes...). Si cette pratique témoigne d'un souci d'une gestion démocratique de proximité, aucune condition n'était émise concernant les candidatures à ces responsabilités. Comme les enseignants-chercheurs de l'INSPE (très sollicités par ailleurs) n'ont fait que rarement acte de candidature, il en a résulté une prééminence pour l'exercice de ces fonctions de personnels du second degré et un sous-encadrement des enseignements et des responsabilités par des enseignants-chercheurs.

Des correctifs à mettre en place

Des correctifs seront proposés (cf. *infra*), entrant dans le cadre d'une réflexion plus large sur la structuration de la gouvernance de l'INSPE. Le premier acte pris par le nouveau directeur a été de procéder à la nomination comme directeur-adjoint (ce qui relève dans les statuts actuels de l'INSPE de sa seule responsabilité) d'un enseignant-chercheur. Ce directeur-adjoint possède notamment la charge de la coordination, en concertation avec les responsables de mention et du département de « formation initiale », du fonctionnement des mentions MEEF 1D, 2D et EE.

2.1.2.4. Le manque de concertation avec l'INSPE de Martinique au niveau du champ, sous la tutelle de l'UA

Ce constat est conforme à celui effectué par la Présidence de l'université (lors des mandatures précédente et actuelle). Si les organisations retenues dans les Régions académiques de Guadeloupe et de Martinique ne permettent pas nécessairement de mutualisation d'enseignement pour les masters MEEF mentions 1D, 2D et EE, des domaines de coopération peuvent être identifiés et ont déjà fait l'objet d'actions partagées :

- Les relations internationales ;
- Les échanges sur l'ingénierie de formation et, en particulier, autour de la mention MEEF PIF ;
- La recherche, notamment au travers de la même unité de recherche, le CRREF, implantée sur les deux INSPE.

⁷ Les statuts actuels de la composante prévoient une élection uniquement pour les responsables des deux départements pédagogiques (formation initiale et formation continue).

2.1.4.5. Le manque de dispositifs favorisant l'insertion professionnelle hors éducation nationale pour les non lauréats aux concours

Ce point a été souligné lors de la réunion conjointe du COSP et du conseil d'institut le 29 juin 2022. Le nombre de personnes employées dans le domaine de la formation hors éducation nationale serait en Guadeloupe, selon des sources informelles, de l'ordre de 1600, contre environ 10 600 dans l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche⁸. Ces données semblent laisser la place à un champ d'emplois accessibles relativement important. Cependant, il faut souligner que l'emploi de niveau « cadre » est de manière générale peu développé en Guadeloupe dans le secteur privé, et de surcroît faiblement rémunéré, en comparaison de la fonction publique, surtout en tenant compte des majorations salariales. Ainsi, la stratégie des étudiants semble être de rechercher une entrée dans l'éducation nationale par la voie de contrats, puis des concours internes ou spéciaux. Cette stratégie semble être efficace en termes d'insertion professionnelle, les taux d'insertion moyens à 30 mois (moyenne pour les lauréats 2017, 2018 et 2019) étant peu inférieur aux moyennes nationales (cf. Tableau 7⁹).

Tableau 7 : Taux d'insertion à 30 mois des lauréats du champ des masters MEEF (Guadeloupe)

Filière du champ MEEF de l'INSPE	Nombre de Lauréats	Taux de réponse à l'enquête	Taux d'insertion à 30 mois
Mention MEEF 1D	136	67%	90%
Mention MEEF 2D	101	63%	92%
Mention MEEF EE	30	73%	86%
Mention MEEF PIF	43	72%	90%
Taux moyens du champ MEEF de l'INSPE	310	67%	88%

Mode de calcul : le nombre de lauréats est la somme des résultats des années 2017, 2018 et 2019. Les taux de réponses et d'insertion sont calculés en cumulant les données des années 2017, 2018 et 2019 pour limiter les biais dus aux petits effectifs.

Source : DOSIP, Observatoire Interrégional de la Vie des Etudiants et de l'Insertion Professionnelle, déc. 2022.

La nomination d'un Vice-Président délégué à l'entrepreneuriat et à la professionnalisation au niveau de l'université va permettre de structurer les actions en la matière. Un travail spécifique pourrait être envisagé sur les suppléments aux diplômes des masters MEEF, afin de valoriser les compétences acquises.

2.1.3. Autres points de vigilance

2.1.3.1. La vie du campus du Morne Ferret

Etat du patrimoine immobilier

Une des difficultés que rencontre l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe est la vétusté du bâti qui l'héberge. En effet, tous les bâtiments, sauf quatre salles de cours, sont non conformes aux normes parasismiques actuelles. Aucune norme n'existait au moment de leur construction en 1961. Ils sont inadaptés aux usages pédagogiques actuels. Par exemple, beaucoup des bureaux d'enseignants sont d'anciens logements d'instituteurs. Le ratio entre la superficie totale et celle dévolue à la pédagogie est faible (voir également l'Annexe 7). Les parties de bâtiments consacrés à l'hébergement sont devenues largement inutiles à la suite de leur fermeture en raison des risques. En effet, plus globalement, les problèmes de maintenance sont nombreux (infiltration d'eau, électricité...). Les éclatements de bétons (par la corrosion des fers) se multiplient et pourraient menacer la sécurité des usagers. Le service de gestion du patrimoine de l'université

⁸ Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010608927#Graphique>, consultée le 27 octobre 2022.

⁹ Ces constats recouvrent ceux du suivi de cohorte fin effectué par l'ancien responsable du parcours second degré « mathématiques » jusqu'au milieu des années 2010 : il avait été montré que cette stratégie permettait à terme, l'intégration de quasiment tous les étudiants, soit comme professeur de mathématique, soit comme professeur des écoles, soit, plus rarement, hors monde de la formation.

est sensibilisé à ces questions. Cependant, la question de la reconstruction de l'INSPE soit sur site, soit sur un des autres campus, soit sur un autre site, reste posée.

Restauration

La décision du CROUS de se retirer du site laisse les étudiants de l'INSPE sans solution de restauration de proximité à un prix compatible avec leur budget. Même si le campus de Fouillole est assez proche (environ 5 km), l'organisation actuelle des transports en commun et les contraintes d'emploi du temps ne permettent pas de considérer que leur proposer de se rendre au restaurant universitaire de ce campus est une solution optimale. Le vote, par le conseil d'institut, d'une résolution ouvrant la possibilité du recours à un prestataire privé pourrait régler la question de l'existence d'un service de restauration sur place. Au 20 octobre 2022, aucune démarche structurée (appel d'offre, cahier des charges) n'avait réellement été réalisée, même si deux entreprises avaient visité les locaux. Un plan est en cours d'élaboration pour mieux accueillir les étudiants qui apportent leur propre repas, sachant que toute solution recourant à un prestataire extérieur sera hors de portée financière de certains d'eux. Ce plan, au bénéfice de la vie étudiante, pourrait recevoir un financement CVEC et s'inscrire dans une réponse aux appels à projets internes de l'université (voir *infra*) ainsi que bénéficier d'un soutien des partenaires habituels de l'institut, sous réserve de l'avancée du renouvellement des conventions avec eux.

2.1.3.2. Des moyens financiers en diminution

Les budgets analysés ici portent sur les dépenses supportées par l'INSPE sur son unité budgétaire propre, à l'exclusion des vacances, des primes pédagogiques, gérées de manière centralisée par l'université, et de certaines dépenses de fonctionnement (entretien par exemple) prises en charge par le pôle universitaire de Guadeloupe. Aucun budget de projet n'a été suivi ces dernières années.

L'analyse de ces budgets (cf. Figure 2, Tableau 8 et Annexe B4) montre une division par deux entre 2017 et 2022 des recettes de l'INSPE, fait qui possède plusieurs éléments partiellement explicatifs.

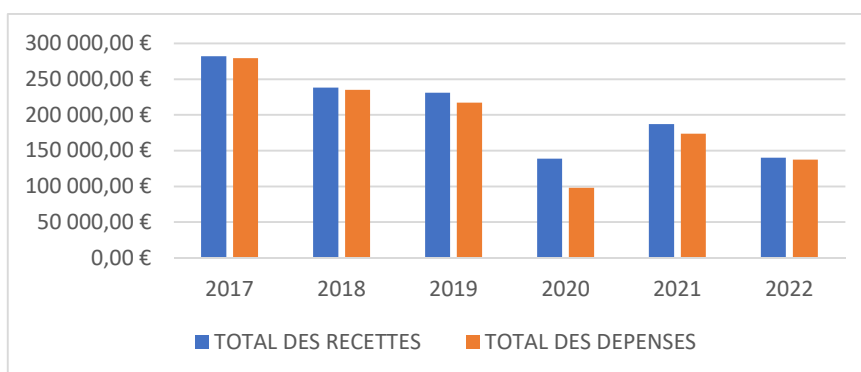


Figure 2 : Evolution des dépenses et recettes de l'INSPE

La diminution des recettes liées aux droits universitaires correspond à la diminution des effectifs (cf. Annexe B1 et Figure 3) particulièrement hors master MEEF. La fermeture des hébergements en raison de l'état des bâtiments (voir supra) est un second élément à considérer. La non-perception de certaines recettes attendues (compensation stagiaires certaines années lorsqu'elle existait, taxe d'apprentissage depuis trois ans) n'a pas à l'heure actuelle d'explication. Par ailleurs, il faut noter que certaines charges ont été reprises par le pôle universitaire, comme une partie de celles liées à l'entretien du campus (par exemple : nettoyage), ce qui est un élément contributif à la diminution de la part de la subvention pour charges de service public reversée à l'INSPE. Enfin, selon M. le Directeur des affaires financières de l'université, la composante n'a pas

répondu aux appels à projets d'investissements par prélèvement sur fonds de roulement émis en 2021 et 2022¹⁰.

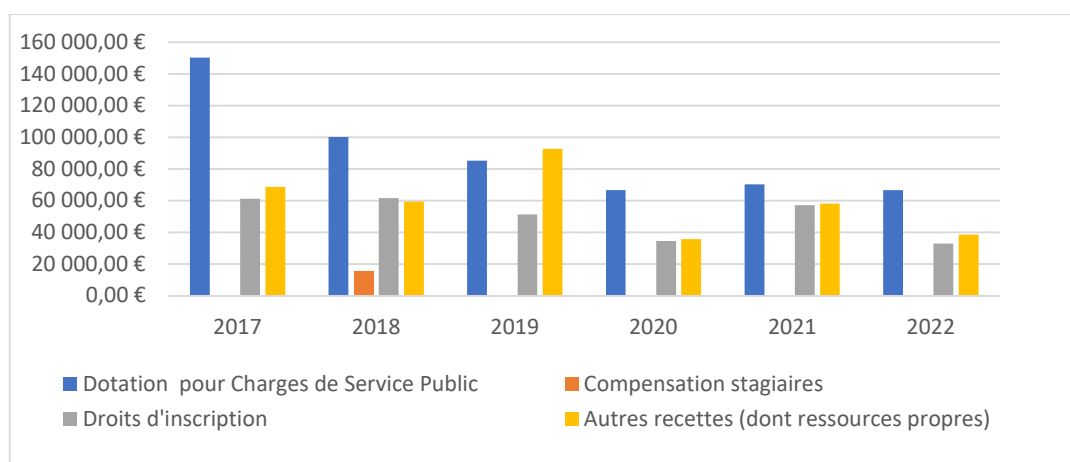


Figure 3 : Répartition des recettes de l'INSPE

Cette tension sur les moyens financiers conduit à des limitations sévères sur le renouvellement du matériel pédagogique, le bien-être étudiant et la possibilité de participation des personnels (y compris de la direction de l'institut) à des activités de formation ou d'échanges. La part des investissements dans les dépenses est très réduite (cf. Tableau 8) et leur montant a été divisé par six entre 2017 et 2022, faute de marge disponible. Ceci entraîne un vieillissement des installations techniques, avec un impact presque quotidien sur le bon fonctionnement de l'institut.

En revanche, il faut noter que l'engagement des différents services de l'INSPE permet un taux d'exécution du budget très élevé (cf. Tableau 8), hors année 2020 (COVID), mais qui peut également être lu comme une insuffisance des recettes pour couvrir les besoins réels.

Tableau 8 : Répartition des dépenses de l'INSPE et taux d'exécution du budget

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL RECETTES	280 230,00 €	236 325,00 €	229 248,85 €	136 916,41 €	185 320,94 €	138 066,52 €
TOTAL DEPENSES	279 207,27 €	234 878,71 €	217 178,30 €	98 322,72 €	173 539,28 €	137 619,07 €
Dont fonctionnement	260 026,64 €	218 358,54 €	209 682,30 €	92 997,18 €	172 461,25 €	134 432,26 €
Dont investissement	19 180,63 €	16 520,17 €	7 496,00 €	5 325,54 €	1 078,03 €	3 186,81 €
Part des dépenses d'investissement	6,87%	7,03%	3,45%	5,42%	0,62%	2,32%
Taux d'exécution	99,64%	99,39%	94,73%	71,81%	93,64%	99,68%

En l'absence d'une comptabilité analytique au niveau de la composante, une analyse menée sur l'année 2022 montre que le budget sert environ pour moitié à couvrir des charges d'entretien, pour un quart pour le pilotage (notamment les déplacements de l'équipe de direction pour des réunions nationales) et pour un dernier quart pour des dépenses en lien direct avec la pédagogie.

Une piste de travail pour développer les recettes de l'institut pourrait être une réflexion sur la nature de certaines formations (par exemple la mention MEEF PIF) qui relèvent sans doute plus de la formation

¹⁰ En 2022, l'INSPE a bénéficié d'un soutien du pôle Guadeloupe et de l'unité de recherche hébergée (CRREF), ce qui a contribué à limiter les impasses les plus criantes, à agir pour le confort des personnels (renouvellement de certains matériels obsolètes), pour la sécurité du site et les économies d'énergie.

continue, susceptible de générer des recettes. Une autre serait de maintenir une veille sur des appels à projets entrant dans le champ des missions de l'institut.

2.1.3.3. Un pilotage de l'INSPE à (re)construire

Relations avec l'université et avec la Région académique

D'une manière générale, les relations interpersonnelles entre les différents acteurs sont bonnes, voire amicales, dans le contexte d'un petit territoire. Cependant, ces bonnes relations semblent ne pas toujours se traduire par une efficacité opérationnelle satisfaisante, malgré les efforts que chacun accomplit.

Pour donner quelques exemples, dans les relations avec l'université il semble que les responsables pédagogiques de l'INSPE soient peu informés des dispositifs de préprofessionnalisation mis en place dans les licences. Il semble également que les responsables administratifs et financiers de l'INSPE déplorent des absences de réponse de certains services de l'université. Ces constats proviennent, pour une part, d'une intégration à l'université (il y a onze ans), vécue comme traumatisante par les personnels de l'IUFM, compte tenu de la perte de ressources financières en résultant. Ces constats doivent cependant être largement nuancés. Dans certains domaines, comme les relations internationales, la CFVU et la recherche, la coopération se déroule de façon satisfaisante.

Dans les relations avec la Région académique, une acculturation croisée permettant d'embrasser tous les aspects de la coopération est sans doute encore nécessaire, notamment pour réduire les délais de mise en œuvre de certains dispositifs.

Des points positifs méritent d'être soulignés. Le dispositif AED prépro a été mis en place dans une relation étroite entre l'université et la Région académique, avec l'appui de services de l'université (dont la DOSIP) et de l'INSPE. Sur les 14 premiers étudiants bénéficiaires de ce dispositif, 8 sont actuellement inscrits en master MEEF à l'INSPE (mentions MEEF 1D et 2D). Depuis septembre 2022, un Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est mis en place, en coopération avec le lycée de Baimbridge. Adossé à la licence de mathématiques, mise en œuvre par l'UFR des sciences exactes et naturelles, ce parcours accueille 28 étudiants (25 filles et 3 garçons), issus de la majorité des lycées de la Région académique.

Pour renforcer ces collaborations, l'INSPE sollicitera l'université pour qu'un personnel de catégorie A puisse être mis à disposition de la composante afin de renforcer la double articulation, avec les composantes du pôle d'un côté et la Région académique de l'autre.

Les relations partenariales

L'institut dispose d'un réseau de partenariats classiques pour les INSPE, par exemple avec la MAIF, la MGEN ou encore la CASDEN. Ces partenariats sont effectifs, avec des participations de ces institutions aux journées d'information, à des activités de formation et de prévention. L'INSPE doit cependant assurer un meilleur suivi de son réseau partenarial, condition préalable à son développement. Une demande de mise au concours d'un emploi à pourvoir au 1^{er} septembre 2023 a été faite, sur les emplois affectés à l'INSPE. Une des missions de la personne recrutée sera le suivi des conventions. Par ailleurs, l'INSPE a coopéré avec celui de la Martinique sur le projet ELAN (Echanges Linguistiques et Apprentissage Novateur par la Mobilité) financé par le programme Interreg Caraïbes. Il accueille des étudiants « Erasmus », mais les mobilités sortantes restent très faibles. Il soutient également les activités de coopération internationales du CRREF, notamment en direction de la Caraïbe et du Canada.

Structuration de l'INSPE

Outre son directeur, dont le rôle est prévu par le code de l'éducation, l'INSPE est actuellement structuré en une direction-adjointe, deux départements (formation initiale et formation continue), pilotés chacun par un responsable et un responsable adjoint, et différents services. Si l'on ajoute les responsables de diplômes, et au sein de certaines mentions des masters MEEF, les responsables de parcours, l'organisation paraît complexe et l'articulation entre les différents niveaux de responsables peu lisible notamment pour les usagers. Il découle de cela que, faute de pouvoir déterminer l'acteur idoine, les étudiants s'adressent

directement à différents acteurs externes de l'institut (Présidence de l'université, Vice-présidence du pôle, Région académique...), ce qui ne concourent pas à l'émergence de solutions aux différentes difficultés rencontrées au bon niveau de subsidiarité.

Le dossier d'accréditation sera accompagné d'une proposition de réorganisation de la structuration de l'institut la rendant plus lisible, plus simple et plus efficace.

Statuts et règlement intérieur

L'examen des statuts de l'INSPE (approuvés selon les règles prévues par le code de l'éducation) montre tout d'abord une structure complexe de ce texte, s'éloignant de la rédaction classique en articles successifs. Par ailleurs, certains points peuvent être en porte-à-faux avec les dispositions du code de l'éducation. Par exemple, les statuts font du directeur de l'institut un membre de droit du COSP. Si le directeur est également élu au Conseil d'institut – ce qui ne semble contredire aucune disposition du code –, alors les statuts de l'INSPE obligent le directeur à démissionner du Conseil d'institut, en raison de l'incompatibilité entre l'appartenance aux deux conseils. Toujours concernant le COSP, les huit membres dits « membres de droit » sont, pour sept d'entre eux désignés par le Conseil d'institut (cf. Tableau 9). Ainsi, le Conseil d'institut choisit 11 des membres du COSP. L'université, en tant que telle, peut donc être très faiblement représentée au sein du COSP. Ceci peut contribuer aux malentendus, à l'absence de culture croisée entre l'INSPE et les composantes du pôle Guadeloupe.

Tableau 9 : composition du COSP de l'INSPE (article III.1 du règlement intérieur de l'INSPE)

16 membres avec voix délibérative	8 membres de droit représentant l'Université dont :	- 2 représentants des étudiants et stagiaires élus, désignés en conseil d'institut sur proposition des étudiants et stagiaires élus ; - 1 représentant de chacun des 5 collèges des personnels élus siégeant au conseil, désigné en conseil d'institut sur proposition des membres élus de son collège ; - le directeur de l'INSPE.
	4 personnalités extérieures désignées par le recteur d'académie.	
	4 personnalités extérieures désignées par le conseil de l'institut.	

Compte tenu de la rédaction actuelle des statuts de l'INSPE, qui s'éloigne des modèles courants, il sera proposé une nouvelle rédaction de ceux-ci pour les mettre en accord avec la réglementation, tout en corrigeant les imperfections de forme, et en proposant une restructuration de fond visant à améliorer le fonctionnement de l'institut.

2.1.4. Conclusion

L'appréciation portée sur le premier dossier d'accréditation de l'INSPE par les directions centrales, parfois divergentes de celles portée par le Hcéres, peut laisser penser que l'institut n'a pas su, en fait, mettre en valeur dans le précédent document (janvier 2022) un certain nombre de ses actions. Il en est ainsi des actions en termes de relations internationales, où l'INSPE s'inscrit dans la politique de l'université, de la formation, où l'INSPE s'attache à respecter les exigences de l'article L721-2 du code de l'éducation, ou bien, des équipes de formation pluricatégorielles, dont le fonctionnement prend en compte, au moins dans certaines disciplines, les compétences apportées par chacune des catégories de personnels sans s'arrêter aux différences de statuts.

Il n'en reste pas moins que ce bilan trace les principales lignes directrices pour définir les axes du futur dossier d'accréditation de l'INSPE dont notamment le renforcement des partenariats (et de leur caractère opérationnel), la mise en qualité des formations (pour viser l'excellence) et le renouvellement du pilotage, en appui sur des démarches qualités concrètes.

2.2. Axes stratégiques du projet de l'INSPE

L'INSPE inscrit son projet dans les priorités nationales concernant le numérique, les transitions écologiques, les valeurs de la République et les politiques éducatives favorisant l'égalité des chances. Ces quatre dimensions transversales se déploieront dans les quatre axes structurants du projet, qui s'articulent avec ceux de l'INSPE de l'académie de la Martinique, du projet de contrat de site de l'université intégratrice et du projet académique.

Ces axes sont décrits ci-dessous. Les parties suivantes du dossier (partie 2.3., 3. et 4.) s'attachent à décrire comment opérationnaliser ces dimensions transversales et ces axes en relation avec les forces de l'Institut, mais également comment corriger les points faibles mentionnés par le rapport Hcéres, en relation avec les points de vigilances décrits ci-dessus.

2.2.1. Des dimensions transversales contributives aux politiques nationales

Le projet de l'INSPE s'appuie sur quatre dimensions transversales présentées ci-dessous.

Le numérique

Comme l'université des Antilles dans le cadre de son contrat 2022-2027, l'INSPE inscrit le numérique comme une dimension transversale aux axes de son projet. Pour l'INSPE, le numérique éducatif s'inscrit dans une triple dimension :

- le numérique en tant qu'outil pour développer les ressources, les activités hybrides ou comodales et pour développer les compétences des futurs enseignants afin qu'ils puissent maintenir un lien avec leurs élèves sous différentes formes et poursuivre les activités scolaires, notamment en cas de crise sanitaire ;
- le numérique en tant qu'objet d'enseignement et de formation (voir partie 3.2.6) ;
- et, enfin, le numérique éducatif comme sujet de recherche (voir parties 3.2.6 et 3.3).

Les transitions écologiques et le développement durable

L'université des Antilles fait de son inscription dans les différentes stratégies liées aux transitions écologiques une priorité. L'INSPE traduira cette volonté politique de l'établissement intégrateur en termes de pilotage de la composante et de formation en développant, au sein des diplômes, les thématiques liées à l'éducation au développement durable, notamment en appui sur des travaux de recherche menés par des doctorants du CRREF¹¹ et en illustrant cela par les actions inspirantes menées au niveau académique (aires marines ou terrestres éducatives, jardins créoles, par exemple). L'institut maintiendra également une veille en liaison avec le Groupe de travail « GT Développement durable » du réseau des INSPE.

Les valeurs de la république

L'École est le creuset social républicain et le lieu par excellence du partage, de l'apprentissage et de la transmission des valeurs de la République afin de former des citoyens, de favoriser le vivre ensemble et de développer les valeurs d'engagement. Cela suppose d'intégrer à la formation les dimensions de climat scolaire, de lutte contre les discriminations (handicap, racisme, sexisme, LGBT, situation sociale et économique, par exemple), de lutte contre le harcèlement, de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de laïcité, d'éthique professionnelle, et d'égalité filles-garçons.

¹¹ Par exemple :

De Lacaze, T. (2015). Contextualisation de l'éducation au développement durable en Guadeloupe : conceptions d'acteurs socioéconomiques, d'élèves du cycle 3 et pratiques enseignantes. Thèse de l'université des Antilles. URL : <https://www.theses.fr/190231505>.

Anjou, C. (2018). L'énergie géothermique : Représentation, contextes et enseignements aux Antilles et dans la zone Caraïbe. Thèse de l'université des Antilles. URL : <http://theses.fr/238394972>.

L'égalité des chances

Les institutions qui se sont succédées sur le Morne Ferret (site de l'INSPE) ont joué un rôle important de promotion sociale en Guadeloupe. L'école Normale a non seulement permis à de jeunes guadeloupéens de devenir enseignant dans le primaire, mais aussi d'accéder à l'enseignement supérieur avant l'existence de l'université au travers de la classe de terminale présente dans les locaux de l'école normale. Si ce rôle s'est transformé au fil des réformes et de l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur aux Antilles et en Guyane françaises, cette dimension existe dans la mémoire collective de la Guadeloupe et exige de l'INSPE de relever le défi de l'excellence pédagogique. Il s'agit de porter les politiques d'égalité des chances, notamment en contribuant à la réduction des écarts constatés dans les résultats scolaires et universitaires entre la Guadeloupe et les moyennes nationales, écarts identifiés notamment à partir des évaluations nationales pour le scolaire. Cela suppose de former les futurs enseignants aux analyses des résultats, y compris en inter-degrés, et à l'élaboration de pistes d'actions. Cela suppose encore d'apprendre à gérer l'hétérogénéité dans une classe. Cela intègre enfin la question de l'école inclusive.

2.2.2. Quatre axes structurants

Les trois premiers axes retenus par l'INSPE de la Guadeloupe sont en appui sur des points forts de l'institut : les relations avec la Région académique, l'ancrage des formations dans le contexte régional, la présence d'une unité de recherche implantée dans l'institut. Il s'agit de mieux traduire ces atouts dans l'activité de formation développée par l'INSPE. Le quatrième témoigne de la prise de conscience des faiblesses constatées en termes de pilotage et de maîtrise des données permettant ce pilotage.

Axe 1. Développer la communauté apprenante

Cet axe possède deux dimensions, l'une centrée sur les partenariats dans le but de renforcer en Guadeloupe l'écosystème relatif à la formation des personnels d'enseignement et d'éducation et l'autre sur la vie culturelle et étudiante, ces deux dimensions étant pensées en interaction.

a) Renforcer l'écosystème relatif à la formation des personnels d'enseignement et d'éducation

Il s'agit de positionner l'INSPE l'académie de la Guadeloupe au sein d'un écosystème en charge de la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'éducation, notamment formé :

- Des composantes pédagogiques du pôle Guadeloupe, de l'INSPE de l'académie de la Martinique et des services communs de l'université ;
- De la Région académique et en particulier de l'EAFC et de CANOPE (notamment : interventions croisées, développement et mutualisation de modules de formation, accueil de stagiaires) ;
- De partenaires scientifiques (INRAE, INSERM...);
- De partenaires classiques du réseau des INSPE (MAIF, MGEN...).

Les objectifs seront de :

- Repenser les articulations licence (prépro) / masters MEEF et penser l'articulation PPPE/Master afin que le PPPE permette effectivement d'alimenter à terme les concours de l'éducation nationale ;
- Continuer à œuvrer de manière efficace pour le dispositif AED en liaison avec la Région académique et les UFR concernées ;
- Repenser le rôle de l'institut dans la formation continuée et continue : DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier », formation des personnels stagiaires, CAFIPEMF, CAFFA, CAPPEI, CAPEFE ;
- Favoriser l'accès des publics divers aux formations : salariés dans le cadre du développement professionnel, personnes en reprise d'étude, personnes en situation de handicap avec aménagement des locaux, étudiant en formation initiale désirant passer les concours de la fonction publique ;
- Encourager les étudiants de masters MEEF à s'inscrire et à passer les concours de l'éducation nationale.

b) Vie culturelle et étudiante : renforcer le sentiment d'appartenance du Morne Ferret à l'université

Malgré les limites liées au bâti de l'INSPE, il s'agit de contribuer au renforcement de la vie étudiante et culturelle sur le campus du Morne Ferret et de la participation des étudiants et personnels de l'INSPE aux activités du pôle Guadeloupe. De ce point de vue, la réforme de la formation des enseignants, positionnant le concours en master 2, peut contribuer à éviter le changement de posture auparavant ressenti chez les lauréats de concours en cours de master et contribuer à créer le sentiment d'appartenance à la communauté étudiante et universitaire.

Axe 2. Renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international

L'ancrage des formations dans le contexte local a été souligné comme un point fort de l'INSPE lors de la campagne d'évaluation par le Hcéres (cf. partie 2.1. *supra*). Il s'agit de poursuivre et approfondir, notamment en prenant appui sur les travaux du CRREF (cf. partie 3.3. *infra*). La dimension internationale est présente au travers :

- des programmes du CRREF auxquels l'INSPE apporte son concours ;
- des actions coordonnées par le BRI de l'université ;
- des actions développées par des personnels de l'INSPE.

Les trois principaux objectifs (communs avec ceux de l'INSPE de l'académie de la Martinique) seront :

- d'enrichir les éléments de formation relatifs à la maîtrise du créole (en particulier pour les enseignants du primaire) et à l'enseignement en contexte plurilingue, multiculturel et ultrapériphérique ;
- de maintenir et développer les partenariats locaux et nationaux et internationaux ;
- d'amplifier les mobilités sortantes (d'étudiants, de stagiaires et de formateurs) et les mobilités entrantes (d'étudiants, de stagiaires et de formateurs).

Axe 3. S'appuyer sur la recherche et sur les équipes pluricatégorielles pour favoriser la réussite des étudiants et le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation

Cet axe possède une double dimension, l'une centrée sur la place de la recherche dans la formation, considérée comme insuffisante par le rapport du Hcéres, et l'autre sur les équipes pluricatégorielles comme levier pour créer une culture commune chez les personnels enseignants et d'éducation.

a) Des formations visant l'excellence scientifique dans tous les domaines

L'INSPE affirme que l'appui des enseignements sur les connaissances scientifiques les plus actuelles doit aussi bien concerner les aspects disciplinaires que les aspects plus professionnalisants de la formation, sans établir de séparation entre ces deux versants. En réponse à un des points faibles mentionnés dans le rapport du Hcéres (cf. partie 2.1. *supra*), il s'agit de renforcer la place de la recherche dans la formation :

- sur les éléments plutôt disciplinaires des formations, au travers d'interventions de personnels des UFR du pôle Guadeloupe, voire de personnels des instituts de recherche présents en Guadeloupe et, à distance, de l'INSPE de l'académie de la Martinique et des composantes du pôle Martinique ;
- sur les éléments plutôt professionnalisant des formations, notamment au travers d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettant de programmer, sur plusieurs années, des recrutements d'enseignants-chercheurs dans les domaines en souffrance à l'INSPE.

b) Faire des équipes pluricatégorielles un levier pour le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation

Le fonctionnement en équipe pluricatégorielle a été un des éléments caractéristiques de la formation initiale des enseignants (voir partie 2.1.1.3 *supra*) depuis la création de l'IUFM des Antilles et de la Guyane. Dans le nouveau cadre, créé par la réforme, ces équipes ont vu le renfort de personnels de la Région académique en charge d'élèves. L'objectif est de créer une *culture commune* au sein de ces équipes, associant autant les objectifs de réussite aux concours (externes ou internes, pour lesquels la Région académique obtient de bons résultats) que de formation professionnelle initiale, continuée et continue. Cet objectif nécessite un double

dépassement, celui des degrés d'enseignement (enseignement primaire, secondaire, voire enseignement supérieur) et des frontières disciplinaires.

Outre mettre la dimension recherche au cœur du projet de l'INSPE, les objectifs de cet axe sont de former les étudiants aux paradigmes de la recherche en éducation et formation, de leur donner les capacités d'appréhender les grandes problématiques actuelles de l'éducation et de développer leurs compétences de praticien réflexif. Grâce à la variété des profils de formateurs présents dans les équipes pluricatégorielles, il s'agit également de rendre les formés capables de prendre en compte les contextes territoriaux (éducatifs, culturels, sociaux, environnementaux...) dans leur activité professionnelle et de développer leur capacité d'innovation. A cette fin, ils seront informés et associés aux projets de recherche, de recherche-action mis en œuvre par l'INSPE et la région académique.

Axe 4. Renforcer le pilotage de l'INSPE en l'inscrivant dans des démarches qualités concrètes

Il s'agit, dans un premier temps, de clarifier les responsabilités au sein de l'équipe de direction de l'INSPE en simplifiant l'organigramme mais également de redonner au COSP son vrai rôle de conseil d'orientation en matière pédagogique et scientifique. A cette fin, sa composition sera repensée et rendue conforme aux textes afin qu'il soit représentatif de l'écosystème de la formation des enseignants et des personnels d'éducation au sein du territoire académique.

Cette clarification de l'organigramme et ce renforcement du rôle du COSP s'accompagneront de l'approfondissement des démarches qualité au travers de l'inscription de l'INSPE dans le label de mise en qualité des formations, prévu dans la démarche d'accréditation de l'université (cf. *infra*). Ce label prévoit notamment la pérennisation des conseils de perfectionnement, la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers et d'insertion (en articulation avec la DOSIP).

2.2.3. Des axes cohérents avec ceux de l'INSPE de l'académie de la Martinique, mais affirmant la personnalité de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe

Les deux premiers axes sont communs entre les deux INSPE intégrés à l'université des Antilles (UA) comme le montre le Tableau 10. Pour le premier axe (développer la communauté apprenante), les relations entre la Région académique et l'INSPE sont souvent mentionnées comme étant un de ses points forts. Il s'agira donc de poursuivre les actions entreprises, notamment avec l'EAFIC. Pour le deuxième axe (Renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international), il s'agit d'une préoccupation ancienne des institutions ayant œuvré ces trente dernières années à la formation initiale des enseignants en Guadeloupe (IUFM, ESPE, INSPE). Cet axe pourrait constituer un point fort des relations entre les INSPE des académies de Guadeloupe, de Martinique, et – sous réserve de la volonté des responsables locaux – de la Guyane.

Les troisième et quatrième axes sont exprimés de manière différente entre les deux INSPE intégrés à l'UA. Comme indiqué plus haut, l'INSPE souhaite développer les interventions croisées d'enseignants et d'enseignants-chercheurs du pôle Guadeloupe dans le champ de la formation des enseignants : interventions d'enseignants-chercheurs des UFR dans les masters MEEF ; interventions d'enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE dans les modules de préprofessionnalisation et dans les masters disciplinaires. Enfin, pour l'axe 4, l'INSPE souhaite clarifier et renforcer son pilotage, en l'appuyant sur des démarches qualités concrètes, par ailleurs retenues par l'université dans le cadre de son accréditation 2022-2027 et du contrat 2022-2027 (cf. *infra*).

Tableau 10 : Synthèse des axes stratégiques des INSPE de l'académie de la Guadeloupe (proposition) et de l'académie de la Martinique

Axe	INSPE 971 (Guadeloupe)	INSPE 972 (Martinique)	Commentaire
1	Développer la communauté apprenante		Axe commun L'INSPE 971 souhaite y ajouter une dimension vie étudiante et culturelle
2	Renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international		Axe commun
3	S'appuyer sur la recherche et sur les équipes pluricatégorielles pour favoriser la réussite des étudiants et le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation	Renforcer et clarifier l'adossement à la recherche des formations	L'INSPE 971 souhaite que la formation s'appuie à la fois sur les savoirs disciplinaires, didactiques et pédagogiques issus de la recherche la plus actuelle et veut se servir des équipes pluricatégorielles comme levier de construction d'une culture commune enseignante
4	Renforcer le pilotage de l'INSPE en l'inscrivant dans des démarches qualités concrètes	Entrer résolument dans une démarche qualité	L'INSPE 971 souhaite mettre en relation les démarches qualités avec l'amélioration du pilotage de l'institut

2.2.4. Des axes cohérents avec le projet de contrat de l'université des Antilles

Les axes proposés s'inscrivent dans les lignes directrices du projet de contrat de site de l'université des Antilles (cf. Tableau 11). L'axe 1 de l'INSPE fait référence aux axes 1 et 4 du projet de contrat de l'université des Antilles. Il s'agit, pour l'INSPE de contribuer à l'inscription de l'université dans les territoires, par la coopération avec les acteurs de la Guadeloupe et, également, de la Martinique au travers du resserrement des liens avec l'INSPE de l'académie de la Martinique. Etant une composante pédagogique déployant des formations de niveau master, l'INSPE choisit de déployer l'axe 3 (Une identité forte en matière de formation et de recherche) du projet de l'université au travers de deux axes plus spécialisés : axe 2 (renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international et axe 3 (s'appuyer sur la recherche et sur les équipes pluricatégorielles pour favoriser la réussite des étudiants et le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation). Enfin, par l'axe 4 de son projet (Renforcer le pilotage de l'INSPE en l'inscrivant dans une démarche qualité), l'INSPE répond aux mêmes objectifs que ceux affichés dans l'axe 2 du projet de l'université (Une université soucieuse de renforcer ses pilotages stratégiques et opérationnels).

Tableau 11 : Synthèse des axes stratégiques de INSPE de l'académie de la Guadeloupe (proposition) en relation avec la politique contractuelle de l'université

INSPE 971 (Guadeloupe) Propositions – accréditation 2022-2027		Université des Antilles Propositions – contrat 2022-2027	
Axe	Intitulé	Axe	Intitulé
1	Développer la communauté apprenante	1	Une université unique, travaillant de concert avec les acteurs des territoires
		4	Une stratégie de responsabilité sociétale en faveur de la vie étudiante
2	Renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international	3	Une identité forte en matière de formation et de recherche
3	S'appuyer sur la recherche et sur les équipes pluricatégorielles pour favoriser la réussite des étudiants et le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation		
4	Renforcer le pilotage de l'INSPE en l'inscrivant dans des démarches qualités concrètes	2	Une université soucieuse de renforcer ses pilotages stratégiques et opérationnels

2.2.5. Des axes cohérents avec le projet académique et celui de l'E AFC

Les axes du projet de l'INSPE s'articulent avec ceux du projet académique et, plus particulièrement avec ceux de l'E AFC (cf. Tableau 12). Ainsi, l'axe 1 du projet académique, relatif à l'amélioration des performances, traverse l'ensemble du projet de l'INSPE. En effet, assurer et évaluer la maîtrise des connaissances et des compétences de chaque élève par les enseignants s'inscrit dans la mission de formation de l'INSPE. Plus particulièrement, les axes 3 (S'appuyer sur la recherche et sur les équipes pluricatégorielles pour favoriser la réussite des étudiants et le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation) et 4 (Renforcer le pilotage de l'INSPE en l'inscrivant dans une démarche qualité) du projet de l'INSPE visent cette amélioration des performances du système de formation dans l'académie. Cette dimension se retrouve également dans l'axe 3 du projet de l'E AFC qui porte sur la démarche qualité et l'amélioration du service rendu. Ainsi, des coopérations pourront être envisagées autour du développement de démarches qualité, croisant les expertises des personnels affectés à l'E AFC et celles des enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE travaillant sur l'ingénierie de formation. Des outils et des démarches co-construits par ces partenaires pourront être utilisés permettant de comparer et de mettre en cohérence l'évaluation des formations dispensées et leur complémentarité.

L'axe 2 du projet académique, portant sur la sécurisation des parcours, rencontre l'axe 3 du projet de l'INSPE. En effet, la sécurisation des parcours commence par la réussite des étudiants aux concours, la qualité de leur formation professionnelle initiale et la mise en place de dispositifs favorisant la formation continuée et continue (cf. *infra*, partie 3 du dossier).

L'INSPE peut contribuer à l'axe 3 du projet académique, relatif à la valorisation des personnels, de plusieurs manières. Par exemple, le développement de la communauté apprenante (axe 1 du projet de l'INSPE), notamment au travers des équipes pluricatégorielles (axe 3 du projet), est un élément de valorisation des personnels académiques intervenant à l'INSPE. Le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation en cours de formation (composante de l'axe 3 du projet de l'INSPE) peut également contribuer à la valorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation, et de ceux qui l'exercent. Il s'agit d'affirmer le sentiment de concourir à la même mission éducative partageant les mêmes valeurs, ce qui s'inscrit dans les leviers retenus par le projet académique, notamment celui relatif au développement du sentiment d'appartenance.

Enfin, la consolidation des dimensions partenariales, qui constitue l'axe 4 du projet académique, est présente dans l'axe 1 du projet de l'INSPE, autour de l'idée du renforcement de l'écosystème de la formation des enseignants et personnels d'éducation en Guadeloupe, mais aussi dans son axe 2, portant sur l'ancrage local et international des formations.

Concernant plus particulièrement le projet de l'E AFC (cf. Tableau 12), son premier axe s'inscrit en miroir des axes 1 et 2 du projet de l'INSPE, puisqu'il s'agit à la fois d'agir sur les pratiques professionnelles et d'implanter l'école dans les territoires, mais également de l'ouvrir au monde, dimension centrale dans le projet de l'université (« faire de l'université des Antilles un *lieu-monde* territorialement ancré dans la Caraïbe »). Le second axe de l'E AFC, portant sur le renouvellement de l'ingénierie, correspond à la volonté d'excellence du projet porté par l'INSPE (axe 2) qui se traduira par le passage à une ingénierie de formation visant le développement de compétences (cf. *infra*, partie 3 du dossier).

Tableau 12 : Synthèse des axes stratégiques de l'INSPE (proposition) en relation avec le projet académique et le projet de l'EAFC

INSPE 971 (Guadeloupe) Propositions 2022-2027		Projet académique		EAFC	
Axe	Intitulé	Axe	Intitulé	Axe	Intitulé
1	Développer la communauté apprenante	3	Des personnels à valoriser	1	Une école ouverte sur le monde et implantée dans les territoires au plus proche des besoins des personnels et des organisations de travail pour agir sur les pratiques professionnelles et améliorer les résultats des élèves
		4	Des partenariats à consolider		
2	Renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international	4	Des partenariats à consolider (dimension internationale)		
3	S'appuyer sur la recherche et sur les équipes pluricatégorielles pour favoriser la réussite des étudiants et le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation	1	Des performances à améliorer	2	Une école avec une ingénierie renouvelée orientée vers des parcours individualisés pour accompagner les développements professionnels et les évolutions professionnelles
		2	Des parcours à sécuriser		
		3	Des personnels à valoriser		
4	Renforcer le pilotage de l'INSPE en l'inscrivant dans une démarche qualité	1	Des performances à améliorer	3	Une école engagée dans une démarche qualité pour une amélioration continue du service rendu

2.3. Gouvernance et partenariat

Dans le cadre du développement de la communauté apprenante liée à la formation des personnels d'enseignement et d'éducation (Axe 1 de son projet), l'INSPE souhaite articuler ses compétences propres avec celles de ses partenaires, notamment les composantes et services de l'université et ceux de la Région académique de la Guadeloupe.

2.3.1. Simplifier la gouvernance de l'INSPE (Axe 4)

Pour répondre aux objectifs de l'axe 4, une simplification et une clarification de l'organigramme de l'INSPE est proposée. Un Comité de Direction restreint (CODIR) sera mis en place, formé du directeur, de deux directeurs-adjoints, du responsable administratif et financier et, en fonction des sujets abordés, des autres cadres administratifs de l'institut et de chargés de mission.

Les directeurs-adjoints auront chacun la charge d'un champ d'activité spécifique au sein de l'institut (Figure 4) :

- **champ « formation initiale masters des personnels d'éducation et d'enseignement (FIP2E)**, en charge de la mise en œuvre des masters MEEF mentions premier degré, second degré et encadrement éducatif ;
- **champ « formation continuée et continue, ingénierie pédagogique (F2CIP)**, en charge de la mise en œuvre de la mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation, des diplômes visant la préparation des concours, des diplômes universitaires et interuniversitaires en liaison avec la formation « post master » des personnels d'enseignement et d'éducation.

Le positionnement de la mention MEEF PIF pourra évoluer en fonction de son ou ses régime(s) d'ouverture (FI, FC) ainsi que celle des diplômes visant la préparation au concours en fonction de leur degré de mutualisation avec les masters MEEF mentions 1D, 2D et EE.

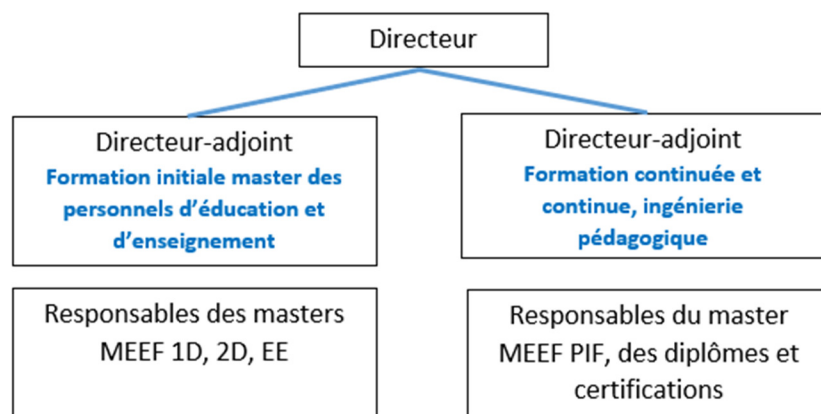


Figure 4 : Organigramme pédagogique simplifié de l'INSPE à partir de 2023/2024

Cette équipe de direction restreinte jouera à la fois un rôle stratégique (par exemple : préparer la programmation pluriannuelle des actions et les travaux des comités impliquant l'institut, piloter la trajectoire de l'institut) et opérationnel, en termes de gestion de la vie de la composante (notamment en matière de ressources humaines et financières).

Une équipe de direction élargie comportera en plus les responsables de mentions MEEF et de diplômes. Elle assurera la coordination des activités pédagogiques de l'institut, la préparation de ses instances, l'examen des retours des conseils de perfectionnement, la préparation du budget pédagogique (etc.).

Les statuts et le règlement intérieur de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe seront modifiés pour refléter cette nouvelle organisation, mais aussi pour permettre à toute l'équipe de direction de disposer de la possibilité d'adapter l'organisation et le pilotage de la composante, en fonction de ses propres orientations. La proposition de nouveaux statuts, en cours d'examen par les services juridiques de l'université, figure en Annexe 10 de ce dossier.

2.3.2. Rétablir un fonctionnement normal des conseils et instances de l'INSPÉ (Axe 4)

Dans la période 2019-2022, les documents de travail, dont la méticulosité de la préparation a été souvent soulignée par les membres des instances, étaient le plus souvent diffusés la veille du jour de la réunion, ne permettant pas toujours une appropriation préalable par les membres des conseils. De même, des comptes rendus n'étaient pas établis, sauf sous forme de relevés de décision diffusés sur la messagerie interne de la composante. Ceci provoque un défaut dans la mémoire administrative, pédagogique et politique de la composante. Ainsi, il s'agira de prévoir l'envoi des documents une semaine au minimum avant la date des conseils et de concevoir un dispositif permettant d'établir des comptes rendus des différents conseils et de les rendre accessible à la communauté

Par ailleurs, un calendrier des instances sera établi, autant que faire ce peu en miroir avec celui des instances polaires (CFVU, conseil de pôle) et centrales (CAC, CA) de l'université pour fluidifier les processus de décision.

2.3.3. Structurer le pilotage du partenariat avec la Région académique (Axe 1 et axe 4)

Un Comité de pilotage stratégique, prévu dans le projet de convention entre l'université et la Région académique (cf. Annexe 4), sera mis en place. Il sera composé :

- pour l'Université des Antilles : le Président ou un représentant,
- pour l'INSPE : le Directeur ou un représentant,
- pour le Rectorat : le Recteur ou un représentant.

Le Comité de pilotage stratégique sera présidé conjointement par le Recteur et le Président de l'université. Ce Comité aura pour mission de veiller à la bonne mise en œuvre du projet de l'INSPE, à sa cohérence avec les enjeux stratégiques et les politiques de formation de chacun et à formuler des propositions d'évolutions

en cours de contrat. Il se réunira sur une base semestrielle (Voir Annexe 4 : projet de convention, Article VI-5, Gouvernance et pilotage). Il peut se saisir de tout sujet intéressant la formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation dans la Région académique, y compris dans leurs aspects financiers, organiques et patrimoniaux.

Un Comité opérationnel sera constitué afin d'assurer le suivi et la coordination des actions. Ce comité sera constitué de six membres, soit :

- deux personnes désignées par l'université ;
- deux personnes désignées par l'INSPE ;
- deux personnes désignées par le Rectorat.

Ce comité se réunit deux fois par an, ce qui demandera une évolution de la convention précitée, qui prévoit – dans sa rédaction actuelle – un rythme au moins annuel. Il peut, par ailleurs, se réunir, autant de fois que nécessaire à la demande de l'une des parties. Il assurera notamment le suivi de l'avancement des différentes collaborations, examinera les résultats obtenus, favorisera l'exploitation et la diffusion de ceux-ci. Par ses débats, il aura également comme mission de faire émerger et de porter de nouvelles collaborations. Il peut être force de propositions à destination du Comité de pilotage stratégique au niveau de la Guadeloupe et du Comité stratégique inter-académique (cf. *infra*).

Par ailleurs, la direction de l'EAFC et celle de l'INSPE ont convenu qu'un point de rendez-vous trimestriel soit effectué pour assurer une mise en œuvre de proximité des actions communes ou impliquant les deux entités (par exemple : recrutement des alternants, organisation des stages, planification et régulation des formations).

La convention entre l'université et la Région académique sera à amender pour préciser ces différentes modalités de partenariat. Une attention particulière sera portée au caractère opérationnel des avenants annuels. L'objectif est de réaliser ce travail d'amélioration des textes pendant l'année universitaire 2023/2024.

2.3.4. Structurer le pilotage du partenariat avec l'INSPE de l'académie de la Martinique (Axes 1 et 4)

L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe porte l'idée d'un format de réunion inter-académique du Comité de pilotage stratégique pour aborder de manière transversale les questions intéressant les deux INSPE intégrés à l'UA. Ce Comité stratégique inter-académique pourrait être constitué de la réunion des comités de pilotage stratégique académique et travailler en interaction les comités opérationnels académiques. Ces réunions inter-académiques, sur une base d'une réunion par an, auraient pour objectif de proposer, dans le champ des missions des INSPE, toute action visant à renforcer les collaborations.

Parmi les sujets qui pourraient faire l'objet de ces collaborations figurent notamment :

- les relations internationales en matière de formation de personnel d'éducation, d'ingénierie de la formation ;
- le développement du numérique pour l'éducation ;
- le développement de l'activité de recherche en éducation et formation au sein des instituts ;
- la coopération en termes de formation, dont les premiers aspects pourraient être :
 - étude de mutualisation pour les masters MEEF mentions 1D, 2D et EE, ainsi que pour le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » et les diplômes visant la préparation des concours ;
 - déploiement plus conjoint de la mention MEEF PIF, pour lequel l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe est passé sur le modèle d'une formation comodale.

2.3.5. Conforter les relations avec les composantes du pôle Guadeloupe et les services de l'université (Axes 1, 3 et 4)

L'objectif principal de ce confortement est de favoriser une acculturation croisée au sein du pôle. Il s'agit d'un côté de mieux informer les personnels des UFR des besoins et des particularités de la formation en INSPE et, de l'autre, les enseignants de l'INSPE et les intervenants au titre du tiers terrain¹² du niveau à attendre des étudiants issus de licence. Ce confortement permettra également de retravailler les dispositifs de préprofessionnalisation.

Pour aller dans ce sens, le comité opérationnel mentionné supra pourra s'attacher, outre les questions pédagogiques, à examiner les questions particulières à l'INSPE, et notamment :

- le recrutement des enseignants vacataires au regard de la typologie des intervenants professionnels dans les masters MEEF ;
- la balance des échanges de service entre l'INSPE et les autres composantes de l'université (voir également la partie 4 du dossier : budget de projet) ;
- la répartition des charges du campus du Morne Ferret, point crucial compte tenu de la vétusté des installations du site.

De même, une co-préparation des instances polaires, notamment des CFVU, sera organisée pour les questions relatives à l'INSPE. La VP CFVU pourrait être invitée au COSP de l'INSPE lorsque des questions stratégiques (dont le dossier d'accréditation, la présentation des maquettes...) sont à l'ordre du jour de cette instance. Le nouveau règlement intérieur pourrait en faire un membre de droit du COSP.

Les réunions avec les UFR seront organisées sous plusieurs formes. Des réunions multilatérales permettront, par exemple, de présenter les principes de la nouvelle offre de formation de l'INSPE, de préciser les conditions d'homogénéisation et de pérennisation des dispositifs de préprofessionnalisation (cf. *infra*, partie 3.5. « Continuum de formation » et notamment le 3.5.1.). Les réunions bilatérales permettront d'aller plus en détail dans la réalisation du continuum L3/M1, notamment en précisant les conditions d'interventions croisées d'enseignants dans les formations des UFR et de l'INSPE¹³. Il est également important de revenir (là où cela s'est perdu) à des réunions plus informelles entre responsables de département (coté composantes universitaire) et de parcours (coté INSPE) pour la mention MEEF 2D et de les conforter (là où elles existent). En effet, ces réunions avaient prouvé leur efficacité pour favoriser les interventions croisées des enseignants chercheurs entre les UFR et l'INSPE (ou, plutôt, l'IUFM) et pour une meilleure connaissance des diplômés mis en œuvre, des évolutions du concours et de la formation dispensée.

2.3.6. Négocier avec l'université la reconnaissance des missions des formateurs et de l'équipe d'encadrement de l'INSPE

Au même titre que les IUT, les INSPE sont des composantes possédant une forte dimension professionnalisante, avec l'existence de dispositifs pédagogiques associés, comme les tutorats, les suivis de stages et l'encadrement de travaux d'étudiant (voir également partie 4 : budget de projet). Alors que la reconnaissance de ces activités est partiellement prévue dans les textes nationaux pour les IUT (par exemple pour les chefs de département), c'est moins vrai pour les INSPE. De plus, tous les étudiants de l'INSPE sont concernés, lors de leur cursus, par la production d'au moins un écrit réflexif de niveau master et tous les

¹² Dans certaines disciplines, des personnels de terrain qui intervenaient pour la première fois à l'INSPE en 2021/2022 ont fait état de leur étonnement à l'égard d'un niveau disciplinaire des étudiants issus de licence inférieur à leurs attentes.

¹³ Comme le montre le budget de projet (cf. *infra*, partie 4.2.2.3., Tableau 35), les interventions sont actuellement très déséquilibrées : les personnels enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE interviennent pour plus de 1700 HETD dans les composantes du pôle, alors que les interventions des personnels des UFR sont de l'ordre de 500 heures. Cela provient en partie de la présence à l'INSPE de profils scientifiques rares (par exemple : en linguistique, en psychologie de l'éducation) sur le pôle Guadeloupe.

étudiants des masters MEEF par au moins un stage professionnel. Ainsi les charges hors enseignement classique (cours magistraux, TD, TP) représentent un poids particulièrement élevé qui atteignent rapidement, voire dépassent, le plafond autorisé d'heures référentiel (64h maximum pour les enseignants-chercheurs ; 96h pour les personnels des premier et second degré). La question du relèvement de ce plafond peut être posée. En résumé, l'INSPE souhaite une adaptation du référentiel général de l'université, selon deux principales directions, les responsabilités administratives et scientifiques et les responsabilités pédagogiques.

Le Tableau 13 ci-dessous reprend les principales propositions, en précisant les éléments concertés avec l'INSPE de la Martinique et des propositions nouvelles. Ces éléments devront être adaptés à la mise en place du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC).

Tableau 13 : Extrait des propositions issues des INSPE des académies de la Guadeloupe et de la Martinique

Activités Concernées	Présence dans le référentiel de l'établissement	Propositions des deux INSPE	Commentaires et remarques
Direction adjointe de l'INSPE ou direction d'un département	REFK1 (36HETD) REFK2 (48HETD) REFK3 (55HETD)	55 HETD (alignement sur les IUT)	Maximum de deux fonctions à compter de la réorganisation de l'INSPE
Charge de mission auprès du directeur de l'INSPE	Non	24 HETD	Maximum de trois missions
Responsabilité d'une mention MEEF	REFG1 (12HETD) REFG2 (24HETD)	REF31 - <18 étudiants : 24 HETD REF32 - >19 étudiants : 36 HETD	Il s'agit de prendre en compte la complexité des masters MEEF, notamment les mentions 1D et 2D. Pour la mention MEEF 1D, la question principale est celle de la gestion d'effectifs importants ; pour la mention MEEF 2D, il s'agit de l'organisation en parcours qui sont chacun une « mini mention ».
Coordination des stages, d'un parcours ou autre responsabilité identifiée au sein des masters MEEF (par exemple : responsable d'année, des stages, de la coordination des mémoires...)	Non	12 HETD	
Responsabilité d'un diplôme universitaire (DU) en INSPE ou d'une autre action de formation continue	Non	L'INSPE propose l'alignement sur le régime adopté pour les diplômes de formation continue mis en œuvre par les bureaux de la formation continue et de l'apprentissage (BFCA) polaires, en le modulant éventuellement en fonction de la charge de travail estimée pour chaque diplôme (par exemple : 12 HETD ; 24 HETD)	
Suivi de stage (Visites)	REF53 (2HETD/stagiaire)	2 HETD/stagiaire	Sans changement
Tutorats de stage	REF41 (12HETD) REF43 (18HETD)	Entre 1 à 6 : 12 HETD Entre 7 à 10 : 18 HETD Au-delà de 10 : 24 HETD	Introduction d'une prise en compte en fonction du nombre de stages tutorés
Simulation d'épreuves orales des concours (colles)	REFE1 (18HETD)	L'INSPE propose une prise en compte de 6 à 18 HETD en fonction du nombre de colles prises en charge.	

Synthèse : stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE – Actions / Indicateurs / Jalons

Partie 2 : Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

Actions / Indicateurs / Jalons

Actions :

- Modifier les statuts et du règlement intérieur de l'INSPE (2023/2024)
- Veiller à l'avancement et à l'amélioration puis au suivi du dispositif conventionnel avec la Région académique (annuellement)
- S'organiser pour diffuser les documents de travail avec un temps raisonnable avant les instances et pour établir des comptes-rendus (2023)
- Organiser la concertation entre les composantes du pôle et l'INSPE (annuellement), avec la Région académique et avec l'INSPE de l'académie de la Martinique
- Organiser la concertation opérationnelle sur une base trimestrielle avec l'E AFC (cf. également partie 3, sous-partie 3.6)

Indicateurs

- Production des comptes-rendus des conseils d'institut et de COSP
- Existence des réunions des instances de concertation académiques et inter académiques

Jalons :

- Mise en application de la nouvelle organisation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe (année universitaire 2023/2024)
- Mise en place du COSP dans sa nouvelle configuration conforme aux textes (2024)

3) Présentation de l'offre de formation

Cette partie décrit successivement le périmètre de l'offre de formation proposée à l'accréditation par l'INSPE, la manière dont sont déployées les formations, ainsi que la place de la recherche. A la suite de ces éléments, l'INSPE a souhaité présenter quelques éléments spécifiques à la mention MEEF PIF, avant d'évoquer les différents continuums de formation et les partenariats. En effet, l'INSPE souhaite que la mention MEEF PIF soit mieux articulée avec les différents dispositifs de formation continue et les certifications professionnelles. Compte tenu des éléments relevés dans le bilan 2017/2022, l'INSPE a également souhaité introduire une sous partie consacrée spécifiquement à la vie universitaire sur le campus qui l'héberge.

3.1. Périmètre

3.1.1. Liste des mentions des masters MEEF actuellement opérationnelles et proposées à l'accréditation

L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe met en œuvre, depuis leur création, les quatre mentions de masters MEEF et demande à nouveau leur accréditation.

La mention MEEF premier degré (1D) et la mention MEEF encadrement éducatif (EE) comportaient chacun un unique parcours lors de la précédente accréditation et l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe ne demande pas de changement de périmètre. Toutefois, l'INSPE sera attentif à :

- la proposition de l'INSPE de l'académie de la Martinique d'ouvrir un parcours international au sein de la mention MEEF 1D : il s'agirait d'étudier les mutualisations possibles pour pouvoir offrir tout ou partie de ce parcours aux étudiants de Guadeloupe ;
- la possibilité d'élargir, sous forme d'unités d'enseignement optionnelles ou de parcours, les débouchés de ce master vers les métiers de la socialisation des jeunes enfants.

La mention MEEF second degré (2D) se déclinait en six parcours (cf. Tableau 13) dans la précédente accréditation. L'INSPE souhaite la reconduction de ces parcours et propose la création d'un septième parcours « économie gestion ».

Les parcours existants s'inscrivent dans la continuité de l'offre « licence » du pôle Guadeloupe de l'université :

- parcours Lettres, en liaison avec la faculté Roger Toumson ;
- parcours STAPS en liaison avec l'UFR STAPS ;
- parcours Mathématiques, Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre avec l'UFR des sciences exactes et naturelles.

L'INSPE sera attentif aux évolutions des effectifs de ces parcours, en particulier en Mathématiques, en Physique-Chimie et en Sciences de la Vie et de la Terre, pour lesquels la fragilité peut être à la fois locale et nationale.

La demande de création d'un parcours « économie gestion » correspond à une réflexion ancienne. Il s'agit, d'une part, d'offrir aux étudiants de la licence « économie gestion » (une des plus grosses en termes d'effectifs de l'université des Antilles) des débouchés vers les métiers de l'éducation et de la formation. Dans le cadre de l'accréditation 2022-2027, les responsables de la licence concernée et de l'UFR sciences juridiques et économiques ont proposé un parcours dédié à ces métiers, ce qui crée un cursus cohérent sur le pôle Guadeloupe de l'université. Il convient d'ajouter que ce parcours ne sera pas proposé par l'INSPE de l'académie de la Martinique, ce qui contribue à élargir les champs de formation MEEF au sein de l'université. D'autre part, il s'agit de contribuer au développement de la formation initiale et continue d'enseignants de ce champ dans la Région académique, en contribuant à la structurer au travers d'un parcours MEEF.

La mention MEEF pratiques et ingénierie de la formation (PIF) possède une structure en Y avec un tronc commun en M1 et deux parcours en M2 (Voir partie 3.4.).

Tableau 13 : Offre de formation MEEF de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe

Mentions MEEF	Parcours antérieurs 2017-2022	Parcours proposés 2023-2027	Capacités proposées en 2022/2023		Capacités proposées en 2023/2024	
			M1	M2	M1	M2 (1)
MEEF 1D	Parcours unique	Parcours unique	100	80	100	80
MEEF 2D	Créole	Créole	13	13	20	18
	Education physique et sportive	Education physique et sportive	20	20	20	18
	Lettres	Lettres	17	17	20	18
	Mathématiques	Mathématiques	12	12	20	18
	Physique-chimie	Physique-chimie	13	13	15 (2)	15 (2)
	Sciences de la vie et de la Terre	Sciences de la vie et de la Terre	16	16	16 (2)	16 (2)
		Economie gestion			(3)	(3)
MEEF EE	Conseiller principal d'éducation	Conseiller principal d'éducation	20	18	20	18
MEEF PIF	Formation de formateurs et analyse de pratiques	Formation de formateurs et analyse de pratiques	36	25	30	25
	Pratique et ingénierie des Didactiques Contextuelles	Pratique et ingénierie des Didactiques Contextuelles		20		20

Notes :

- (1) Les capacités proposées en 2023/2024 tiennent compte des effectifs constatés en 2022/2023 en M1. Pour le parcours éducation physique et sportive, la capacité proposée, en légère réduction, prend en compte les capacités d'encadrement dans ce parcours et les contraintes liées aux terrains de stage.
- (2) Capacité d'accueil des salles spécialisées ;
- (3) Ouverture prévue en 2024/2025.

Des limites de capacité ont été votées depuis l'année universitaire 2021/2022 en raison des motifs suivants :

- la capacité d'encadrement de l'équipe pédagogique (pour tous les masters MEEF) ;
- les moyens matériels, notamment pour la mention MEEF 2D : parcours Education Physique et Sportive, Physique-Chimie et Sciences de la Vie et de la Terre. Pour ces deux derniers parcours, il s'agit de prendre en compte la capacité d'accueil des salles spécialisées.

Il faut noter que ces propositions de capacité n'étaient pas, en général, très restrictives par rapport aux effectifs constatés dans ces formations (cf. Annexe B1). Elles ont été votées en augmentation pour 2023/2024 pour les parcours de la mention MEEF 2D pour lesquels il n'y a pas de contraintes majeures quant aux capacités des salles spécialisées. Par ailleurs, ces capacités feront l'objet de discussions annuelles, notamment dans le cadre des travaux du Comité opérationnel (cf. *supra*, partie 2.3.3.) et d'un vote en Conseil d'institut. Il s'agira d'éventuellement les ajuster au taux de pression pour l'entrée en M1 (plateforme « monmaster ») et en M2 (dispositif e-candidature de l'université), aux capacités d'accueil sur le terrain (alternants et stages d'observation et de pratique accompagnée : voir également *infra*, partie 3.2.4.) et à l'INSPE dans les salles spécialisées.

3.1.2. Les formations complémentaires portées par l'INSPE

L'INSPE a mis en place des formations complémentaires ou fait voter par ses conseils le principe de leur mise en place. Une question reste posée, celle du modèle de ces formations, en termes de soutenabilité (moyens humains et matériels).

3.1.2.1. Diplômes relatifs à la préparation aux concours hors master MEEF

Description du dispositif

Le dispositif que propose l'INSPE s'appuie sur deux diplômes

- diplôme universitaire « Entrer dans le métier d'enseignant du 1er degré » (DU EME1D) ;
- diplôme universitaire « Entrer dans le métier d'un professionnel de l'éducation du 2nd degré » (DU EMPE2D).

Le DU EME1D est le seul actuellement ouvert. Il comporte un parcours unique centré sur la préparation au concours et s'adressent en particulier aux titulaires d'un master MEEF ou d'un autre master non admis aux concours, aux personnels contractuels ayant une expérience professionnelle suffisante dans le monde de l'enseignement pour se présenter au concours par voie interne et aux candidats au concours dispensés du grade de master. Sont exclues de ce DU les personnes qui auraient obtenu un Master 1 sans validation de la 2e année, qui doivent s'inscrire en deuxième année de la mention MEEF 1D.

Le DU EMPE2D, dont l'ouverture est souhaitée par la Région académique, comporte les deux parcours suivants :

- **Parcours 1 « Entrer dans le métier du professorat » : 170 heures**

Ce parcours vise à permettre aux étudiants de se mettre à niveau au regard des compétences attendues aux concours des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la documentation, en se centrant principalement sur la préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission. Ce parcours sera ouvert, de manière privilégiée, pour les disciplines pour lesquelles il n'existe pas de parcours en Guadeloupe dans la mention MEEF 2D et qui sont en tension dans l'académie. Il est ainsi prévu, dès l'année 2023/2024, une ouverture d'un parcours Lettres, Histoire et Géographie¹⁴. Ce parcours vise, en particulier, à favoriser la préparation des concours externes et la formation professionnelle initiale en offrant une alternative à la formation délivrée par le CNED et en s'inscrivant en complément et synergie avec l'offre proposée par l'EAF. Il contribuera également à la structuration de la formation initiale ou continue dans les champs et/ou les métiers visés, en coopération avec l'ensemble des acteurs (axe stratégique 1).

- **Parcours 2 « Renforcer sa professionnalisation » : 200 heures**

Ce parcours avait été pensé pour apporter une aide aux enseignants contractuels engagés dans la voie de titularisation. Il visait à leur offrir des compléments de formation, notamment pour intégrer les dimensions réflexives et de développement professionnel en lien avec la recherche en éducation et formation. La maquette pédagogique comportait également une préparation à la certification en langues et proposait une formation aux outils numériques pour l'enseignement. Il n'a pas été ouvert en 2022/2023 (année où sa validation par la CFVU du pôle Guadeloupe a été acquise) et l'INSPE s'interroge sur une éventuelle refonte de ce parcours et de ses objectifs, notamment dans le cadre du partenariat avec l'EAF.

Points d'attention relativement au dispositif

Ces diplômes ont été positionnés en formation continue. Comme l'INSPE n'a pas, jusqu'à présent, souhaité devenir centre de gestion en matière de formation continue, il dépend du service polaire (bureau de la formation continue et de l'apprentissage) pour sa mise en œuvre. De plus, le modèle économique de ces diplômes n'a pas été complètement précisé par l'ancienne direction de l'INSPE. Développé sous le régime de

¹⁴ Réunion du 14 mars 2023 entre le département de formation continue de l'INSPE et les corps d'inspection concernés.

formation continue, ce dispositif doit être autofinancé par les droits d'inscription et d'éventuelles autres recettes (recours au FSE, pôle emploi...).

Ainsi, la proposition est faite que les enseignements DU EME1D soient plus articulés avec les UE ou EC de la mention MEEF 1D principalement centrés sur les compétences disciplinaires. Pour le DU EME2D, le parcours 1 s'appuiera sur des enseignements spécifiques dans les disciplines non existantes à l'INSPE et sur les UE des parcours de la mention MEEF 2D et de la mention MEEF EE principalement centrés sur les compétences disciplinaires dans les autres ; le parcours 2, s'il est maintenu, sera appuyé sur les UE et EC centrés sur les compétences métiers de la mention MEEF 2D et sur des enseignements propres.

A ces enseignements s'ajouteront des compléments méthodologiques, des entraînements aux épreuves du concours pour le parcours 1 et des séminaires d'accompagnement pour le parcours 2. Des limites de capacités d'accueil seront précisées de façon que les effectifs combinés des étudiants des masters MEEF en formation initiale et du DU ne dépassent pas les capacités d'accueil de l'INSPE afin d'éviter d'engendrer des dédoublements. Le coût induit par ces diplômes sera ainsi limité.

Enfin, pour éviter les confusions avec le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier », l'INSPE va modifier et simplifier l'intitulé de ces diplômes, en proposant respectivement « Se préparer à enseigner dans le premier degré » (DU SPEP) et « Se préparer à enseigner dans le second degré » (DU SPES) à ses instances et à la CFVU du pôle Guadeloupe.

3.1.2.2. Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE)

Etats des lieux

L'INSPE a mis en place le CAPEFE (vote favorable de la CFVU du pôle Guadeloupe le 29/10/2021). La maquette pédagogique figure dans le tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14 : maquette du CAPEFE

Intitulé de l'élément pédagogique	Durée
Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde	6 h
Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques et démarches pédagogiques adaptées	6 h
Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles	6 h
Connaître les grands principes du Cadre européen commun de référence pour les langues	3 h
Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger	9 h
Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger	3 h
Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil	3 h
Faire valoir un niveau au moins B2 du Cadre européen commun de références pour les langues »	3 h
Durée totale	39 h

L'évaluation des apprenants repose sur une épreuve écrite en français (2 heures) et une épreuve orale en français et en anglais (30 minutes). Les enseignements sont assurés par des enseignants de l'académie (par exemple un formateur du CASNAV) et par des formateurs de l'INSPE. Une mise en stage est à prévoir dans l'académie (en UPE2A par exemple) ou à l'étranger par le réseau des Écoles françaises à l'étranger, cette dernière possibilité n'étant pas actuellement réalisée. Une tarification a été votée, reprise dans le tableau 15.

Tableau 15 : Tarification du CAPEFE

Situation du candidat	Formation	Certification	Tarif d'inscription
Etudiants inscrits en Masters MEEF	x	x	0 €
Etudiants de l'Université des Antilles non-inscrits en Masters MEEF	x	x	100 €
		x	20 €
Candidats extérieurs à l'Université des Antilles hors accords conventionnés avec la Région académique de Guadeloupe	x	x	300 €
		x	100 €

Les mutualisations prévues avec l'INSPE de l'académie de la Martinique ne se sont pas mises en place, puisque cet institut ne met pas en œuvre actuellement cette certification.

Perspectives

Comme pour les DU évoqués ci-dessus, l'INSPE restera attentif au modèle économique de cette certification et travaillera de concert avec la Région académique sur le dispositif de conventionnement spécifique lié au CAPEFE. Par ailleurs, sur le plan pédagogique, une épreuve facultative en espagnol, au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, en complément de l'épreuve obligatoire d'anglais pourra être proposée pour l'année universitaire 2023/2024, en fonction de la demande. Elle consiste en un entretien de 20 minutes sur la base d'un texte fourni par le jury. Le texte portera de préférence sur l'apprentissage et l'enseignement des langues. D'autres thématiques en lien avec l'éducation pourront aussi être proposées. Les candidats disposeront de 20 minutes de préparation.

3.1.2.3. DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Description du dispositif

En concertation avec la Région académique, l'INSPE a décliné le cadrage national issu du réseau des INSPE autour des principes suivants :

- le DIU (comportant 220 heures de formation) est composé de trois unités d'enseignements (UE) dont la première et la troisième sont mutualisées entre les trois parcours (Premier degré, Second degré, CPE) et la seconde centrée sur les compétences métiers visée par chacun des parcours (Tableau 16) ;
- l'évaluation prend appui sur la collecte de travaux produits en cours d'année dans les trois unités d'enseignement pour la validation d'un projet professionnel qui sera présenté dans le carnet d'activité et de recherche (portfolio) et un oral de présentation de ce travail (soutenance). Le Carnet vise à vérifier le degré de maîtrise des compétences professionnelles (cf. Annexe 5.2.).

Tableau 16 : Maquette 2022/2023 du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Parcours		
Premier degré	Second degré	CPE
UE1 - Inscrire son action d'enseignement ou d'éducation dans le cadre institutionnel (48h) (1)		
EC1.1 - Connaître les principes et les valeurs de la République (20h)		
EC1.2 - Coopérer et communiquer au sein d'une équipe, avec les parents et les partenaires (8h)		
EC.1.3 - Prendre en compte la diversité des élèves (20h)		
UE2 - Mettre en œuvre des stratégies d'enseignement apprentissage efficaces en fonction des contextes d'enseignement (142h) (2)		UE2 - Mettre en œuvre des stratégies éducatives efficaces en fonction des contextes d'enseignement (142h)
EC2.1 - Mettre en œuvre et évaluer des situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner, en tenant compte des besoins de tous les élèves (35h)		

EC2.2 - Concevoir, comprendre et analyser des situations d'apprentissage en français (30h) EC2.3 - Concevoir, comprendre et analyser des situations d'apprentissage en mathématiques (30h) EC2.4 - Concevoir, comprendre et analyser des situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner (32h)	EC2.2 - Concevoir, comprendre et analyser des situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner (92h)	EC2.1 - Assurer l'accompagnement et le suivi du parcours de formation de tous les élèves (35h) EC2.2 - Participer à la politique éducative de l'établissement (92h)
EC2.5 (premier degré) et EC2.3 (second degré et CPE) - Utiliser le numérique dans ses pratiques professionnelles-certification PIX+Edu (15h)		
UE3 - Devenir un praticien réflexif (30h) (3) EC3.1 - Construire son parcours professionnel (stage) EC3.2 - Favoriser son développement professionnel par l'analyse réflexive (14 h) (carnet d'activité et de recherche) EC3.3 - Développer ses compétences professionnelles (16h)		

Notes :

(1) UE communes

(2) les parcours premier et second degrés seront mis en place de manière séparée (avec des enseignements et/ou des ressources mutualisés), mais l'intitulé de l'UE2 est commun.

La maquette évoluera légèrement à partir de 2023/2024, pour mieux prendre en compte les éléments relatifs à la Laïcité, aux principes et valeurs de la République, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, à l'égalité filles-garçons (Cf. Infra, partie 3.2.5.3. Tableau 22).

Par ailleurs, les points d'attention relatifs au DIU, issus de l'expérience partielle de l'année universitaire en cours, sont évoqués infra (3.5.2. Formation des fonctionnaires stagiaires).

3.2. Déploiement des formations

Dans cette partie, nous présentons, tout d'abord, les différents dispositifs mis en place pour coordonner les actions de formations proposées par l'INSPE (organisation des équipes pédagogiques et du pilotage des mentions, des conseils de perfectionnement, du conseil d'orientation scientifique et pédagogique). Dans un second temps, les modalités de constitution des équipes pédagogiques pluri-catégorielles (Région académique, université, INSPE) sont exposées. Dans un troisième temps, est présenté le déploiement de l'approche par compétences dans les formations ainsi que ses modalités d'évaluation et de suivi. Dans un quatrième temps, les principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages sont abordés. Cette partie se poursuit par la présentation de la prise en compte de dimensions transversales du projet de l'INSPE (valeurs de la République, Numérique) dans les formations. Elle s'achève par l'exposé de la mise en œuvre de la démarche qualité (Axe 4 du projet de l'INSPE), en relation avec les moyens administratifs et techniques de l'INSPE.

3.2.1. Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations

3.2.1.1. Organisation des équipes pédagogiques

Le pilotage des mentions des masters MEEF est organisé de manière différenciée en fonction de la structuration de la mention concernée :

- pour la mention MEEF 1D, des responsables d'années (M1, M2), en charge de la gestion courante et/ou exerçant des responsabilités particulières (par exemple relativement au stage), épaulent le responsable de mention¹⁵ ;

¹⁵ Une organisation simplifiée est en place en 2022/2023 où le responsable de mention gère l'ensemble de la mention. Les modalités d'organisation seront ajustées en fonction des effectifs, plus faibles cette année.

- pour la mention MEEF 2D, des responsables gèrent la mise en œuvre des parcours, l'ensemble du diplôme étant coordonné par un responsable de mention ;
- pour la mention MEEF EE, le responsable de la mention assure la coordination de l'ensemble de la formation ;
- pour la mention MEEF PIF, une équipe de coordination est constituée du responsable de la mention, de celui de la première année et des deux responsables de parcours de deuxième année, reflétant ainsi la structure en Y de la mention.

A l'heure actuelle, la coordination des enseignements transversaux (valeurs de la république, langues vivantes et numérique) est assurée par la responsable du département formation initiale, et pourrait être reprise par le directeur-adjoint en charge des mentions MEEF 1D, 2D et EE (voir *supra*, partie 2.3.) ou par un chargé de mission dans la nouvelle organisation de l'INSPE.

A l'exception du point précité, il n'est pas prévu de modification profonde de ce dispositif dans l'immédiat. Il faut peut-être considérer un travail de coordination entre la mention MEEF 2D et la mention MEEF EE, pour éviter l'isolement du responsable de cette dernière mention.

Les **réunions d'équipe pédagogique** sont organisées au niveau de la mention pour les masters MEEF mentions 1D, EE et PIF et, essentiellement, au niveau des parcours pour la mention MEEF 2D. Le fonctionnement en reste souple, mais une attention doit être portée au développement de pratiques plus homogènes, en particulier pour les différents parcours de la mention MEEF 2D. Par ailleurs, les questions de régulation de la formation (inter master) gagneront à être traitées en CODIR élargi.

Des étudiants délégués seront désignés (par groupe de TD pour la mention MEEF 1D, par parcours pour la mention MEEF 2D, par mention pour la mention MEEF EE) pour assurer une représentation auprès des équipes pédagogiques. Ces délégués seront associés à la régulation « quotidienne » de la formation en lien avec les responsables de mention. Ils seront également amenés à dialoguer avec les représentants étudiants dans les conseils de perfectionnement et les conseils de l'institut.

3.2.1.2. Conseils de perfectionnement

A la suite de la décision de l'université de systématiser les conseils de perfectionnement dans le cadre de l'accréditation 2022/2027 (voir *supra*), l'INSPE les a concrètement mis en place en 2021/2022. Il existe ainsi cinq conseils : Master MEEF mention 1D, Master MEEF mention 2D ALL et SHS, Master MEEF mention 2D STS, Master EE, Master MEEF mention PIF. Ces conseils ont une mission d'appui « aux équipes pédagogiques dans les processus d'auto-évaluation et de régulation des formations. Ainsi, ils proposeront les mesures permettant de faire évoluer les formations en cours de contrat et seront associés aux réflexions prospectives lors des auto-évaluations quinquennales et de l'élaboration des nouvelles offres de formation.¹⁶ »

La composition des conseils devra être ajustée en cas d'ouverture du parcours économie-gestion de la mention MEEF 2D, des propositions des CFVU¹⁷, ainsi que pour uniformiser les modalités de présidence. Ces comités, conformément aux principes arrêtés par l'université associent :

- des représentants des professions visées par le master ;
- un ou des représentants d'au moins une UFR du pôle Guadeloupe ;
- un représentant du laboratoire d'adossement (CRREF) ;
- des personnels du Service commun de documentation (SCD) et de la Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP) ;
- des représentants des personnels de l'INSPE impliqué dans la formation : enseignants, personnels technique ;

¹⁶ Voir : <http://www.univ-ag.fr/decouvrir-luniversite-des-antilles/actes-administratifs-reglementaires>, CA du 10 mai 2021.

¹⁷ Ce point fait partie des questions traitées en 2023 par les CFVU de l'UA.

- des représentants des étudiants et des anciens étudiants.

En termes de fonctionnement, il semble souhaitable que la direction de l'INSPE, ainsi que ses conseils, puissent proposer un ou des thèmes de travail aux conseils de perfectionnement, en cohérence avec la politique de l'université, les dimensions transversales et les axes structurants du dossier d'accréditation ainsi que les besoins de l'institut. Les conseils doivent également s'autosaisir de thèmes de travail spécifiques.

Les présidents des conseils, élus en leur sein et dont l'INSPE souhaite (a contrario de la situation présente) qu'ils ne soient pas responsables de formation, seront invités à coordonner les travaux par exemple au travers d'une commission des présidents de conseils de perfectionnement ou sous des formes plus souples.

Ces comités adressent un compte rendu à l'équipe pédagogique, au COSP et à la direction de l'INSPE. Un bilan régulier sera établi concernant la prise en compte des propositions des conseils de perfectionnement.

3.2.1.3. Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

Le COSP de l'INSPE fonctionne de manière régulière avec, en général, une réunion en amont des conseils d'institut. Il faut cependant rappeler que ce conseil ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'une composition respectant les dispositions réglementaires (cf. Tableau 9 *supra*, partie 2.1.3.3.). Par ailleurs, il faut malgré tout noter que l'absence de compte-rendu ne permet pas une exploitation des débats, dont la communauté de l'INSPE était informée sous forme de relevé de conclusion (cf. *supra*).

Par ailleurs, il importe de recentrer les réunions du COSP sur les questions d'orientation stratégique (cf. *supra*) en matière de formation et de recherche en le déchargeant des questions relatives à l'organisation « au jour le jour » de la formation, les réunions prévues au niveau de la direction de l'INSPE ou des équipes pédagogiques pouvant les régler au plus près des usagers.

Une nouvelle composition du COSP, plus conforme aux textes, incluant des représentants de droit de l'université, peut contribuer à la réalisation de cet objectif.

3.2.2. Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle

Le fonctionnement des équipes pédagogiques en équipe pluri-catégorielle a été considéré comme un point fort de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe lors de l'évaluation récente par le Hcéres (cf. *supra*). La réforme introduit de nouvelles variables et notamment un accroissement des interventions (en nombre de personnes et en nombre d'heures d'enseignement) qui nécessite des ajustements.

L'INSPE possède, au sein de son équipe pédagogique, des formateurs ayant des statuts et des expériences pluriels (MCF, PR, PRAG, PRCE, PE). Celle-ci est enrichie, d'une part, par les intervenants du tiers terrain (enseignants du premier et du second degrés, CPE...) qui interviennent en priorité sur les aspects pratiques, pédagogiques et didactiques et d'autre part, par des enseignants-chercheurs des autres composantes de l'université qui apportent des connaissances scientifiques actuelles aux étudiants. Ainsi, l'équipe pédagogique de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe est véritablement pluri-catégorielle et chaque membre intervient dans son domaine de compétence en synergie avec les autres.

3.2.2.1. L'apport de la Région académique

De longue date, la Région académique de Guadeloupe a apporté une contribution importante à la mission de formation initiale de l'INSPE sous forme de mise à disposition de quatre équivalents temps plein « second degré », soit quatre fois 384 HETD.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme, la Région académique s'est engagée à renforcer son aide à l'INSPE en assurant la prise en charge du tiers des heures « face aux étudiants » pour les mentions MEEF premier degré, second degré et encadrement éducatif.

Ce tiers des heures correspond à 266 heures par étudiant. L'estimation globale des besoins en résultant a été basée sur les données reprises dans le tableau 2 (cf. *supra*, partie 2.1.1.3) et correspond à 7,5 à 9 équivalents

temps plein, en utilisant la base de référence des services PRCE et PRAG (384 HETD/an). Ce principe est arrêté dans le cadre de la convention pluriannuelle et les quotités seront ajustées dans les avenants annuels¹⁸.

3.2.2.2. La typologie des interventions

La nature des interventions effectuées par les enseignants de l'académie est plutôt professionnalisante, ce qui justifie une majorité d'intervention en travaux dirigés : étude de cas, analyses de pratiques professionnelles, par exemple. C'est sur cette base qu'a été discutée en 2021/2022 la convention cadre. Des évolutions seront éventuellement nécessaires en fonction des retours d'expérience. Ainsi, dans certains domaines (éducation musicale par exemple), l'intégralité de la charge pédagogique est assurée par du personnel de l'académie, les besoins actuels ne justifiant pas le maintien d'un emploi à l'INSPE.

3.2.2.3. Vers une démarche de construction d'équipes plus intégrées

En fonction des mentions MEEF et des parcours, les équipes pédagogiques ont fonctionné de manières réellement intégrées ou bien par juxtaposition des interventions des différentes catégories de personnels. Dans l'optique d'équipes réellement intégrées faisant intervenir dans l'idéal des enseignants et enseignants chercheurs des composantes universitaires du pôle, de la Région académique et de l'INSPE, un double travail doit être accompli :

- clarifier les conditions d'intervention des personnels de terrain à l'INSPE : quels titres, diplôme, certificat ou expérience professionnelle demander ? Quelle instance de régulation mettre en place ?
La réponse à ces questions sera à inscrire dans les dispositifs de conventionnement ;
- favoriser les rencontres au bon niveau de subsidiarité, entre les départements disciplinaires des composantes du pôle Guadeloupe, les responsables pédagogiques de l'INSPE et les personnels de terrain.

En mettant en contact des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des personnels de terrain, ces rencontres serviront également à développer des innovations et des expérimentations pédagogiques en lien avec le contexte territorial et les disciplines scolaires, comme cela existe déjà dans le domaine de l'éducation au développement durable, de l'expérimentation de ressources pédagogiques contextualisées en Sciences de la Vie et de la Terre.

3.2.3. Déploiement de l'approche par compétences : construction des compétences professionnelles, évaluation et suivi de l'acquisition des compétences

L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe, comme celui de l'académie de la Martinique, entend passer d'une logique dominée par une ingénierie de formation de transmission de connaissances à une ingénierie de formation de développement de compétences. Ainsi, l'offre de formation établit un lien clair avec le référentiel des compétences des métiers de l'enseignement et de l'éducation de juillet 2013 et avec le référentiel de formation de mai 2019. Les modalités d'évaluation sont désormais centrées sur des principes d'acquisition des compétences professionnelles.

3.2.3.1. Les principes constructifs des maquettes

Afin d'adopter une approche par compétences dans les formations dispensées à l'INSPE, la conception et la construction des maquettes se sont basées sur les référentiels de compétences métier (1D, 2D et EE).

A titre d'exemple, pour la mention MEEF 1D, les compétences métiers sont :

- a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ;
- b. Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages ;
- c. L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel.

¹⁸ La partie 4 du dossier « budget de projet » complète ces éléments.

Chaque semestre des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE est découpé en trois unités d'enseignement reprenant chacune de ces compétences métiers :

- la 1^{ère} Unité d'enseignement : L'enseignant/Le CPE, acteur de la communauté éducative et culture commune ;
- la 2^{ème} Unité d'enseignement :
 - pour la mention MEEF 1D : L'enseignant, polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages ;
 - pour la mention MEEF 2D : L'enseignant, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages ;
 - pour la mention MEEF EE : Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formations des élèves
- la 3^{ème} Unité d'enseignement : L'enseignant/Le CPE, praticien réflexif, sensible au contexte et acteur de son développement professionnel.

Ces unités d'enseignement (UE) sont divisées en éléments constitutifs (EC). Un repérage précis a été effectué au sein de chaque EC pour identifier leur contribution aux **blocs d'activités** décrits pour chaque mention lors de la présentation de la réforme (voir Annexe 2 pour la mention MEEF 1D).

A titre d'exemple, pour la mention MEEF 1D, les blocs d'activités sont :

- Bloc A : au moins 55 % du temps de formation consacré aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui, y compris la connaissance et la transmission des valeurs républicaines),
- Bloc B : au moins 20 % du temps consacré à la polyvalence (autres aspects disciplinaires), à la pédagogie générale et à la gestion de classe,
- Bloc C : au moins 15 % du temps consacré à la recherche,
- Bloc D : 10 % du temps réservé au contexte, notamment territorial, et aux innovations propres de l'INSPE.

Le tableau 17 présente l'exemple de la mise en œuvre de ces principes pour le premier semestre de la mention MEEF 1D, reprise de manière plus détaillée dans l'Annexe 2.

Tableau 17 : Projet de maquette du premier semestre de la mention MEEF 1D

UE	Intitulé de l'UE	EC	Intitulé de l'EC	Contenus	Blocs Activités
UE 11	L'enseignant, acteur de la communauté éducative et culture commune	111	Se situer et exercer en contexte scolaire	Cadre réglementaire, laïcité, principes et valeurs de la République	A
		112	Maîtriser le numérique pour enseigner et coopérer	Numérique éducatif : Didactique et Innovation	D
				Numérique éducatif : Éthique	A
		113	Maîtriser une langue vivante étrangère pour communiquer et enseigner	Anglais / Espagnol : Didactique	B
				Anglais / Espagnol : Communication	A
		UE 12	L'enseignant, polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	121	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en Mathématiques et en sciences et techniques
Sciences et technologies	B				
EPS	B				
122	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en Français et en humanités			Français	A
				Arts visuels et Éducation musicale	B
				Histoire-Géographie et EMC	B
123	Concevoir et analyser les stratégies d'enseignement et les processus d'apprentissage			Français et Mathématiques	A
				Autres disciplines	B

		124	Connaître et développer les compétences psychosociales des élèves dans leurs diversités	Théorie de l'apprentissage, développement psychosocial de l'enfant, processus cognitifs	A
UE 13	L'enseignant, praticien réflexif, sensible au contexte et acteur de son développement professionnel	131	Mise en situation professionnelle	Stage	A
		132	Séminaire d'accompagnement au mémoire	Introduction à la recherche + Présentation thématiques	C
		133	Enseigner en contextes plurilingues et innover	Enseigner en contexte (LVR, FLE, didactique du plurilinguisme)	D

Exemple de lecture : l'UE 12 se subdivise en quatre EC, 121, 122, 123 et 124. L'EC 121, 122 et 124 contribuent aux blocs d'activités A et B. L'Annexe 2 donne la ventilation horaire par bloc d'activité.

3.2.3.2. Les modalités d'évaluation

L'INSPE mettra en place une évaluation par compétences, en cohérence avec la structuration de son offre de formation. Il pourra s'appuyer sur l'expérience acquise en matière d'évaluation par compétences déjà mises en place pour les stages et dans des enseignements tels que les langues vivantes étrangères, le numérique éducatif, ou encore, depuis 2022/2023, dans le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier ». Pour favoriser la construction progressive des compétences chez les étudiants, les modalités d'évaluation seront organisées au travers de l'identification de niveaux progressifs tout au long des deux années de master afin de baliser le parcours des étudiants. Si les modalités actuelles sont relativement classiques avec des épreuves écrites (interrogation écrite ou devoir de synthèse), orales (exposé, participation aux débats), le rendu d'activité pratique (constitution de dossier, de projet) en contrôles continus et terminaux et répondent aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences (MGCCC) de l'université des Antilles, l'introduction d'évaluations sous forme de portfolio et de grilles de compétences sera progressivement étendue au sein de l'INSPE afin d'individualiser le parcours, de valoriser l'expérience et de repérer les degrés d'acquisition des compétences de chaque étudiant tout au long de leur formation. La pratique d'un auto-positionnement des étudiants sur chacune des compétences visées en formation sera également mise en place. La confrontation entre la perception des étudiants et des formateurs sur le degré d'acquisition des compétences offrira à chacun des perspectives d'amélioration.

La révision de ces modalités d'évaluation a également pour objectif de réduire le nombre d'évaluations, d'une part, pour diminuer la charge de travail des étudiants, et d'autre part, pour rendre ces évaluations plus significatives dans leur parcours.

Pour donner un exemple concret, les unités d'enseignements (ou leurs éléments constitutifs) consacrées à la construction de la polyvalence et à la transmission des savoirs fondamentaux dans la mention MEEF 1D seront évaluées, d'une part, par des épreuves écrites dans les disciplines fondamentales (français et mathématiques) permettant de mesurer la maîtrise des savoirs fondamentaux, et d'autre part, par l'élaboration d'un portfolio ou portefeuille de compétences et le rendu d'activités pratiques dans les autres disciplines scolaires, se construisant sur la durée du master¹⁹. Ces unités d'enseignement étant répartis sur les quatre semestres du master, l'étudiant pourra déposer au fil du master un « dossier » soit relatif à une discipline (autre que mathématiques et français, évaluées sous d'autres formes compte tenu de leur importance dans le contexte académique), soit pluridisciplinaire. Il devra couvrir l'ensemble des disciplines au fil de son parcours. Les savoirs disciplinaires et les compétences professionnelles relatives aux différentes disciplines scolaires seront ainsi conjointement évalués au fil du master, dans l'ordre choisi par l'étudiant. Des dispositions spécifiques seront prises pour les étudiants rejoignant la mention MEEF 1D en deuxième année.

¹⁹ Des évaluations semestrielles resteront systématiquement organisées chaque semestre en mathématiques et en français, disciplines prioritaires dans la Région académique de Guadeloupe.

Pour atteindre ces objectifs, des séminaires de formation à l'évaluation par compétences seront mis en place à partir de l'année 2023/2024 et identifiés dans les emplois du temps, à destination des équipes pédagogiques de l'INSPE (quatre mentions des masters MEEF, DU, DIU). Ces actions permettront la conception collective d'outils et de procédures permettant l'évaluation par compétence. Dans ce même cadre, une réflexion sur des évaluations plus transversales, par exemple placées au niveau des unités d'enseignement et non de leurs éléments constitutifs, sera effectuée. Cette pratique sera expérimentée dans l'objectif de mieux évaluer les compétences visées par le master et évaluée dans une perspective d'amélioration continue des formations.

3.2.4. Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages

A l'heure actuelle, quasiment tous les stages de M1 et de M2 des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE, sont effectués dans des établissements scolaires de la région académique de Guadeloupe. Ils sont mis en place dans une relation étroite entre le Rectorat et l'INSPE. La préparation des stages bénéficie de l'accompagnement d'une chargée de mission Interface « INSPE académie », qui assure l'information des chefs d'établissement, le partenariat avec les corps d'inspection et avec les responsables de mentions et de parcours.

Un cahier des charges du stage à destination des tuteurs a été élaboré par l'INSPE et le rectorat. Il conviendrait également de prévoir un cahier des charges du stage à destination des étudiants afin de définir les enjeux et les attentes en termes de formation. Pour aller dans ce sens, tous les stages feront l'objet, dans les nouvelles maquettes de formations, d'une présentation préalable aux étudiants, en présence des tuteurs et, si possible, des personnels des corps d'inspection de l'académie, reprenant ces éléments (2h au début de chaque semestre dans l'EC « Mise en situation professionnelle » sur toute la durée du master).

3.2.4.1. Les stages pour le niveau M1

Les stages des étudiants de niveau M1 sont des stages d'observation ou de pratique accompagnée (SOPA) qui ne nécessitent pas de libérer des supports enseignants. Ainsi, la mise en stage ne pose pas de problème majeur en termes de terrain. Cependant, le vivier de tuteurs de stages de la Région académique peut se trouver très sollicité en raison de la multiplication des accompagnements (MEEF M1 et M2, DIU, etc.).

L'INSPE s'attachera à chercher d'autres voies de socialisations aux métiers de l'enseignement et de la formation. Par exemple, dès l'année 2022/2023, un stage avec la Parc National de Guadeloupe a pu être mis en place, dans le cadre d'activités de médiation. Des partenariats sont en cours de discussion avec différentes associations pour la réalisation de stages dans le cadre de l'accompagnement scolaire (cf. *infra*, partie 3.6.3.). Néanmoins, les possibilités restent limitées dans un territoire où les emplois de niveau « cadre » sont peu nombreux dans le domaine de la formation.

Ces stages font l'objet d'une convention entre l'étudiant, l'INSPE et l'établissement d'accueil. Un accompagnement est assuré par un tuteur de terrain, également en charge de l'évaluation de l'étudiant à l'aide d'une grille de compétences.

3.2.4.2. Les stages pour le niveau M2

Tous les étudiants de M2 bénéficient, pour l'accompagnement sur le terrain, d'un co-tutorat effectué par un enseignant de l'INSPE et un enseignant du terrain.

Les stages des alternants

L'académie s'est engagée à mettre en place 50 contrats pour les alternants (étudiants de M2) de la mention MEEF 1D d'une part, et 50 pour les masters MEEF mentions 2D et EE prises dans leur ensemble au titre de l'année 2022/2023 d'autre part.

Le processus prévoit une information en cours de M1 et un appel à candidature lancé conjointement par les deux parties (INSPE / académie). Une commission de recrutement, mise en place par l'académie en

collaboration avec l'INSPE en juin, est chargée des auditions et du classement des candidats. Un contrat d'alternant est ensuite signé entre l'étudiant et l'académie, et une réunion de pré-rentrée organisée par le Rectorat est prévue fin août pour une prise de fonction début septembre.

Les stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)

Les étudiants de M2 des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE non bénéficiaires de contrats d'alternance effectuent un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) en établissement scolaire. Une convention, basée sur le modèle prévu par le ministère, prévoit les modalités administratives, pédagogiques et de gratification.

A titre d'information, le Tableau 18 reprend la répartition des stages effectués au sein des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE pour l'année 2022/2023.

Tableau 18 : Répartition des étudiants par type de stage au sein des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE

Mentions MEEF	SOPA		Alternants	Total
	M1	M2		
1D	52	27	37	116
2D	53	16	27	96
EE	10	7	7	24
Totaux	115	50	71	236
	165			

3.2.4.3. Organisation des stages

L'organisation des stages (choix des jours de stage, stage massé ou filé) pour les masters MEEF mentions 1D, 2D et EE est un élément critique pour deux raisons. La première est d'ordre pratique puisqu'elle doit permettre la programmation et la mutualisation de certains cours communs en facilitant le regroupement de certains parcours et/ou de certaines mentions. C'est le cas, par exemple, pour les EC consacrées aux valeurs de la République où sont regroupés les étudiants des masters MEEF mentions 2D et EE, ainsi que pour les séminaires d'accompagnement au mémoire où pourraient être regroupés des étudiants des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE. La seconde raison est d'ordre pédagogique afin de concevoir l'articulation entre les périodes et durées de stages et les temps de formation à l'INSPE.

3.2.4.3.1. Organisation actuelle des stages

Actuellement, l'organisation des stages (6 semaines en M1 et 12 semaines en M2) est la suivante :

- pour la mention MEEF 1D : les étudiants de M1 (SOPA) ont une période de stage organisée sous forme de deux stages massés de trois semaines chacun (novembre et mars). Les étudiants de M2 ont, quant à eux, deux jours de stage par semaine de septembre à mars pour les M2 alternants et d'octobre à mai pour les M2 SOPA (lundi et mardi pour les alternants ; jeudi et vendredi pour les SOPA) ;
- pour les masters MEEF mentions 2D et EE : les étudiants de M1 (SOPA) ont un stage massé de deux semaines (octobre), puis un stage filé d'un jour par semaine de novembre à juin (le mardi toute la journée pour la mention MEEF EE et le mardi matin pour la mention MEEF 2D). Les étudiants de M2 (SOPA et alternants) ont un stage organisé sous forme de deux jours par semaine (lundi et jeudi toute la journée pour la mention MEEF EE) ou de trois demi-journées par semaine (lundi après-midi, mercredi matin et vendredi matin pour la mention MEEF 2D).

Après deux années de mise en œuvre des nouvelles modalités de mise en stage et des difficultés rencontrées tant sur le plan administratif, humain et pratique, notamment pour les M2 alternants, l'INSPE et l'académie ont réussi à trouver un fonctionnement collaboratif, permettant la mise en stage de 236 étudiants, qu'il convient de conserver et d'optimiser.

3.2.4.3.2. Analyse et perspectives

L'organisation actuelle des stages permet de mettre en place des cours communs entre deux mentions (mentions MEEF 2D et EE) mais ne permet pas d'enseignement regroupant les trois mentions MEEF 1D, 2D et EE. Elle complique aussi les mutualisations entre les M2 des masters MEEF mentions 2D et EE (jours de stage : lundi et jeudi pour la mention MEEF EE : lundi après-midi, mercredi matin et vendredi matin pour la mention MEEF 2D). Elle peut conduire les étudiants de la mention MEEF 2D à faire des déplacements dans une même journée entre leur lieu de stage et l'INSPE.

Au regard de tous ces éléments, l'organisation des stages pourrait prendre les principes suivants :

- prévoir un jour sans stage par semaine commun à toutes les mentions (MEEF 1D, 2D et EE) afin de pouvoir placer des enseignements transversaux inter-mentions et inter-parcours (par exemple le mercredi), au profit du développement d'une culture professionnelle commune ;
- conserver deux semaines de stage massé pour les M1 2D et EE en début d'année (octobre) afin que les étudiants puissent disposer d'une période suffisamment longue de socialisation au métier, puis d'un jour de stage identique par semaine (par exemple le mardi comme actuellement) afin de simplifier l'organisation des enseignements inter-mentions ;
- organiser les stages de M2 pour la mention MEEF 2D sur trois demi-journées jours comme actuellement : même si cette organisation n'est pas idéale pour les étudiants qui se déplacent de leur lieu de stage à leur lieu de formation sur une même journée, elle permet néanmoins aux étudiants alternants d'assurer l'intégralité des heures d'enseignement dans une discipline à une classe ; il sera cependant veillé à choisir deux jours de stage identiques (et non un seul) avec la mention MEEF EE (lundi et jeudi) ;
- Conserver l'idée des deux groupes pour les M2 MEEF 1D (lundi-mardi pour les alternants et jeudi-vendredi pour les SOPA) afin de permettre les enseignements effectués par groupe (4 groupes d'étudiants dans la mention MEEF 1D actuellement).

La discussion de ces propositions entrera dans le cadre des échanges entre la Région académique et l'INSPE en s'inscrivant dans le cadre des travaux du comité opérationnel (Cf. *supra*, partie 2.3.3.).

Enfin, afin de contribuer à la création d'une culture commune au sein des équipes pédagogiques pluricatégorielles de l'INSPE et d'harmoniser les pratiques de tutorat et d'encadrement des étudiants, des formations regroupant les tuteurs de terrain et ceux de l'INSPE seront organisées en début d'année universitaire au sein des mentions MEEF 1D et EE et de chaque parcours pour la mention MEEF 2D, comme c'est déjà le cas actuellement ou cela l'était avant la période Covid. Ces formations organisées sous la double responsabilité de l'INSPE et de l'académie permettront d'exposer les calendriers, les attentes et les objectifs des stages et du tutorat, ainsi que les outils destinés à l'évaluation des étudiants (grille de compétences et bulletin de suivi).

3.2.5. Principes et valeurs de la République : laïcité, école inclusive, égalité fille/garçon, droits et obligations des fonctionnaires, déontologie et éthique

3.2.5.1. Cadre général

Aussi bien pour la formation que le pilotage, l'INSPE s'inscrit dans la démarche de l'université de responsabilité sociale et sociétale (« Une stratégie de responsabilité sociétale en faveur de la vie étudiante »), en la déclinant plus particulièrement en termes de formation des personnels d'éducation et d'enseignement. La formation en master MEEF doit permettre l'acquisition d'une culture professionnelle autour :

- des principes (laïcité, égalité des chances, égalité filles-garçons, citoyenneté, respect d'autrui, lutte contre toutes formes de discrimination et de violence) et des valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité) ;
- du fonctionnement et de l'organisation du système éducatif et des établissements scolaires ;
- des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires ;
- et des démarches (s'approprier, transmettre, faire partager et respecter les valeurs de la République).

Pour concrétiser ces objectifs dans son offre de formation, l'INSPE s'est principalement basé sur trois textes rappelés ci-dessous :

1) le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République (Arrêté du 16 juillet 2021) précise les modalités de formation initiale (master MEEF) et continuée (DIU). Il est stipulé que tous les étudiants engagés dans des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE doivent suivre un module de formation à la laïcité et aux valeurs de la République. Ce dernier correspond à au moins 36 heures réparties sur les deux années de master. La moitié de ce volume horaire est proposé de manière transversale et l'autre moitié est intégrée aux disciplines d'enseignement s'agissant des futurs professeurs, et aux enjeux éducatifs s'agissant des futurs personnels d'éducation ;

2) le cahier des charges relatif à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (Bulletin officiel n°2 du 14 janvier 2021) vise le développement de compétences à la mise en œuvre d'une scolarisation inclusive. Il est indiqué que 25 heures dédiées à l'école inclusive et à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers soient ventilées soit au sein des UE de compétences communes, soit dans un module spécifique ;

3) le cahier des charges relatif la formation à l'égalité filles-garçons formule un module obligatoire de 18 heures consacré à cette question. L'ancrage dans les disciplines enseignées sera privilégié à hauteur d'au moins la moitié du temps de formation.

3.2.5.2. La déclinaison au sein des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE

En suivant les textes de référence rappelés ci-dessus, les apports représentent en formation initiale environ 80h dans les maquettes MEEF, dont 40h dans des modules spécifiques et 40h intégrées aux disciplines d'enseignement (cf. Tableau 19).

Tableau 19 : Répartition thématique au sein des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE

Thématiques	Transversal	Disciplinaire	Total
Laïcité et valeurs de la République	18h	18h	36h
Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers	12,5h	12,5h	25h
Égalité filles-garçons	9h	9h	18h
Total	39,5h	39,5h	79h

Pour les masters MEEF mentions 1D, 2D et EE, un EC intitulé « Se situer et exercer en contexte scolaire » est dédié à ces trois grandes thématiques. Il est intégré aux 1^{ères} unités d'enseignement et se décline du semestre 1 au Semestre 4²⁰ comme suit.

Pour la mention MEEF 1D (56h) :

- Semestre 1 (16h) : Cadre réglementaire, laïcité, principes et valeurs de la République ;
- Semestre 2 (16h) : École inclusive et scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Semestre 3 (12h) : Égalité des chances et égalité filles-garçons ;
- Semestre 4 (12h) : Éthique, communauté éducative et développement durable.

Pour les masters MEEF mentions 2D et EE (40h) :

- Semestre 1 (10h) : Cadre réglementaire, laïcité, principes et valeurs de la République ;
- Semestre 2 (10h) : École inclusive et scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Semestre 3 (10h) : Égalité des chances et égalité filles-garçons ;
- Semestre 4 (10h) : Éthique, communauté éducative et développement durable.

²⁰ Le maintien de cet EC au S4 contribue en partie à la préparation des candidats à l'épreuve d'entretien dans le cadre des concours de l'enseignement et des métiers de l'éducation.

A cet EC dédié, s'ajoutent deux autres EC au sein des master MEEF mentions 1D, 2D et EE, placé dans la 2^{ème} unité d'enseignement, dans lesquels seront abordés ces thématiques avec un ancrage davantage disciplinaire.

Un EC intitulé « Connaître et développer les compétences psychosociales des élèves dans leurs diversités » (30h, 10h par semestre du S1 au S3) qui s'organise en trois temps pour les trois masters MEEF mentions 1D, 2D et EE :

- une connaissance des compétences psychosociales et de leur développement ordinaire (10h au S1) ;
- une connaissance des élèves à besoins éducatifs particuliers (10h au S2) ;
- une connaissance des troubles d'apprentissage et de la gestion de la diversité dans les disciplines d'enseignement pour les masters MEEF mentions 1D et 2D et dans les pratiques d'accompagnement et d'animation pour la mention MEEF EE (10h au S3). Au S3, dans la mention MEEF 1D, c'est un EC spécifique (10h), tandis que dans les masters MEEF mentions 2D et EE, cet enseignement de 10h est intégré à l'EC disciplinaire dédié aux analyses de pratique

Un EC intitulé « Concevoir et analyser les stratégies d'enseignement et les processus d'apprentissage » pour les masters MEEF mentions 1D et ED et intitulé « Concevoir et analyser les stratégies d'animation et d'accompagnement » pour la mention MEEF EE.

Cet EC disciplinaire dédié aux analyses de pratique consacre certains moments d'intervention et de réflexion sur les valeurs de la République, la gestion de la diversité des élèves et l'égalité filles-garçons, déclinés de manière différenciée en fonction des trois mentions MEEF :

- un EC « Concevoir et analyser les stratégies d'enseignement et les processus d'apprentissage » (10h au S1 ; 10h au S2 et 6h au S3) pour la mention MEEF 1D ;
- un EC « Concevoir et analyser les stratégies d'enseignement et les processus d'apprentissage » (12h au S1 ; 13h au S2 et 15h au S3) pour la mention MEEF 2D ;
- un EC « Concevoir et analyser les pratiques d'animation et d'accompagnement en établissement » (12h au S1 ; 13h au S2 et 15h au S3) pour la mention MEEF EE.

Cette organisation est synthétisée dans le Tableau 20 ci-dessous pour la mention MEEF 1D et dans le Tableau 21 pour les masters MEEF mentions 2D et EE.

Tableau 20 : Répartition horaire des thématiques par EC – Mention MEEF 1D

Thématiques	EC « Se situer et exercer en contexte scolaire »	EC « Connaître et développer les compétences psychosociales des élèves dans leurs diversités »	EC « Concevoir et analyser les stratégies d'enseignement et les processus d'apprentissage »	Total
Laïcité, principes et valeurs de la République	16h au S1		10h au S1 et 10h au S2	36h
Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers	16h au S2	10h au S2		26h
Égalité filles-garçons	12h au S3		6h au S3	18h
Total	44h	10h	26h	80h

Tableau 21 : Répartition horaire des thématiques par EC – Mention MEEF 2D et EE

Thématiques	EC « Se situer et exercer en contexte scolaire »	EC « Connaître et développer les compétences psychosociales des élèves dans leurs diversités »	EC « Concevoir et analyser les stratégies » (1) »	Total
Laïcité, principes et valeurs de la République	10h au S1		12h au S1, 7h au S2 et 7h au S3	36h
Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers	10h au S2	10h au S2	6h au S2	26h
Égalité filles-garçons	10h au S3		8h au S3	18h
Total	30h	10h	40h	80h

(1) « Concevoir et analyser les stratégies d'enseignement et les processus d'apprentissage » pour la mention MEEF 2D et « Concevoir et analyser les pratiques d'animation et d'accompagnement » pour la mention MEEF EE.

3.2.5.3. La déclinaison au sein du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Les fonctionnaires stagiaires non titulaires d'un master MEEF reçoivent, dans le cadre du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier », une formation initiale à la laïcité et aux valeurs de la République, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et à l'égalité filles-garçons. Comme le montre le Tableau 22, un renforcement sera opéré à partir de 2023/2024 faisant passer le volume horaire de 30h à 45h30²¹ dédié à ces thématiques, par un remaniement limité de la maquette de formation présentée *supra* (Partie 3.1.2.3., Tableau 16).

Tableau 22 : Répartition thématique au sein du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

Thématiques	EC « Connaitre les principes et les valeurs de la République »		EC « Prendre en compte la diversité des élèves »	
	2022/2023	2023/2024	2022/2023	2023/2024
Laïcité, principes et valeurs de la République	10h	15h30 (1)		
Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers			10h	16h
Égalité filles-garçons	10h	14h		
Total	20h	29h30	10h	16h

(1) Incluant une formation lors de la pré-rentrée (1h30).

Cette formation est poursuivie pour les fonctionnaires au cours des trois années (T1 à T3) qui suivent la titularisation pour atteindre le même volume que celui référencé dans les masters MEEF mentions 1D, 2D et EE. L'ensemble de cette formation (DIU et T1 à T3) sur ces trois thématiques est conçue en partenariat étroit entre l'INSPE et l'EAFC. Il s'agit de s'assurer d'une véritable articulation et d'une continuité entre les différentes actions de formation, celles menées d'un côté par l'INSPE (DIU), et celles menées de l'autre par l'EAFC (T1 à T3).

3.2.5.4. Ethique et déontologie – lutte contre le plagiat – propriété littéraire et artistique

A l'instar de l'INSPE de l'académie de la Martinique, l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe s'inscrit dans une démarche volontariste pour responsabiliser les étudiants en matière d'éthique et de déontologie scientifique. Outre une formation sur l'éthique en matière d'enseignement (voir partie 3.2.5.2), en matière de recherche (voir partie 3.3) et l'usage des outils et ressources numériques (voir partie 3.2.6), effectuée dans les enseignements dédiés, une sensibilisation à la propriété littéraire et artistique sera réalisée en lien avec les normes bibliographiques existantes pour réaliser un mémoire ou une thèse. Elle fera l'objet d'une inscription dans la charte des différents travaux de fin d'étude (mémoire de master, carnet d'activité et de recherche...) et reposera sur le principe suivant :

- **période formative** : pendant la période de rédaction du travail de fin d'études, une analyse de similarité par le logiciel Compilatio (solution retenue par l'université des Antilles) pourra être demandée par chaque étudiant, qui recevra l'analyse et une explication des résultats ;
- **période évaluative** : au moment du dépôt du travail de fin d'études, une analyse de similarité est réalisée de façon systématique par les responsables de mentions et de parcours, et fera l'objet d'une analyse pour discerner ce qui relève du plagiat et ce qui relève de la contrefaçon. Un compte-rendu explicatif sera envoyé à l'étudiant qui motivera une éventuelle décision d'interdiction de soutenir.

²¹ Ce volume de 45h30 semble se situer dans une moyenne haute par rapport aux maquettes proposées dans d'autres académies.

3.2.6. Politique du numérique

Les actions de l'INSPE en matière de numérique, constituant une dimension transversale de son projet, s'inscrivent dans le cadre de la politique menée par l'université des Antilles et se développent en partenariat avec le Rectorat. Ces actions s'adressent non seulement aux étudiants et aux stagiaires mais également aux personnels enseignants, administratifs et techniques. Elle entend répondre aux orientations nationales pour le numérique éducatif présentées le 27 janvier 2023²². En termes d'organisation, l'INSPE s'appuie sur sa cellule numérique (voir *supra*), organe de conseil et d'expertise, qui accompagne la direction de l'institut dans la définition et la mise en œuvre la politique du numérique en tenant compte des spécificités des missions de la composante. Cette politique possède les objectifs décrits ci-après.

3.2.6.1. Développer la communauté apprenante autour du numérique (Axe 1 du projet de l'INSPE)

Sur le plan national, l'INSPE continuera à prendre part aux travaux menés par le réseau des INSPE dans le cadre de l'expérimentation à la certification Pix+Édu. Par ailleurs, l'INSPE s'engagera dans une dynamique de collaboration avec CANOPE dans le cadre du projet e-INSPE, avec l'ambition de développer à terme des modules de formation locaux (voir également ci-dessous la partie 3.6. Partenariats).

Enfin, l'INSPE s'inscrit plus localement dans une volonté d'étroite collaboration avec l'académie de la Guadeloupe constituée en Territoire Numérique Educatif. A ce titre, l'ensemble des partenaires sont mobilisés autour d'une vision commune du numérique éducatif au sein de l'académie. Dans ce cadre, l'INSPE participe au Comité de suivi et souhaite développer ses coopérations, échanges et mutualisation, notamment avec l'IREM, l'EAFC, la DRANE, le CLEMI, le CASNAV, CANOPE et les collectivités territoriales.

3.2.6.2. L'apport de la recherche (Axe 3 du projet de l'INSPE)

L'ensemble des formateurs de l'INSPE sera sensibilisé aux actions de formation et à l'accompagnement prévu dans le cadre de l'accréditation de l'université des Antilles portant sur la conception, la scénarisation et sur la production de formations.

Par ailleurs, l'INSPE, comme l'université, pourront bénéficier des apports du programme de recherche international *Respire*²³, permettra de mesurer le ressenti des enseignants de l'université des Antilles après la période de crise sanitaire (2022/2023). Dans un second temps, ce programme de recherche fournira aux établissements partenaires, dont l'université des Antilles, des éléments pour le renouvellement des pratiques de formation, vers plus d'égalité et d'inclusion, dans diverses modalités, dont la formation à distance (2025/2026). Les éléments issus de ce programme pourront être intégrées dans les formations pour répondre à l'objectif de former des enseignants agiles, en mesure de mettre en œuvre différents types d'enseignement (présentiel, hybride, à distance...), en cas de situation de crise.

Enfin, dans le cadre des mémoires des quatre mentions MEEF, un des séminaires d'accompagnement portera sur le numérique pour l'éducation, pour encourager les étudiants à investir ce champ, en relation avec les caractéristiques locales. Comme cela se passe déjà, des stages (notamment pour les étudiants de la mention MEEF PIF) seront proposés auprès de partenaires ou d'organismes en lien avec le numérique éducatif.

3.2.6.3. Développer et accompagner de nouvelles pratiques professionnelles mobilisant le numérique

3.2.6.3.1. Mettre en œuvre une offre de formation adaptée aux enjeux du numérique

Les enseignements dispensés au sein des masters MEEF, des diplômes universitaires et notamment du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » permettront aux

²² Numérique pour l'éducation 2023-2027 - La vision stratégique d'une politique publique partagée. Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Janvier 2023.

²³ Ce programme est piloté en France par le CRREF (sous la responsabilité du directeur de l'INSPE) et financé dans le cadre de la Trans-Atlantic Platform for Social Sciences and Humanities (T-AP).

étudiants de développer les compétences professionnelles définies dans le CRCN-Édu en vue de la certification du Pix+Édu.

Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, le numérique est introduit dans les maquettes des quatre mentions de master MEEF et du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » selon trois déclinaisons :

- dans les EC numériques spécifiques ;
- dans les EC disciplinaires des différents parcours ;
- dans les EC centrés sur les valeurs de la République et les langues vivantes.

Les enseignements contenus dans l'offre de formation proposée par l'INSPE devront permettre aux étudiants, stagiaires et enseignants :

- d'acquérir une culture numérique solide ;
- d'enrichir leurs pratiques pédagogiques en s'appuyant sur des outils et services numériques préalablement identifiés ;
- de concevoir des contenus et des ressources éducatives contextualisés ;
- de développer une culture du partage en alimentant un espace numérique de formation et de documentation professionnelles ;
- d'expérimenter les solutions numériques éducatives proposées par l'académie dans le cadre du dispositif TNE ;
- d'adopter une posture réflexive et critique vis-à-vis de leurs pratiques professionnelles.

A l'issue de la formation, les étudiants et stagiaires devront être capables de « transmettre à chaque élève un niveau de compétences numériques solide, lui garantissant une aisance numérique indispensable pour la compréhension du monde et la bonne insertion professionnelle tout au long de la vie²⁴ ». Ils seront également sensibilisés aux questions d'égalité homme-femme dans les métiers du numérique. Ils devront également être capable, comme cela a déjà été indiqué, de prendre en charge toute forme de continuité pédagogique dans le cas de crise sanitaire ou d'autre nature.

3.2.6.3.2. Accompagner les personnels enseignants, administratifs et techniques à la transformation numérique

En vue du développement professionnel de ses formateurs, l'INSPE les encouragera à s'inscrire à la certification Pix+Édu et un accompagnement sera proposé par la cellule numérique de la composante. A terme, il conviendrait que tous les formateurs de la composante obtiennent la certification Pix+Édu niveau Expert. Les profils d'enseignants et de personnels BIATSS mentionneront cette dimension des compétences numériques comme étant un critère d'appréciation des candidatures.

Dans cette même perspective, la cellule numérique mettra en place une veille technique et pédagogique afin de relayer les actions de formations permettant une meilleure appropriation des outils et ressources numériques disponibles à l'Université des Antilles. Les personnels administratifs et techniques seront également invités à s'inscrire à des dispositifs d'accompagnement conduisant à la certification Pix.

3.2.6.3.3. Développer une communication plus proactive grâce au numérique

Si la complexité et l'enchevêtrement des responsabilités au sein de l'INSPE a pu créer des difficultés de communication (les étudiants ayant du mal à identifier les bons interlocuteurs), il faut également noter l'obsolescence du site Internet et une communication qui est restée souvent statique. Afin d'améliorer sa visibilité, l'INSPE s'engage à investir davantage les réseaux sociaux pour informer public et usagers de l'actualité de la composante et à effectuer la promotion de ses formations en les rendant plus lisibles sur son site internet.

²⁴ Numérique pour l'éducation2023-2027 - La vision stratégique d'une politique publique partagée. Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Janvier 2023.

3.2.6.4. Favoriser le développement de formations hybrides et comodales

Les conseils de l'INSPE ont acté le passage de la mention MEEF PIF sur le modèle de la comodalité de façon synchrone (voir *infra*). De manière plus précise, les étudiants assistent aux cours à distance ou en présentiel de manière synchrone. Après analyse du retour d'expérience concernant la mention MEEF PIF, l'INSPE pourrait envisager le déploiement d'autres formations selon le même modèle :

- des formations relevant de la formation continue, en liaison avec l'EAFC ;
- un groupe spécifique de la mention MEEF 1D ouvert aux étudiants salariés ;
- le parcours Créole de la mention MEEF 2D, compte tenu d'un public comportant une proportion importante de salariés²⁵.

Des conditions de trois ordres ont été identifiées, notamment grâce à l'expérience de la mention MEEF PIF, pour la mise en place de ce modèle de formation et son extension à d'autres formations délivrées par l'INSPE :

- techniques, développées ci-dessous ;
- pédagogiques : disposer d'un appui pour développer les compétences relatives à l'enseignement en distance et former à l'ingénierie pédagogique nécessaire à la création des interactions entre personnes à distance ;
- organisationnelles : disposer d'un appui pour créer les ressources pédagogiques préalablement scénarisées en appui au cours en visioconférence, et d'une reconnaissance de l'investissement des personnels impliqués.

Pour commencer à remplir à ces conditions, l'INSPE a prévu de recruter un technicien audiovisuel (sur un emploi vacant) en 2023 et de travailler de concert avec le pôle universitaire sur des projets de modernisation de l'équipement technique de la composante. Par ailleurs, la mention de compétences dans le domaine du numérique (par exemple : Pix+Édu) sera systématisée dans les profils enseignants.

3.2.6.5. Les conditions matérielles à la mise en œuvre du projet numérique de l'INSPE

La dernière campagne d'équipement de l'INSPE s'est déroulée dans le cadre du CPO 2015-2018 (voir également *infra* la partie 3.2.8.2. consacrée aux moyens techniques de l'INSPE). L'INSPE construira un projet d'équipement matériel et logiciel de l'INSPE pour les quatre années à venir, complétant les équipements issus du plan de l'université « Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité », lauréat du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP).

En outre, la modernisation de l'infrastructure réseau est également une priorité, étant donné l'ancienneté de l'infrastructure actuelle (1992). L'objectif est de renouveler et de mettre à jour les équipements pour offrir une connectivité fiable et rapide à tous les utilisateurs, tout en agrandissant la couverture WiFi 6 à tous les bureaux et espaces.

L'intégration du réseau de l'INSPE avec celui de l'université des Antilles est également un point clé, permettant ainsi une meilleure collaboration et une utilisation plus efficace des ressources informatiques. Cet aspect dépasse le seul INSPE et relève de sa meilleure intégration au pôle Guadeloupe (axe 1 du projet). Enfin, l'utilisation de logiciels libres et gratuits sera encouragée pour réduire les coûts et favoriser l'interopérabilité des outils utilisés par l'INSPE de Guadeloupe avec d'autres établissements et partenaires.

²⁵ La Faculté de Lettres et Sciences Humaines (Pôle Martinique de l'université) déploie le master Créole en enseignement à distance, ce qui peut permettre des synergies entre ce master et le parcours MEEF 2D créole. Il est également prévu de déployer le L3 de la licence créole sous cette modalité, ce qui pourrait permettre d'accroître le vivier d'étudiant de ce parcours MEEF second degré.

3.2.7. Mise en œuvre de la démarche qualité

L'INSPE inscrira sa démarche qualité pour les formations dans le projet porté par l'université des Antilles pour son accréditation 2022/2027²⁶. Ce projet se décline en un « label » de mise en qualité des formations et le renforcement des démarches d'évaluation par les usagers. Il correspond, pour l'INSPE, à des éléments d'opérationnalisation de l'axe 4 de son projet « Renforcer le pilotage de l'INSPE en l'inscrivant dans des démarches qualités concrètes ».

3.2.7.1. Le label de mise en qualité des formations

L'université des Antilles a prévu la mise en place d'un label interne de mise en qualité des formations témoignant de la mise en œuvre concrète de différents dispositifs de la démarche qualité, dont notamment :

- la généralisation des conseils de perfectionnement ;
- l'évaluation de la formation par les étudiants ;
- la délivrance du supplément au diplôme et du relevé de compétences acquises en cas de non-obtention du diplôme ;
- la mise en place du contrat pédagogique de réussite ;
- la personnalisation des parcours ;
- l'accueil des publics spécifiques.

L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe inscrira sa démarche qualité dans ce dispositif en s'assurant du respect de chacun des points évoqués ci-dessus. L'INSPE se fixe l'objectif d'une « labélisation » en 2024/2025.

3.2.7.2. L'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants : un instrument de régulation

Pour construire et mettre en œuvre sa démarche qualité, l'INSPE s'inscrira dans le dispositif prévu dans le dossier d'accréditation de l'université, repris ci-dessous :

« Pour favoriser le développement et encadrer les enquêtes internes, une « charte de l'évaluation des enseignements par les étudiants » sera proposée²⁷. Elle sera discutée par les CFVU et soumise à approbation du conseil académique. Cette charte fixera un cadre général, les objectifs, les modalités de réalisation et de traitement des données. Cette évaluation pourra comporter trois volets, une partie générale relative à la vie étudiante à l'université des Antilles, une partie concernant plus particulièrement la composante où se prépare le diplôme et une partie spécifique relative au diplôme préparé. Ces enquêtes internes seront mises en place sous la responsabilité des directrices et directeurs de composantes.

Les résultats seront transmis aux équipes pédagogiques et au conseil de perfectionnement concernés pour les éléments relatifs au diplôme, au conseil de la composante en charge des questions de vie étudiante pour la partie qui lui est propre et à la CFVU polaire (et au conseil académique pour les formations implantées sur les deux pôles) pour la partie générale. L'établissement ou la composante pourront passer commande à des unités de recherches (internes ou externes) compétentes pour les questions de formation pour réaliser une exploitation plus poussée des réponses à ces enquêtes.

Les éléments négatifs mis en évidence par ces enquêtes feront l'objet de propositions d'amélioration au niveau des diplômes, des composantes, et de l'établissement par les conseils compétents. Un bilan de l'application et de ses mesures et de leur effet sera régulièrement établi. »

Dans ce cadre, l'INSPE entend participer activement aux travaux de la CFVU et être force de proposition pour la conception d'un outil d'enquête répondant à la triple exigence du dossier d'accréditation de l'université :

²⁶ Voir : <http://www.univ-ag.fr/decouvrir-luniversite-des-antilles/actes-administratifs-reglementaires>, CA du 10 mai 2021.

²⁷ Cette charte figure à l'ordre du jour de la CFVU en mai 2023.

évaluer la vie étudiante au sein de l'université, évaluer le fonctionnement pédagogique de la composante et, enfin, évaluer les formations délivrées. Par ailleurs, l'INSPE mettra en place ces enquêtes dès la fin de l'année 2023 afin de pouvoir bénéficier d'informations pour réguler ses actions en matière de vie étudiante et de formation, dès le premier semestre de la mise en place des nouvelles maquettes de formation. Il s'agit d'engager le processus d'évaluation et d'amélioration continue des formations, notamment en lien avec les conseils de perfectionnement (Cf. *supra*, partie 3.2.1.2.), dès la première année de leur mise en œuvre.

En outre, l'INSPE envisage de mener des enquêtes spécifiques, au-delà de celles prévues par l'accréditation générale de l'université, afin de mieux connaître les personnes qui candidatent à ses formations, qu'il s'agisse des masters MEEF ou de l'offre complémentaire. Il s'agit, conformément aux axes 1 (développer la communauté apprenante) et 3 (s'appuyer sur la recherche et sur les équipes pluricatégorielles pour favoriser la réussite des étudiants et le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation), de pouvoir adapter les formations à des publics variés. Il reste également à déterminer dans quelle mesure le flux de données lié à la plateforme « Mon master » pourrait contribuer à nourrir ces enquêtes.

L'INSPE envisage de coopérer avec le CRREF et/ou le CRILLASH (cf. *infra*) pour l'exploitation des résultats de ces enquêtes. Certaines de ces enquêtes pourraient s'effectuer – dans le respect des dimensions éthiques – dans le cadre de mémoires, notamment de la mention MEEF PIF.

3.2.8. Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

Ce point comporte des éléments de contextes spécifiques à l'INSPE. Il s'agit d'une intégration de l'IUFM plus tardive que dans l'Hexagone, accompagnée d'une réduction importante des moyens financiers, dans le cadre d'un patrimoine matériel (équipement et bâti) vieillissant.

3.2.8.1. L'organisation administrative et le personnel de l'INSPE

Une intégration à l'université difficilement acceptée

Une caractéristique de la génération des personnels qui quittent en ce moment l'INSPE, et qui étaient présents soit à l'école normale, soit lors de la période de l'IUFM EPA autonome, est un grand attachement au site du Morne Ferret. A l'inverse de ce qui s'est passé dans d'autres IUFM de l'Hexagone, le personnel enseignant de l'école normale est majoritairement resté en poste au Morne Ferret lors de la création de l'IUFM. De même, l'intégration à l'université en mai 2011, plus tardive que pour les autres IUFM, n'a pas entraîné de changement massif chez les personnels même si certains cadres de l'institut ont exercé des fonctions à l'université (par exemple : le secrétaire général de l'IUFM est devenu DGS de l'université ; l'agent comptable de l'IUFM a occupé les mêmes fonctions à l'université de 2013 à 2020). Des enseignants de l'IUFM ont également exercé ou exercent des responsabilités à l'université (direction de l'IREM, Vice-présidence...).

Ces circonstances, auxquelles s'ajoute la bonne santé financière qu'avait l'IUFM laquelle n'a plus été de mise ensuite, ont créé un sentiment ambivalent chez le personnel du Morne Ferret quant à l'intégration à l'université. Il est vrai également que la communication de l'université a souvent eu du mal, dans le passé, à intégrer l'existence de ce troisième campus sur le pôle Guadeloupe.

Aujourd'hui, le personnel de l'INSPE s'est largement renouvelé et les mutations internes à l'université sont plus nombreuses, ce qui rend les sentiments précédents moins prégnants. De plus, les enseignants-chercheurs, en particulier les derniers recrutés, ont des relations de coopération étendues avec les homologues des campus de Guadeloupe, de l'INSPE de l'académie de la Martinique et de certaines unités de recherche de l'université.

Un personnel impliqué

Cet attachement au site du Morne Ferret se traduit également par une forte implication du personnel dans la structure. Ainsi, les agents s'investissent dans des missions liées à son développement pédagogique, à

l'accompagnement de l'activité de recherche (voir partie 3.3 *infra*), notamment les journées d'études, colloques, au-delà de leurs obligations statutaires. L'organisation administrative (Figure 5) correspond aux besoins d'un institut de petite taille demandant une grande polyvalence aux agents. Par exemple, la secrétaire de direction assure la gestion locale du recrutement des vacataires. La personne en charge de la communication assure également l'organisation des élections et la mission d'assistante de prévention de la composante.

Les ajustements l'organigramme actuel de l'INSPE viennent du souhait de mieux identifier les champs d'activités de l'INSPE au travers de deux directions-adjointes (cf. *supra*) et de pouvoir mieux reconnaître l'implication des personnels au travers de charges de mission.

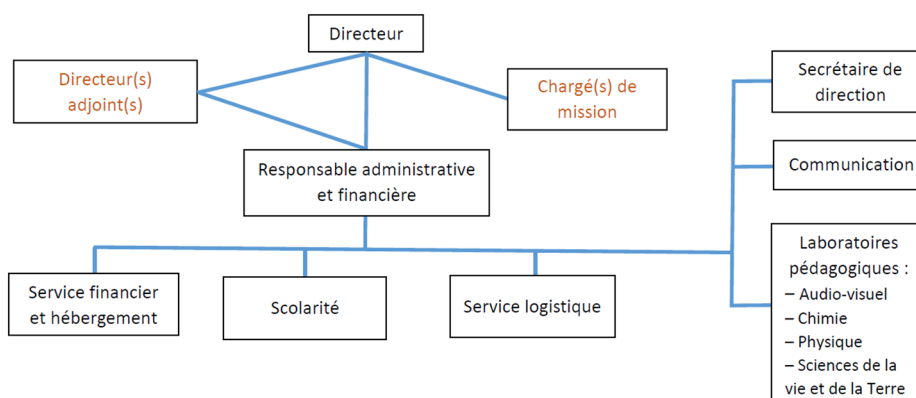


Figure 5 : Organigramme administratif simplifié de l'INSPE

Légende : en 2022/2023, l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe ne dispose que d'un seul directeur-adjoint. Il n'existe pas, non plus, de charge de mission attachée à la direction.

3.2.8.2. L'équipement technique de l'INSPE

Bilan global : des équipements globalement vieillissants

Pour les laboratoires d'enseignement, l'aménagement des locaux repose sur une base réalisée au début des années 90, lors de la création de l'IUFM des Antilles et de la Guyane, pour les laboratoires de physique et de chimie et début des années 2000 pour les Sciences de la Vie et de la Terre. Des rénovations partielles et des renouvellements d'équipement ont été réalisés depuis. Le réseau informatique a été créé dans les années 90. Cependant, faute d'investissements suffisants avant l'intégration à l'université (mai 2011), alors que l'IUFM de Guadeloupe disposait de fonds de roulement conséquents, l'INSPE se retrouve aujourd'hui avec des équipements vétustes ou vieillissants, que ce soit le réseau téléphonique et Internet²⁸, le matériel informatique, une partie du mobilier et du matériel de laboratoire.

La dernière grande vague d'investissements : le CPO 2015-2018

C'est dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectifs (CPO) 2015-2018 entre la Région Guadeloupe et l'université au profit du développement du pôle universitaire de Guadeloupe que l'ESPE de la Guadeloupe a bénéficié de son dernier plan d'équipements, pour un montant total de 238 671,80 € (voir Annexe 8), dans deux domaines²⁹ :

- laboratoires d'enseignements (Physique, Chimie, sciences de la vie et de la Terre) : 96964,16 €
- équipement numérique pour l'enseignement (y compris aménagement de salles, serveurs de sauvegardes classe mobile) : 141707,64 €

L'actualisation de ces équipements est maintenant à l'ordre du jour.

²⁸ Pendant près de neuf mois, à partir d'août 2021, l'institut a été privé de téléphonie fixe. La base du réseau Internet a été créée en 1992.

²⁹ La répartition des montants dépensés reprise ici diffère de celle présentée dans l'annexe, dans laquelle une partie des dépenses relatives à du matériel informatique et de visioconférence était imputée au titre des laboratoires d'enseignement et d'équipements documentaires.

Actualité et perspectives

Dans le cadre du projet de l'université déjà cité « Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité », l'INSPE a bénéficié de l'équipement de trois salles avec des tableaux numériques interactifs, une quatrième salle étant en attente. Ces équipements ne correspondent pas, pour le moment, aux attentes concernant la création de salles de visioconférences avec des équipements « agiles ». Ainsi, les formations déployées sous forme comodale le sont à partir du compte Zoom dont chaque enseignant de l'université est doté. Ces équipements devront donc évoluer et être renforcés³⁰.

Comme cela a déjà été indiqué, l'INSPE prépare un projet de de rééquipement dont la première phase serait une réhabilitation d'une salle informatique (voir *supra*) dont le financement pourrait être accordé en 2023 par l'université à partir d'un prélèvement sur fonds de roulement. Ce prélèvement devrait également contribuer à la modernisation des laboratoires pédagogiques.

3.2.8.3. Le patrimoine immobilier du campus du Morne Ferret

Un bâti vieillissant et non conforme aux normes actuelles...

Une des difficultés que rencontre l'INSPE est la vétusté du bâti qui l'héberge. En effet, tous les bâtiments, sauf le bâtiment E (cf.r Annexe 7), sont non conformes aux normes parasismiques. Aucune norme n'existait d'ailleurs au moment de leur construction en 1961. Ils sont inadaptés aux usages pédagogiques actuels. Par exemple, beaucoup des bureaux d'enseignants sont d'anciens logements d'instituteurs. Le ratio entre la surface de plancher totale (7549 m², voir Annexe 7) et celle dévolue aux activités d'enseignement, d'administration, de documentation et de recherche est faible (51%) en raison notamment des locaux non utilisés (1873 m²) et de l'importance des circulations et dégagements (1865 m²), comparables en surface aux surfaces dédiées à l'enseignement (environ 1900 m²). En effet, les parties de bâtiments consacrés à l'hébergement sont non utilisées, par suite de l'arrêt de cette prestation en raison des risques (cyclonique, électrique). Cependant leur entretien courant doit être assuré. Les problèmes de maintenance sont nombreux (entrée d'eau par les toitures, électricité, autres fluides...). Les éclatements de bétons (par la corrosion des fers) se multiplient et pourraient menacer la sécurité des usagers (Image 1).



Cette fissure longitudinale traverse l'ensemble du passage principal menant du Hall du bâtiment A au chemin piétonnier vers la sortie du site de l'INSPE. Des chutes de blocs de béton ont été observées fin août 2022 du côté opposé du bâtiment.

Image 1 : exemple de fissuration (bâtiment A – hall, photographie A. Delcroix, 26 août 2022)

Une étude avait été réalisée en 2004 par un cabinet extérieur (Adelante), avant l'intégration de l'IUFM à l'université des Antilles et de la Guyane, pour déterminer s'il était possible de mettre en sécurité le bâtiment principal (bâtiment A, voir Annexe 7). Les conclusions avaient été que, au prix d'une réduction des ouvertures, des travaux de confortement permettraient de garantir une évacuation sûre en cas de séisme, le bâtiment

³⁰ Ainsi, le seul master PIF peut nécessiter trois équipements en soirée : un pour les enseignements du M1 ; deux pour les enseignements de M2 (comportant deux parcours).

devenant cependant impropre à son usage ensuite. Cependant, les coûts (très élevés) et l'irréalisme d'une réalisation d'un tel chantier dans un bâtiment en exploitation ont fait abandonner cette piste. Enfin, il faut noter que la quasi-totalité de ce bâti ne respecte pas les normes d'accès pour les personnes en situation de handicap. Environ 1000 m² sont accessibles mais cela ne représente que trois salles d'enseignements.

... Mais que l'institut exploite de façon la plus optimale possible

Malgré l'état préoccupant du bâti, les différents responsables et agents en poste à l'INSPE cherchent à optimiser l'utilisation du bâtiment, au travers :

- d'une gestion rigoureuse du planning des salles (avec le logiciel Hyperplanning en vigueur à l'UA) ;
- de la réalisation des travaux de maintenance les plus urgents.

Cependant, le budget 2023 de l'INSPE, si le budget primitif n'est pas abondé, ne permettra pas de réaliser les travaux courants d'entretien, sauf à recevoir une aide complémentaire du pôle Guadeloupe ou de l'université.

Perspectives

Il convient de reposer la question de la construction d'un « nouvel INSPE » dans des délais rapprochés. L'INSPE cherchera à rassembler le maximum de documentation sur le bâtiment actuel et souhaite travailler de concert avec le SPI de l'université et les services du rectorat afin d'identifier :

- les sites qui pourraient accueillir un tel projet ou qui pourraient permettre une opération tiroir pendant une destruction / reconstruction sur le site actuel de l'INSPE ;
- les besoins pédagogiques permettant d'établir un pré cahier des charges.

3.3. Place de la recherche

Dès sa création en 2001, par scission de l'IUFM Antilles-Guyane, l'IUFM de la Guadeloupe a fait du développement de la recherche en éducation un de ses objectifs majeurs, dans le double but de développer, d'un côté, les connaissances sur l'apprentissage et l'enseignement dans les Outre-mer et, de l'autre, d'irriguer la formation délivrée par la recherche. C'est dans ce cadre qu'un renforcement du potentiel en enseignants-chercheurs a été opéré au sein de l'IUFM, de 5 personnes à la création de l'IUFM à 15 à la création de l'INSPE. C'est aussi dans ce cadre qu'est né, au sein de l'IUFM, le projet de recherche du CRREF, reconnu comme équipe d'accueil en janvier 2010, de manière contemporaine à la masterisation de la formation des enseignants. Ainsi, le développement de la recherche en éducation et formation au sein des institutions en charge de la formation des enseignants en Guadeloupe est une préoccupation constante depuis une vingtaine d'années. Cette priorité sera encore davantage affirmée dans la période d'accréditation 2023-2027, en mettant l'accent, notamment, sur le premier degré (recrutement d'enseignants-chercheurs spécialistes, accompagnement de projets de recherche).

Nous abordons successivement les modalités d'articulation entre la recherche et la formation au sein des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE, l'environnement recherche de l'INSPE et ses relations avec les laboratoires de l'université et les organismes de recherche présents sur le territoire, l'état et les perspectives concernant les personnels impliqués dans la formation et la recherche, ainsi que les programmes de recherches en cours dans lesquels l'INSPE est impliqué.

3.3.1. Modalités d'articulation formation/recherche

Nous présentons ici le cadrage général de l'articulation entre la formation et la recherche dans l'offre de formation au regard des axes stratégiques développés dans ce dossier, ainsi que les types enseignements envisagés dans les masters MEEF pour répondre à cette articulation. Nous déclinons ensuite ces enseignements spécifiques pour chacune des mentions MEEF 1D, 2D et EE.

3.3.1.1. Cadrage général

L'articulation recherche/formation qu'entend promouvoir l'INSPE s'inscrit principalement dans deux axes stratégiques de son projet d'accréditation :

- l'axe 2 : renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international ;
- l'axe 3 : s'appuyer sur la recherche et sur les équipes pluricatégorielles pour favoriser la réussite des étudiants et le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation.

Concernant l'axe 2, le renforcement de l'ancrage des formations dans le contexte local et international se fera :

- par l'intervention des enseignants-chercheurs du CRREF sur des thématiques ciblées sur la contextualisation didactique en lien avec leurs travaux de recherche (prise en compte du contexte sociolinguistique et de la langue créole, réflexion sur la contextualité des savoirs enseignés dans les disciplines, conception de ressources contextualisées, comparaisons internationales) ;
- par l'intervention des enseignants de l'académie sur des projets innovants en lien avec les caractéristiques du territoire (par exemple : aires marines et terrestres éducatives, jardin créole) ;
- par l'intervention de chercheurs de l'université des Antilles et d'organismes de recherche présents en Guadeloupe sur la prise en compte des caractéristiques du territoire dans leur travaux de recherche ;
- par la participation des étudiants aux séminaires mensuels de recherche proposés par le CRREF (<https://crref.wordpress.com/seminaires/>) leur permettant de se tenir informés des travaux de recherche actuels en éducation et en formation ;
- par un focus sur les comparaisons internationales dans les enseignements des masters MEEF, notamment au travers de la mise en place d'un module « ouverture à l'international » accessible à tous les étudiants et par la participation des étudiants à des programmes de recherche-action internationaux (cf. *supra*, partie 3.6.4.).

Concernant l'axe 3, l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de recherche en éducation chez les étudiants, dont les modalités sont précisées *infra*, est envisagée comme un moyen de développement des compétences professionnelles et de construction d'une posture de praticien réflexif. Elle les prépare également à s'engager, pour ceux qui le souhaitent, dans une démarche doctorale. Ces compétences seront valorisées par la poursuite du dépôt des meilleurs mémoires (étudiants des masters MEEF) et carnets d'activité et de recherche (DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier ») sur la plateforme Dumas (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>), après validation par une commission scientifique mise en place à cette fin. Des publications d'articles scientifiques en sciences de l'éducation et de la formation, aux côtés de leurs formateurs, seront également encouragées et rendues plus faciles par une préparation des mémoires sur les deux années du master (cf. *infra*). Cette valorisation des travaux de recherche des étudiants permettra de mettre à disposition des ressources scientifiques et pédagogiques au profit de la formation des enseignants dans la Région académique et au-delà. Elle contribuera à la poursuite et au renforcement de l'ambition scientifique de l'INSPE, ainsi qu'à la valorisation et la diffusion de ses travaux de recherche, rappelés dans l'introduction de cette partie.

3.3.1.2. Les types d'intervention dans les masters MEEF mentions 1D, 2D et EE.

Les moments identifiés dans les maquettes principalement consacrés à la recherche seront répartis en trois types d'intervention.

Des enseignements portant sur les didactiques disciplinaires ou interdisciplinaires et/ou professionnelles, ainsi que sur les champs en relation avec la mention MEEF visée

Cet enseignement sera intégré aux unités d'enseignement et consacré à l'étude de travaux emblématiques et actuels du champ de la recherche en sciences de l'éducation et de la didactique. Il s'agira d'aborder les

grandes notions et les principaux courants en didactique et en pédagogie d'un point de vue général et selon les disciplines scolaires visées.

Des séminaires d'accompagnement (méthodologie de la recherche et aide à la rédaction) pour la réalisation du mémoire

Cet enseignement aura comme objectif, durant la première année de master, de sensibiliser les étudiants aux paradigmes de la recherche dans le champ des sciences humaines et sociales et plus particulièrement des sciences de l'éducation et de la formation. Il s'agira aussi de présenter à l'ensemble des étudiants un ensemble des thématiques possibles pouvant être traitées dans leur mémoire. L'objectif est de développer une culture commune dans ce domaine, avec en particulier une introduction à la démarche de recherche, aux différentes approches méthodologiques (qualitative, quantitatives...) et à la conception d'outils. Cela leur permettra de faire le choix du thème général de leur mémoire, d'effectuer les premières « fouilles » bibliographiques, de problématiser leur objet d'étude et de faire des choix méthodologiques, voire leurs premières enquêtes. Il s'agira également de former les étudiants à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique et les sensibiliser les aux enjeux de la science ouverte.

Dès le semestre 2 du M1 et durant la deuxième année de master, les séminaires proposés concerneront une dizaine de thématiques (fonction du nombre d'étudiants) pour chaque promotion parmi lesquelles ils pourront choisir une orientation dans laquelle leur mémoire devra de préférence s'inscrire. Cet enseignement constituera une aide au recueil et traitement de données en conformité avec le RGPD et un accompagnement de la rédaction du mémoire.

Enseigner en contexte et innover

Dans ces enseignements, l'objectif principal sera de développer des compétences professionnelles dans le domaine de la contextualisation didactique à et par la recherche. Ces enseignements comprendront d'une part, des interventions spécifiques sur les problématiques de contextualisation didactique, et d'autre part, des analyses sur des pratiques en contextes et innovantes afin de développer des postures de praticien réflexif chez les étudiants en lien avec leurs expériences en stage et leur orientation professionnelle (MEEF 1D, 2D, EE).

3.3.1.3. Déclinaison pour chacune des mentions MEEF

Nous déclinons ici les trois types d'enseignement proposés selon les différentes mentions MEEF.

Des enseignements portant sur les didactiques disciplinaires ou interdisciplinaires et/ou les champs en relation avec la mention MEEF visée :

- pour la mention MEEF 1D, ils porteront principalement sur la didactique des mathématiques et du français, sans négliger la polyvalence.
- pour la mention MEEF 2D, chaque parcours consacrera ces enseignements à des travaux de didactique relevant de la ou les disciplines concernées.
- pour la mention MEEF EE, ces enseignements porteront sur la didactique professionnelle, la sociologie et la psychologie de l'adolescent et les travaux d'analyse du travail.

Des séminaires d'accompagnement (méthodologie de la recherche et aide à la rédaction) pour la réalisation du mémoire

Si les enseignements au premier semestre du M1 seront similaires dans les trois mentions (1D, 2D et EE) avec une présentation des paradigmes et des démarches en matière de recherche en éducation, et une présentation des différentes thématiques proposées, les étudiants devront choisir dès le semestre 2 une thématique qu'ils pourront poursuivre jusqu'au semestre 4. Un dispositif d'accompagnement sera mis en place au début du semestre 3 pour les néo-arrivants et les étudiants souhaitant radicalement changer de thématiques.

A titre d'exemples, les thématiques centrales pour la mention MEEF 1D pourront porter sur la didactique des sciences et des humanités, les stratégies d'enseignement et d'apprentissage, les problématiques éducatives (inclusion, égalité garçons-filles) et sociétales (développement durable, numérique), la contextualisation. Pour les masters MEEF mentions 2D et EE, chaque parcours consacrera ces enseignements soit à des thèmes spécifiques pour répondre aux besoins des parcours (Sciences, Langues, EPS) soit à des thèmes plus transversaux (stratégies d'enseignement et d'apprentissage, les problématiques éducatives (inclusion, égalité garçons-filles) et sociétales (développement durable, numérique), et la contextualisation.

Enseigner en contexte et innover

Comme il a été indiqué plus haut, ces enseignements comporteront des apports théoriques sur la contextualisation didactique et se déclineront de manière légèrement différenciée en fonction des masters :

- pour la mention MEEF 1D, les apports en termes de contextualisation et les analyses de pratique associées porteront essentiellement sur la didactique des mathématiques et du français, la prise en compte d'éléments de contexte dans l'enseignement, des réflexions sur la contextualité des savoirs et des ressources, et des apports en matière de recherche en didactique seront proposées sur ces deux disciplines ;
- pour la mention MEEF 2D, les analyses de pratiques et les apports en matière de contextualisation se feront spécifiquement pour chaque parcours et discipline concernée ;
- pour la mention MEEF EE, les analyses de pratiques et les apports en matière de contextualisation se feront spécifiquement sur la didactique professionnelle, la sociologie et la psychologie de l'adolescent.

3.3.2. Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE

Les formations de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe sont principalement appuyées sur le CRREF. Le projet initial du CRREF a été élaboré en 2008 pour répondre aux questions liées à l'articulation entre les questions pédagogiques et didactiques et les contextes éducatifs particuliers rencontrés dans les Antilles françaises et la Caraïbe. Ainsi, dès l'origine, les questions centrales de cette unité, reconnue comme équipe d'accueil en 2010, ont été articulées au projet de formation de l'IUFM, puis de l'ESPE et actuellement de l'INSPE. Tout en maintenant une étroite relation avec l'INSPE, le CRREF a élargi son périmètre en s'implantant depuis 2019 à l'INSPE de l'académie de la Martinique et en développant ses thématiques de recherche à partir de ses propres objectifs.

Les relations entre les deux entités sont de qualité, comme en témoigne :

- la consultation systématique du CRREF sur les profils recherche des emplois d'enseignants-chercheurs publiés par l'INSPE ;
- la participation du CRREF aux dimensions recherche des masters MEEF ;
- la présence de membres du CRREF dans l'équipe de direction de l'INSPE et réciproquement.

Par ailleurs, certains enseignants-chercheurs de l'INSPE sont membres d'autres unités de recherche de l'université (cf. Tableau 23 ci-dessous) où ils effectuent des recherches disciplinaires ou en lien avec l'éducation (par exemple : éducation au développement durable) ou la médiation. Ils exercent des responsabilités pédagogiques (par exemple : responsables de parcours de la mention MEEF 2D) au sein de l'INSPE.

De plus, l'INSPE possède des relations pédagogiques et scientifiques avec plusieurs unités de recherche de l'université dont, en particulier le Laboratoire Adaptations au Climat Tropical, Exercices et Santé (ACTES) et le Centre de Recherche Interdisciplinaire en Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines. Ces relations portent sur des coopérations en matière de recherche (menées principalement par le CRREF), de direction de mémoires MEEF (en particulier de la mention MEEF PIF) et de participation à des jurys. Enfin, la direction de l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) est fréquemment assurée par un enseignant-chercheur de l'INSPE (c'est le cas actuellement).

Tableau 23 : effectifs enseignants-chercheurs et répartition par unité de recherche

Unité de recherche		Nombre	
Sigle	Nom	2021/2022	2022/2023
CRREF	Contextes, Recherches et Ressources en Education et Formation	11	11
LAMIA	Laboratoire de Mathématiques Informatique et Applications	1	2
GTSI	Groupe de Technologie des Surfaces et Interfaces	1	1
	Géosciences Montpellier	1	1
COVACHIM-M2E	Connaissance et Valorisation : Chimie des Matériaux, Environnement, Energie	1	1
Total		15	16

Les actions du CRREF et de l'INSPE concernant la recherche impliquant la Région académique (terrain d'enquête ou d'expérimentation) font l'objet d'une information des conseils de l'INSPE et d'une inscription dans la convention pluriannuelle et ses avenants annuels (cf. Annexe 4).

A l'avenir, l'INSPE entend soutenir le CRREF dans tout projet visant à mieux inclure cette unité et sa structure support dans la politique de l'université, notamment au travers de l'objectif scientifique « institutions, sociétés et cultures caribéennes » de la politique de site et des actions transversales liées au numérique et à la valorisation et promotion de la recherche. Il s'agit en premier d'éviter que le CRREF n'apparaisse comme un objet propre aux INSPE, ce qui a été un point d'attention soulevé lors de l'évaluation de cette unité. Il s'agit également de valoriser la participation de l'INSPE aux dynamiques de recherche concernant les questions d'éducation et de formation, en particulier en lien avec les thématiques scientifiques de la politique de site : éducation à la biodiversité et au développement durable ; éducation à la santé globale (perspective « One Health ») ; sensibilisation aux enjeux climatiques, etc.

Enfin, l'INSPE veillera à identifier des questions de recherche spécifiques à la formation des enseignants et des personnels d'éducation (notamment en relation avec les caractéristiques de la Région) pour proposer des thématiques de recherche ou de recherche-action. Ces questions seront travaillées dans le cadre scientifique du CRREF et celui d'autres unités de recherche de l'université. Elles seront articulées avec les thématiques proposées aux étudiants pour leurs mémoires. Elles feront l'objet d'actions incitatives (mise à disposition de moyens matériels et humains, appels à projets financés, une fois que l'INSPE aura affermi son modèle économique). En relation avec le réseau des INSPE et avec d'autres réseaux internationaux³¹, l'INSPE veillera également à valoriser ses compétences et les résultats des travaux de recherche menés localement, dans l'optique de répondre à des appels à projets nationaux ou internationaux.

3.3.3. Evolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives

Le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe (cf. Tableau 24) a augmenté d'une unité en 2022/2023 à la suite d'une affectation d'un support occupé à la composante. La moitié des emplois (8 sur 16) sont fléchés en sciences de l'éducation et de la formation. Cependant, l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'enseignants-chercheurs spécialisés en didactique des mathématiques et dans les apprentissages de la lecture et de l'écriture dans le premier degré.

³¹ L'INSPE participe notamment au réseau européen eTwinning. Voir également la partie 3.6.4. consacrée aux relations internationales.

Tableau 24 : Support d'enseignants-chercheurs et répartition par section CNU actuelle

Grade	2021/2022		2022/2023	
	Nombre	Sections CNU (nombre par section)	Nombre	Section CNU (nombre par section)
PR	2	70 (1)	2	70 (2)
<i>Dont Vacant</i>	1	07 (1)	0	
MCF	13	07 (2), 25 (1), 26 (1), 28 (1), 32 (1), 36 (1), 70 (5), 74 (1)	14	07 (2), 25 (1), 26 (1), 28 (1), 32 (1), 36 (1), 70 (6), 71 (1)
<i>Dont HDR</i>	3	70 (2)	2	70 (2)
<i>Dont Vacant</i>	1	70 (1)	2	70 (2)
Total	15	07 (2), 25 (1), 26 (1), 28 (1), 32 (1), 36 (1), 70 (6), 74 (1)	16	07 (2), 25 (1), 26 (1), 28 (1), 32 (1), 36 (1), 70 (8), 71 (1)
<i>Dont HDR</i>	4	70 (4)	4	70 (4)
<i>Dont vacant(s)</i>	2	07 (1), 70 (1)	2	70 (2)

En termes de stratégie, l'INSPE veillera à mettre en place, en relation avec le CRREF, une politique pluriannuelle de recrutement après identification des besoins. Cette identification reposera notamment sur une analyse des services faits, en mesurant l'influence des apports du « tiers terrain » et des charges créées par le renforcement de la dimension recherche dans les masters MEEF.

Pour le choix des sections de recrutement, deux types de profils seront mis en avant :

- d'une part des profils en éducation et formation (sociologie de l'éducation, psychologie de l'éducation...),
- d'autre part des profils associant une double valence, didactique disciplinaire d'un côté et sciences de l'éducation et de la formation de l'autre, avec une publication sous deux sections.

Dans les deux cas, un accent sera mis sur des spécialistes du premier degré, dans l'objectif de combler le manque relevé ci-dessus et rehausser la participation des enseignants-chercheurs dans la mention MEEF 1D (cf. Annexe 1 : indicateurs).

Cette stratégie de publication s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet de l'INSPE, dans sa partie consacrée à la recherche, en permettant de renforcer les compétences de l'INSPE en didactique et dans les domaines plus en lien avec les compétences transversales des personnels d'enseignement et d'éducation.

3.3.4. Personnels de l'INSPE impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale

L'INSPE comporte actuellement 12 enseignants-chercheurs engagés dans des programmes de recherches nationaux et internationaux. Par ailleurs, six formateurs de l'INSPE participent, en tant que communauté de pratiques, au programme de recherche RESPIRE (cf. Tableau 25 ci-dessous).

Par ailleurs, trois membres de l'équipe pédagogique sont des enseignants du second degré docteurs³² impliqués de manière importante dans l'activité de recherche du CRREF ou d'unités de recherche extérieures, possédant des dimensions nationales ou internationales. Trois autres sont doctorants (cf. Annexe 1 : indicateurs) et contribuent à la dimension recherche de la mission de l'institut. Il faut également noter que les enseignants recrutés au titre du tiers terrain ou comme vacataires comportent des docteurs (notamment des membres associés du CRREF) également impliqués dans des activités de recherche de haut niveau et qualifiés aux fonctions de maître de conférences.

Enfin, trois personnels BIATSS contribuent aux activités de recherche, en tant que chargés de la gestion administrative et financière des programmes de recherche, de la gestion des missions et des commandes, de la communication. Le technicien audiovisuel, en cours de recrutement, possède également une mission d'accompagnement de la recherche dans son domaine de compétence.

³² L'une de ces personnes pilote le projet « Mobilité virtuelle e-tandem » (cf. *infra*, partie 3.6.4.2.).

3.3.5. Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué

L'INSPE n'est pas, à l'heure actuelle, directement impliqué comme porteur de projets de recherche financés. En revanche, il apporte son concours de manière substantielle au CRREF dans la mise en œuvre de programmes de recherche sur financement ANR et PIA (cf. Tableau 25). Il fait de son implication directe dans le domaine de la recherche un de ses objectifs, comme cela a été indiqué plus haut, dans des projets en relation avec sa mission de formation.

Tableau 25 : Programmes de recherches du CRREF soutenus par l'INSPE

Acronyme (période)	Intitulé du programme	Financeurs	Apports de l'INSPE
TEEC (2017-2021)	Technologies Éducatives pour l'Enseignement en Contexte	ANR, FQRSC (1)	Infrastructure de l'INSPE dont prêt de salle, de matériel
Form@link (2018-2023)	/	PIA	Infrastructure de l'INSPE dont Prêt de salles, de matériel
RESPIRE (2022-2025)	Rétablir l'Expérience Sensible pour des Pratiques Inclusives, Résilientes et Équitables	ANR, FNS (2), CRSH (3)	Infrastructure de l'INSPE Accueil des ateliers et des regroupements (2022/2025)
ILEDOM	Inégalités éducatives en Outre-mer	CNRS	Accueil d'un regroupement (2022)

Notes :

(1) Fonds québécois de recherche en société et culture

(2) Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

(3) Fonds national suisse

3.4. Éléments spécifiques relatifs à la mention MEEF PIF

La mention MEEF PIF s'inscrit dans une tradition de formations à l'ingénierie didactique, à la formation de formateurs et à l'analyse de pratiques professionnelles, proposées successivement par les IUFM, les ESPE et désormais les INSPE de l'université des Antilles. D'abord mis en place sous forme de masters « suspendus » (année de M2 accessible directement aux titulaires d'un M1, également accessible par validation des acquis professionnels et personnels), la formation offre un master complet (M1 et M2) à l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe depuis septembre 2017. Elle offre également deux parcours distincts en M2 au sein de la mention MEEF PIF : le parcours Formation de formateur et analyse de pratique (FFAP) et le parcours Parcours Pratiques et Ingénieries des didactiques contextuelles (PIDC). En raison de moyens d'encadrement plus limités en sciences de l'éducation et de la formation, l'INSPE de l'académie de la Martinique s'en est tenue au modèle de master suspendu et ne propose qu'un seul parcours.

3.4.1. Objectifs généraux de la mention et débouchés

Le mention MEEF PIF vise à faire acquérir des compétences en ingénierie didactique, en formation de formateurs et en analyse de pratiques professionnelles. Cette mention propose également une initiation à la recherche au travers de la réalisation de plusieurs travaux (travail d'étude et de recherche, dossier de recherche collaborative, mémoire de master...). Ainsi, les débouchés offerts par la formation mise en place à l'INSPE comprennent notamment les métiers et fonctions :

- d'expert dans la conception d'enseignements contextualisés ;
- de formateur en formation initiale et continue ;
- de responsable de service de formation dans des entreprises, des organisations ou des associations ;
- de spécialistes de l'ingénierie de la formation et, plus précisément, des spécialistes des ingénieries « sensibles aux contextes » ;
- d'enseignement et de la recherche, après une poursuite d'études doctorales, dans les domaines de l'apprentissage, de l'enseignement et de la formation.

3.4.2. Architecture de la mention MEEF PIF

La mention MEEF PIF proposée est basée sur un tronc commun en M1 se poursuivant par deux parcours différenciés en M2 (FFAP et PIDC) permettant d'engager les étudiants dans la démarche de professionnalisation et de spécialisation vers les débouchés cités ci-dessus. L'entrée par compétence, déjà adoptée précédemment pour la mention MEEF PIF, a été maintenue. A la différence des maquettes des mentions MEEF 1D, 2D et EE les maquettes se structurent autour de quatre UE relevant d'une ou de plusieurs compétences visées dans le but de pouvoir décliner cette mention en diplômes universitaires (cf. 3.5.3.).

1^{ère} UE : Acquérir, s'approprier et mettre en œuvre les connaissances nécessaires en ingénierie et en recherche

Le cadre référence la mention MEEF PIF est celui d'un master en ingénierie de la formation, ancré dans un champ de référence, celui des sciences de l'éducation et de la formation. Cette UE est prédominante en première année de master, mais s'étend sur les quatre semestres. Le M1 comporte une introduction à plusieurs grandes problématiques et domaines scientifiques des sciences de l'éducation (processus d'apprentissage, d'enseignement, de formation ; sociologie et psychologie de l'éducation ; ingénieries de la formation, didactiques, etc.). L'accent est également mis sur les enjeux du numérique pour l'éducation et sur la communication scientifique en langue française et dans une langue vivante étrangère. En M2, se construit le cadre de référence propre à chaque orientation du master.

2^{ème} UE : Construire son projet et son développement professionnels

Cette UE débute au semestre 1 du M1 par une présentation des champs scientifiques qui seront convoqués par chacun des parcours de M2. Une familiarisation à l'ingénierie de la formation et à la contextualisation permet aux étudiants de travailler les concepts propres à chaque champ au travers des apports de spécialistes de chacun des champs scientifiques de professionnalisation / spécialisation. Un séminaire d'échanges et d'orientation au semestre 2 les aide à choisir le parcours adapté à leur projet. En M2, ce bloc est consacré à la construction des compétences propres à chacune des orientations des parcours de la mention MEEF PIF, avec une large place offerte à des séminaires d'échange avec des praticiens et des chercheurs axés en particulier sur l'ingénierie de formation (FFAP) et sur les démarches de contextualisation (PIDC).

3^{ème} UE : S'approprier les problématiques et méthodes de recherches en éducation et formation

Cette UE commence dès le premier semestre du M1 avec une orientation double : 1) préparer les étudiants en amont aux exigences du travail de recherche individuel que constitue le mémoire ; 2) former les étudiants aux différentes démarches de recherche y compris les approches collaboratives. Cette initiation se ponctue en M1 par un TER (travail d'étude et de recherche) et en M2 par un mémoire.

Une continuité sera assurée dans les apports du semestre 1 du M1 au semestre 4 du M2, les formes du travail encadré évoluant au fil des semestres pour favoriser l'acquisition de l'autonomie scientifique des étudiants. Ces enseignements d'initiation à la recherche seront accompagnés de séminaires, marquant un lien fort entre la mention MEEF PIF et le laboratoire CRREF, unité de recherche d'adossment de la formation.

4^{ème} UE : Développer des dispositifs de formation contextualisée et des recherches portant sur la contextualisation

Cette UE est présente du semestre 1 au semestre 3. Comme il s'agit d'une formation dans laquelle la sensibilité aux contextes dans les pratiques professionnelles est un fil conducteur, cette UE permettra de développer une connaissance des contextes caribéens et des Outremer français (anthropologie, histoire, sociologie culturelle, environnement naturel, politique, socioéconomique et linguistique). L'objectif est de développer cette sensibilité aux contextes et de permettre aux étudiants de réinvestir ces acquis dans leur

activité professionnelle ou de recherche, que celle-ci se déroule dans le contexte régional ou dans d'autres contextes.

Cette organisation sous forme d'UE déclinées en termes de compétence permettra de privilégier des modalités de contrôle des connaissances permettant de vérifier l'acquisition progressive des compétences associées au diplôme. Des évaluations communes à plusieurs unités d'enseignements, ou bien sous forme de portfolio témoignant de la continuité et de la progression des apprentissages seront mises en place selon des dispositions analogues aux autres mentions.

3.4.3. Organisation de la mention MEEF PIF : une orientation progressive

L'année de M1 : la construction du cadre de référence

La première année de la mention MEEF PIF possède comme objectifs principaux l'acquisition des compétences transversales nécessaires pour la formation d'adulte, l'analyse de pratiques et l'ingénierie didactique. Il s'agit, notamment, de permettre à des étudiants dont le domaine initial de formation est éloigné des questions d'éducation et formation de les mettre en position d'acquérir, lors de l'année de M2, des compétences de haut niveau dans le domaine de spécialisation choisi. L'année de M1 se développe donc selon les axes suivants :

- connaissance des processus enseignement / apprentissage, étude et analyse des courants pédagogiques, de pratiques de formation et d'apprentissage en situation scolaire et de formation d'adulte ;
- sensibilisation à l'ingénierie de formation, pédagogique et didactique ;
- sociologie de l'éducation ;
- connaissance des contextes et étude de la contextualisation ;
- sensibilisation à la variété des approches et méthodes de la recherche en éducation et en formation ;
- sensibilisation aux différents courants en didactique ;
- méthodologie de la recherche en éducation et en formation.

Par ailleurs, la première année vise à permettre aux étudiants d'acquérir des compétences transversales autour de l'utilisation d'une langue vivante étrangère et des outils numériques en situation d'apprentissage, d'enseignement et de formation.

Les parcours de M2 : professionnalisation et spécialisation

Pour tenir compte d'un public d'étudiants majoritairement constitué de salariés et/ou de personnes en reprise d'études, le dispositif actuel permettant de suivre le M2 sur deux ans sera reconduit au travers de contrats de formation plus personnalisés. Deux parcours sont proposés en Guadeloupe, décrits dans la suite.

Parcours « Formation de Formateurs et Analyse de Pratiques » (FFAP)

Dans les familles de métiers décrites ci-dessus, le parcours FFAP se focalise davantage sur les suivants :

- formateurs en formation initiale ;
- formateurs de la formation continue ;
- responsables de service de formation dans des entreprises, des organisations ou des associations.

Ainsi, ce parcours vise à apporter les connaissances et compétences suivantes aux étudiants :

- connaissance de l'histoire, de l'évolution, de l'actualité de la posture du formateur, notamment d'adultes ;
- connaissance des approches scientifiques (analyse de l'activité, didactiques professionnelles) et des concepts fondateurs (développement professionnel, professionnalisation, gestes professionnels) en lien avec la formation d'adultes ;
- connaissance des contextes socioculturels et linguistiques antillo-guyanais en relation avec l'éducation et la formation ;
- analyse des gestes du formateur, en fonction du contexte particulier de la formation, notamment par l'auto-analyse des pratiques professionnelles ;

- réflexion axiologique, épistémologique et praxéologique sur la « transmission d'expérience » à partir de l'analyse des pratiques professionnelles et de la réflexivité ;
- conception, mise en œuvre, évaluation des dispositifs de formation ;
- pilotage de dispositifs de formation en présentiel et à distance ;
- autoformation, mutualisation des productions au sein de situations de formations collaboratives (groupes d'entraînement à l'analyse des situations éducatives [GEASE], fiches de lecture, compte rendu de conférences, massive open online course [MOOC], compte rendu d'analyse de pratiques, etc.) ;
- usage du numérique pour l'enseignement et la formation (massive open online course [MOOC], site collaboratif, productions en ligne, etc.) ;
- élaboration d'un projet de recherche, mise en œuvre de la méthodologie appropriée, rédaction d'un mémoire professionnel, soutenance orale des résultats de la recherche, publication des résultats de la recherche.

Parcours « Pratiques et Ingénierie des Didactiques Contextuelles » (PIDC)

Dans les familles de métiers décrites ci-dessus, le parcours PIDC se focalise davantage sur les suivants :

- experts dans la conception d'enseignements contextualisés ;
- spécialistes de l'ingénierie didactique et des technologies éducatives ;
- chercheurs ou enseignants-chercheurs en didactique.

Ainsi, ce parcours vise à apporter les connaissances et compétences suivantes aux étudiants :

- connaissance des contextes caribéens et des Outre-mer français (anthropologie, histoire, sociologie culturelle, environnement naturel, politique, socioéconomique et linguistique) en relation avec l'éducation, la formation et la recherche en éducation ;
- maîtrise des enjeux de la prise en compte des contextes dans le domaine de l'intervention en éducation et en formation ;
- connaissance des fondements théoriques de la contextualisation didactique et capacité à appréhender les travaux les plus actuels en matière de contextualisation didactique ;
- capacité à mettre en œuvre un dispositif de recherche en éducation (de l'émergence d'une question de recherche, à sa problématisation, à son instrumentation, à la discussion des produits de la recherche et à leur publication) ;
- connaissance des modèles théoriques liés aux usages numériques en contexte éducatif en liaison avec :
 - la capacité à exploiter les ressources du numériques en éducation tant dans un travail de recherche en didactique que dans des travaux d'ingénierie didactique ;
 - la capacité à évaluer les usages et les fonctionnalités pédagogiques des outils numériques et à les exploiter dans le cadre des didactiques contextualisées ;
- capacité à concevoir et mettre en œuvre des dispositifs didactiques contextualisés et à expertiser des dispositifs de formation, en particulier sous l'angle de leurs interrelations aux différents contextes ;
- maîtrise de la communication orale et écrite sur des supports variés en français et en LVE.

Stage de M2

Le stage de M2 est rattaché à la 2^{ème} UE « Construire son projet et son développement professionnels » pour les deux parcours et souligne soit l'orientation professionnalisante (parcours FFAP), soit celle plus liée à la recherche (parcours PIDC). L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec les métiers visés (de formateur et/ou de chercheur) notamment par l'observation et la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets en lien avec le stage. Par ailleurs, le stage peut servir d'appui à la réalisation du mémoire.

3.4.4. Un modèle de formation hybride et comodal

Le souhait de pouvoir élargir l'accès à la mention MEEF PIF a conduit l'INSPE à expérimenter l'évolution vers un modèle de formation hybride (avec des enseignements en présentiel et en distanciel) et comodal (avec la

possibilité pour les étudiants de suivre la majorité des enseignements à la fois en présentiel et en distanciel) dès l'année universitaire 2022/2023. Un tel dispositif permet de s'adapter à certaines contraintes des étudiants en situation d'emploi, de même qu'il rend possible l'accès à la formation pour les publics soumis à la « double insularité » (Marie-Galante, Saint-Martin, etc.). La période de crise sanitaire a montré l'intérêt de cette transformation, compte tenu des retours des étudiants, mais a également souligné les conditions de son déploiement. En effet, les étudiants mentionnent à la fois des avantages des cours en visioconférence (par exemple : moindre stress pour des étudiants en situation d'emploi devant se rendre en soirée sur le site de formation) et des inconvénients (par exemple : la qualité insuffisante des interactions à visée didactique souvent liée à des difficultés techniques).

3.4.4.1. Contexte de cette transformation et évolution envisageable

Le conseil académique de l'université des Antilles a voté en juin 2019 une résolution, confirmée par le conseil d'administration, indiquant que les masters ouverts sur un des pôles de l'université avaient vocation à l'être également sur l'autre pôle, dans le cadre d'une politique d'égalité d'accès aux formations sur les deux pôles de l'université. Cette orientation a été confirmée et renforcée dans le cadre général relatif à l'offre de formation de l'université des Antilles pour le contrat 2022-2027, voté par le conseil d'administration de l'université le 1er décembre 2020. Sur le plan de l'équipement nécessaire pour réaliser cet objectif, le projet déjà évoqué « Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité » de l'université des Antilles, lauréat du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP), vise à déployer des outils de visioconférence agiles et automatisés au sein des composantes de l'université.

Concernant la mention MEEF PIF, l'offre de formation de l'université des Antilles est actuellement dissymétrique entre les deux pôles. Si l'INSPE de la Martinique est accrédité pour délivrer cette formation, elle n'y est pas actuellement ouverte. L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe propose le M1 et les parcours M2 PIDC et FFAP sous format comodale, permettant à des étudiants basés en Martinique de suivre la majorité des enseignements à distance.

Une nouvelle évolution de ce modèle est souhaitée par l'INSPE, allant vers une véritable mutualisation de la mention MEEF PIF entre les deux INSPE des académies de la Guadeloupe et de la Martinique. Les enseignements seraient délivrés depuis un site et diffusés en visioconférence de manière synchrone sur l'autre site, mais également accessible à distance. En fonction des ressources humaines disponibles, les étudiants bénéficieraient ainsi sur chacun des sites d'un certain volume d'heures d'enseignement en présentiel. La mise en œuvre de cette offre de formation commune sur les deux pôles Martinique et Guadeloupe nécessite que soient réunies au moins deux éléments :

- d'une part, elle impose un renforcement des ressources humaines dans le champ des sciences de l'éducation et de la formation, tout particulièrement à l'INSPE de l'académie de la Martinique qui ne compte actuellement que deux enseignants chercheurs susceptibles d'assurer des enseignements dans ce domaine ;
- d'autre part, elle se fonde sur un dispositif numérique élaboré et suffisamment développé pour permettre la répartition, sur les deux sites, des interventions en distanciel.

3.4.4.2. Poursuivre et rendre plus efficace ce modèle de formation

Des conditions de trois ordres (techniques, pédagogiques et organisationnelles), évoquées plus haut (voir 3.2.6 *supra*) ont été identifiées pour permettre de poursuivre et de rendre plus efficace ce modèle de formation, et de l'étendre à d'autres formations délivrées par l'INSPE. Par ailleurs, plusieurs types d'organisation peuvent être expérimentés dans le cadre de l'orientation vers des modèles hybride de formation :

- un modèle avec des regroupements périodiques :
 - à la rentrée universitaire, un premier regroupement permettrait à chaque intervenant de présenter les objectifs et les modalités retenues pour les principales unités d'enseignement de l'année ;

- à chaque semestre, un ou deux regroupements d'une semaine chacun, consacrés à des travaux dirigés collectifs, à présenter l'état d'avancement de travaux (recherches collaborative ou individuelles...) et à échanger avec des membres du CRREF ;
- un modèle alternant sur une base hebdomadaire des cours en visioconférence (par exemple dans les créneaux où les déplacements vers l'INSPE sont les plus difficiles) et des activités en présentiel notamment dans les domaines nécessitant des équipements techniques (laboratoire de langue, salle informatique...).

Le choix entre les différents types d'organisation possible se fera notamment en fonction d'enquêtes à mener auprès des étudiants en cours de formation, en fonction des contraintes techniques de chacune des INSPE et en fonction des ressources humaines disponibles sur chacun des deux sites.

3.5. Continuum de formation

Nous présentons dans cette partie les articulations entre le premier cycle universitaire et la formation délivrée à l'INSPE au sein des masters MEEF, puis les éléments relatifs à la formation des professeurs stagiaires et à la formation continuée.

3.5.1. Préprofessionnalisation en premier cycle universitaire

Dans l'offre de formation de l'UA accréditée en 2022, les licences déployées sur le pôle Guadeloupe de l'université qui correspondent à un parcours de la mention MEEF 2D ont mis en place des dispositifs préparant aux métiers de l'enseignement de manière différenciée en fonction des champs disciplinaires. Par ailleurs, un parcours préparatoire au professorat des écoles est adossé à la licence de mathématiques et le dispose d'AED préprofessionnalisation fonctionne depuis trois ans. L'INSPE, dans le cadre de la rénovation de son dialogue avec les UFR du pôle Guadeloupe (Cf. *supra*, partie 2.3.5), encouragera les interventions croisées, d'un côté d'enseignants de l'INSPE au sein des UFR, notamment dans les L3, et de l'autre, des enseignants et enseignants-chercheurs des UFR au sein des mentions MEEF.

3.5.1.1. Dispositif de préprofessionnalisation en licence

Licence préparant à l'enseignement secondaire, disciplinaire ou bi-disciplinaire

Six licences déployées sur le pôle Guadeloupe correspondent à un parcours de la mention MEEF 2D. Au sein de celles-ci, des dispositifs variés entrant dans le cadre d'une préparation aux métiers de l'enseignement ont été mis en place. Dans toutes ces licences, la possibilité de réaliser un des stages obligatoires dans le milieu scolaire est proposée. La licence de physique-chimie (parcours Physique Chimie et Applications) et la licence de sciences de la vie et de la terre (parcours Biologie Générale, Sciences de la Terre et de l'Univers) offrent un parcours équilibré entre les deux disciplines (respectivement en physique et en chimie, et en biologie et en géologie) dans l'optique des CAPES correspondants, bi-disciplinaires. Ce dispositif répond au constat, opéré lors de l'arrivée en M1 des parcours correspondants de la mention MEEF 2D, d'étudiants possédant des lacunes importantes dans l'une des disciplines (souvent en géosciences pour le parcours Sciences de la Vie et de la Terre). Les licences de mathématiques et de lettres, par des moyens différents (parcours spécifique en mathématiques, jeu d'options en lettres), mettent en place des enseignements directement reliés aux compétences attendus d'un enseignant (sensibilisation et connaissance du métier, didactique, ateliers d'écriture en licence de lettres). La licence STAPS « éducation et motricité » est quasiment exclusivement orientée vers les métiers de l'enseignement, les UE reprenant les compétences métiers affichées pour les masters MEEF. Enfin, la licence économie-gestion a fait reconnaître un parcours en coopération avec l'INSPE en prévision de l'ouverture d'un parcours économie-gestion au sein de la mention MEEF 2D.

Dans le cadre de ces parcours, ou de ses options au sein de parcours, les enseignants de l'INSPE interviennent dans les unités plus spécifiquement liées aux métiers de l'enseignement. Leur intégration au sein des équipes

pédagogiques de ces diplômés – et l'intégration des membres de ces équipes au sein de celles de l'INSPE – est en général bonne, voire excellente dans certaines disciplines (par exemple : mathématiques, EPS).

Il n'existe qu'une seule exception à ces dispositifs mettant en correspondance un parcours de licence ou des options et un parcours de la mention MEEF 2D : la licence créole n'est pas déployée sur le pôle Guadeloupe de l'université, mais uniquement sur le pôle Martinique³³. Cette licence possède parmi ses débouchés les métiers de l'enseignement. Il faut également noter que les responsables de cette licence envisagent de déployer le L3 à distance, ce qui permettrait d'accroître le vivier en Guadeloupe. Par ailleurs, la responsable du parcours créole de la mention MEEF 2D de l'INSPE intervient dans la licence créole, favorisant le continuum licence / master MEEF mention 2D parcours créole.

Enfin, il est proposé à tous les étudiants de l'UFR des sciences exactes et naturelles en L1 un module de découverte des métiers de l'enseignement depuis septembre 2022.

Système d'unités d'enseignement libre

Toutes les licences déployées par l'université des Antilles proposent des unités d'enseignement libre placées aux semestres 4 et 5. Dans ce cadre, l'INSPE propose des unités d'enseignement libre en rapport avec les métiers de l'enseignement comme des éléments de réflexions sur les pratiques et les gestes professionnels, la culture commune des enseignants, mais également des ateliers d'écriture, l'étude de la langue (orale et écrite) à travers la grammaire. Ces deux dernières thématiques sont en relation avec des faiblesses constatées chez les étudiants arrivant dans les différentes mentions MEEF.

Limites du dispositif

L'université des Antilles reste un établissement de taille moyenne, pluridisciplinaire, qui plus est implantée sur deux pôles et avec deux INSPE. Pour des raisons politiques, les licences principales sont délivrées sur chacun des pôles avec des effectifs parfois assez faibles sur chaque territoire. Ainsi, sur chacun des pôles, il est parfois impossible d'ouvrir tel ou tel parcours dont ceux en liaison avec les métiers de l'enseignement. Ceci n'est pas un défaut d'attractivité des dispositifs mis en place en licence, mais simplement les limites du paradigme sur lequel vit l'université des Antilles.

3.5.1.2. Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)

Les principales motivations relatives à l'adossement du PPPE à la licence de mathématiques ont été les suivantes : 1) les résultats aux évaluations nationales en classe de 6^e montrent un écart négatif en Guadeloupe d'environ 24 points avec les moyennes nationales en mathématiques : entre 40% et 50% des élèves de l'académie montrent une maîtrise fragile ou insuffisante dans cette discipline lors du test d'évaluation nationale à l'entrée en 6^{ème}, cet écart étant nettement supérieur à celui constaté en français ; 2) si une proportion relativement importante des étudiants de la mention MEEF 1D de l'INSPE possède une licence scientifique (42%), très peu parmi eux sont titulaires d'une licence de mathématiques. De plus, le profil actuel des Professeurs des écoles, exerçant actuellement dans l'académie de Guadeloupe, montre bien qu'il y a un besoin de renforcer leur formation dans le domaine scientifique et notamment en mathématiques.

L'objectif du PPPE est donc de construire un vivier de professeurs des écoles disposant d'une part, d'une formation pluridisciplinaire d'excellence (en liaison avec l'axe 3 du projet de l'INSPE (dans sa partie consacrée à la réussite) pour respecter la polyvalence du professeur des écoles, et d'autre part ayant bénéficié des modules permettant d'accentuer les connaissances en mathématiques. Au-delà de renforcer la capacité de ce vivier à enseigner les mathématiques au primaire dans un futur proche, la Région académique trouvera, dans un terme plus long, des personnes ressources capables de démultiplier la formation à l'enseignement des mathématiques au plus près du terrain parmi les futurs professeurs des écoles issus du parcours préparatoire. Aux côtés des autres dispositifs déjà mis en place, ce parcours préparatoire contribuera à

³³ Même si des étudiants de la faculté Roger Toumson se dirigent vers le parcours créole de la mention MEEF 2D.

réduire la « fracture mathématique » encore existante. En outre, ce parcours pourra constituer un levier et un modèle pour le pilotage académique du continuum lycée - université, en facilitant le passage des lycéens vers l'enseignement supérieur (continuum Bac-3/+3). En cela il s'inscrit dans l'axe 1 (Développer la communauté apprenante) et l'axe 3 du projet de l'INSPE.

Pour sa première année d'ouverture, ce parcours PPPE accueille 28 étudiants, dont une petite minorité dispose d'un baccalauréat avec une valence scientifique. Ceci conduit à un différentiel de niveau avec les autres étudiants de licence de mathématiques et constitue un point d'attention quant au dispositif. Aux termes de la convention de création du PPPE, l'INSPE est représenté au sein du comité de pilotage et participe à l'amélioration continue de la formation au sein du groupe de travail opérationnel chargé de la co-construction des contenus de la gestion des aspects pédagogiques et de l'évaluation du dispositif.

3.5.1.3. Dispositif AED – préprofessionnalisation

Le dispositif a été mis en place associant l'université des Antilles au travers de la DOSIP et le Rectorat. Dans le processus mis en place, la commission académique, à laquelle participe l'INSPE, est en charge du lancement de l'appel à candidature et de leur examen, les corps d'inspection (avec un référent premier degré et un référent second degré) des propositions d'affectation. La DOSIP assure la réception des candidatures, leur transmission à la commission académique, puis – à l'issue des travaux de la commission – de la diffusion des résultats aux étudiants. Les questions relatives à la prise en charge administrative et financière des futurs AED est traitée par différents services du Rectorat. Le suivi pédagogique des AED est assuré par un système de tutorat double assuré d'un côté par l'université et de l'autre par des tuteurs académiques.

Ainsi, l'INSPE n'est pas pilote du dispositif mais possède le rôle de « référent pour l'Université des Antilles » notamment en étant « membre du comité de pilotage et des commissions de recrutement » (Projet de convention pluriannuelle, voir Annexe 4). Il intervient au sein des enseignements de préprofessionnalisation (voir supra pour les licences de mathématiques et de lettres concernées par le dispositif). Selon l'ancienne direction de l'INSPE, une des limites des interventions de l'INSPE dans le dispositif tient à la saturation de ses enseignants en termes d'heures référentiel (au titre duquel sont rémunérés les tuteurs), ce qui renforce la demande de l'INSPE d'une meilleure prise en compte de ce type d'activité dans les services des enseignants (cf. partie 2.3.6. *supra*).

En termes de bilan, les premiers AED « prépro » sont entrés à l'INSPE en M1 à la rentrée de septembre 2022. Ils sont au nombre de huit à avoir fait le parcours sans redoublement sur les 14 de cette première promotion. Ils sont actuellement inscrits en MEEF 1D pour 6 d'entre eux et MEEF 2D pour 2. Aucun n'est issu de licence de mathématiques, ce qui rend le dispositif PPPE adossé à la licence de mathématiques d'autant plus pertinent. Ainsi l'articulation entre les deux dispositifs devra être une des pistes de réflexion pour les acteurs en charge de la formation des enseignants au sein de la Région académique (Axe 1 du projet de l'INSPE).

3.5.2. Formation des fonctionnaires stagiaires (T0) et formation continuée (T1 à T3)

Comme cela a été mentionné plus haut, dans la présentation de l'offre complémentaire, l'INSPE met en œuvre le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier ». La place de l'institut est actuellement modeste dans la formation continuée des personnels, ce doit faire l'objet d'un travail conjoint avec les partenaires comme l'EAFIC et CANOPE (cf. *infra*, partie 3.6.).

3.5.2.1. Formation des fonctionnaires stagiaires (T0)

La situation en 2022/2023

Pour la formation des professeurs stagiaires à mi-temps, l'INSPE assure la mise en œuvre du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » avec le concours de l'EAFIC et des corps d'inspection (cf. *supra*, Tableau 16 pour la maquette du diplôme). Ce dispositif concerne 43 professeurs stagiaires (cf. Tableau 26).

Concernant les professeurs stagiaires à temps-plein, l'INSPE avait proposé leur inscription à l'université, pour leur permettre de bénéficier des services de la vie étudiante et notamment l'accès aux ressources documentaires de la Bibliothèque universitaire du Campus du Morne Ferret. Cependant, à l'usage seule une faible partie des étudiants s'est effectivement inscrite. Cette circonstance a conduit l'EAFIC à prendre la responsabilité de la formation de ces personnels, puisqu'ils n'étaient que partiellement identifiés à l'université.

Tableau 26 : Les effectifs de professeurs stagiaires en 2022/2023

	Premier degré	Second degré	CPE	Total par catégorie	Total général
Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - <i>entrée dans le métier</i> »	17	25	1	43	133
Professeurs stagiaires à plein temps	36	48	6	90	
<i>Dont inscrits à l'INSPE :</i>	20	4	0	24	

Source : scolarité INSPE

La répartition disciplinaire des personnels du second degré inscrits dans le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » est fournie dans le Tableau 27.

Tableau 27 : Répartition disciplinaire des professeurs-stagiaires second degré au sein du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

	CAPES						CAPLP			Total
	Lettres mod.	Anglais	Espagnol	Maths.	Phys-chimie	SVT	Lettres H.G.	Maths. sciences	Santé enviro	
Nombre	3	5	3	5	3	2	1	2	1	25
<i>Par corps :</i>	21						4			

Les effectifs par discipline et par corps sont faibles, voire très faibles (de 1 à 5) ce qui pose la question de recherche d'un modèle soutenable pour ces formations : les actions de formation disciplinaires (un tiers du diplôme) relèvent parfois davantage du préceptorat que de la formation collective, sans compter les dimensions matérielles, comme l'accueil en parallèle d'un nombre élevé de petits groupes. En termes de moyens humains, le respect des attentes institutionnelles implique beaucoup de recrutement d'enseignants vacataires ce qui a saturé les moyens humains de l'INSPE dévolus à cette tâche.

Les perspectives

Pour répondre aux besoins de ressources humaines, l'EAFIC et l'INSPE chercheront à mettre en place de plus grandes mutualisations :

- entre la formation des personnels stagiaires à mi-temps (relevant du DIU) et celle des personnels stagiaires à plein temps ;
- entre la formation initiale (au sein des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE) et la formation des professeurs stagiaires.

Cette mutualisation, qui s'est faite au cas par cas pendant l'année 2022/2023, sera progressivement structurée dans une démarche co-construite dans le cadre des réunions de coordinations que l'EAFIC et l'INSPE prévoient (cf. *supra*, partie 2.3.3.). L'identification de lieux d'accueil pour ces formations au sein des établissements de communes voisines des lieux d'implantation de l'EAFIC et de l'INSPE permettra également de limiter les difficultés matérielles rencontrées cette année.

3.5.2.2. Formation continuée (T1 à T3)

Les structures antérieures à l'INSPE ont participé aux actions de formations continuées des personnels d'enseignement et d'éducation, notamment dans le premier degré. Plusieurs de ces formations se trouvent être en cohérence avec le cahier des charges actuel des masters MEEF ou avec le projet de l'INSPE :

- soit au travers des dimensions transversales de ce projet, comme la formation liée à l'éthique professionnelle et les valeurs de la République ;
- soit au travers des axes stratégiques de ce projet, comme les formations liées à l'identification et la compréhension des caractéristiques du territoire et de de l'environnement social et professionnel (axe 2).

Par ailleurs, à titre individuel ou dans le cadre de la convention fixant les relations entre le Rectorat et l'INSPE, les formateurs de l'INSPE participent à la préparation des concours internes ainsi qu'à des actions de formation continue mise en œuvre par la Région académique.

Dans le cadre de son projet, l'INSPE souhaite valoriser cette expérience le cadre d'un travail partenarial avec l'EAFIC qui pourrait notamment concerner :

- la formation des T1 à T3, notamment à la laïcité et valeurs de la République à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et à l'égalité filles-garçons ;
- la formation des tuteurs terrain en articulation avec celles des tuteurs INSPE, dans l'optique de la création d'une culture commune ;
- la préparation aux concours internes proposée aux vacataires et aux titulaires ;
- le CAFIPEMF, le CAFFA, en prévoyant des liens et équivalences entre les modules de formation prévus par l'EAFIC et l'offre déployée en master MEEF ;
- le CAPPEI pour la formation des enseignants titulaires et leur spécialisation.

3.5.3. Perspectives de développement d'une offre de formation continue basée sur la mention MEEF PIF

3.5.3.1. Varier les régimes d'ouverture de la mention MEEF PIF

A l'heure actuelle, la mention MEEF PIF est administrativement parlant ouverte sous le régime de la formation initiale, ce qui n'est pas en adéquation parfaite avec le public qu'elle accueille, composé d'une majorité de personnes entrées dans la vie active. Aussi, l'ajustement des régimes d'inscription des étudiants en fonction de leurs profils (âge, période d'interruption par rapport aux études en formation initiale) doit être mis à l'étude. Ceci est à réaliser en coopération avec le service polaire en charge de la formation continue (bureau de la formation continue et de l'apprentissage). Compte tenu des moyens humains limités des INSPE des académies de la Guadeloupe et de la Martinique, cette ouverture sous les deux régimes (formation initiale et continue) se fera sans dédoublement des groupes en formation.

La fragilité socioéconomique d'une partie du public accueilli conduira à proposer des tarifs modérés pour le public accueilli en formation continue. Par ailleurs, des exonérations de frais pédagogiques pourront être consenties, notamment pour les personnels relevant d'institutions possédant un dispositif de convention avec les INSPE (par exemple, les régions académiques).

Les opérateurs de validation des acquis de l'université des Antilles sont les services de formation continue qui se tournent régulièrement vers les INSPE pour les études de recevabilité et pour les jurys de validation concernant les masters MEEF. Une mise en qualité de ce processus sera proposée aux services de formation continue de l'université :

- un guide « VAE Master MEEF » sera mis à disposition des services universitaires de formation continue et des candidats pour rappeler les objectifs de la formation et les compétences apportées par le diplôme (mise en place : septembre 2022) ;
- une proposition de remaniement du dossier de recevabilité sera formulée, permettant notamment aux candidats de mieux mettre en valeur leurs compétences au regard des attendus du diplôme et les incitant à fournir des éléments de preuve minimaux ;

- une proposition de remaniement du dossier de validation sera effectuée, rapprochant les exigences de l'écrit réflexif demandé de celle du mémoire de la mention MEEF PIF.

3.5.3.2. Une offre de diplômes et de formations basées sur la mention MEEF PIF

L'organisation en blocs de compétences de la maquette de formations de la mention MEEF PIF (subdivisables pour le bloc 1 en sous-blocs) permet de proposer une offre de formation complémentaire sous forme de diplômes universitaires basés sur ses enseignements, complétés d'un accompagnement personnalisé³⁴. On pourrait ainsi identifier au minimum quatre champs pouvant chacun donner lieu à un diplôme universitaire :

- ingénierie de la formation,
- méthodologie de la recherche en éducation et formation,
- communication scientifique en éducation et formation,
- technologies numériques pour l'éducation.

Ces diplômes pourraient notamment répondre à une difficulté actuellement rencontrée dans les procédures de VAE. Certains candidats ne disposent pas (souvent dans un des domaines ci-dessus) d'une expérience professionnelle suffisante pour pouvoir bénéficier d'une validation totale du master. Le suivi d'un de ces diplômes pourrait leur permettre d'acquérir les compétences manquantes et de mener à bien leur projet de validation.

3.6. Partenariats

Dans cette partie du dossier, l'INSPE présente des partenariats de natures différentes. Il s'agit en premier des partenaires régionaux que sont l'E AFC et CANOPE, puis des partenariats classiques du réseau des INSPE. Par ailleurs, l'INSPE souhaite développer ses relations avec associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement scolaire. Enfin, sont présentés les partenariats internationaux qui concourent à la réalisation de l'axe 2 du projet de l'INSPE (renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international), dans sa dimension internationale.

3.6.1. Deux partenariats fondamentaux : l'E AFC et CANOPE

L'INSPE entend entretenir un partenariat étroit avec les deux acteurs de la formation continue des enseignants et des personnels d'éducation que sont CANOPE et l'E AFC, en lien avec la concrétisation de l'Axe 1 « Développer la communauté apprenante » de son projet.

3.6.1.1. Une dynamique commune

Le partenariat avec CANOPE Guadeloupe et l'E AFC s'inscrit dans une volonté d'échanges et de mutualisation portant notamment sur les points suivants :

- les interventions croisées de formateurs de l'un des partenaires dans les formations de l'autre ;
- la mutualisation des ressources documentaires, ce qui demande de prévoir un dispositif de conventions incluant le Service Commun de Documentation de l'université des Antilles ;
- le développement de la place de la recherche dans les formations, ce qui demande de prévoir un dispositif de conventions incluant le CRREF, en liaison avec l'axe 3 de son projet ;
- la présentation des acteurs (CANOPE Guadeloupe, E AFC) et de l'offre de formation aux étudiants de l'INSPE, par exemple au travers de tables rondes réunissant les acteurs de la formation.

³⁴ Ainsi, en règle générale, il n'y aurait pas de groupe de formation spécifique liés à ces DU, les étudiants étant intégrés aux groupes suivant le master MEEF PIF.

3.6.1.2. Coopération avec CANOPE

La coopération avec CANOPE Guadeloupe s'inscrit dans une tradition de relations très forte, sur le plan national, avec le réseau des INSPE. Ainsi, dans le cadre du projet e-INSPE, la direction générale de CANOPE³⁵ a proposé à l'INSPE de co-construire des parcours de formation en local dans le cadre de l'accord de consortium en cours d'élaboration.

Par ailleurs, des actions, déjà en place, seront poursuivies comme l'accueil en stage d'étudiants de la mention MEEF PIF par CANOPE Guadeloupe. Une nouvelle convention, à écrire, doit formaliser ces partenariats.

3.6.1.3. Coopération avec l'EAFC

Outre les dimensions communes évoquées ci-dessus, l'EAFC et l'INSPE souhaitent développer leur coopération, notamment au travers de mutualisation des compétences de chacune des institutions, en particulier pour développer les interventions de l'INSPE dans la formation continue (T1 à T3) des personnels d'enseignement et d'éducation (cf. *supra*).

Une autre dimension de cette coopération est celle de renforcer les liens entre les différentes certifications (CAFFA, CAFIPEMF, CAPPEI) et la mention MEEF PIF dans le cadre de son ouverture sous le régime de la formation continue (cf. *supra*). Il existe donc une réflexion sur la reconnaissance de ces certificats comme permettant une validation partielle du M1 de la mention MEEF PIF ou une entrée directe en M2 de cette mention, voire la dispense de certaines unités d'enseignement du M2 en fonction des parcours des titulaires de ces certifications. La participation des formateurs des INSPE à l'élaboration des cahiers des charges des dossiers professionnels de ces certificats, à l'accompagnement des stagiaires en cours de formation, aux différents jurys devrait faciliter l'émergence d'une culture commune et l'aboutissement de cette réflexion.

3.6.2. Partenariats en lien avec le réseau des INSPE

Ces coopérations trouvent leur source historique dans les différentes chartes et accords de coopération entre la CASDEN, la MAIF ainsi que la MGEN et la Conférence des présidents d'université, le Réseau national des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education ainsi que de la CASDEN. Elles trouvent leur fondement dans des valeurs partagées, comme les valeurs de l'École de la République qu'elles défendent et valorisent et notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, ainsi que celles de laïcité, de citoyenneté et de solidarité.

Ces partenariats ont donné lieu à des actions effectives (participation aux journées d'accueil des étudiants et professeurs stagiaires, concours apporté à des actions de l'INSPE). Cependant, un point de vigilance doit être mentionné, celui du renouvellement, de la signature et de suivi des conventions :

- convention-cadre entre la MGEN et l'Université des Antilles (pour l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe) : convention en cours de validité avec un partenariat effectif ;
- convention-cadre entre la MAIF et l'Université des Antilles (pour l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe) : nouvelle convention en cours de navette entre le service juridique de l'université et le partenaire, avec un objectif d'une coopération étendue à l'ensemble du pôle Guadeloupe ;
- convention-cadre entre la CASDEN et l'Université des Antilles (pour l'INSPE de l'académie de Guadeloupe) : convention à renouveler.

Par ailleurs, l'INSPE et les CEMEA se sont engagés à œuvrer ensemble à l'accompagnement du parcours de formation et du projet professionnel des étudiants. Cette collaboration s'inscrit dans la volonté commune de former les étudiants à une éducation globale et de contribuer à leur formation à des pratiques pédagogiques plus variées. Une nouvelle convention entre les CEMEA Guadeloupe et l'Université des Antilles au profit de l'INSPE devra être écrite, la précédente étant arrivée à échéance.

³⁵ Rencontre le 6 février 2023 en Guadeloupe.

3.6.3. Partenariats avec des associations oeuvrant en Guadeloupe dans le domaine de l'accompagnement scolaires

L'INSPE souhaite développer sa coopération avec les organisations et collectivités partenaires de l'école, en particulier dans la perspective de favoriser la socialisation professionnelle de ses étudiants au travers de stages et d'actions dans des milieux périscolaires, c'est-à-dire d'une façon plus large que dans les établissements scolaires stricto sensu.

3.6.3.1. Principe de ces partenariats

Pour l'ensemble de ces partenariats, il s'agit de permettre aux étudiants (en particulier de M1) de réaliser tout ou partie de leur stage dans un milieu associatif reconnu par l'éducation nationale, ce qui leur offre une autre forme de socialisation aux métiers de l'éducation, de l'enseignement ou de la médiation.

3.6.3.2. Associations concernées

Association Coup de Pouce

L'Association Coup de Pouce, agréée par l'Éducation nationale, se fixe comme objectif que chaque enfant puisse bénéficier d'un parcours de réussite scolaire, quels que soient son environnement familial et son contexte social. Elle propose des solutions concrètes, fondées sur les acquis de la recherche et qui associent l'ensemble des parties prenantes. La coopération avec l'INSPE concernerait ses programmes périscolaires, plus particulièrement ceux visant à prévenir l'échec précoce en lecture-écriture et les éventuelles exclusions sociales qui peuvent en découler. Les étudiants pourraient être recrutés comme animateurs de clubs Coup de Pouce.

Association Solidarité Guadeloupéenne en Mouvement (Les PEP) (ASGEM)

L'ASGEM consacre une large partie de son activité à des projets innovants à l'intention des élèves des écoles de Guadeloupe, par exemple un accompagnement des élèves de CP après la classe pour les aider à s'inscrire dans une dynamique d'apprentissage. Les intervenants sont pour l'essentiel des étudiants de l'université que l'association accompagne et forme. L'association souhaite pouvoir proposer à des étudiants de l'INSPE (professorat d'école) l'intervention dans ses projets comme contribuant au stage prévu dans leur cursus.

Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)

L'AFEV est engagée dans la lutte contre les inégalités éducatives et la création de liens solidaires entre campus et quartiers populaires. Disposant depuis peu d'une antenne en Guadeloupe, Elle souhaite y développer ses actions d'accompagnement d'enfants ou d'adolescents en difficulté dans leur parcours éducatif au travers du Mentorat. Une première campagne de sensibilisation des étudiants de l'INSPE a été lancée en février 2023.

3.6.3.3. Points d'attention

Le point commun d'attention concernant les propositions formulées par ces associations est celui de la durée de l'activité proposée (2 à 4 heures par semaine) et les horaires qui peuvent s'avérer incompatibles avec celui du suivi des enseignements de l'INSPE. Concernant le premier point, un stage complémentaire devrait être proposé en établissement tant pour aboutir à la durée de six semaines de stages en M1 que pour mettre en contact les étudiants concernés avec l'observation et la pratique accompagnée. Concernant le second point, une analyse des possibilités d'aménagement des emplois du temps doit être faite. Enfin, pour chacune des associations, les conditions de tutorat au sein de l'association devront être précisées.

Par ailleurs, l'activité des étudiants de l'INSPE qui s'engageraient dans ces associations pourrait également être valorisée dans le cadre des dispositifs d'engagement étudiant mis en place par l'université.

3.6.4. Partenariats internationaux et relations internationales

Concernant les relations internationales, l'INSPE inscrit son action dans une pleine coopération avec le Bureau des relations internationales de l'université (BRI). Depuis janvier 2023, il est référencé sur la plateforme éducative destinée aux établissements scolaires (European School Education Platform, ESEP) dans le cadre de la communauté « etwinning for future teachers ». Cette plateforme permet aux enseignants de non seulement répondre à des appels à projet mais également d'en proposer. Il appartiendra à l'INSPE de saisir cette opportunité pour inscrire les projets en cours et à venir dans une dimension internationale plus marquée, conformément à l'axe stratégique 2 (dans sa dimension internationale). Il s'agira également d'initier les étudiants au pilotage de projets etwinning qu'ils pourront mener avec leurs élèves. Conformément à la politique des langues de l'université des Antilles, deux partenariats sont envisagés avec El instituto de formación docente Salomé Ureña de la Universidad de Santo Domingo (République Dominicaine) et El Instituto Superior pedagógico Enrique José Varona (Cuba). Ainsi, grâce à des expériences internationales, les étudiants auront l'opportunité de découvrir des pratiques professionnelles d'autres systèmes éducatifs.

3.6.4.1. Bref bilan 2017-2022

Mobilité entrante étudiante

L'INSPE accueille les étudiants, selon les deux modalités suivantes.

- *le suivi d'une formation en français (maîtrise de la langue et apports culturels) à destination des étudiants du pôle Guadeloupe en mobilité entrante*

L'INSPE accueille les étudiants du programme *Erasmus +* du pôle Guadeloupe dans le cadre d'une formation obligatoire à l'enrichissement de la pratique du français langue étrangère tout au long de l'année. Les résultats (100% de réussite à l'examen, construit à partir des indicateurs du C.E.C.R.L. du niveau B2 ou C1/C2 pour les étudiants les plus avancés) attestent d'une réelle motivation des étudiants, ce que confirme leur participation pendant les cours. La contextualisation de la formation dans le territoire caribéen s'effectue par les interventions d'une enseignante en créole et par des sorties pédagogiques, en particulier dans des lieux de mémoire du territoire.

- *La participation d'étudiants en mobilité entrante à l'offre de formation de la composante*

L'INSPE offre chaque année la possibilité aux étudiants du programme *Erasmus +* de réaliser une partie de leur parcours de formation au sein des différentes mentions MEEF. Les cartes de formation sont établies à partir des échanges avec les étudiants et les établissements de rattachement. Ces échanges portent (hors crise sanitaire) sur une moyenne de quatre étudiants par an.

Mobilité sortante étudiante

Le très faible nombre d'étudiants en mobilité sortante s'explique par les spécificités de l'INSPE : préparation aux concours de recrutement des enseignants, charge de travail en Master 2, crainte de ne pas pouvoir obtenir la validation du stage professionnel à l'étranger.

Accueil d'enseignants étrangers au sein de la composante

L'INSPE accueille régulièrement des formateurs d'instituts homologues, comme par exemple, la Haute-École pédagogique Fancisco Ferrer de Bruxelles en Belgique, la Haute-École Pédagogique du Hainaut - Condorcet dans le cadre d'une Staff Week Erasmus (cours et évaluation des stages professionnels des étudiantes en mobilité entrante). L'INSPE a également accueilli une délégation de l'Université de Prague (République Tchèque) et de l'université de Galati (Roumanie) en 2022.

3.6.4.2. Projection 2022-2027

Mobilité entrante étudiante

L'INSPE de l'académie compte poursuivre la politique actuelle de formation destination des étudiants du pôle Guadeloupe en mobilité entrante et d'accueil d'étudiants au sein des formations. L'objectif, en phase avec la politique de l'université est d'augmenter quantitativement ces mobilités. A cette fin, des réunions d'informations relatives à l'accueil des étudiants en outre-mer français, nourries par des récits d'expérience d'anciens étudiants ayant suivi une mobilité (au travers de capsules vidéo par exemple), existent déjà la Haute-École Pédagogique du Hainaut – Condorcet. Elles devraient être proposées plus largement aux établissements partenaires, soit sous la forme de réunions, soit sous forme de documentation numérique.

Mobilité sortante étudiante

Après identification des freins à la mobilité sortante, notamment liées à la charge de travail en M2, il a été choisi de s'orienter en priorité vers un développement des mobilités sortantes courtes pour les étudiants de M1 des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE. Ces mobilités comprendront un stage d'observation (et, si possible, de pratique accompagnée) avec, comme objectifs, la comparaison des pratiques pédagogiques et linguistiques et des systèmes éducatifs, ce qui s'inscrit dans la dimension comparatiste liée à l'axe 2 de la politique de l'INSPE. L'objectif du stage est de proposer une expérience interculturelle au sein de l'environnement caribéen. Le bureau des relations internationales de l'université est à la recherche de ressources financières (les crédits Erasmus étant trop limités). Le pays cible est la Barbade où trois établissements scolaires ont donné un accord de principe. La diffusion de l'information sur ce dispositif (et plus généralement sur les mobilités sortantes) sera entamée dès le L3 pour permettre des départs en M1.

Pour les mobilités longues, l'INSPE s'inscrit dans une volonté de participer au dispositif prévu par son homologue de Martinique, à savoir le développement « d'un parcours international aux étudiants de Master 2 de la mention MEEF 1D avec un stage en alternance de 9 semaines, sur les 12, à l'international » (extrait du dossier d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Martinique). Le projet est à l'étude, orienté vers « Sainte Lucie en collaboration avec le ministère de l'éducation de Sainte Lucie, l'Alliance française de Sainte Lucie et l'Ambassade de France à Sainte Lucie » (*idem*).

Aider au développement de mobilité entrantes et sortantes des personnels enseignants et BIATSS

Outre l'accueil classique d'enseignants d'institutions homologues du continent européen, comme dans la période passée, l'INSPE souhaite profiter des coopérations internationales en cours d'étude, pour renforcer les échanges de personnels enseignants et d'autres statuts, avec l'aide des structures de l'université.

Coopération en termes de recherche et de recherche-action

Outre les projets de recherche liés au CRREF (voir *supra*) avec des financements sur appels à projet nationaux et internationaux, l'INSPE s'inscrit dans une dynamique de coopération internationale au travers de projet porté par des membres de sa communauté. On citera trois projets entrant dans ce cadre, deux déjà en effet et l'autre en phase de dépôt de candidature.

Mobilité virtuelle e-tandem

Dans un contexte post COVID, et compte tenu des freins énoncés précédemment, une expérience de mobilité virtuelle est actuellement réalisée par l'INSPE en coopération avec l'Université Internationale de Valence (Universidad Internacional de Valencia, Espagne). Ce projet est basé sur une dimension d'apprentissage en tandem mettant en relation deux à quatre étudiants qui échangent dans la langue du/des partenaire(s) pour faire connaissance et découvrir les cultures respectives. Ce projet vise le développement des compétences communicatives interculturelles et numériques. Ce type de mobilité peut être envisagé comme alternative à la mobilité physique afin de permettre à tous les étudiants d'avoir une expérience internationale au cours de leur cursus.

Projet « Experimental Linguistics in the Caribbean / linguistique expérimentale dans la Caraïbe »

Le programme proposé cherche à simultanément : a) remédier au manque de résultats empiriques (y compris la linguistique expérimentale et la psycholinguistique) sur les langues créoles ; b) Fournir un modèle sur la façon de développer un laboratoire de linguistique expérimental dans un contexte culturel non occidental; et, c) former une future génération d'informaticiens, linguistes, psychologues, orthophonistes et éducateurs qui seront équipés pour appliquer des compétences de recherche basées sur des STEM à un contexte culturel multilingue qui diffère de l'Université nord-américaine et européenne typique. Ce projet fait collaborer l'université des Antilles au travers de l'INSPE, le Département de linguistique de l'Université de Buffalo et le Département des sciences et des troubles de la communication au Molloy College.

Une première session de ce projet a eu lieu en 2022. Elle concernait 21 étudiants (dont 8 étudiants américains, 8 étudiants guadeloupéens et 3 étudiants martiniquais) et visait à leur faire développer la capacité de mener des études similaires dans les mêmes et/ou autres contextes linguistiques et culturels, et plus spécifiquement des langues sous-étudiées (en particulier les différentes langues créoles). La prochaine session est prévue en 2024.

Projet « Déconstruire les préjugés linguistiques et Culturels des étudiants, lutter contre la Discrimination et promouvoir l'Égalité »

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « Transatlantic Research Partnership 2023 ». Il associe l'université des Antilles, au travers de l'INSPE, et l'université de l'Alabama. L'objet de ce projet est d'explorer le champ des inégalités en matière de genre, de classe sociale, d'appartenance et d'ethnicité tout en bousculant les représentations culturelles des étudiants américains et des Antilles, les deux territoires choisis possédant à la fois des caractéristiques similaires (en termes d'histoire, par exemple) et contrastées (en termes de positionnement géopolitique, par exemple).

3.7. Vie universitaire sur le site du Morne Ferret

En réponse aux éléments présentés dans le bilan 2017-2022 relatifs à la vie du Campus du Morne Ferret, l'INSPE a souhaité introduire dans le dossier d'accréditation des éléments de projet relatifs à ce sujet en lien avec ses axes stratégiques.

3.7.1. Accès aux services de la vie étudiante

Le CROUS a décidé d'interrompre ses services sur le site du Morne Ferret privant les étudiants et usagers d'un service de restauration de proximité. Le recours à un prestataire privé pour la restauration sur le site du Morne Ferret a fait l'objet d'un vote favorable du conseil d'Institut de l'INSPE le 6 octobre 2022. Dans ce cadre, l'équipe de direction de l'INSPE a rédigé un projet de cahier des charges transmis au pôle Guadeloupe le 20 mars 2023.

L'INSPE est conscient que ce recours à un prestataire ne satisfait que partiellement aux besoins des étudiants et des personnels du campus. En effet, le coût d'un repas délivré par un prestataire est considérablement plus élevé que celui du CROUS.

Aussi, l'INSPE souhaite que, dans le cadre du Schéma directeur de la vie étudiante, plusieurs pistes soient explorées pour contribuer à reconstruire les services de la vie étudiante sur le Campus du Morne Ferret et à favoriser les relations inter-campus (axe 1 du projet, partie b) : « Vie culturelle et étudiante : renforcer le sentiment d'appartenance du Morne Ferret à l'université) :

- le retour d'un service de restauration type « cafétéria CROUS » sur le site du Morne Ferret ou bien la fourniture par le CROUS de repas prépayés sous forme d'un dispositif de type « click and collect » ;

- la mise en place de ligne(s) d'autobus directes, dédiée(s) aux déplacements entre les différents campus de Cap Excellence³⁶, dont une ligne reliant le site de Bergevin (résidence universitaire), le campus du Morne Ferret et le Campus de Fouillole.

3.7.2. Rénovation de l'espace de vie étudiante

À l'heure actuelle, certains étudiants et membres des personnels des entités présentes sur le site (INSPE, bibliothèque universitaire, CRREF) apportent un repas à réchauffer. D'autres vont acheter un sandwich ou un repas qu'ils mangent sur le site. L'espace offert à cette fin aux étudiants, situé au rez-de-jardin du bâtiment A de l'INSPE (Voir Annexe 7), est peu attirant non conforme aux normes. Même si un prestataire est retenu à la suite de l'appel évoqué *supra*, certains étudiants et personnels continueront à apporter un repas, compte tenu des prix que pourra pratiquer un prestataire.

L'INSPE a donc formulé un projet de rénovation soumis en mars 2023 à la commission CVEC de l'université, comportant la rénovation de cet espace sur le plan des réseaux (eau, électricité, Internet) et du mobilier.

3.7.3. Autres projets à court terme

L'INSPE mentionne ici des projets permettant de retrouver une qualité satisfaisante d'accueil sur le Morne Ferret. Il s'agit notamment :

- de réparations de toitures et de dégâts des eaux ;
- de la rénovation de l'amphithéâtre, lieu de culture dans la mémoire guadeloupéenne ;
Le pôle Guadeloupe est très attaché à cette rénovation et a affirmé son soutien à l'INSPE pour montrer des dossiers de recherche de financement ;
- de la salle des conseils, actuellement sans mobilier, après une réflexion sur sa destination.

3.7.4. Projets à moyen terme

L'INSPE souhaite mentionner les importantes surfaces non utilisés (cf. *supra* et Annexe 7) qu'il s'agisse des hébergements actuellement fermés (976 m²) ou de divers autres locaux (897 m²). Il s'agira, en parallèle aux réflexions relatives au confortement des bâtiments actuels ou à une construction neuve, d'étudier quel emploi peut être fait de ces différentes surfaces :

- réhabilitation en vue de rouvrir des hébergements (axe 1 : développer la communauté apprenante et axe 2 : renforcer l'ancrage des formations dans le contexte local et international, au travers de l'accueil de personnes en mobilité entrante) ;
- accueil d'autres services de l'université ou de partenaires au sein du campus du Morne Ferret (axe 1 : développer la communauté apprenante) ;
- création de salles adaptées aux exigences d'apprentissage et de formation actuelles³⁷ (au profit, notamment, de l'axe 3 : s'appuyer sur la recherche et sur les équipes pluricatégorielles pour favoriser la réussite des étudiants et le développement d'une culture commune des personnels d'enseignement et d'éducation), notamment dans le cadre d'accueil de petits groupes en formation.

³⁶ Cap Excellence est la Communauté d'Agglomération rassemblant les communes de Pointe-à-Pitre, Les Abymes et Baie-Mahault.

³⁷ Il s'agit, par exemple, de la création de petites salles (environ 10 à 20 personnes) permettant d'accueillir dans de bonnes conditions de petits groupes en formation. Ce besoin se fait particulièrement sentir avec la création du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » qui peut comporter jusqu'à six groupes en formation en parallèle, chaque groupe étant de petite taille.

3.8. Fiches formations masters MEEF

Les fiches formations figurent à l'annexe 6 de ce dossier.

Synthèse : présentation de l'offre de formation – Actions / Indicateurs / Jalons

Partie 3 : Offre de formation Actions / Indicateurs / Jalons

Actions :

- Construire, avec les partenaires (UFR SJE, pôle Guadeloupe, Rectorat) le parcours « économie gestion » de la mention MEEF 2D
- Construire le modèle « modèle pédagogique et économique de l'INSPE », dans le cadre du budget de projet (cf. partie 4 de ce dossier), en matière de formation continuée et continue
- Former les personnels enseignants aux approches par compétences (2024)
- Adapter les conseils de perfectionnements aux directives de la CFVU du pôle Guadeloupe (2024) et les faire vivre
- Mettre en œuvre l'évaluation des enseignements par les étudiants (2024), en conformité avec les directives de la CFVU du pôle Guadeloupe
- Travailler avec le service RH de l'université la mise en œuvre des outils de suivi des services des formateurs (enseignants en postes à l'INSPE, personnels au titre du tiers terrain, vacataires...)
- Négocier avec l'université une politique « GPEC » pour l'INSPE, notamment en relation avec le suivi des services des formateurs pour renforcer le potentiel en enseignant-chercheur de la composante (cf. partie 4, budget de projet), mais également des besoins en ingénierie de la formation
- Renforcer la place de l'INSPE dans la préprofessionnalisation (licence), dans le cadre de la mise en œuvre d'une approche par compétence de l'université (2024/2025)
- Renforcer la place de l'INSPE dans la formation continuée et continue des personnels d'enseignement et d'éducation, dans le cadre des partenariats notamment avec l'EAFIC et CANOPE (2024/2025)
- Etablir un projet pluriannuel d'équipement de l'INSPE, en négocier les moyens avec le pôle Guadeloupe, l'université et rechercher des financements (2023/2024)
- Etablir ou actualiser, avec le SPI de l'université, un document sur l'état du bâti et un document de cadrage sur les besoins en termes immobilier (2024)

Indicateurs

- Effectifs étudiants de l'INSPE
- Existence des comptes-rendus des conseils de perfectionnement et exploitation de leur retour dans l'amélioration continue des formations
- Existence des enquêtes étudiants et exploitation de leur retour dans l'amélioration continue des formations
- Tableau de bord annuel des services enseignants (cf. partie 4 budget de projet) : focus sur les sous-services et sur-services des enseignants affectés à l'INSPE
- Réalisation d'une formation à destination des tuteurs de l'académie et de l'INSPE (2023/2024)
- Mise à disposition d'un cahier des charges pour les stages à destination des tuteurs et des étudiants
- Réalisation de séminaires sur l'évaluation par compétences avec des équipes pédagogiques de l'INSPE (2023/2024)
- Élaboration et mise à disposition d'outils (grille, progressivité et degrés d'acquisition) pour l'évaluation par compétence (2024/2025)

Jalons

- Mise en place du parcours « économie gestion » de la mention MEEF 2D (septembre 2024)
- Présentation en conseil d'institut du tableau de bord annuel des services enseignants (à partir de 2024)
- Présentation en conseil d'institut d'un document d'orientation GPEC (à partir de 2024)
- Rénovation de l'espace « vie étudiante » (2024) et réalisation des autres projets à court terme (à partir de 2024, cf partie 3.7)
- Existence du document de cadrage sur les besoins immobiliers de l'INSPE (2024/2025)

4) Budget de projet

L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe n'a pas établi de budget de projet depuis sa création ni effectué une exploitation des services faits des enseignants permettant de retracer les échanges de service entre la région académique et l'INSPE d'une part et entre l'INSPE et les composantes du pôle Guadeloupe de l'université des Antilles.

Ces constats font donc de cette première ébauche de projet un exercice inédit depuis les éléments fournis au moment de la création de l'ESPE de l'académie de Guadeloupe en 2013.

Nous présentons successivement des éléments relatifs au budget propre de l'INSPE, puis les principes constructifs du budget de projet.

4.1. Un budget propre contraint

4.1.1. Les recettes et les dépenses

Comme le bilan 2017-2022 le montre, le budget de l'INSPE a été divisé par deux entre 2017 et 2022 (cf. *supra* et Tableau 28) hors recettes sur appel à projet. Toutefois, il faut relativiser cette diminution par la prise en charge par le pôle Guadeloupe des dépenses de nettoyage (espaces verts et locaux) et des fluides (cf. Tableau 29 pour l'année 2022) dans le cadre des marchés publics passés par le pôle.

Tableau 28 : Recettes et dépenses de l'INSPE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Budget Primitif 2023
Total recettes	280 230,00 €	236 325,00 €	229 248,85 €	136 916,41 €	185 320,94 €	138 066,52 €	80 662 €
Total dépenses	279 207,27 €	234 878,71 €	217 178,30 €	98 322,72 €	173 539,28 €	137 619,07 €	

Tableau 29 : Tableau des principales prises en charge par le pôle Guadeloupe en 2022

	Nettoyage locaux	Espaces Verts	Electricité	Eau	Téléphonie	Total
Total dépenses	85 238,76	23 137,08	35 943,99	7 731,58	5 598,47	157 649,88

L'origine des ressources du budget primitif 2023, votées par le conseil de pôle de Guadeloupe (hors subvention fléchée), est retracée dans le Tableau 30.

Tableau 30 : Origine des ressources du budget primitif 2023 de l'INSPE

Origine de la ressource	Montant de la ressources
Subvention fléchée	22 834 €
SCSP	20 000 €
Droits universitaires	37 828 €
Total	80 662 €

4.1.2. Une estimation des besoins de financements de l'INSPE

Pour mieux objectiver ses besoins de financement, l'INSPE a établi une projection séparant d'un premier côté ses charges fixes et récurrentes, d'un deuxième côté les autres charges liées au fonctionnement administratif et pédagogique, qui peuvent être plus variables, et d'un troisième et dernier côté des projets à court terme en matière de vie pédagogique, de renouvellement de matériel et de vie étudiante. Ce chiffrage est

synthétisé dans le Tableau 31 ci-dessous et détaillé dans l'Annexe 9. Il a été établi sans tenir compte de l'inflation.

Tableau 31 : Estimation des charges de l'INSPE

Nature de la charge		Montant (en euro)
Charges liées à la vie courante de l'INSPE	Charges fixes	58 193,40
	Vie pédagogique et administrative de l'INSPE	94 662,25
	<i>Total</i>	<i>153 575,65</i>
Projets à court terme (vie étudiante, rééquipement numérique)		120 636,33
<i>Total général</i>		<i>274 211,98</i>

Ces données montrent que l'INSPE, privé de recettes propres liées à l'hébergement, doit impérativement trouver de nouvelles ressources financières, à la fois dans le cadre du dialogue de gestion avec le pôle universitaire et dans le développement d'activités apportant des ressources propres (location de salles, activité d'ingénierie, activité de formation continue, par exemple). Il faut noter que le Tableau 31 ne reprend pas les dépenses d'entretien du patrimoine estimées à 264 215 euros. Cette estimation est faite sur la base de 35 euros/m², reprise du budget de projet de l'INSPE de l'académie de la Martinique et d'un dialogue avec le Directeur des affaires financières de l'université, et de 7 549 m² de surface de plancher à l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe.

4.2. Les principes de construction du budget de projet

4.2.1. Choix de l'année de référence

L'année universitaire 2022/2023 est relativement atypique au sein de l'INSPE, par un faible nombre d'étudiants en M1 MEEF 1D (55 étudiants contre une moyenne de 94 les cinq années antérieures ; voir annexe B1) et par la fermeture du parcours physique-chimie de la mention MEEF 2D en M1. Cependant, le budget de projet a été préparé sur la base de cette année, puisqu'elle est la première année où le modèle de formation incluant le tiers des heures de face à face pédagogique effectué par des personnels de la Région académique de Guadeloupe en charge d'élèves est déployé de manière stable.

4.2.2. Estimation des besoins

4.2.1.1. Estimation de la charge pédagogique en master MEEF

Heures d'enseignement

La charge pédagogique a été estimée à partir des maquettes en incluant la répartition CM, TD et TP et le nombre de groupes correspondant à l'année 2022/2023. Seule la mention MEEF 1D possède plus d'un groupe de TD par parcours³⁸. L'estimation des besoins relatifs au tiers terrain a été abordée dans le bilan 2017/2022. Elle est reprise dans le Tableau 32 pour l'année 2022/2023.

Tableau 32 : Estimation des besoins correspondant au tiers terrain

Mention	Nombre de Groupes	Tiers terrain
MEEF 1D	2 groupes M1 et 4 groupes M2 (1)	798 h
MEEF 2D	6 parcours soit 6 groupes par année de master (2)	1 596 h
MEEF EE	1 groupe par année de master	266 h

³⁸ Les groupes de TD peuvent cependant être subdivisés dans les mentions 1D, 2D et EE pour des activités particulières comme pour les séminaires liés à la recherche. Il en est de même pour l'enseignement des deux langues vivantes, anglais et espagnol.

Mention	Nombre de Groupes	Tiers terrain
MEEF PIF	1 groupe en M1, 1 groupe en M2 parcours FFAP et 1 groupe en M2 parcours PIDC (2)	
Total		2 460 h

Notes :

- (1) L'équivalent en heure de face à face pédagogique prend en compte les TD et TP en petits groupes ;
- (2) La mention MEEF PIF ne bénéficie pas d'un apport « tiers terrain ».

Heures d'accompagnement pédagogique et d'encadrement des formations

Il s'agit pour l'essentiel des heures dévolues au tutorat (visites de terrain : 2 HETD par visite), à l'encadrement de travaux de fin d'études (mémoire : 2 HETD), et à l'exercice de responsabilité au sein de l'INSPE (responsabilité de départements, de mentions, de parcours...) ou d'autres composantes et services de l'université (unité de recherche CRREF, IREM...).

4.2.1.2. Estimation de la charge pédagogique des autres formations

Cette estimation a été faite à partir des maquettes pédagogiques en incluant la répartition CM, TD et TP. Pour le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier », il a été tenu compte de la réalisation partiellement séparée des unités d'enseignement communes pour des raisons logistiques et du nombre de parcours second degré, au nombre de sept compte tenu des regroupements opérés au niveau de la formation des professeurs de lycée professionnel.

4.2.1.3. Estimation des besoins en termes de documentation

La fonction « documentation » est assurée par la bibliothèque universitaire du campus du Morne Ferret (BUCMF), intégrée au Service commun de documentation de l'université des Antilles. La version présentée ici du budget de projet retient l'hypothèse d'une couverture satisfaisante des besoins par les personnels affectés à la BUCMF et par les moyens matériels alloués, qui sont donc repris à égalité dans les colonnes « besoins » et dans les colonnes « établissement intégrateur ».

4.2.1.4. Estimation des besoins en termes de numérique pour l'éducation (hors heures d'enseignement)

L'INSPE a souhaité faire apparaître les besoins liés à la fonction « numérique éducatif », hors heures d'enseignement, dans le budget de projet. Le budget de projet affiche les besoins dans le cadre actuel, mais l'INSPE a souhaité effectuer une démarche d'estimation des besoins dans le cadre d'un renforcement de la dimension numérique dans son activité.

Ainsi, l'INSPE estime ses besoins à 4 ETPT (2,5 A et 1,5 B) en besoin dans ce domaine : il s'agit de faire apparaître l'investissement des enseignants et enseignants-chercheurs en termes de pilotage et de mise en œuvre du projet numérique (0,5 A), de disposer d'un ingénieur pédagogique (1 cadre A) spécialisé dans le numérique, d'un technicien audiovisuel pour accompagner les formateurs (1 cadre B) et de « délégués » de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) de l'université au campus du Morne Ferret pour la mise en œuvre des fonctions de soutien et de support (1 cadre A et 0,5 cadre B). A l'heure actuelle, il n'existe pas de support d'ingénieur pédagogique au sein de la composante et l'apport de la DSIN porte sur un cadre A, assisté ponctuellement d'autres agents de cette direction.

4.2.1.5. Estimation des besoins en termes de fonction d'encadrement, d'administration et de soutien logistique

Les différentes fonctions administratives et logistiques de la composante sont assurées de façon très tendue, avec une diminution des postes mis à disposition de l'INSPE. Si le pôle Guadeloupe doit assurer une équité de traitement entre ses différentes composantes, l'INSPE pouvant paraître favorisé, une comparaison avec l'INSPE de l'académie de la Martinique montre une situation déséquilibrée (par exemple : 2 cadres A en Guadeloupe ; 5 en Martinique). Si le budget de projet affiche la situation actuelle, l'INSPE souhaite un

renforcement dans ce domaine pour couvrir les missions relatives au développement des partenariats et à la formation continue.

Par ailleurs, la composante maintient une ouverture sur une large période horaire (6h30-20h00 du lundi au vendredi ; 6h30-13h30 le samedi) pour permettre les interventions en soirée (notamment pour la mention MEEF PIF) et le samedi (notamment pour les interventions d'enseignant du « tiers terrain »). L'équipe logistique est actuellement au minimum possible pour assurer ces ouvertures.

4.2.1.6. Estimation des besoins en matière immobilière et autres besoins

Comme cela a été indiqué plus haut et précisé dans l'Annexe 7, le campus du Morne Ferret dispose d'une surface de plancher de 7 549 m² de plancher dont 1 873 m² sont actuellement inutilisés. L'activité propre du projet INSPE (incluant la recherche, l'activité de documentation, les locaux DSIN) représentent actuellement 5 577 m² avec une répartition qui laisse une grande place aux dégagements (1 865 m²). En rapportant cette surface aux effectifs moyens de ces six dernières années (584 étudiants), on obtient un ratio de 9,5 m² par étudiant, ce qui serait satisfaisant si la configuration des locaux correspondait aux usages pédagogiques actuels. Dans le cadre du budget de projet, il a été choisi de retenir la surface totale de plancher, parce que c'est bien elle qu'il est nécessaire d'entretenir. La direction des affaires financières de l'université a recommandé, comme indiqué plus haut, de retenir 35 euros par m² dans l'estimation des besoins d'entretien courant du bâti de l'INSPE. Cette base conduit à exprimer un besoin de 264 215 euros par an.

4.2.2. Estimation des ressources

Les ressources du « projet de l'INSPE » proviennent de trois grandes sources : les moyens affectés à l'INSPE, les moyens apportés par l'établissement intégrateur et les moyens apportés par le rectorat. Les principes retenus pour évaluer ces ressources sont précisés ci-dessous.

4.2.2.1. Moyens de l'INSPE

Les moyens apportés par l'INSPE ont été estimés comme constitués :

- des heures d'enseignement, d'appui et de soutien aux missions effectuées par les personnels de l'institut en poste au profit de la mission de formation des enseignants et des personnels d'éducation, des heures effectuées par les enseignants vacataires recrutés à la demande de l'INSPE mais rémunérés directement par l'université.

Remarque : les heures effectuées par les personnels de l'INSPE en faveur des autres UFR et du Bureau polaire de la formation continue et de l'apprentissage ont été déduites mais sont néanmoins présentées pour information ci-dessous ;

- de son budget propre (cf. *supra*).

Concernant le personnel affecté à l'INSPE, les Tableaux 33 et 34 montrent les emplois affectés à l'INSPE et les emplois réellement occupés en 2022/2023.

Tableau 33 : Emplois affectés à l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe – Enseignants-chercheurs et enseignants

	PR	MCF	PRAG	PRCE	CPE	PE	Total	Potentiel HETD
Affectés à l'INSPE	2	14	15		1	3	35	10 368
Occupés en 2022/23	2	12	4	7	1	2	28	8 064

Tableau 34 : Emplois affectés à l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe – Personnels BIATSS

	ASI	AENES	SAENS	TECH	ATRF	ADJENES	CDI	Total
Affectés à l'INSPE	1	1	1	7	7	1	1	19
Occupés en 2022/23	1	1	1	7	5	1	1	17

Note : les deux postes de techniciens vacants sont occupés à compter du 1^{er} mars 2023 par des contractuels.

4.2.2.2. Moyens apportés par l'établissement intégrateur

Les moyens apportés par l'université ont été estimés comme constitués :

- des heures d'enseignement (en HETD) effectuées par les personnels titulaires des composantes du pôle Guadeloupe au sein des masters MEEF. La masse salariale correspondante a été évaluée en fonction des coûts moyens communiqués par l'université des Antilles en fonction des statuts des personnes concernées ;
- des heures effectuées (en HETD) par des vacataires recrutées « à titre principal » par des composantes ou services (bureau de la formation continue et de l'apprentissage) du pôle, mais effectuant « à titre secondaire » des vacations à l'INSPE ;
- d'une estimation (en HETD) des heures effectuées par les personnels des UFR au sein des unités d'enseignement liées à la préprofessionnalisation en licence et à la rétribution relative au tutorat des étudiants AED prépo ;
- des personnels du SCD de l'université affectés à la bibliothèque universitaire du campus du Morne Ferret (BUCMF) ;
- du personnel de la DSIN affecté au Campus du Morne Ferret, en support et soutien des activités de l'INSPE, de la BUCMF et du CRREF ;
- des charges d'entretien du Campus du Morne Ferret directement prises en charge par le pôle Guadeloupe.

4.2.2.3. Balance des échanges de service entre l'INSPE et les autres composantes de l'université

Les enseignants de l'INSPE effectuent des heures d'enseignement dans les différentes composantes du pôle Guadeloupe :

- soit pour intervenir dans des enseignements de préprofessionnalisation en licence ou dans des unités d'enseignement libres en licence, qui doivent être décomptées dans le budget de projet ;
- soit en raison de leurs compétences (domaines scientifiques non couverts par les personnels titulaires ou vacataires des autres composantes) ;
- soit pour compléter leur service.

La balance de ces échanges, présentée dans le Tableau 35, montre que l'apport des personnels de l'INSPE aux composantes du pôle est nettement supérieur à celui des personnels de ces composantes à l'INSPE.

Tableau 35 : Service prévisionnel des personnels de l'INSPE et apports des personnels d'autres composantes du pôle

	Personnels de l'INSPE					Personnels d'autres composantes du pôle Guadeloupe		
	Heures d'enseignement INSPE	Heures de tutorat ou responsabilités	Heures effectuées dans d'autres composantes	Décharges	Total	Heures d'enseignement INSPE	Heures de tutorat ou responsabilités INSPE	Total INSPE
Enseignants-chercheurs	2 104	693	419	224	3 440	131	40	171
Enseignants	3 154	1 027	1 307	0	5 488	194	0	194
Vacataires						132		132
Total	5 258	1 720	1 726	224	8 927	457	40	497

4.2.2.4. Moyens apportés par le rectorat à l'INSPE

Les moyens apportés par le rectorat ont été estimés comme constitués :

- des heures d'enseignement effectuées au titre du tiers-terrain (2 616 heures en 2022/2023), converties en masse salariale au travers d'un coût moyen estimé en fonction des statuts ;

- de la rémunération des étudiants AED prépro ;
- des gratifications pour les étudiants de M2 en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) ;
- des frais liés au tutorat des différents publics en formation (étudiants AED prépro ; MEEF M1 : SOPA ; MEEF M2 SOPA et alternants ; DIU).

La rémunération des étudiants alternants et AED prépro a été indiquée dans le tableau de budget de projet. Elle correspond à la fois à une charge pour le rectorat et à un apport de moyens.

4.2.2.5. Moyens apportés par l'INSPE au rectorat

Les moyens apportés par l'INSPE au rectorat sont essentiellement de deux ordres :

- les mises à disposition de salles d'enseignement (estimées à 569 heures pour 2022/2023 à partir d'une projection du réalisé pour les deux premiers trimestres de l'année scolaire) ;
En se basant sur le tarif horaire le plus faible en vigueur sur le pôle Guadeloupe, cet apport peut être valorisé à 22 747,50 euros ;
- l'apport des étudiants de M2 alternants (71 étudiants), placés en stage en responsabilité : compte tenu de leurs obligations de service (égale à un tiers des obligations d'un personnel titulaire), ils représentent l'équivalent de 23,7 équivalents temps plein, ce qui représente un équivalent financier de 1 830 730 euros, estimé par rapport à un coût moyen de 77 246 euros pour un personnel certifié.

4.3. Budget de projet

Le budget de projet figure en Annexe3.

Il faut noter que le coût, en masse salariale, des besoins pour les activités d'enseignement est légèrement supérieur aux apports prévisionnels estimés pour 2022/2023. En effet, des emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants sont vacants (cf. Tableau 33 *supra*), ce qui entraîne une projection de réalisation de la maquette de formation comportant un nombre d'heures de vacation plus élevé que si les emplois affectés à l'INSPE étaient saturés.

L'ensemble de ces coûts ont été estimés en fonction de valeurs moyennes fournies par l'université, mais tenant compte des statuts des intervenants (par exemple : coût moyen enseignants-chercheurs établi en fonction du ratio PR/MCF existant à l'INSPE ; coût moyen des personnels à statut premier degré et second degré pour l'estimation des heures dites « tiers terrain »...).

Le constat est identique pour les activités de documentation, celles liées au numérique et les autres activités d'accompagnement des missions de l'INSPE, en raison de l'occupation partielle de deux emplois en 2022/2023 (cf. Tableau 34 *supra*) par deux contractuels pour l'équivalent d'un seul temps plein.

4.4. Premières analyses : un regard sur les services enseignants

4.4.1. Les apports de la Région académique au titre du tiers-terrain

Une première analyse de l'apport du « Tiers terrain » montre qu'en 2022/2023, les apports effectifs de la Région académique (2616 heures) couvrent les besoins estimés (cf. Tableau 32 *supra*). Il faut remarquer que la proportion d'heures effectuée par des enseignants ou des personnels en charge d'élèves est nettement supérieure au tiers attendu, compte tenu du recours à des enseignants vacataires de la Région académique à hauteur de 573 HETD.

Il faudra rester attentif à ce dispositif en cas d'augmentation significative du nombre d'étudiants dans le M1 de la mention MEEF 1D, de la réouverture espérée du M1 du parcours physique-chimie de la mention MEEF 2D et de l'ouverture ultérieure du parcours en économie-gestion dans cette même mention.

4.4.2. Le ratio enseignants-chercheurs / enseignants de l'INSPE

Les premières analyses (cf. Tableau 35 *supra* et budget de projet) montrent une forte sollicitation des enseignants-chercheurs de la composante (3 440 heures de prévision de service, soit une moyenne de 245 heures par enseignant-chercheur) alors même qu'une faible proportion des enseignements est effectuée par cette catégorie de personnel dans la mention MEEF 1D (moins de 10%) et la mention MEEF EE (15%).

Par ailleurs, malgré la vacance de quatre emplois du second degré en 2022/2023, le nombre d'heures de vacations nécessaires pour la formation MEEF reste contenu (573 HETD). Les heures de vacations requises pour le DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » sont couvertes par l'apport en masse salariale que devrait recevoir à ce titre l'INSPE.

Ainsi, dans le cadre de la négociation à entreprendre avec l'université, dans le cadre d'un contrat d'objectif et de moyens, une discussion sur le ratio entre le nombre d'enseignants-chercheurs et le nombre enseignants des premiers et second degré affectés à l'INSPE pourrait être un des points à examiner.

ANNEXES

Annexes du dossier d'accréditation

Numéro	Contenu
Annexe 1	Indicateurs
Annexe 2	Tableau de ventilation du temps global de formation mention MEEF 1D
Annexe 3	Tableau du budget de projet actualisé
Annexe 4	Convention pluriannuelle 2022-2023/ 2023-2024 /2024-2025 entre le rectorat de l'académie de Guadeloupe et l'université des Antilles pour le compte de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe
Annexe 5	Cahiers des charges des travaux de fin d'étude
Annexe 6	Fiches formation masters MEEF
Annexe 7	Plan de situation de l'INSPE, surfaces de plancher et accessibilité
Annexe 8	Bilan du CPO 2015-2018
Annexe 9	Estimation des charges de l'INSPE
Annexe 10	Projet de statuts modifiés pour l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe – composition du conseil d'institut

Annexes relatives au bilan 2017/2022

Numéro	Contenu
Annexe B1	Effectifs de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe
Annexe B2	Résultats aux masters MEEF (en pourcentage)
Annexe B3	Résultats aux concours (INSPE de l'académie de la Guadeloupe)
Annexe B4	Evolution du budget de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe

INSPE de l'académie de la Guadeloupe - Annexes du dossier d'accréditation

Annexe 1 : Indicateurs

Equipe pédagogique pluri-catégorielle

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2021-2022 et de l'année universitaire 2022-2023
Champ de la mesure	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par les différentes catégories de formateurs de l'INSPE sur l'ensemble de la formation (1 ^{ère} et 2 ^{ème} années de master MEEF)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre d'heures d'enseignement étudiant dispensées par chaque catégorie de formateurs (EC, enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degrés et CPE en temps partagé...) sur l'ensemble de la formation = A Nombre total d'heures d'enseignement étudiant sur l'ensemble de la formation = B
Mode de calcul	Nombre d'heures étudiant dispensées par une catégorie de formateurs (A) / nombre total d'heures d'enseignements étudiant (B) x 100

	Mention MEEF 1 ^{er} degré		Mention MEEF 2 nd degré (*)		Mention MEEF encadrement éducatif		Mention MEEF PIF*	
	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Année universitaire 2022-2023 M1 + M2	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Année universitaire 2022-2023 M1 + M2	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Année universitaire 2022-2023 M1 + M2	Année universitaire 2021-2022 M1 + M2	Année universitaire 2022-2023 M1 + M2
Part assurée par des EC	9 %	9%	Min : 25% (parcours SVT) Max : 67% (parcours Maths)	Min : 25% (parcours SVT) Max : 50% (parcours Maths et Phys-Chimie)	15%	15%	56%	55%
Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire	24%	38%	Min : 14% (parcours EPS) Max : 34% (parcours SVT)	Min : 33% (parcours EPS et Maths) Max : 40% (parcours Phys-Chimie)	36%	38%	37%	35%
Part des autres catégories	67 %	53%	Min : 20% (parcours Phys.-Chimie) Max : 61% (parcours EPS)	Min : 10% (parcours Phys.-Chimie) Max : 40% (parcours SVT)	49%	47%	7%	10%
TOTAL	100 %	100 %	100%	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(*) Indiquer uniquement la part minimum et la part maximum de chaque catégorie en précisant le parcours correspondant.

Remarque

Les pourcentages indiqués tiennent compte des heures de tutorat (visites, encadrement du mémoire). La part assurée par les enseignants et CPE en poste prend en compte les heures effectuées par des vacataires.

Leviers d'action

Les moyens mis à dispositions par la Région académique de la Guadeloupe permettent d'atteindre les 33% d'heures d'enseignement assurées par des personnels en charge d'élèves dans chacune des mentions MEEF 1D, 2D et EE. Pour la mention MEEF EE, il faut noter une proportion importante (part des autres catégories) assurée par des personnels de l'éducation nationale non directement en charge d'élèves. L'augmentation des interventions des enseignants-chercheurs dans la mention MEEF 1D se fera par une orientation des profils en didactique des mathématiques et en apprentissage de la lecture et de l'écriture pour le premier degré (cf. supra, partie 3.3.).

Pour la mention MEEF PIF, les personnels rattachés à la catégorie « Part assurée par des enseignants et CPE en poste en établissement scolaire » sont plus généralement des personnes en charge d'actions de formation de formateurs.

Pour affiner la mesure des ratios ci-dessus et automatiser son calcul, il reste à prendre en compte dans le système d'information RH de l'université les personnels mis à disposition au titre du « tiers-terrain ».

Ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre et ratio en %
Date de la mesure	Données de l'année universitaire 2021-2022
Champ de la mesure	Personnels de l'INSPE

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre et part des d'enseignants-chercheurs et de docteurs / doctorants parmi les personnels de l'INSPE
Mode de calcul	% : (nb d'EC, docteurs, doctorants de l'INSPE / nb total de personnels enseignants et formateurs de l'INSPE) *100

Enseignants-chercheurs, docteurs et doctorants de l'INSPE

	Total (*)	PU	MCF HDR	MCF Non HDR	Docteurs	Doctorants
Nombre	28	2	2	10	3	3
%		7,1 %	7,1 %	35,7%	10,7 %	10,7 %

(*) les données retenues sont relatives personnes effectivement en fonction à l'INSPE en 2022/2023, hors détachements et emplois vacants.

Leviers d'action et commentaires

L'INSPE veillera à indiquer la dimension recherche dans les profils d'enseignants des premier et second degrés à recruter. Par ailleurs, comme cela est mentionné dans la partie 4 (Budget de projet, partie 4.4.), l'INSPE s'attachera à conduire un dialogue avec l'université concernant le ratio entre le nombre de personnels enseignants-chercheurs et le nombre de personnels enseignants des premier, second degrés affectés au sein de la composante.

INSPE de l'académie de la Guadeloupe - Annexes du dossier d'accréditation

Annexe 2 :

Tableau de ventilation du temps global de formation mention MEEF 1er degré

Master MEEF 1D - Master 1 - Semestre 1

UE	Intitulé de l'UE	EC	Intitulé de l'EC	Exemples de contenus	Blocs d'activités			
					A	B	C	D
UE11	L'enseignant, acteur de la communauté éducative et culture commune	111	Se situer et exercer en contexte scolaire	<i>Cadre réglementaire, laïcité, principes et valeurs de la République</i>	16			
		112	Maîtriser le numérique pour enseigner et coopérer	<i>Numérique éducatif : Didactique et Innovation</i>				12
				<i>Numérique éducatif : Éthique</i>	3			
113	Maitriser une langue vivante étrangère pour communiquer et enseigner	<i>Anglais / Espagnol : Didactique</i>		7				
UE12	L'enseignant, polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	121	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en Mathématiques et en sciences et techniques	<i>Mathématiques</i>	57			
				<i>Sciences et technologies</i>		12		
				<i>EPS</i>		10		
		122	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en Français et en humanités	<i>Français</i>	57			
				<i>Arts visuels et Éducation musicale</i>		12		
		123	Concevoir et analyser les stratégies d'enseignement et les processus d'apprentissage	<i>Histoire-Géographie et EMC</i>		10		
				<i>Français et Valeurs de la République (3h)</i>	3			
124	Connaître et développer les compétences psychosociales des élèves dans leurs diversités	<i>Mathématiques et Valeurs de la République (3h)</i>	3					
		<i>Autres disciplines et Valeurs de la République (4h)</i>		4				
UE13	L'enseignant, praticien réflexif, sensible au contexte et acteur de son développement professionnel	131	Mise en situation professionnelle	<i>Stage</i>	2			
		132	Séminaire d'accompagnement au mémoire	<i>Introduction à la recherche + Présentation thématique de recherche</i>			20	
		133	Enseigner en contextes plurilingues et innover	<i>LVR Créole</i>				14
Totaux					159	55	20	26

Master MEEF 1D - Master 1 - Semestre 2

UE	Intitulé de l'UE	EC	Intitulé de l'EC	Exemples de contenus	Blocs d'activités			
					A	B	C	D
UE21	L'enseignant, acteur de la communauté éducative et culture commune	211	Se situer et exercer en contexte scolaire	<i>École inclusive et scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers</i>	16			
		212	Maîtriser le numérique pour enseigner et coopérer	<i>Numérique éducatif : Didactique et Innovation</i>			12	
				<i>Numérique éducatif : Éthique</i>	3			
		213	Maîtriser une langue vivante étrangère pour communiquer et enseigner	<i>Anglais / Espagnol : Didactique</i> <i>Anglais / Espagnol : Communication</i>	8	7		
UE22	L'enseignant : polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	221	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en Mathématiques et en sciences et techniques	<i>Mathématiques</i>	48			
				<i>Sciences et technologies</i>		12		
				<i>EPS</i>		10		
		222	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en Français et en humanités	<i>Français</i>	48			
				<i>Arts visuels et Éducation musicale</i>		12		
				<i>Histoire-Géographie et EMC</i>		10		
		223	Concevoir et analyser les stratégies d'enseignement et les processus d'apprentissage	<i>Français et Valeurs de la République (3h)</i>	3			
				<i>Mathématiques et Valeurs de la République (3h)</i> <i>Autres disciplines et valeurs de la République (4h)</i>	3		4	
224	Connaître et développer les compétences psychosociales des élèves dans leurs diversités	<i>Troubles de l'apprentissage, élèves à besoins éducatifs particuliers (autisme, dys, etc.)</i>	10					
UE23	L'enseignant, praticien réflexif, sensible au contexte et acteur de son développement professionnel	231	Mise en situation professionnelle	<i>Stage</i>	2			
		232	Séminaire d'accompagnement au mémoire	<i>Travail de revue de littérature</i>			20	
		233	Enseigner en contextes plurilingues et innover	<i>LVR Créole et élèves allophones</i>			10	
<i>Contextualisation didactique</i>					10			
Totaux					141	55	30	22

Master MEEF 1D - Master 2 - Semestre 3

UE	Intitulé de l'UE	EC	Intitulé de l'EC	Exemples de contenus	Blocs d'activités			
					A	B	C	D
UE31	L'enseignant, acteur de la communauté éducative et culture commune	311	Se situer et exercer en contexte scolaire	<i>Égalité des chances et égalité filles-garçons</i>	12			
		312	Maîtriser le numérique pour enseigner et coopérer	<i>Numérique éducatif : Didactique et Innovation</i>				12
				<i>Numérique éducatif : Éthique</i>	3			
		313	Maîtriser une langue vivante étrangère pour communiquer et enseigner	<i>Anglais / Espagnol : Didactique</i>		7		
				<i>Anglais / Espagnol : Communication</i>	8			
UE32	L'enseignant : polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	321	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en Mathématiques et en sciences et techniques	<i>Mathématiques</i>	25			
				<i>Sciences et technologies</i>		12		
				<i>EPS</i>		10		
		322	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en Français et en humanités	<i>Français</i>	25			
				<i>Arts visuels et Éducation musicale</i>		12		
				<i>Histoire-Géographie et EMC</i>		10		
		323	Concevoir et analyser les stratégies d'enseignement et les processus d'apprentissage	<i>Français et Égalité filles-garçons (3h)</i>	3			
<i>Mathématiques et Égalité filles-garçons (3h)</i>	3							
		<i>Autres disciplines</i>		4				
324	Connaître et développer les compétences psychosociales des élèves dans leurs diversités	<i>Différentiations pédagogiques disciplinaires en Français et en Mathématiques</i>	10					
UE33	L'enseignant, praticien réflexif, sensible au contexte et acteur de son développement professionnel	331	Mise en situation professionnelle	<i>Stage</i>	2			
		332	Séminaire d'accompagnement au mémoire	<i>Travail d'enquête, Conception méthodologie, recueil et traitement des données</i>			20	
		333	Enseigner en contextes plurilingues et innover	<i>LVR Créole et didactique du plurilinguisme</i>				10
<i>Contextualisation didactique</i>					10			
Totaux					91	55	30	22

Master MEEF 1D - Master 2 - Semestre 4

UE	Intitulé de l'UE	EC	Intitulé de l'EC	Exemples de contenus	Blocs d'activités			
					A	B	C	D
UE41	L'enseignant, acteur de la communauté éducative et culture commune	411	Se situer et exercer en contexte scolaire	<i>Éthique, communauté éducative et développement durable</i>	12			
UE42	L'enseignant : polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	421	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en Mathématiques et en sciences et techniques	<i>Mathématiques</i>	25			
		422	Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique en Français et en humanités	<i>Français</i>	25			
		423	Spécialisation disciplinaire (Option aux choix en lien avec le concours)	<i>Préparation épreuve d'application (Sciences et technologie, HG et EMC, Arts)</i>				12
UE43	L'enseignant, praticien réflexif, sensible au contexte et acteur de son développement professionnel	431	Mise en situation professionnelle	<i>Stage</i>	2			
		432	Séminaire d'accompagnement au mémoire	<i>Travail de rédaction</i>			20	
		433	Enseigner en contextes plurilingues et innover	<i>Contextualisation didactique</i>			20	
Totaux					64	0	40	12

Master MEEF 1D - Répartition des heures-étudiant par blocs d'activité	Blocs d'activités			
	A	B	C	D
Nombres totaux d'heures-étudiant par bloc d'activité	455	165	120	82
Pourcentage par bloc d'activité	55,35%	20,07%	14,60%	9,98%
Nombre total d'heures-étudiant	822			

Annexe 3 : Tableau du budget de projet actualisé

Principes généraux

- Les moyens de l'Etat sont attribués aux universités via le modèle SYMPA ou selon un modèle national de calcul des moyens spécifique aux INSPE
 - Les étudiants sont inscrits dans les universités qui perçoivent les droits nationaux et délivrent les diplômes
 - La répartition des moyens est basée sur un calcul partagé des charges reconnues et des ressources propres de l'INSPE
 - Les universités contribuent à l'INSPE par une subvention d'équilibre reposant sur une dotation négociée et contractuelle (le COM) et un outil de gestion adapté (le BPI)
- Université :
des Antilles**
**Année Universitaire :
2022/2023**

Missions (1)	Effectifs	Besoins (2)																							
		Enseignements		Documentation (5)							Numérique et audiovisuel (encadrement, personnel ITRF, investissement)						BIATSS (gestion, scolarité, logistique...) (6)			Immobilier		Fonct.	Invest.		
		(3)	valo MS (4)	ETP A	ETPB	Moniteurs	valo MS	Fonds. Doc	Fonct	Invest.			valo MS	Fonct	Invest.	ETPA	ETPB	ETPC	valo MS	(7)	(8)				
		HETD	€				€	€	€	€	ETPA	ETPB	€	€	€				€	m ²	€	€	€		
Formation initiale (total inscrits INSPE y.c. AED prépro M1)	332	10 688	3 024 772 €	0,78	1,56	1,56	203 373 €	19 494 €	5 862 €	2 190 €	0,78	0,78	111 575 €				39 577 €		2,92	5,65	594 064 €	5 318	186 138 €	210 184 €	54 439 €
Master MEEF	332	8 434	2 386 890 €																						
Dont Master MEEF PE	139	2 462	696 746 €																						
Dont MEEF 2d degré	123	3 758	1 063 582 €																						
Dont MEEF EE - CPE	26	985	278 755 €																						
Dont MEEF PIF	44	1 229	347 807 €																						
Tutorat MEEF		1 566	443 178 €																						
Licence prépro (non inscrits INSPE)		596	168 668 €																						
Formation "erasmus" (non inscrits INSPE)		92	26 036 €																						
Formation initiale statutaire	67	1 060	110 887 €	0,16	0,31	0,31	41 042 €	3 934 €	1 183 €	442 €	0,16	0,16	22 517 €				7 987 €		0,59	1,14	119 886 €	1 073	37 564 €	30 474 €	10 986 €
Dont DIU "entrée dans le métier"	43	974	89 817 €																						
Dont Tutorat DIU		86	21 070 €																						
Dont Stagiaires TP (24 ins. Inspe)	24																								
Formation continue et participation aux certifications	27	632	134 044 €	0,06	0,13	0,13	16 539 €	1 585 €	477 €	178 €	0,06	0,06	9 074 €				3 219 €		0,24	0,46	48 312 €	433	15 138 €	17 093 €	4 427 €
Dont CAPPEI	10	300	73 500 €																						
Dont CAPEFE	39	39	11 154 €																						
Dont DU Premier degré	17	293	49 390 €																						
Dispositif AED Prépro (L2&L3, non inscrits INSPE)	30																								
Tutorat	30																								
VAE																									
Recherche (14)																			0,33	0,50	0,33	72 224 €	148	5 180 €	3 091 €
BQR incitatif																									
Gouvernance (total)		390	137 378 €																1,67	1,75	1,42	280 344 €	577	20 195 €	38 441 €
Dont : Activités Réseau INSPE																									4 500 €
Dont : Gestion des instances																			0,25	0,25	0,25	49 120 €			
Dont : Gestion de projet		236																	1,42	1,50	1,17	231 224 €			33 941 €
Dont : interface INSPE/Rectorat		154																							
Total (Hors AED prépro non inscrits à l'INSPE)	426	12 769	3 407 080 €	1,00	2,00	2,00	260 954 €	25 014 €	7 522 €	2 810 €	1,00	1,00	143 166 €				50 783 €	2,00	6,00	9,00	1 114 831 €	7 549	264 215 €	311 226 €	69 853 €
Commentaires			Le DIU "entrée dans le métier" est essentiellement assuré en vacation et heures																						

(1) Les lignes du tableau représentent les missions de l'INSPE académique

(2) Le "bloc" besoins représente les moyens nécessaires pour assumer les missions de l'INSPE exprimées en HETD, ETP, ... et valorisés en euros

(3) La charge d'enseignement est exprimée en HETD à partir des maquettes pédagogiques et des effectifs prévisionnels

(4) La charge d'enseignement est valorisée en euros selon un taux validé par les universités (base possible coût moyen de l'HETD chargée ≠ coût marginal)

(5) Les besoins en documentation sont définis en fonction de l'implantation des sites et des bibliothèques, exprimés crédits de fonctionnement et en ETP valorisés en masse salariale selon ratio validé par les universités

(6) Les besoins en fonctions soutien (dont scolarité, ...) sont exprimés en ETP et valorisés en masse salariale selon ratios validés par les universités

(7) Les besoins en immobilier sont estimés sur la base de ratios standards /étudiant et valorisés en coût de logistique et d'entretien sur la base d'un ratio validé par les universités

(8) Besoins en crédits de fonctionnement courant hors fonctions supports (mode de calcul à définir)

(14) La question des moyens de la recherche devra être traitée à part en lien avec la politique scientifique des établissements (création d'équipe rattachée à l'INSPE, adossement à des équipes existantes, ...). Il s'agit surtout de mettre en valeur les moyens propres au projet (par exemple un budget incitatif pour des appels d'offre)

Missions (1)	Ressources et contributions des établissements (9)																								
	Ressources INSPE											Etablissement intégrateur (11) - Université des Antilles													
	Enseignants				BIATSS				Subventions	Droits		Autres	Enseignants				BIATSS				Immobilier		Fonct.	Invest.	
	EC	Ens	Vac	valo MS	ETPA	ETPB	ETPC	valo MS	collectivités	(10)	Masse salariale	Fléchée+ SCSP	EC	Ens	Vac	valo MS	ETPA	ETPB	ETPC	Moniteurs	valo MS	(12)	(13)		
HETD	HETD	HETD	€				€	€	€	€	€	HETD	HETD	HETD	€					€	m²	€	€	€	
Formation initiale (total inscrits INSPE y.c. AED prépro M1)	2 648	4 035	553	1 859 582 €		3,21	5,65	609 846 €		35 985 €		42 834 €	290	432	114	212 815 €	1,56	1,56	0,00	1,56	272 596 €		32 419 €	111 064 €	
Master MEEF	1 931	2 988	553	1 379 352 €									131	194	22	94 507 €									
Dont Master MEEF PE	250	1 261	202	398 230 €																					
Dont MEEF 2d degré	865	820	148	486 638 €									131	194		93 564 €									
Dont MEEF EE - CPE	146	478	95	168 340 €											22	943 €									
Dont MEEF PIF	670	429	108	326 144 €												13 780 €									
Tutorat MEEF	657	869		425 116 €									40			100 605 €									
Licence prépro (non inscrits INSPE)	60	179		63 057 €									119	238		3 943 €									
Formation "erasmus" (non inscrits INSPE)															92										
Formation initiale statutaire	33	282	727	110 887 €		0,65	1,14	123 071 €			68 800 €		0	0	18	771 €	0,31	0,31	0,00	0,31	55 012 €		6 542 €	22 413 €	
Dont DIU "entrée dans le métier"	33	196	727	89 817 €							68 800 €				18	771 €									
Dont Tutorat DIU		86		21 070 €																					
Dont Stagiaires TP (24 ins. Inspe)																									
Formation continue et participation aux certifications	6	174	152	51 061 €		0,26	0,46	49 596 €		1 843 €			0	0	0	0 €	0,13	0,13	0,00	0,13	22 169 €		2 637 €	9 032 €	
Dont CAPPEI																									
Dont CAPEFE			39	1 672 €																					
Dont DU Premier degré	6	174	113	49 390 €						1 843 €															
Dispositif AED Prépro (L2&L3, non inscrits INSPE)													15	15		2 572 €									
Tutorat													15	15											
VAE																									
Recherche (14)					0,33	0,38	0,33	60 888 €															902 €	3 091 €	
BQR incitatif																									
Gouvernance (total)	164	72		70 612 €	1,67	1,50	1,42	253 087 €															3 517 €	12 050 €	
Dont : Activités Réseau INSPE																									
Dont : Gestion des instances					0,25	0,25	0,25	49 120 €																	
Dont : Gestion de projet	164	72			1,42	1,25	1,17	203 967 €																	
Dont : interface INSPE/Rectorat																									
Total (Hors AED prépro non inscrits à l'INSPE)	2 851	4 563	1 431	2 092 142 €	2,00	6,00	9,00	1 096 488 €		37 828 €	68 800 €	42 834 €	305	447	132	216 158 €	2,00	2,00		2,00	349 777 €		46 018 €	157 650 €	
Commentaires						1 ETPT Vacant en 2022/2023		Masse salariale réelle (base 2022)											Personnel du SCD (1A, 2B, 2 moniteurs) et DSIN (1 ASI)		Contribution du pôle à l'entretien du bâti et des équipements		Prise en charge directe par le pôle (fluides et nettoyage) (Base 2022)		

(9) Le bloc "Ressources et contributions des établissements" représente la répartition des ressources propres et des moyens mis par les établissements pour couvrir les besoins de l'INSPE

(10) Droits d'inscription spécifiques éventuels perçus directement par l'INSPE pour des formations pilotées par l'institut / DN perçus par les établissements

(11) La contribution de l'établissement intégrateur comprend les moyens mis dans le BPI de l'INSPE école interne et les moyens mis dans les autres composantes éventuellement porteuses de parcours MEEF

(12) Les apports en immobilier sont estimés en m² et valorisés en coût de logistique et d'entretien sur la base d'un ratio validé par les universités

(13) Les apports en crédits de fonctionnement intègrent les moyens mis par les établissements sur leurs propres budgets et la dotation d'équilibre éventuellement versée à l'INSPE (mode de calcul à définir)


Missions (1)	Rectorat														
	Enseignants					BIATSS				Contrats et gratifications		Immobilier	Fonct.	Invest.	
	Tiers terrains	Autres enseignants	Encadrement	Vac	valo MS				valo MS	Alternants et AED	Stage SOPA	(12)	(13)		
	HETD		HETD	HETD	€	ETPA	ETPB	ETPC	€			m²	€	€	€
Formation initiale (total inscrits INSPE y.c. AED prépro M1)	2 616				729 906 €					1 150 200 €	61 819 €				
Master MEEF	2 616				640 856 €										
Dont Master MEEF PE	750				183 628 €					599 400 €	32 854 €				
Dont MEEF 2d degré	1 600				392 059 €					437 400 €	20 150 €				
Dont MEEF EE - CPE	266				65 170 €					113 400 €	8 816 €				
Dont MEEF PIF															
Tutorat MEEF															
Licence prépro					89 050 €										
Formation "erasmus" (non inscrits INSPE)															
Formation initiale statutaire					12 900 €										
Dont DIU "entrée dans le métier"															
Dont Tutorat DIU					12 900 €										
Dont Stagiaires TP (24 ins. Inspe)															
Formation continue et participation aux certifications		300			73 500 €										
Dont CAPPEI		300			73 500 €										
Dont CAPEFE															
Dont DU Premier degré															
Dispositif AED Prépro (L2&L3, non inscrits INSPE)					24 000 €					591 000 €					
Tutorat					24 000 €										
VAE															
Recherche (14)															
BQR incitatif															
Gouvernance (total)			30 898 €												
Dont : Activités Réseau INSPE															
Dont : Gestion des instances															
Dont : Gestion de projet															
Dont : interface INSPE/Rectorat			30 898 €												
Total (Hors AED prépro non inscrits à l'INSPE)	2 616	300	30 898 €		840 306 €					1 741 200 €	61 819 €				
Commentaires	Personnel s déchargé s		Valorisation mission interface INSPE/Rectorat							Apport des alternants = 23,6 ETPT / les masses salariales sont une estimation (reprenant l'ensemble des alternants et des AED prépro) et les gratifications SOPA sont en coût exact					

Annexe 4 :
**Projet de convention pluriannuelle 2022-2023/ 2023-2024 /2024-2025 entre le rectorat
de l'académie de Guadeloupe et l'université des Antilles pour le compte de l'INSPE
de l'académie de la Guadeloupe**


Le texte figurant à partir de la page est la proposition du GT « UA-INSPE-Académie » au 20/06/2022 présentée en COSP et Conseil d'INSPE du 29/06/2022. C'est ce texte qui a été transmis par l'ancienne équipe de direction de l'INSPE au service juridique de l'université où il est actuellement en examen.

La direction actuelle de l'INSPE envisage, pour les années ultérieures, un travail de réécriture au moins partiel de ce texte. Un travail de clarification de l'écriture de l'avenant annuel est nécessaire.

**Convention pluriannuelle
2022-2023/ 2023-2024 /2024-2025
entre**

 <p>RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Le rectorat de l'académie de Guadeloupe représenté par la Rectrice de région académique, Chancelière des universités, Madame Christine GANGLOFF-ZIEGLER ci-après désigné « Rectorat »</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

et

 <p>Université des Antilles INSPE Institut National Supérieur de l'Enseignement Supérieur de la Guadeloupe</p>	<p>l'Université des Antilles représentée par le Président, Monsieur Michel GEOFFROY agissant pour le compte de l'INSPE de l'Académie de la Guadeloupe, composante universitaire, ci-après désignée « INSPE »</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sommaire

Préambule

TITRE I. Objet de la convention

TITRE II. L'accompagnement et la formation des étudiants des premier et second degrés et des personnels d'éducation en stage

TITRE III. La maîtrise d'œuvre de la formation continue des personnels enseignants et d'encadrement éducatif

TITRE IV. Formation au et par le numérique

TITRE V. La recherche

TITRE VI. Modalités de collaboration

TITRE VII. Cadre général de mise en œuvre annuelle de la convention

TITRE VIII. Calendrier et modalités de mise en œuvre de la convention

TITRE IX. Annexe – Mise en œuvre annuelle de la convention pour 2022-23

Vu	le code de l'éducation, notamment les articles L721-1, L721-2, L721-3
Vu	la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
Vu	la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
Vu	la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
Vu	l'arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation des académies de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Guadeloupe au sein de l'université des Antilles et de la Guyane
Vu	l'arrêté du 10 août 2015 portant prorogation de l'accréditation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation des académies de la Guadeloupe et de la Guadeloupe au sein de l'université des Antilles
Vu	l'arrêté du 30 juillet 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de la Guadeloupe au sein de l'université des Antilles
Vu	l'arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »
Vu	l'arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires
Vu	l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

Au regard des besoins en formation de l'académie de Guadeloupe et compte tenu des objectifs respectifs de chacune des deux parties,

les parties se sont rapprochées afin de convenir de ce qui suit en les titres et parties suivants :

Préambule

Il convient de poursuivre les pratiques collaboratives et l'échange d'informations entre l'INSPE et le Rectorat, tant d'un point de vue pédagogique que dans le cadre de la recherche. En particulier, les deux parties veilleront à s'informer l'une l'autre de tout nouveau dispositif de formation à l'attention des étudiants ou des élèves des 1^{er} et/ou 2nd degré. Cette veille permettra de proposer des enseignements en constante évolution et adéquation avec le vécu des métiers visés. La formation des enseignants et des personnels d'éducation s'inscrit dans le cursus master, cursus de référence à l'échelle européenne et internationale.

La réorganisation de la formation des enseignants concerne quatre périodes complémentaires qui se déclinent comme suit :

1. la période de formation et de préparation aux concours assurée par les établissements d'enseignement supérieur avec le positionnement du concours en 2^{ème} année à compter de la session 2022 ;
2. l'année de stage au cours de laquelle les enseignants et personnels d'éducation bénéficient d'un dispositif de formation continue mis en œuvre conjointement dans le cadre ministériel prévu ;
3. la formation spécifique préparant à la certification numérique « **Pix+Edu** » en formation initiale et en formation continue ;
4. la formation tout au long de la vie professionnelle qui prolonge les acquis des formations initiale et continue et permet une adaptation permanente aux évolutions du métier.

Pour garantir ce continuum de formation allant du binôme « formation initiale/préparation aux concours » à la formation tout au long de la vie, l'Université des Antilles agissant pour le compte de

l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe et le Rectorat de la Guadeloupe poursuivront leur étroite collaboration, et ce en particulier dans le cadre de l'E AFC de la Guadeloupe.
En effet, dans le cadre de la masterisation, ces deux entités ont été associés autour de la composante alors dénommée «

ESPE de l'académie de Guadeloupe » pour une première formalisation de collaboration à travers le premier dossier d'accréditation en juillet 2013, puis pour une deuxième à travers le deuxième dossier d'accréditation en juillet 2017.

Titre I Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs et les modalités de collaboration entre l'académie de Guadeloupe et l'Université des Antilles concernant la formation des enseignants et personnels de l'éducation en tenant compte de la réforme de l'offre de formation relative à l'arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

Elle vise d'une part à définir les modalités et les champs de collaboration entre les deux parties, d'autre part, à rendre ces derniers attentifs à la mise en place d'un processus de veille permanent permettant de prendre en compte l'évolution des métiers visés.

Titre II L'accompagnement et la formation des étudiants des premier et second degrés et des personnels d'éducation en stage

Article II-1 Master MEEF - Formation sur le terrain : stages et alternance

Les étudiants de l'INSPE sont amenés à effectuer des stages dans les établissements publics d'enseignement des premier et second degrés.

Le principe sur lequel repose la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation selon les termes de l'annexe de la loi n°595 du 8 juillet 2013 est le suivant :

« ... La formation est un continuum qui se déroulera en plusieurs temps : la formation initiale, avec une préprofessionnalisation, qui débute en licence et qui se conclut avec l'acquisition d'un master professionnel ; la formation continue enfin, qui est indispensable pour permettre aux enseignants de rester au contact de la recherche, des avancées dans leur discipline ainsi que des évolutions qui traversent les métiers de l'éducation et la société. ... ».

Dans le cadre de la réforme nationale des INSPE (*Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013*), les étudiants inscrits en Master MEEF mentions 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif sont appelés à être :

- en stage d'observation et de pratique accompagnée en M1 (éventuellement en M2),
- alternant en M2.

Pour le niveau M1, les lieux d'accueil en stage et les tuteurs sont définis par les corps d'inspection en collaboration avec les responsables de parcours et/ou de mentions du master MEEF. La liste des étudiants, tuteurs et établissements d'accueil est transmise aux services académiques.

Les conventions de stage sont transmises aux inspecteurs des 1^{er} et 2nd degrés.

Pour l'alternance positionnée en M2, dès la fin du niveau M1, un appel à candidature est lancé conjointement par les deux parties « INSPE / Académie » afin qu'une commission de recrutement mise en place par l'académie en collaboration avec l'INSPE procède aux auditions.

De plus, des formations de formateurs à destination des personnels de l'académie de Guadeloupe et de l'INSPE dans le domaine de l'accompagnement des étudiants de l'INSPE (visite, encadrement de mémoire...) pourront être organisées.

Article II-2 Master MEEF - Formation à l'INSPE, les enseignements

Dans le cadre de la réforme nationale des INSPE (*Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013*), le Rectorat contribue à la formation initiale sous forme d'enseignements (*cf. Article VI.3 pour le « Tiers terrain »*). En tenant compte des profils attendus, il peut aussi contribuer à la formation en encadrant des mémoires et/ou en participant aux jurys de ceux-ci.

Le Rectorat contribue à la formation continue (diplômes universitaires, certification, ...) en fonction des programmes annuels de formation retenus par l'INSPE, et ce en particulier lorsque ces formations incluent une préparation aux concours.

Article II-3 L'international

Les parties pourront s'engager conjointement dans tout projet favorisant le développement de la formation au niveau international, en particulier, dans le cadre de la réforme « La loi pour une école de la confiance » (2019). La mise en place du Certificat d'APTitude à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE) sera alors envisagée autant que de besoin dans le cadre de la formation initiale et/ou dans le cadre de la formation continue.

L'équipe pédagogique pourra être mise en place de manière conjointe « INSPE / Rectorat ».

Article II-4 La préprofessionnalisation

II.4.i) Les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)

Le partenariat avec l'INSPE pour la mise en place et le fonctionnement des PPPE sera décliné en tenant compte :

- d'une part des orientations retenues par la (les) composante(s) universitaire(s) accueillant une formation « PPPE »,
- d'autre part des orientations retenues par l'académie pour l'(les) établissement(s) scolaire(s) de référence participant au dispositif.

L'INSPE participera a minima à une réunion annuelle permettant de faire le point sur la cohorte d'étudiants inscrits et appelés à intégrer, suivant leurs choix effectifs, le Master MEEF après obtention de leur licence.

II.4.ii) Les Assistants d'éducation (AED)

L'INSPE poursuivra sa participation à la mise en place des AED en qualité de référent pour l'Université des Antilles.

En particulier, l'INSPE sera membre du comité de pilotage et des commissions de recrutement.

Il reviendra à l'Université des Antilles d'accompagner les AED du niveau L3 vers le niveau M1 du Master MEEF.

Titre III. La maîtrise d'œuvre de la formation continue des personnels enseignants et d'encadrement éducatif

Article III-5 Champs de collaboration

L'INSPE est désignée comme partenaire pour la mise en œuvre des actions de formation continue qui lui sont attribuées par le Rectorat et pour la mise à disposition de locaux au Rectorat et à l'INSPE. L'INSPE et le Rectorat collaborent à l'élaboration et à la mise en œuvre des formations de l'Ecole

Académie de Formation Continue (EAFC) de Guadeloupe selon les orientations stratégiques arrêtées par l'académie.

III.5.i) Participation administrative de l'INSPE à l'EAFC

Conformément à l'avis du conseil d'INSPE du 21/12/2021, l'INSPE participera à la commission mixte en charge du continuum, formation initiale, continuée et continue de l'EAFC avec la représentation suivante :

1. directeur de l'INSPE,
2. directeur adjoint de l'INSPE,
3. responsable du département formation initiale,
4. responsable adjoint du département formation initiale,
5. responsable du département formation continue,
6. responsable adjoint du département formation continue.

III.5.ii) Attributions de l'INSPE

Dans ce cadre et dans le respect des normes administratives, l'INSPE :

- est responsable des formations qu'elle met en œuvre conformément au cahier des charges académique ;
- est responsable de la mise en œuvre du dispositif ministériel Pix+Edu ;
- est responsable de l'ingénierie pédagogique nécessaire aux formations précédemment citées ;
- participe aux actions de certification ;
- peut mettre à disposition du personnel non enseignant pour des actions relevant d'activités pédagogiques menées sous la responsabilité d'enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE (captation...).

Mobilisant ses moyens propres, l'INSPE devra en outre :

- transmettre au début du mois de juin le cadre détaillé des actions prévues (contenus, calendriers) à l'EAFC ;
- participer à l'évaluation de ces dispositifs de formation ;
- rendre compte au Rectorat du déroulement des formations qui lui sont confiées.

III.5.iii) Attributions du Rectorat dans le cadre de la formation continue de l'INSPE

Le Rectorat informe les enseignants visés de l'existence de ces formations par le biais de ses canaux de communication habituels en veillant aux spécificités du calendrier universitaire.

Il participe aux actions de formation de l'INSPE en mettant à disposition des personnels enseignants conformément aux modalités indiquées au Titre VI et dans des conditions fixées par avenant annuel (cf. Titre VII et Titre IX).

Article III-6 Dispositions générales pour la préparation aux concours hors formations initiales existant à l'INSPE

Le Rectorat et l'INSPE collaborent à la professionnalisation des personnels enseignants en facilitant l'accès aux préparations aux concours externes, en particulier pour les enseignants contractuels et vacataires ne pouvant encore se présenter aux concours internes.

Dans le cadre des formations proposées par l'INSPE et par le Rectorat en vue de préparer les concours internes et externes du second degré (CAPES, CAPEPS, CAPLP, agrégation), un partenariat peut être établi. Il introduira un dialogue entre les responsables de diplômes universitaires (DU) et de formations certificatives dédiées qui référeront au directeur de l'INSPE, et les personnes concernées du Rectorat chargées de l'organisation de la préparation au concours en vue :

- d'une part, de faire bénéficier aux enseignants suivant la préparation aux concours internes au Rectorat la possibilité de suivre certains cours dispensés au sein de l'INSPE en diplômes universitaires ;
- d'autre part, de permettre aux étudiants inscrits en Master MEEF d'assister à certains cours de préparation aux concours proposés par le Rectorat.

Ce partenariat n'engage pas de frais financiers supplémentaires pour les deux parties. Il permet de mutualiser certains cours et d'augmenter le volume de formation pour l'ensemble des candidats à la préparation des concours en adaptant les différents plannings.

Le détail des modalités arrêtées dans chaque parcours se retrouve dans le projet de formation continue annuel mentionné aux Titre III et Titre IX.

Article III-7 Dispositifs spécifiques de formation continue à l'INSPE

III.7.i) Aides spécialisées

Les plans de formation préparatoire au CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive)) ou toute formation de même objet sont construits au sein de l'INSPE sur la base des textes réglementaires de référence à la date de mise en place de la formation.

Le public de la formation est désigné annuellement selon les textes réglementaires en vigueur à la date de mise en œuvre de l'action.

III.7.ii) Aide à la préparation aux concours

Un dispositif d'aide à la préparation aux concours peut être proposé en fonction des moyens humains qui peuvent être mobilisés et de l'orientation de l'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC). Il impliquera nécessairement une inscription à l'INSPE dans le cadre de la formation continue.

Les étudiants seront tenus informés des modalités mises en œuvre avant leur inscription. Ces modalités concerneront à minima :

- les modalités d'évaluation,
- les ressources documentaires et numériques pouvant être mises à disposition,
- le volume horaire de formation,
- les conditions générales d'organisation en termes de planning (périodes d'enseignement, cours du jour, cours du soir, ...).

Pour chaque spécialité ou niveau de spécialité faisant l'objet d'une préparation au concours, des précisions pourront être apportées dans le cadre de l'avenant annuel présenté en annexe à la présente convention (cf. Titre VII et Titre IX).

Les heures de formation spécifique seront prises en charge par le Rectorat sous la forme de vacations. Le volume exact sera précisé annuellement comme mentionné aux Titre VII et Titre IX de la présente convention pluriannuelle.

III.7.iii) L'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC)

L'INSPE et le Rectorat collaborent en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'offre de formation de l'EAFC en tenant compte des prérogatives de formation de chacune des parties.

III.7.iv) Autres dispositifs de formation continue

Tout dispositif de formation continue non répertorié dans la présente convention pourra faire l'objet d'une étude de faisabilité qui sera soumise pour avis aux instances de l'EAFC et de l'INSPE.

Article III-8 Modalités d'intervention

L'INSPE pourra mettre en place des actions de formation en complément de celles assurées par le Rectorat notamment dans les domaines disciplinaires et de tronc commun : valeurs de la République,

gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage, connaissances liées au parcours des élèves et thèmes d'éducation transversaux, ...

En outre, tout autre thème signalé par l'Académie pourra faire l'objet d'une action de formation.

Un projet annuel est construit en partenariat avec l'Ecole Académique de Formation Continue (EAFC) de Guadeloupe. Les modalités de mise en œuvre sont précisées dans le Titre VII et le Titre IX.

Article III-9 Frais de déplacement et droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires

Pour toute situation particulière le nécessitant et par référence à un texte juridique le permettant, les fonctionnaires-stagiaires sont dispensés de frais d'inscription, à l'exception des frais de médecine préventive dont ils ne peuvent être exonérés. Cette exonération est compensée par l'Etat.

TITRE IV. Formation au et par le numérique

Article IV-1 Champs de collaboration

L'INSPE est désignée comme un des partenaires pour la mise en œuvre des actions de formation ayant pour objectif :

- de savoir maîtriser les outils numériques au plan technique ;
- de les mettre au service des apprentissages en classe ;
- de créer, en lien avec Canopé et la Délégation Académique au Numérique Éducatif (DRANE), des ressources pédagogiques adaptées aux élèves ;
- de promouvoir les usages des télé services, déployés tant au plan national qu'au plan académique, pour mieux impliquer les familles ;
- de concevoir des séquences intégrant de façon pertinente les usages du numérique.

L'objectif de ce volet de la convention est de faciliter la coordination de la formation à l'INSPE avec la politique numérique académique. Des avenants viendront préciser en tant que de besoin les dispositions particulières tenant compte des évolutions de la feuille de route académique annuelle.

Article IV-2 Dispositif de préparation à la certification des compétences liées au numérique

L'INSPE prendra part à la certification des compétences liées à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles en cohérence avec Pix+Edu et toute évolution survenant.

L'INSPE, outre l'ensemble de son parc machine et autres appareillages multimédias, tableaux interactifs, ... s'engage techniquement dans la mise en œuvre de ce dispositif de certification, dans la mise à disposition et la maintenance d'une plateforme collaborative (Moodle ou toute autre plateforme retenue par l'Université des Antilles), permettant une validation progressive des compétences liées au numérique par entités descriptives décrivant les acquis progressifs des compétences maîtrisées (portfolio et description de scénarii pédagogiques).

Tous les personnels académiques sont éligibles à ce dispositif au même titre que les étudiants de l'INSPE. Chaque année, la DRANE proposera à l'INSPE une liste de personnes dont la formation apparaît prioritaire. L'INSPE aura pour charge de mettre en œuvre dans les meilleures conditions possibles, une formation adaptée à ces personnels. La préparation et la certification donneront lieu à une inscription à l'Université des Antilles à un tarif préférentiel.

En outre, tout autre thème lié au numérique signalé par le Rectorat pourra faire l'objet, en lien avec les Professeurs Formateurs Académiques (PFA), d'une action de formation au sein de ce dispositif.

Article IV-3 Accès aux services numériques académique

Le Rectorat facilite l'accès aux services numériques académiques (site de la DRANE, ENT, cloud académique, etc.) aux personnels de l'INSPE afin que ceux-ci puissent mieux articuler leurs actions de formation avec la stratégie académique pour le numérique éducatif. Il facilite aussi l'accès aux

ressources informatiques et aux services numériques aux étudiants de l'INSPE lors de leurs différents stages (ENT, accès au matériel, ressources, etc.).

Article IV-4 Moyens humains

L'INSPE pourra faire appel à des personnels spécifiques du Rectorat ainsi qu'à une mise à disposition ponctuelle d'Enseignants Maîtres Formateurs (EMF), de Professeurs Formateurs Académiques (PFA), etc. dans le cadre de la formation au et par le numérique. Les mises à disposition seront précisées le cas échéant dans un avenant, tandis que les interventions ponctuelles pourront être envisagées en fonction des besoins et de l'actualité.

Article IV-5 Equipements

Le Rectorat veille à tenir compte de la stratégie de l'INSPE dans sa politique d'équipement académique. De ce fait, l'INSPE peut tirer parti des possibilités offertes, tant au plan matériel que pédagogique, pour les professeurs stagiaires notamment, par les collèges relevant du plan numérique.

L'INSPE facilite l'accès aux personnels académiques à ses infrastructures informatiques (salles de visioconférence, plateforme pédagogique, etc.).

Article IV-6 La formation à distance

Afin de faciliter la formation à distance, en particulier à l'attention des îles de la région Guadeloupe et des collectivités territoriales de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, l'INSPE et le Rectorat facilitent l'accès mutuel à leurs salles de visioconférence et à leurs ressources utiles à la mise en place de dispositifs de formation ouverte à distance._

TITRE V. LA RECHERCHE

Article V-1 Préliminaires

L'INSPE est une composante universitaire, dotée d'enseignants-chercheurs dont la grande majorité participe à la recherche disciplinaire didactique et pédagogique et est rattachée à une unité de recherche en sciences de l'éducation et de la formation.

L'INSPE intègre son action de recherche dans le contexte académique et régional. Il favorise les retombées concrètes sur les pratiques pédagogiques en organisant des actions ciblées à destination des personnels académiques. En outre, il entend promouvoir l'accès à la recherche aux personnels académiques à travers l'accès au master MEEF PIF, à la poursuite d'études doctorales, et au service commun de documentation de l'Université des Antilles. Il organise des formations et des stages d'initiation à la recherche à destination des personnels académiques.

En lien étroit avec les pratiques observées sur le terrain, une collaboration entre le Rectorat, l'INSPE et le Centre de Recherches et de Ressources en Education et Formation (CRREF EA 4538) est développée, en lien éventuel avec d'autres laboratoires universitaires de recherche.

Article V-2 Axes de partenariat

V.2.i) Préliminaires

Les axes à développer pourront faire l'objet de conventions particulières entre l'Université agissant pour le compte de laboratoires sur le Campus universitaire accueillant l'INSPE (tel le CRREF) et éventuellement d'autres laboratoires de l'Université des Antilles.

En particulier, les projets de recherche portant sur la contextualisation didactique et les effets de contexte, axe de recherche principal du CRREF, sur les usages du numérique éducatif, sur la

formation au et par le numérique, notamment dans le domaine de la littérature numérique entrent dans ce cadre.

V.2.ii) L'INSPE

Dans le respect des normes administratives, l'INSPE :

- s'engage à informer le Rectorat des publications et des manifestations scientifiques respectivement éditées et organisées par les laboratoires de l'Université des Antilles développant des axes de recherche liés aux questions de l'éducation et de la formation,
- désignera un ou des correspondant(s) pour les relations avec le Rectorat en ce qui concerne la recherche,
- s'engage à organiser des séminaires de restitution des travaux menés dans le cadre de projets collaboratifs,
- peut, avec l'aide de laboratoires de l'université des Antilles tels le CRREF, animer des formations sur des thèmes de recherche en lien avec l'éducation, la formation ou des thèmes connexes,
- peut, avec l'aide de laboratoires de l'université des Antilles tels le CRREF, apporter des capacités d'expertise dans des domaines de compétence des dits laboratoires,
- s'engage à organiser un à deux rendez-vous annuels à titre de veille sur l'actualité de la recherche permettant d'améliorer les pratiques professionnelles.

V.2.iii) Le Rectorat

Le rectorat souhaite que la recherche et l'innovation, en collaboration avec l'INSPE, irriguent la formation des personnels de l'académie afin d'agir sur les pratiques professionnelles.

Dans le respect des normes administratives, le Rectorat :

- s'engage à faciliter l'entrée dans les établissements et les classes de l'académie de la Guadeloupe pour le recueil de données à des fins de travaux de recherche et/ou de formation,
- s'engage à faciliter l'accès aux différents masters et aux études doctorales des personnels enseignants et d'encadrement de l'académie (allègement de services, autorisations d'absences pour activité de recherche,...),
- peut apporter un soutien dans le cadre de projets de recherches de type collaboratif associant chercheurs et professionnels de l'éducation et de la formation (type recherche action),
- peut aider à la mise en œuvre de programmes et d'actions de recherche en éducation ou en relation avec cette discipline (manifestations scientifiques, colloques, séminaires, journées d'études, etc.), communication, autorisation d'absence pour les personnels, production de ressources pédagogiques,...),
- désignera en son sein un ou des correspondants amené(s) à collaborer en vue de la mise en œuvre d'actions de partenariat liées à la recherche.

TITRE VI. Modalités de collaboration

Article VI-1 Préliminaires – Désignation de correspondants pour le suivi général de la convention

Le projet annuel qui sera présenté sur la base des indications des Titres VII et IX précise, pour chaque dispositif de formation :

- les contenus et les périodes envisagées,
- les volumes horaires prévus en précisant au titre de l'année universitaire considérée, les enseignements assurés par les enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE sur leurs services statutaires,

- les moyens mis à disposition par le Rectorat.

Pour assurer le suivi des actions menées par collaboration entre les deux parties, celles-ci désigneront, chacune en ce qui le concerne, un correspondant au titre de chaque année universitaire (cf. Titre VII et Titre IX). Sans indication contraire, toute personne désignée sur l'année N sera reconduite sur l'année N+1. Si les correspondants désignés au titre de la recherche (cf. Article V.2) diffèrent des correspondants désignés au titre de la mise en œuvre générale de la convention, une régulière concertation entre l'ensemble des correspondants devra être mise en œuvre.

Article VI-2 Principes de mise à disposition des moyens de formation

I.1.i) VI.2.i) Le Rectorat

Le Rectorat met à disposition de l'INSPE les professionnels de terrain requis pour la formation initiale et les enseignants et personnels d'éducation : Professeur des écoles Maître Formateur (PEMF), tuteurs, Professeurs Formateurs Académiques (PFA), chefs d'établissement, membres des corps d'inspection, enseignants déchargés.

Cette aide académique pourra prendre la forme de mise à disposition de personnes ressources académiques (enseignants et BIATSS).

En particulier, dans le cadre de la réforme d'année de référence 2019 et suivant les dispositions attendues dans le cadre de la « Loi pour une école de la confiance », le Rectorat s'engage à prendre des dispositions pour atteindre la quotité attendue dite du « Tiers-terrain », soit la certitude pour tout étudiant inscrit en Master MEEF d'avoir un tiers de sa formation assurée par des personnels en poste au sein de l'académie.

La déclinaison effective pourra être présentée dans le cadre d'avenants annuels (cf. Titre VII et Titre IX).

VI.2.ii) L'INSPE

Le service commun de documentation, et en particulier la BUCMF (Bibliothèque Universitaire du Campus du Morne Ferret) qui est une de ses bibliothèques sont accessibles à l'ensemble des personnels du Rectorat.

Un récapitulatif annuel précisera les modalités de participation des enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPE aux actions de formation continue initiées par l'académie.

Un bilan est établi dès la fin de la formation afin de permettre les éventuelles mises en paiement des rémunérations complémentaires.

VI.2.iii) Le Rectorat et l'INSPE

Un avenant annuel fixe les modalités de la prise en charge par le Rectorat pour chaque dispositif engagé relevant du Titre III. L'INSPE transmet à l'E AFC (Ecole Académique de Formation Continue), en fin d'année scolaire ou universitaire, un récapitulatif des heures de formation assurées par les enseignants à l'INSPE.

Le Rectorat s'engage sur cette base à rémunérer dans la limite du volume horaire attribué, les enseignants extérieurs à l'INSPE, intervenant en dehors de leur obligation réglementaire de service et bénéficiant d'une autorisation de cumul.

Concernant les formations décrites au Titre III :

- les volumes horaires de chaque formation sont précisés annuellement dans le projet annuel de formation continue mentionné au Titre III ;
- les heures de formation effectuées par les personnels extérieurs à l'Université des Antilles sont payées par le Rectorat sous la forme de vacances ;

- les heures effectuées par les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université des Antilles peuvent être déclarées dans les services d'enseignements. Si elles rentrent dans le cadre du service statutaire du personnel concerné, elles sont à la charge de l'Université des Antilles ; si ces heures de formation engendrent des heures complémentaires, elles sont rémunérées par le Rectorat sous la forme de vacances.

Article VI-3 Ressources humaines

En dehors des personnels enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université des Antilles, le recrutement des différents intervenants de la formation à l'INSPE peut être précisé comme suit :

- enseignants de l'académie de Guadeloupe en temps partagé : recrutement par l'Université sur avis du Rectorat,
- enseignants de l'académie de Guadeloupe déchargés : recrutement par le Rectorat en concertation avec l'INSPE (plus précisément la direction de l'INSPE, les responsables de parcours et les corps d'inspection),
- chefs d'établissements scolaires de l'académie de Guadeloupe : sollicités par l'INSPE en concertation avec le Rectorat,
- enseignants tuteurs, Professeur des écoles Maître Formateur (PEMF), Professeurs Formateurs Académiques (PFA), Conseillers Pédagogiques (CP), membres des corps d'inspection de l'académie de Guadeloupe : désignées par le Rectorat en concertation avec l'INSPE (plus précisément la direction de l'INSPE, les responsables de parcours et mentions, et les corps d'inspection),
- chargés d'enseignement vacataires : recrutement par l'Université (pour l'INSPE dans le cadre d'autorisations de cumuls d'activités),
- mise à disposition de personnels ATSS (Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé) de l'académie de Guadeloupe : désignés par le Rectorat.

Article VI-4 Évaluation de la mise en œuvre de la convention

Chacune des formations mentionnées au Titre III fait l'objet d'une évaluation annuelle visant à son perfectionnement. Cette évaluation se fait selon une grille arrêtée chaque année conjointement par l'INSPE et le Rectorat suivant les modalités de l'Article VIII-2.

Le bilan de l'année N est communiqué au Rectorat en même temps que le projet annuel de formation continue pour l'année N+1. Cette transmission peut revêtir la forme de bilans émis dans le cadre des réunions des instances de l'INSPE.

Article VI-5 Gouvernance et pilotage

VI.5.i) Instances de concertation

(1) Comité de pilotage

(a) Composition du comité de pilotage

Le Comité de Pilotage sera composé d'un représentant de chacune des parties impliquées dans le Projet le concernant.

A la date de signature de la présente convention, les représentants désignés sont :

- pour l'**Université des Antilles** : le Président ou un représentant,
- pour l'**INSPE** : le Directeur ou un représentant,
- pour le **Rectorat** : le Recteur ou un représentant.

Le comité de Pilotage sera présidé par le Président / ou sera présidé conjointement par le Président et le Recteur.

Tout changement de représentant intervenant pendant la durée de mise en œuvre de la présente convention sera porté par écrit à la connaissance des autres parties.

(b) Organisation – fonctionnement du comité de pilotage

Le Comité de Pilotage :

- se réunira une fois par semestre à l’initiative de son président sur un ordre du jour établi par lui en concertation avec les autres parties ;
- pourra être réuni à titre exceptionnel, en cas de nécessité, à la demande d’une des parties ;
- ne pourra valablement délibérer que si toutes les parties sont présentes, représentées (chaque membre du Comité de Pilotage pouvant désigner une autre personne pour le représenter) ou participent aux réunions grâce à un moyen de communication à distance ;
- prendra ses décisions à l’unanimité, chaque membre disposant d’une voix.

Chaque réunion du Comité de Pilotage fera l’objet d’un compte rendu rédigé par le président du Comité de Pilotage. A défaut d’observations dans un délai de quinze (15) jours suivant la transmission du compte-rendu, celui-ci sera réputé approuvé par les Parties.

(c) Rôle du comité de pilotage

Le Comité de Pilotage sera chargé :

- de suivre l’état d’avancement et de veiller à la bonne exécution du Projet ;
- d’examiner toutes les questions à caractère général, scientifique et/ou technique concernant le Projet, ainsi que toute autre question dont les Parties le saisiront ;
- de suivre le déroulement des travaux et de veiller au respect du calendrier d’exécution ;
- de se prononcer sur les modifications qui interviendraient dans la répartition des tâches ;
- de s’efforcer de résoudre les désaccords à l’amiable et de proposer des arbitrages éventuels.

(2) Comité opérationnel ou comité de suivi

(a) Composition et périodicité

Afin d’assurer le suivi et la coordination des travaux, menés en commun, les parties conviennent de mettre en place un comité opérationnel.

Ce comité sera constitué de six membres, soit :

- 2 représentants de l’Université désignés par l’Université ;
- 2 représentants de l’INSPE désignés par l’INSPE ;
- 2 représentants du Rectorat désignés par le Rectorat.

Les représentants de chaque partie peuvent s’entourer des avis des personnes de leur choix.

Le comité se réunit au moins une fois par an et autant de fois que nécessaire à la demande de l’une des parties, en un lieu qui sera précisé, d’un commun accord, avant chaque réunion.

L’ordre du jour sera fixé, avant chaque réunion, d’un commun accord entre les parties.

Toutes les décisions du comité seront prises à l’unanimité de ses membres.

La Présidence du comité sera assurée, par période de deux années, alternativement par un des membres représentant du Rectorat et un des membres de l’Université.

(b) Rôle du comité opérationnel ou comité de suivi

Le comité a pour rôle de prendre toutes dispositions, en sus des dispositions contractuelles déjà prévues, nécessaires au développement harmonieux de la présente collaboration.

Il devra notamment, dans les limites de la présente convention :

- définir les grandes orientations de recherches et d’adaptation des formations à favoriser ;
- examiner et approuver les projets de programme et les différentes actions proposées par les parties en fonction des orientations précédemment arrêtées en veillant à ce que ces actions soient en adéquation avec les financements disponibles au sein de chaque partie ;
- assurer le suivi de l’avancement des différentes collaborations, examiner les résultats obtenus,

- favoriser l'exploitation et la diffusion de ceux-ci ;
- faire émerger, porter et finaliser de nouvelles collaborations.

TITRE VII. Cadre général de mise en œuvre annuelle de la convention

Article VII-1 Préliminaires

Les dispositions introduites à l'Article IV-2, qui concernent tant la pédagogie que la recherche, pourront servir de base pour la mise en place d'avenants annuels sur les années universitaires incluses dans la période de la présente convention.

Ces avenants viennent préciser en tant que de besoin les dispositions particulières tenant compte des évolutions de la feuille de route académique annuelle.

Article VII-2 Les préparations aux concours hors formation initiale de l'INSPE

La mise en œuvre annuelle de dispositifs (diplômes universitaires, ...) permettant la préparation aux concours suit les modalités de l'article VIII-2.

Si les correspondants désignés au titre de la recherche (cf. Article V-1) diffèrent des correspondants désignés au titre de la mise en œuvre générale de la convention (cf. Article VI-1), une régulière concertation entre l'ensemble des correspondants devra être mise en œuvre.

TITRE VIII. Calendrier et modalités de mise en œuvre de la convention

Article VIII-1 Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est conclue entre le Recteur de l'Académie de Guadeloupe et le Président de l'Université des Antilles pour les années universitaires allant de 2022-23 à 2024-25.

Sauf dénonciation par courrier électronique ou lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois mois avant le terme de la présente convention, elle sera renouvelée par reconduction expresse.

Article VIII-2 Modification de la convention – Rédaction d'avenants

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'avenants signés par les deux parties.

En particulier, des avenants annuels correspondants aux années universitaires couvertes par la durée d'application de la présente convention seront rédigés. Sans demande contraire émanant de l'une ou l'autre des parties, les modalités d'organisation des dispositifs de préparation aux concours d'une spécialité donnée mentionnés dans un avenant annuel de l'année N seront reconduites sur l'année N+1.

Article VIII-3 Résiliation de la convention

Compte tenu de l'enjeu pour les apprenants (étudiants ou stagiaires), sauf cas de force majeure, chaque partie contractante pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant le terme de l'année universitaire.

En cas de manquement de l'une des parties à l'une de ses obligations, l'autre partie pourra résilier le présent contrat de plein droit, un mois après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, et sans que cela puisse suspendre toute autre action pour préjudice causé.

Article VIII-4 Litige

Les parties s'efforceront de trouver un accord amiable en cas d'inexécution ou de différence d'interprétation de la présente convention ou de tout avenant qui s'y attache. En l'absence de résolution à l'amiable, l'objet du litige peut être porté par les parties signataires devant le tribunal administratif de Guadeloupe.

Fait en triple exemplaire à Pointe-à-Pitre, le2022.

La Rectrice de l'Académie,

Le Président de l'Université,

Christine GANGLOFF-ZIEGLER

Michel GEOFFROY

TITRE IX Annexe – Mise en œuvre annuelle de la convention pour 2022-23

Dispositions pour l'année universitaire 2022-23

Article IX-1 Préliminaires

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de la convention pluriannuelle « 2022-23/2024-25 » au titre de l'année universitaire 2022-23 pour les actions pédagogiques et les actions de recherche.

Article IX-2 Désignation des correspondants pour la mise en œuvre générale de la convention

Conformément à l'Article VI-1, sont désignés comme correspondant(s) :

- pour le Rectorat, en qualité de Chargé(e) de mission : M., interface « Rectorat/INSPE »,
- pour l'INSPE :, directeur.rice de l'INSPE.

Article IX-3 Modalités de mise en œuvre pour les actions pédagogiques

IX.3.i) Eléments pour la mise en œuvre du déploiement de la réforme avec 1/3 de la formation assurée par des formateurs ayant une classe en responsabilité

Au titre de l'année universitaire 2022-23, le Rectorat apporte une contribution au fonctionnement de l'INSPE sous forme de mise à disposition de la quotité d heures nécessaire à la formation des étudiants relevant des 3 mentions 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif.

Pour ce faire, c'est le modèle des mises à disposition qui sera utilisé par l'académie pour des quotités par mi-temps voire par tiers temps pour atteindre l'effectif de 7,5 à 9 postes.

IX.3.ii) Dispositions spécifiques de préparation aux concours, certificats et formation continue

Au titre de l'année universitaire 2022-23, les spécialités faisant l'objet de préparations spécifiques aux concours et certificats dans le cadre de la formation continue (hors maquettes) sont :

1. Aide à la préparation CRPE Spécialisé LVR
2. Aide à la préparation de Pix+Edu
3. Aide à la préparation du CAPEPS
4. Aide à la préparation CAPPEI
5. Aide à la préparation du CAFIPEMF
6. Aide à la préparation du CAFFA
7. Formation continue des personnels de direction.

Ces formations peuvent faire l'objet d'un dispositif de mutualisation qui n'engendre pas d'heures complémentaires. Le cas échéant, le Rectorat apporte une contribution sous forme de crédits en heures de vacations fléchées au bénéfice de l'INSPE comme suit :

	Actions de formation spécifiques	Volume horaire total prévu pour la formation hors maquettes	Crédits en heures du Rectorat	Crédits en heures de l'INSPE hors mutualisation*
1.	Aide à la préparation CRPE Spécialisé LVR
2.	Aide à la préparation de Pix+Edu
3.	Aide à la préparation du CAPEPS
4.	Aide à la préparation CAPPEI
5.	Aide à la préparation du CAFIPEMF
6.	Aide à la préparation du CAFFA

	Actions de formation spécifiques	Volume horaire total prévu pour la formation hors maquettes	Crédits en heures du Rectorat	Crédits en heures de l'INSPE hors mutualisation*
7.	Formation continue des personnels de direction
	Totaux

(*) Les heures assurées par l'INSPE sont mutualisées avec d'autres formations ou viennent en équilibre avec les heures.

Pour chacune des formations, l'INSPE présentera au plus tard le 30 juin un bilan des heures effectuées accompagné des feuilles d'émargement, complété par une évaluation qualitative de ces actions.

(1) Aide à la préparation CRPE Spécialisé LVR

Ce dispositif qui vient compléter l'initiation à la langue et à la culture créoles proposée dans le parcours CRPE, concerne les étudiants de l'INSPE qui se destinent à enseigner la LVR Régionale Créole. Il pourra être pris en charge par les conseillers pédagogiques LVR, des enseignants du 1^{er} ou du second degré. Ces ... heures couvriront la préparation des épreuves écrite et orale.

(2) Dispositions spécifiques de préparation de Pix+Edu

Dans ce dispositif spécifique, la formation à la certification Pix+Edu concerne les candidats externes. Le volume horaire de formation, soit ... heures, est pris en charge par l'INSPE. Les items relatifs à la conduite de séances faisant appel au numérique sont validés par un personnel du Rectorat (Conseiller Pédagogique, référent numérique, Interlocuteurs Académiques pour le Numérique (IAN), ...) lors d'une visite du candidat, soit 2 heures par candidat.

(3) Dispositions spécifiques de préparation au CAPEPS

Certains cours du parcours EPS du Master MEEF auront lieu sur des créneaux permettant aux enseignants inscrits en préparation aux concours au Rectorat de suivre ces cours. De même, les interventions prévues le vendredi après-midi et le samedi matin par le Rectorat en préparation aux concours peuvent être accessibles aux étudiants en Master MEEF en leur libérant ces plages horaires particulières.

Cette mutualisation des cours entre les parcours EPS du master MEEF et la préparation aux concours internes (CAPEPS, Agrégation) en EPS sera de ... heures (... heures supplémentaires pour les étudiants de Master en suivant certains cours de préparation du Rectorat, et inversement, ... heures supplémentaires pour les enseignants inscrits en préparation aux concours internes du Rectorat en suivant certains cours dispensés par l'INSPE en Master EPS).

(4) Dispositions spécifiques de préparation au CAPPEI

La formation CAPPEI s'organise sur 400 heures comme suit d'après le décret n° 2017-169 du 10-2-2017 :

- un tronc commun, non fractionnable, de 144 heures comportant 6 modules obligatoires
- deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures, chaque module étant non fractionnable,
- un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52 heures, non fractionnable,
- des modules de formation d'initiative nationale d'une durée totale de 100 heures.

(5) Aide à la préparation du CAFIPEMF

Les dispositions liées à la circulaire du 19 mai 2021 seront prises pour la mise en œuvre de l'organisation de l'examen et la prise en compte de la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (Cafipemf) telles qu'elles découlent de l'arrêté du 4 mai 2021.

(6) Aide à la préparation du CAFFA

Les dispositions liées à la circulaire du 21 juillet 2015 seront prises pour la mise en œuvre de l'organisation de l'examen et la prise en compte de la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa) telles qu'elles découlent de l'arrêté du 23 juillet 2015.

(7) Formation continue des personnels de direction

L'Université des Antilles, par le biais de l'INSPE, participera à la formation des personnels de direction de l'académie de région Guadeloupe en apportant son concours dans un/des domaine(s) issu(s) de la liste suivante :

- Analyse des pratiques professionnelles / Analyse des situations professionnelles (méthode OBIN)
- PPCR / Mener un entretien professionnel/ Technique de communication / Conduite de réunion
- Travailler avec efficacité (gestion du temps)
- Gestion de crise (méthodologie, communication)
- Apaiser et dénouer un conflit
- Violence scolaire et partenariat
- Compétences managériales – Renforcer ses compétences managériales/Ressources humaines
- Compétences juridiques (Elèves et personnels) – Les procédures disciplinaires...
- Bien remplir sa mission d'ordonnateur
- Risques Psycho-Sociaux /Qualité de Vie au Travail
- Accompagner la démarche climat scolaire*
- Coéducation – Favoriser la coopération entre les parents et l'école
- Pilotage et co-pilotage d'établissements en contexte

Les formes de formation pourront être diverses et pourront éventuellement revêtir celles de séminaires ou de journées d'études.

Article IX-4 Modalités de mise en œuvre pour les actions de recherche

IX.4.i) Recherche - Désignation de correspondants

Conformément à l'Article V-2, de la convention pluriannuelle sont désignés comme correspondant(s) pour la recherche :

- pour le rectorat : M.,
- pour l'INSPE : le directeur du CRREF (Centre de Recherches et de Ressources en Education et Formation), M., assisté de M.....

IX.4.ii) Recherche – Manifestations scientifiques

Le rectorat sera régulièrement informé et/ou invité à collaborer sur la mise en œuvre des activités suivantes :

- séminaire mensuel du CRREF, inscrit à l'emploi du temps des étudiants de l'INSPE,
- journée des doctorants du CRREF,
- journées d'étude et de recherche, colloques nationaux et internationaux organisés par le CRREF ou ses partenaires.

IX.4.iii) Mise en œuvre de projets

Les programmes de recherche suivants feront l'objet d'interventions d'enseignants-chercheurs, de doctorants ou postdoctorants du CRREF dans les établissements de la Région académique de Guadeloupe :

<u>Titre programme de recherche</u>	<u>Responsables</u>	<u>Établissements</u>	<u>Périodes</u>
Dispositif de co-évaluation et développement professionnel des enseignants en formation initiale	Catherine MARTINEZ (doctorante CRREF)	Écoles primaires accueillants des enseignants-stagiaires (contrats d'alternance et fonctionnaires stagiaires) sur toute l'académie	Octobre 2022 à juin 2023
Utilisation de la langue créole dans la gestion des situations de crise par les agents de paix scolaire et les personnels de direction et d'encadrement	Jean-Fabrice ONDO (doctorant au CRREF) et Lydia LACEMON, (Provisseure Vie Scolaire, déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement)	Établissements de l'académie dans lesquels les APS et les PERDIR interviennent	Octobre 2022 à octobre 2024
Développement de ressources et d'outils pédagogiques adaptés au contexte antillais pour l'enseignement de la biodiversité au collège et au lycée.	Elisabeth ODACRE (MCF CRREF) et Franck CEZILLY (Président de l'association Caribaea Initiative)	Collège et lycée de l'académie.	Septembre 2022 à décembre 2023
Favoriser l'inclusion scolaire des jeunes d'IME : enjeux de formation, de professionnalisation et de recherche en éducation	Frédéric Anciaux (MCF HDR CRREF) et Martine SALOMÉ (Présidente Association Solidarité guadeloupéenne en mouvement)	Établissements de l'académie dans lesquels il y a des unités d'enseignement externalisées	Octobre 2022 à juin 2023
Suivi des classes bilingues français-créole	Frédéric Anciaux (MCF HDR CRREF) et Mickael AUGUSTIN (CPD LVR)	Écoles primaires accueillant des classes et des filières bilingues français-créole	Octobre 2022 à juin 2023
L'inclusion des élèves allophones en Guadeloupe : quelles pratiques et quels outils ?	Esteban GIRON MERCEDES (doctorant au CRREF).	Établissements de l'académie de Guadeloupe où il y a des dispositifs d'inclusion des élèves allophones.	Octobre 2022 à octobre 2024
Influence des contextes sur le développement professionnel des alternants	Laëtitia PLUTON-LEBRAVE (doctorante au CRREF).	Établissement visés (primaire, collège, lycée) et éventuellement le nom de l'établissement si il est connu : Lycée des Métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme	Septembre 2022 à décembre 2023
Classes bilingues.	Olivier-Serge CANDAU	Circonscription des Îles du Nord	Septembre 2022 à juin 2023

Les étudiants de niveau master de l'INSPE (en accord avec leur directeur de mémoire), les enseignants et les enseignants-chercheurs, les doctorants (en accord avec leur directeur de thèse) ou postdoctorants basés à l'INSPE pourront être amenés à solliciter des autorisations pour mener leur travail de recherche au sein d'établissements de la Région académique de Guadeloupe.

IX.4.iv) Renforcer la collaboration entre la Région Académique, l'INSPE de l'académie de Guadeloupe et le CRREF dans le cadre de réponse à des PIA

IX.4.v) Renforcer la collaboration entre la Région Académique, l'INSPE de l'académie de Guadeloupe et le CRREF dans le cadre du projet « Développement de l'activité des acteurs dans la lutte contre les inégalités scolaires en éducation prioritaire en Guadeloupe »

Article IX-5 Modalités d'inscription

La mise en place des différents dispositifs de suivi de formations proposées par l'INSPE nécessite une inscription à l'INSPE pour tous les stagiaires, mais est gratuite pour tous les personnels du Rectorat hormis les frais de dossier.

Cette inscription entraîne le statut d'étudiant, et en particulier, il permet l'accès à la plateforme pédagogique de l'Université des Antilles avec des supports en ligne, ainsi qu'un entraînement aux concours (écrits et oraux).

Article IX-6 Services d'enseignement –Echange « Rectorat / Université des Antilles (INSPE de l'académie de Guadeloupe) »

Le décompte :

- 1) d'une part des heures mentionnées à l' Article IX.3.i) et réalisées dans le cadre du Master MEEF,
- 2) d'autre part des heures assurées par les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires de l'INSPE hors cadre Master MEEF et dans le cadre de la formation continue.

sera réalisé.

Pour une quotité égale au décompte obtenu au point 1), les heures réalisées au point 2) seront prises en compte dans le cadre du référentiel de l'Université des Antilles, dans le respect de la limite du volume d'heures complémentaires autorisées par celle-ci.

Fait en triple exemplaire à Pointe-à-Pitre, le2022.

La Rectrice de l'Académie,

Le Président de l'Université,

Christine GANGLOFF-ZIEGLER

Michel GEOFFROY

**Annexe 5 :
Cahiers des charges des travaux de fin d'étude**

Annexe 5.1 : cahier des charges du mémoire des masters MEEF mentions 1D, 2D et EE

Année universitaire 2022-2023

**Université des Antilles
INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe**



INSPÉ Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de la Guadeloupe



Cyref

**Master Métier de l'Enseignement
de l'Éducation et de la Formation**
*Mentions Premier degré, Second degré, Encadrement éducatif
et Pratiques et ingénierie de la formation*

CAHIER DES CHARGES

MÉMOIRE

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LE MÉMOIRE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

CALENDRIER

CRITÈRES D'ÉVALUATION

ANNEXE 1 : NORMES RÉDACTIONNELLES

ANNEXE 2 : PAGE DE GARDE MÉMOIRE

ANNEXE 3 : CHARTRE D'ENGAGEMENT

ANNEXE 4 : GRILLE D'ÉVALUATION MÉMOIRE ET SOUTENANCE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) comporte quatre mentions :

- Premier degré ;
- Second degré ;
- Encadrement éducatif ;
- Pratiques et ingénierie de la formation.

Pour chacune de ces quatre mentions, la réalisation d'un Mémoire en Master 2 est demandée aux étudiants.

Le mémoire en tant qu'outil d'analyse de la pratique contribue à la construction des compétences professionnelles. Sa production s'inscrit dans un processus de formation professionnelle *à et par* la recherche. En relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles, le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation. À partir d'une question professionnelle identifiée sur le terrain de stage, l'étudiant met en œuvre une démarche de recherche autorisant distanciation et réflexivité.

Dans cette perspective, le mémoire doit nécessairement articuler :

- une revue de littérature ;
- une problématique, des questions de recherche et des hypothèses ;
- une méthodologie d'enquête et un recueil de données ;
- le traitement, l'analyse et l'interprétation de ces données.

Le présent cahier des charges vise à présenter les différentes attentes de l'institution, le dispositif d'accompagnement et de formation prévu, le planning de travail et les modalités d'évaluation.

Les objectifs

Le Mémoire répond à plusieurs objectifs :

- **un objectif disciplinaire ou transdisciplinaire** : renforcer les connaissances générales et particulières d'une ou de plusieurs disciplines d'enseignement ou relatives à des domaines communs et transversaux à plusieurs disciplines ;
- **un objectif méthodologique** :
 - se familiariser avec les différentes étapes d'un travail d'enquête et de recherche et avec les différents outils de recherche (entretien, questionnaire, observation, recherche documentaire) en sciences de l'éducation et de la formation, en didactique, en sciences expérimentales et en sciences humaines et sociales ;
 - apprendre à mener une recherche documentaire en manipulant des bases de données (« le passeport documentaire » est un outil indispensable).
- **un objectif professionnel** : relier des apports théoriques à des situations d'enseignement et d'apprentissage, des questions éducatives afin d'engager une démarche réflexive d'analyse de pratique professionnelle.

LE MEMOIRE

L'accompagnement

Au cours du Master, l'étudiant bénéficie de deux types d'accompagnement pour l'aider dans la réalisation de son Mémoire :

- **des enseignements** : plusieurs EC (Méthodologie de la recherche en S1 et S2, Contextualisation en S2 et S3, et Séminaires thématiques en S3 et S4) apportent un certain nombre d'éléments utiles pour la réalisation du mémoire : enjeux du travail, élaboration de l'objet d'étude, démarche de recherche, méthodologie, outils, connaissance d'objets d'étude et de thématiques de recherche ;
- **un encadrement individuel par un directeur** : chaque étudiant bénéficie d'une direction de mémoire en présentiel et/ou à distance. Il revient aux étudiants de trouver un directeur et de le contacter afin de signer la charte d'engagement (cf. Annexe 3) puis de programmer des rencontres. L'étudiant veille rigoureusement au respect du calendrier (cf. page 6). Le directeur de mémoire n'est pas responsable du travail de l'étudiant mais garant de la démarche et de la conformité du mémoire aux exigences du cahier des charges. Le directeur écoute et conseille l'étudiant, propose des orientations bibliographiques et prend connaissance du travail avant sa réalisation finale, ce qui suppose que l'étudiant le porte à sa connaissance avant la date de remise. Le directeur se réserve le droit de suspendre l'encadrement de l'étudiant. Si l'étudiant ne réussit pas à trouver un directeur de mémoire, il doit se rapprocher de son Responsable de Mention et/ou de Parcours pour la mention Second degré afin de trouver une solution.

De plus, le mémoire demande un travail personnel et un contact régulier avec l'actualité scientifique tant en consultant des portails de revue ([Cairn](#), [OpenEdition](#), [Persee](#), par exemple) qu'en assistant à des manifestations scientifiques (colloques, journées d'études ou séminaires). Par exemple, le [CRREF](#) (unité de recherche en sciences de l'éducation et de la formation de l'université des Antilles) organise des [séminaires mensuels](#) de recherche à l'INSPE de Guadeloupe auxquels vous pouvez assister en présentiel ou à distance.

Les compétences visées par le Mémoire

Le Mémoire vise à développer plusieurs types de compétences :

- identifier un « problème » professionnel et l'interroger de façon distanciée ;
- faire et analyser une revue de la littérature scientifique sur un objet d'étude et dans un champ de recherche ;
- utiliser une base de données dans le cadre du passeport documentaire ;
- définir un cadre théorique et les concepts utilisés ;
- problématiser, poser une question de recherche ;
- poser des hypothèses de recherche ;
- élaborer des outils de recherche adaptés aux hypothèses posées et traiter des données ;
- interpréter et discuter des résultats ;
- faire preuve de qualités rédactionnelles et respecter des normes rédactionnelles (cf. Annexe 1).

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Une charte d'engagement (cf. Annexe 3) lie de façon contractuelle l'étudiant à son directeur. Elle doit être complétée et signée par l'étudiant, ainsi que par son directeur de mémoire.

Elle doit être envoyée par mail par l'étudiant au plus tard le **31 janvier 2023** au responsable de la mention concernée, ainsi qu'au responsable de Parcours concerné uniquement pour les mentions Second degré et Pratiques et ingénierie de la formation :

Responsables de Mentions :

- *Premier degré :*
Sidonie BOURGUIGNON
- *Second degré :*
Frédéric ANCIAUX
- *Encadrement éducatif :*
Patricia MARIN
- *Pratiques et ingénierie de la formation :*
Gilles MARROT (jusqu'au 31 janvier 2023)
et Thomas FORISSIER (à partir du 1 février 2023)

Responsables de Parcours de la Mention Second degré :

- *Parcours Créole :*
Mirna BOLUS
- *Parcours EPS :*
Gilles MARROT (jusqu'au 31 janvier 2023)
et Frédéric ANCIAUX (à partir du 1 février 2023)
- *Parcours Lettres Modernes :*
Olivier-Serge CANDAU
- *Parcours Mathématiques :*
Régis BLACHE
- *Parcours Sciences de la Vie et de la Terre :*
Fadel CHAHIM
- *Parcours Physique-Chimie :*
Philippe BILAS

Responsables de Parcours de la Mention Pratiques et ingénierie de la formation :

- *Parcours PIDC :*
Béatrice JEANNOT
- *Parcours FFAP :*
Gilles MARROT (jusqu'au 31 janvier 2023)
et Mylène TERRO (à partir du 1 février 2023)

CALENDRIER

31 janvier 2023	Envoi de la charte d'engagement par l'étudiant au responsable de la mention concernée, ainsi qu'au responsable de Parcours concerné uniquement pour la mention <i>Second degré</i> et <i>Pratiques et ingénierie de la formation</i> . Cette charte d'engagement doit être complétée par l'étudiant et signée par le directeur de mémoire.
26 mai 2023	Dépôt obligatoire de la version définitive du mémoire sur e-cursus pour les Mentions <i>Premier degré, Second degré et Encadrement éducatif</i> . Un espace sur e-cursus sera créé à cette fin par les responsables de la Mention <i>Premier degré</i> et <i>Encadrement éducatif</i> et par les responsables de Parcours pour la Mention <i>Second degré</i> .
16 juin 2023	Dépôt obligatoire de la version définitive du mémoire sur e-cursus pour la Mention <i>Pratiques et ingénierie de la formation</i> . Un espace sur e-cursus sera créé à cette fin par le responsable de chaque parcours (FFAP et PIDC) de la Mention <i>Pratiques et ingénierie de la formation</i> .
Juin 2023	Soutenance des mémoires

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le document écrit et la soutenance seront évalués par un même jury composé d'au moins deux membres, dont un enseignant-chercheur. La grille d'évaluation du mémoire et de la soutenance est disponible en Annexe 4.

Document écrit (12 ECTS)

Démarche de recherche :

- Pertinence et originalité du sujet d'étude en relation avec des questions d'éducation, d'enseignement et/ou de formation.
- Identification des étapes de construction de l'objet d'étude et précautions épistémologiques.
- Revue de littérature pertinente, actualisée, internationale et en relation avec la question de recherche.
- Clarté de la problématique et des hypothèses (le cas échéant).
- Démarche méthodologique explicitée, valide et étayée.
- Mode de recueil des données explicite.
- Traitement des données aboutissant à des résultats intéressants au regard de la question de recherche et du dispositif mis en œuvre.
- Clarté de la présentation des résultats de l'étude.
- Discussion pertinente et fine des produits de la recherche.
- Dépassement par une mise en perspective de l'étude (éventuellement dans un projet éventuel de poursuite d'études) au regard de ses enjeux.

Mise en forme :

- Respect du cahier des charges.
- Respect des normes rédactionnelles (cf. Annexe 1) : mise en forme du document, nomenclatures des parties et figures, normes bibliographiques, répertoire des annexes, etc.
- Expression écrite : syntaxe, orthographe, précision lexicale, etc.
- Structuration d'ensemble : plan pertinent, liaison entre les parties, déclinaison des étapes de construction.
- Qualité de synthèse de l'introduction, de la conclusion et du résumé.

Soutenance orale publique (8 ECTS)

Présentation orale (15 minutes)

- Temps imparti respecté, posture favorable à la communication.
- Fluidité de la présentation, rythme, animation, équilibre des parties.
- Support de présentation sobre, clair, pertinent, original, non redondant avec le mémoire et non « lu ».
- Liaison dynamique entre l'oral et le support affiché.
- Mise en évidence des difficultés rencontrées (épistémologiques, méthodologiques, éthiques, par exemple) et mode de résolution opéré ou envisageable.
- Dépassement du résumé de mémoire au profit de l'ouverture et de la réflexion prospective sur les enjeux de l'étude en matière d'éducation, enseignement et/ou formation.

Entretien avec le jury (30 minutes)

- Prise en compte effective de la (des) question(s) pour y répondre.

- Argumentation logique, étayée et nuancée, en relation avec les réalités du terrain des pratiques professionnelles.
- À défaut de réponse, proposition prospective de pistes de résolution.
- Ouverture sur des données internationales en comparatisme (si nécessaire et si possible).

À l'issue de la soutenance, le jury délibère afin d'attribuer la note.

L'appréciation du jury pourra être indiquée au candidat, mais aucune note ne sera communiquée le jour de la soutenance.

ANNEXE 1 : NORMES RÉDACTIONNELLES

MÉMOIRE	
Nombre d'exemplaires à remettre	un exemplaire numérique à déposer sur e-cursus
Nombre de pages (bibliographie et annexes non comprises)	de 40 à 80 pages
Nombre de caractères espaces compris (bibliographie et annexes non comprises)	entre 90 000 et 240 000 environ, espaces non compris

Caractéristiques générales de présentation
<ul style="list-style-type: none">- Premier niveau de titre : caractères normaux en corps 14, en gras, centré, Times New Roman.- Second niveau de titre : caractères normaux, corps 12, en gras, aligné à gauche, Times New Roman.- Texte : Times New Roman 12 ; interligne 1,5 ; justifié.- Marges : 2,5 partout.- Les noms propres ne sont pas en majuscules (sauf la première lettre) tant dans le texte que dans la bibliographie et les notes (voir également ci-après).- Les mots ou expressions en langues régionales et/ou étrangères sont en italique et traduit(e)s. L'utilisation de l'italique pour des mots ou groupes de mots en français est possible de façon exceptionnelle pour les mettre en valeur.- Les nombres sont écrits en lettres jusqu'à « dix », en chiffres au-delà.- Pagination continue (annexes et tables comprises).
<i>Utilisez le modèle de page de garde disponible en Annexe 2</i>

Structure générale du travail
<p>Le plan du travail pourra dépendre du sujet. On donne ci-dessous l'exemple d'une démarche de recherche parmi d'autres.</p> <ul style="list-style-type: none">- Page de garde.- Remerciements (facultatif).- Liste des abréviations non communes (ce qui ne dispense pas d'y adjoindre l'écriture <i>in extenso</i> à la première occurrence).- Sommaire.- Introduction.- Cadre théorique : définition des mots clés et des concepts, présentation synthétique de résultats d'études antérieures, de l'approche théorique ou modèle théorique retenu éventuellement comme cadre d'analyse.- Objet d'étude, Problématique, Questions de recherche et Hypothèses.- Méthodologie (description des méthodes utilisées : population, outils, déroulement des enquêtes...).- Présentation et discussion des résultats (analyse critique, validation – ou non – des hypothèses...).- Conclusion : bilan et perspectives.

- Bibliographie (voir ci-dessous les normes de présentation bibliographique et sitographique).
- Annexes.
- Table des annexes (toutes les annexes sont numérotées tant dans le corps du texte que dans la table et dans leur présentation effective. Dans le cas où elles n'ont pas été créées par l'auteur de l'écrit, la référence complète est fournie).
- Table des cartes, graphiques, tableaux et illustration dans le texte (ils sont tous numérotés et ont un titre tant dans le texte que dans la table : tableau 1, figure 1, carte 1, etc., la référence/source complète est fournie).
- Table des matières.
- Dernière de couverture : un résumé (15 à 20 lignes), 5 à 6 mots clés.

Autres règles de présentation

Usage des majuscules

On demande de suivre les règles indiscutables et impératives d'emploi de la majuscule en début de mot (en dehors de ces règles, il vaut mieux en limiter l'usage) :

- après un point ;
- pour les noms propres de lieux et de personnes ;
- pour les nationalités (ils sont Français) et non pour les noms de langue (le français) et les adjectifs (les enfants français) ;
- « nord, sud, ... » portent une majuscule quand ils correspondent à une référence géographique précise (les élèves qui sont scolarisés dans l'Ouest...) ; quand il s'agit d'une simple référence d'orientation, on conserve la minuscule (à l'ouest, on trouve des écoles...).

Les citations

Prenez l'habitude pour chaque citation de prendre la référence bibliographique complète et exacte (auteur, date, page). Faites cela sans attendre la rédaction de votre travail.

Les citations courtes sont présentées entre guillemets dans le texte (pas d'italique).

Pour les citations de plus de trois lignes, il faut aller à la ligne, retrait du corps du texte à gauche et à droite, corps 10 et pas de guillemets.

Si une citation comporte une erreur morphosyntaxique ou lexicale, faire suivre l'erreur de la mention (*sic*).

Si vous supprimez un passage, vous devez le signaler par trois points encadrés par des crochets : [...]. Vous pouvez faire de même (en remplaçant les trois points par un mot) si vous voulez ajouter un mot dans la citation pour qu'elle soit plus claire ou qu'elle s'accorde avec le reste de la phrase.

La citation doit être accompagnée du nom de l'auteur, de l'année d'édition et de la page :

- Calvet (2007 : 12) observe que « ... »
- Il est établi que « » (Calvet, 2007 : 12).

Lorsque vous évoquez une idée d'un auteur sans citation exacte, vous n'avez pas besoin de mettre la page :

- Calvet (2007) observe que ...
- Il est établi que ... (Calvet, 2007).

Abréviations et sigles

Employez le moins possible de sigles dans le corps du texte. Toutes les abréviations et sigles doivent être développés dans la liste des abréviations présentée en tête de mémoire.

Tableau, Images, Graphiques

Il faut intégrer dans le corps du texte les tableaux et graphiques utiles à la compréhension du texte ; les autres tableaux et graphiques seront placés en annexe. Ils doivent être clairement

identifiés par un numéro et un titre et/ou une légende. Tableaux et graphiques sont numérotés séparément. Chacun est accompagné d'un titre (placé au-dessus pour un tableau, en-dessous pour un graphique ; titre centré, corps 11).

Les notes de bas de page

Les notes sont placées en bas de page avec la fonction « note de bas de page » de votre traitement de texte et une numérotation en « 1, 2, 3 ... » : Times New Roman, corps 10, interligne simple.

Les références bibliographiques

Tout document mentionné dans le texte doit être cité dans la bibliographie, et celle-ci ne doit comporter aucun document non mentionné dans le texte.

Les sources sont présentées, toutes catégories confondues (article, ouvrage, rapport, etc.), par ordre alphabétique, et dans le cas d'une même publication par un même auteur, par ordre chronologique.

Ouvrages

Nom, Initiale du prénom. (année d'édition), *Titre de l'ouvrage*. Éditeur.

Nom du premier auteur, Initiale du prénom. et Nom du deuxième auteur, Initiale du prénom, (année d'édition).*Titre de l'ouvrage*. Éditeur.

Exemples :

Sinou, A. (1993). *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal*. Karthala.

Dejou-Taglia, B. et Melin, C. (2003). *Langage en fête*. CASNAV/EDICEF/CRDP.

Articles

Nom, Initiale du prénom. (année d'édition). Titre de l'article, *Titre de la revue (majuscule à chaque nom)*, n° de la revue, X-X (pages).

Exemple :

Hawkins, E. (1992). La réflexion sur le langage comme 'matière pont' dans le programme scolaire. *Repères*, 6, 41-56.

Contributions à des ouvrages collectifs

Nom, Initiale du prénom. (année d'édition). Titre de l'article, *in* : Initiale du prénom., NOM (coord/ed/dr), *Titre de l'ouvrage*, (p. X-Y). Éditeur.

Exemple :

Guichard, J. (1998). Adapter la muséologie aux enfants, *in* : B. Schiele et E. Koster (coord.), *La révolution de la muséologie des sciences : vers les musées du 21^e siècle ?* (p. 207-248). Presses Universitaires de Lyon.

Sites web et documents dans Internet

Nom, Initiale du prénom. (Année d'édition).*Titre*. Disponible en ligne : « adresse du site ».

Date de consultation.

Exemple :

Degelman, D. (2009). *APA style essentials*. Disponible en ligne : https://www.vanguard.edu/uploaded/research/apa_style_guide/apastyleessentials.pdf.

Consulté le 12/12/2022.



UNIVERSITÉ DES ANTILLES
INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe

Mémoire de Master 2
« MÉTIER de L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FORMATION »

Mention (à préciser) *Premier degré, Second degré, Encadrement éducatif ou Pratiques et ingénierie de la formation*

Parcours (à préciser uniquement pour les mentions *Second degré et Pratiques et ingénierie de la formation*)

Présenté en vue de l'obtention du Grade de Master

Titre
Sous-titre (facultatif)

Mémoire présenté par
Prénom et Nom
épouse...

Directeur / Directrice : **Prénom et Nom**

Année universitaire 2022-2023

ANNEXE 3 : CHARTE D'ENGAGEMENT MÉMOIRE MASTER MEEF



CHARTRE D'ENGAGEMENT MÉMOIRE MASTER MEEF 2022-2023

CADRE de FORMATION du Master MEEF

Etablissement : **Université des Antilles**

Adresse du siège : Campus de Fouillole, BP 250, 97157 POINTE-À-PITRE

Composante universitaire : **INSPE de l'académie de la Guadeloupe**

Représenté par : Antoine DELCROIX (Directeur)

Adresse : Campus du Morne FERRET, BP 517, 97178 ABYMES cedex

E-mail: antoine.delcroix@univ-antilles.fr

Laboratoire de recherche d'adossment du Master MEEF :

Centre de Recherches et de Ressources en Éducation et Formation (CRREF)

Représenté par : Thomas FORISSIER (Directeur)

Adresse : Campus du Morne FERRET, BP 517, 97178 ABYMES cedex

E-mail : thomas.forissier@univ-antilles.fr

JE SOUSSIGNE

Nom patronymique :Prénom :

Nom d'usage :Numéro d'étudiant :

Sexe : F M né(e) le : ____ / ____ / _____

Adresse :

.....

Tél. fixe : Tél. port. :

E-mail institutionnel :

ETUDIANT INSCRIT en MASTER MEEF niveau M2

Mention : 1^{er} degré / 2^d degré / EE / PIF

Parcours Second degré : LM / Math / EPS / PC / SVT / Créole

Parcours PIF : FFAP / PIDC

AYANT le STATUT d'ACTIVITE SUIVANT

Alternant / Stagiaire SOPA / Fonctionnaire stagiaire /

au sein de (établissement) :

situé à (ville) :

Autre (Précisez) :

M'ENGAGE A ME CONFORMER AUX DISPOSITIONS INTRODUITES DANS LE CAHIER DES CHARGES DU MÉMOIRE DU MASTER MEEF AFIN DE PREPARER

Mon MÉMOIRE intitulé :.....
.....
.....

Dirigé par :

Nom patronymique :Prénom :

M'ENGAGE A ME CONFORMER AUX DISPOSITIONS DE NON-PLAGIAT DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

Sachant que toute production (mémoire, TER, carnet d'activité et de recherche, projet...) transmise doit venir d'un traitement personnel du sujet, le plagiat est une violation de l'éthique. Plagier c'est ne pas citer l'auteur des sources utilisées, c'est ne pas mettre de guillemets à une citation. Plagier constitue donc une faute passible de sanctions en vertu du code de la propriété intellectuelle (articles L. 335-2 et L. 335-3).

L'Université des Antilles s'est dotée du logiciel de détection de plagiat « Compilatio » que l'équipe pédagogique est autorisée à utiliser autant que de besoin.

Tout étudiant s'engage à citer systématiquement toute source selon les normes.

SIGNATURE DE L'ETUDIANT

A, le / /

L'étudiant (Nom, Prénom et signature)

SIGNATURE DU DIRECTEUR

A, le / /

Le directeur (Nom, Prénom et signature)

ANNEXE 4 : GRILLE D'ÉVALUATION MÉMOIRE ET SOUTENANCE



GRILLE ÉVALUATION MÉMOIRE ET SOUTENANCE MASTER MEEF

Nom :
 Nom marital :
 Prénom :
 Titre du mémoire.....

Grille de notation

	Critères	Note
Mémoire (écrit)	<ul style="list-style-type: none"> respect des normes rédactionnelles intérêt , pertinence du sujet, de la problématique formulation des objectifs pertinence des références bibliographiques cohérence et rigueur de la méthode employée au regard des hypothèses qualité de l'analyse cohérence de la démarche intérêt des conclusions 	
	Total (<i>Note sur 20 pts</i>) :	
Soutenance (oral)	<ul style="list-style-type: none"> maîtrise du contenu implication personnelle capacité de distance critique, ouverture d'esprit qualité d'argumentation référencée , d'écoute et de communication concision et clarté de l'exposé 	
	Total (<i>Note sur 20 pts</i>) :	

Date :

Avis général :

Production à archiver sur D.U.M.A.S : OUI NON

Les membres du jury :

Année universitaire 2022-2023

**Université des Antilles
INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe**



***Diplôme Inter-Universitaire
Professeurs et Conseillers principaux d'éducation,
entrée dans le métier***

**Professeurs des écoles stagiaires
Professeurs stagiaires en EPLE
Personnels d'éducation stagiaires
(enseignement général et technologique,
enseignement professionnel)**

Professeurs stagiaires à mi-temps en classe

**CAHIER DES CHARGES
CARNET D'ACTIVITE ET DE RECHERCHE
(C.A.R)**

SOMMAIRE

Présentation du carnet d'activité et de recherche (C.A.R.)

Les objets du C.A.R.

Les compétences visées par le C.A.R.

Les caractéristiques du C.A.R.

Les critères d'évaluation du C.A.R.

Charte d'engagement

Calendrier de travail

Déroulement de la soutenance

Les critères d'évaluation de la soutenance

Annexe 1 : normes rédactionnelles

Annexe 2 : page de garde type

Annexe 3 : charte d'engagement

PRESENTATION DU CARNET D'ACTIVITE ET DE RECHERCHE (C.A.R.)

Le présent document vise à articuler les apports croisés du stage en responsabilité, de la formation et de la recherche, tenant compte des différents lieux de formation (école, EPLE, INSPÉ). Il s'agit pour le/la professeur.e ou CPE stagiaire de s'engager dans une démarche de formation à partir de sa réflexion distanciée sur une **situation professionnelle** vécue et/ou observée. Cette démarche pourra être individuelle et/ou accompagnée à l'aide de pairs et de tuteurs (établissement, INSPÉ).

Ce travail d'analyse, mené sur cette situation professionnelle clairement identifiée sur le terrain d'exercice, doit contribuer à produire des pistes d'amélioration des pratiques professionnelles. Il contribue ainsi à l'acquisition des compétences du ou de la stagiaire et particulièrement à celles affirmées dans la **compétence 14** : « **s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel** ».

Ce travail réflexif pourra être amorcé et accompagné par les formateurs (tuteurs terrain, INSPÉ) et le groupe de pairs lors de temps d'échanges et d'analyses menés au sein d'ateliers de formation à l'INSPÉ, sur les aspects disciplinaires et transversaux du métier d'enseignant.

Les objectifs, les compétences spécifiques visées par le C.A.R., ses caractéristiques générales et les critères d'évaluation seront successivement présentés.

Le concept de situation professionnelle

La situation professionnelle est à envisager comme une unité.

Elle peut consister en :

- une séance isolée qui posséderait des conditions spéciales de réalisation,
 - une séquence analysée de manière disciplinaire ou transversale,
 - la mise en place et gestion d'un projet,
 - une question professionnelle qui possède son unité :
- en matière de gestion de classe ou d'interaction avec un ou des élèves,
 - en matière d'évaluation,
 - et, plus généralement, dans tout domaine d'intervention professionnel du/de la fonctionnaire stagiaire.

La situation professionnelle est action.

Le/la professeur.e ou CPE stagiaire en est l'acteur dans le cadre de ses activités professionnelles, au même titre que les élèves ou que d'autres acteurs.

D'après Marcel, J.-F., Tupin, F. et Maubant, P. (2012). La situation professionnelle : contributions des sciences de l'éducation à l'élaboration d'un objet scientifique. *Phronesis*, 1 (1), 1-4.

LES OBJECTIFS DU C.A.R.

- Compléter et renforcer ses compétences dans son domaine professionnel et sa capacité à développer une démarche réflexive en s'initiant à la méthodologie de recherche en sciences de l'éducation et de la formation.
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en s'appuyant sur l'expérience du terrain, les ressources au sein de la formation et sur ses recherches personnelles.
- Produire un écrit réflexif, organisé et argumenté sur un aspect identifié de sa pratique.

LES COMPETENCES VISEES PAR LE C.A.R.

Au-delà de l'objectif de développement professionnel général que vise le C.A.R., il peut également participer à la construction d'une ou plusieurs des compétences suivantes.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Le C.A.R. peut expliciter la manière dont les élèves ont appris de la situation professionnelle faisant l'objet d'un questionnement initial.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Le C.A.R. peut expliciter comment, lors de la description de la situation professionnelle, le/la professeur.e ou CPE stagiaire a anticipé la diversité des élèves et comment lors de son déroulement, cette diversité a été prise en compte.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Le C.A.R. peut porter sur un sujet d'éthique professionnelle. Quel que soit le cas, le sujet écrivant adopte une posture bienveillante et respectueuse des acteurs concernés (élèves, parents, collègues, hiérarchie). Les sources d'information seront citées dans le respect des normes universitaires (cf. annexe 1).

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Le C.A.R. respecte les normes d'un écrit universitaire, et notamment celles qui font l'objet de l'annexe 1 de ce cahier des charges.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Le C.A.R. peut porter sur un sujet relatif à la culture numérique et tentera, a minima, d'indiquer (par exemple dans l'analyse réflexive) ce qu'un apport pourrait être dans le cadre de la situation professionnelle considérée.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

L'analyse de la situation professionnelle faisant l'objet du C.A.R. peut explorer des pistes possibles de mutualisation, de diffusion, de partage avec la communauté éducative (élèves, parents, collègues, hiérarchie) ou d'autres partenaires.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Le C.A.R. s'inscrit dans une démarche de développement personnel par une initiation à et par la recherche :

- maîtrise de la recherche documentaire (y compris numérique),
- vérification de la pertinence et de la fiabilité des ressources utilisées,
- étude comparative à des fins de problématisation,
- travail méthodologique de recherche en sciences de l'éducation et de la formation,
- usages des données recueillies et constitution de corpus,
- compréhension des niveaux de réflexivité,
- initiation à l'écriture de recherche et compréhension des phénomènes de plagiat,
- travail sur et par l'écriture professionnelle réflexive,
- compréhension des objectifs de la recherche en sciences de l'éducation et de la formation.

LES CARACTERISTIQUES DU C.A.R.

Le C.A.R. porte sur un questionnement professionnel précis, articulant discours théoriques, didactiques, pédagogiques et/ou institutionnels.

La proposition de plan ci-dessous pourra être adaptée, notamment en fonction du questionnement professionnel choisi par le/la professeur.e ou CPE stagiaire.

Page de garde (page non numérotée, cf. annexe 2).

Sommaire (page non numérotée).

Introduction présentant :

- le parcours professionnel (antérieur et/ou actuel) du/de la professeur.e ou CPE stagiaire,
- le contexte du stage ;
- le constat et/ou la question de départ ;
- la thématique didactique ou transversale dans laquelle s'inscrit le questionnement professionnel faisant l'objet du C.A.R., avec, le cas échéant, une première définition ;
- l'annonce du plan.

Première partie : cadre général du questionnement professionnel. Pourront être abordés :

- le cas échéant, les premières observations et/ou premières mises en œuvre de situation ;
- les éléments des discours lus et entendus sur la thématique ;
- le cadre théorique et/ou didactique et/ou pédagogique et/ou institutionnel dans lequel le questionnement professionnel peut s'inscrire ;
- la formulation d'une problématique et d'une ou deux hypothèses de travail.

Deuxième partie : description et analyse réflexive de la situation professionnelle répondant à la problématique. Pourront être abordés :

- le niveau d'atteinte des objectifs en termes d'enseignement-apprentissage ;
- la stratégie du/de la professeur.e ou CPE stagiaire au cours de la situation professionnelle (réussites, ajustements en cours d'activité...) ;
- les prolongements, améliorations, modifications que le/la professeur.e ou CPE stagiaire peut apporter, en prenant appui sur le cadre théorique et/ou didactique et/ou pédagogique et/ou institutionnel dans lequel s'inscrit le questionnement.

Troisième partie : bilan et perspectives. Pourront être abordés :

- la validation ou l'invalidation, partielle ou complète, des hypothèses formulées ;
- les intérêts et les limites des éléments de réponse apportés et les éléments qui restent en suspens ou en discussion ;
- le positionnement du/de la professeur.e ou CPE stagiaire sur son questionnement initial au regard des différents discours lus et entendus sur la thématique.

Conclusion :

- l'évaluation de la pertinence de la problématique et des hypothèses ;
- la contribution de l'écriture réflexive dans le cadre du développement professionnel ;
- les perspectives de travail initiées par ce travail réflexif.

Bibliographie et sitographie.

Annexes (format portfolio) : documents en adéquation avec le questionnement professionnel exposé :

- travaux d'élèves,
- fiches de séances, de séquences,
- écrits professionnels comportant ou non des annotations,
- échanges de courriels professionnels anonymés,
- outils pédagogiques utilisés en stage,
- transcription d'entretiens, d'échanges professionnels (avec autorisation des participants),
- résumés, synthèses de travaux de recherche,
- etc.

LES CRITERES D'EVALUATION DU C.A.R

- La **pertinence** et/ou l'**originalité du questionnement professionnel précis** (à partir d'une ou de situations vécues et/ou observées) **et contextualisé** (documents en annexe).
- **L'implication du/de la professeur.e ou CPE stagiaire** par la prise en compte de discours clairement identifiés qui mettent en lien les **différents lieux de formation** (école, EPLE, INSPÉ, Rectorat).
- **L'appropriation de savoirs théoriques et/ou didactiques et/ou pédagogiques et/ou institutionnels** qui permettent d'enrichir le questionnement et le **développement d'un point de vue singulier** dans la description et l'analyse de la situation professionnelle.
- La compréhension du **processus d'écriture comme permettant de construire sa pensée.**
- **La maîtrise de l'écriture académique** (normes linguistiques, références bibliographiques, absence de plagiat et d'utilisation massive des citations).

Nota bene : Le/la professeur.e ou CPE stagiaire est informé.e qu'un logiciel anti-plagiat sera systématiquement utilisé.

C.A.R. qui ne satisfait pas aux exigences de la formation.	Mise à distance difficile. La pratique ne permet pas la mise à distance de la situation et son analyse. Les connaissances empiriques dominent pour proposer des solutions pragmatiques. OU le discours théorique domine sans réelle prise en compte de la situation.		
	Dimension épistémologique	Dimension méthodologique	Valorisation professionnelle
	- Ressources théori-ques, didactiques ou pédagogiques insuffisantes ou apports plaqués au regard de la situation observée.	- Le questionnement est mal délimité. Il prend insuffisamment en compte les possibilités d'y répondre dans le contexte du stage et de la formation. - Les analyses s'apparentent à une discussion professionnelle informelle.	Le travail ne réussit pas à s'inscrire dans une problématique professionnelle autour de l'intervention. Les analyses des situations professionnelles sont partielles ou anecdotiques.

C.A.R. qui satisfait aux exigences de la formation.	Le C.A.R. est rattaché à un problème professionnel construit mais son traitement n'échappe pas à des causalités un peu mécaniques et à des références théoriques idéalisées.		
	Dimension épistémologique	Dimension méthodologique	Valorisation professionnelle
	- Les références théoriques mobilisées, didactiques et/ou pédagogiques sont un peu juxtaposées mais délimitent l'examen du problème professionnel. - Le questionnement est clairement posé. - Les concepts/notions sont définis.	- Le recueil de données, clairement repérable, est pertinent au regard du problème traité. - L'analyse permet des interprétations qui répondent aux questions posées.	Le travail permet des analyses ou des projets d'action objectifs.

C.A.R. qui dépasse les exigences de la formation	La construction du questionnement débouche sur des anticipations, des hypothèses et des projets. La problématique permet d'ajuster finement la méthodologie et les grilles de lecture.		
	Dimension épistémologique	Dimension méthodologique	Dimension épistémologique
	- Les références théoriques, didactiques et/ou pédagogiques mobilisées sont variées et reconstruites dans un cadre original qui permet l'examen du questionnement.	- Le recueil de données, clairement repérable, est pertinent au regard du problème traité. - L'analyse permet des interprétations qui répondent aux questions posées.	- Les références théoriques, didactiques et/ou pédagogiques mobilisées sont variées et reconstruites dans un cadre original qui permet l'examen du questionnement.

Dans tous les cas, l'exigence formelle est acquise (cf. annexe 1). En l'absence de cette acquisition, le C.A.R ne saurait être validé.

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Une charte engage de façon contractuelle le/la professeur ou CPE stagiaire à rédiger le carnet d'activité et de recherche, dans le respect du cahier des charges, tel qu'il est ici décliné (cf. annexe 3).

CALENDRIER DE TRAVAIL

Période	Tâche(s)
Novembre – décembre 2022	Présentation du C.A.R ; formulation du questionnaire professionnel et premières recherches.
Janvier – mars 2023	Travail de recherche ; échanges entre pairs et avec les formateurs lors d’ateliers.
Mercredi 29 mars 2023 (23h55) Mars – avril 2023	Dépôt de la charte d’engagement signée par le/la professeur.e ou CPE stagiaire sur la plateforme eCursus de l’Université des Antilles. Travail d’écriture et de réécriture lors d’ateliers : relecture, révision, finalisation.
Samedi 8 avril 2023 (23h55)	Dépôt (non obligatoire) par le/la professeur.e ou CPE stagiaire d’un écrit intermédiaire sur la plateforme eCursus de l’Université des Antilles.
Mardi 9 mai 2023 (23h55)	Date limite de dépôt du C.A.R. sur la plateforme eCursus de l’Université des Antilles.
Entre le 15 mai et le 15 juin 2023	Soutenance (oral et entretien).
À partir du 20 juin 2023	Mise en ligne des appréciations du jury sur le C.A.R. et la soutenance (les modalités seront précisées ultérieurement).

DEROULEMENT DE LA SOUTENANCE

La soutenance donne lieu à une **évaluation de la professionnalisation**. Elle doit cependant rester un **moment de formation**. La complémentarité du jury composé d’au moins deux membres de l’équipe pluricatégorielle de formateurs (de statuts distincts) autorise une **soutenance unique qui prend appui sur le C.A.R. et qui porte sur la professionnalisation** du/de la professeur.e ou CPE stagiaire.

La soutenance permet aussi une **évaluation des différents enseignements complémentaires suivis en formation**. Cette évaluation prend appui sur le référentiel national des compétences professionnelles de l’enseignant et du conseiller principal d’éducation.

Présentation (10 minutes) : le/la professeur.e ou CPE stagiaire expose son **cheminement en formation** et dégage des **perspectives professionnelles et/ou de recherche**. Il/elle peut aussi :

- reprendre un ou des éléments qu’il souhaite développer, analyser ou remettre en cause ;
- aborder d’autres pistes ou perspectives, par exemple inexplorées, à partir de son travail.

L’usage d’un support numérique de présentation est recommandé.

Le/la professeur.e ou CPE stagiaire peut apporter tous types de documents qu’il/elle pense utiles à la présentation.

En cas de dépassement de la durée prévue, le jury est autorisé à interrompre l’exposé.

Entretien (15 minutes) : Le/la professeur.e ou CPE stagiaire répond aux questions du jury qui prend appui sur des éléments développés dans le C.A.R et/ou la présentation. Le jury peut aussi élargir le questionnement sur d’autres éléments afin d’évaluer l’acquisition de connaissances et de compétences du/de la stagiaire. Cette soutenance permet d’apprécier **l’émergence et le**

développement d'une posture réflexive et l'élaboration d'un projet personnel relevant de la construction de la professionnalité.

A l'issue de l'entretien, le jury délibère (hors de la présence du/de la professeur.e ou CPE stagiaire) : les membres s'accordent sur la validation de **compétences** par niveaux de maîtrise (dont il ne sera pas rendu compte à la personne concernée). Ils formulent aussi **une appréciation générale pour le C.A.R. et pour la soutenance qui sera mise en ligne** ultérieurement (cf. calendrier de travail).

Cette évaluation par compétences du C.A.R. et de la soutenance ainsi que celle du stage serviront de base pour l'évaluation finale du diplôme et sa notation (afin de répondre au système d'évaluation universitaire), en référence à l'arrêté du 4 février 2022 dont les extraits suivants :

« L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles. »

« Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : "maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique." »

LES CRITERES D'EVALUATION DE LA SOUTENANCE

- **La pertinence du questionnement professionnel** dans la description et l'analyse de la situation professionnelle.
- **Le cheminement réflexif** qui prend appui sur des savoirs théoriques et/ou didactiques et/ou pédagogiques et/ou institutionnels.
- **La capacité à identifier les effets de son action**, pédagogique, didactique et/ou éducative, **notamment du côté de l'activité de l'élève.**
- **La capacité à envisager une ou des voies alternatives** aux choix opérés et/ou observés en situation professionnelle.
- **Le positionnement éthique témoignant du souci de la finalité de l'action éducative** dans le cadre du système de normes et de valeurs en vigueur, y compris lorsque les situations sont sources de dilemmes et nécessitent un examen raisonné.
- **La qualité de l'oral académique** qui témoigne de la maîtrise du langage verbal et non verbal (attitude, gestes, regard), et que permet la pertinence de l'argumentation, la structuration et le respect de la durée de l'exposé.

ANNEXE 1 : normes rédactionnelles

Forme du travail à remettre	Exemplaire numérique au format .pdf déposé sur la plateforme eCursus dans l'espace dédié.
Nombre de pages (annexes non comprises) :	10 pages minimum (de l'introduction à la conclusion) entièrement rédigées.
Nombre de caractères (annexes non comprises)	20000 à 30 000 caractères, espaces non compris

Caractéristiques générales de présentation

- Premier niveau de titre : caractères normaux en corps 14, en gras, aligné à gauche, Times New Roman.
- Second niveau de titre : caractères normaux, corps 12, en gras, aligné à gauche, Times New Roman.
- Texte : Times New Roman 12 ; interligne 1,5 ; justifié.
- Marges : 2,5 cm partout.
- Les noms propres ne sont pas en majuscules (sauf la première lettre) tant dans le texte que dans les notes (voir également ci-après).
- Les mots ou expressions en langues régionales et/ou étrangères sont en italique et traduit(e)s. L'utilisation de l'italique pour des mots ou groupes de mots en français est possible de façon exceptionnelle pour les mettre en valeur.
- Les nombres sont écrits en lettres jusqu'à « dix », en chiffres au-delà.
- Pagination continue (annexes et tables comprises).

Utilisez le modèle de page de garde disponible en annexe 2

Autres règles de présentation

Usage des majuscules

On demande de suivre les règles indiscutables et impératives d'emploi de la majuscule en début de mot (en dehors de ces règles, il vaut mieux en limiter l'usage) :

- après un point ;
- pour les noms propres de lieux et de personnes ;
- pour les nationalités (ils sont Français) et non pour les noms de langue (le français) et les adjectifs (les enfants français) ;
- « nord, sud, ... » portent une majuscule quand ils correspondent à une référence géographique précise mais pas quand il s'agit d'une simple référence d'orientation (les élèves qui sont scolarisés dans l'Ouest... / à l'ouest, on trouve des écoles...).

Les citations

Prenez l'habitude pour chaque citation de prendre la référence bibliographique complète et exacte. Faites cela sans attendre la rédaction de votre travail.

Les citations courtes sont présentées entre guillemets dans le texte (pas d'italique).

Pour les citations de plus de trois lignes, il faut aller à la ligne, retrait du corps du texte à gauche et à droite, corps 11 et pas de guillemet.

Si une citation comporte une erreur morphosyntaxique ou lexicale, faire suivre l'erreur de la mention (*sic*).

Si vous supprimez un passage vous devez le signaler par trois points encadrés par des crochets : [...]. Vous pouvez faire de même (en remplaçant les trois points par un mot) si vous voulez ajouter un mot dans la citation pour qu'elle soit plus claire ou qu'elle s'accorde avec le reste de la phrase.

La citation doit être accompagnée du nom de l'auteur, de l'année d'édition et de la page :

- Calvet (2007 : 12) observe que « ... »
- Il est établi que « ... » (Calvet, 2007 : 12).

Lorsque vous évoquez une idée d'un auteur sans citation exacte :

- Calvet (2007) observe que...
- Il est établi que... (Calvet, 2007).

Abréviations et sigles

Employez le moins possible de sigles dans le corps du texte. Toutes les abréviations et sigles doivent être développés dans la liste des abréviations présentée au début de l'écrit.

Tableau, Images, Graphiques (en annexes)

Les tableaux, graphiques et images utiles à la compréhension du texte seront placés en annexes, avec renvoi dans le texte. Ils doivent être clairement identifiés par un numéro et un titre et/ou une légende. Tableaux et graphiques sont numérotés séparément. Chacun est accompagné d'un titre (placé au-dessus pour un tableau, en-dessous pour un graphique ; titre centré, corps 11).

Les notes de bas de page

Les notes sont placées en bas de page avec la fonction « note de bas de page » de votre traitement de texte et une numérotation en « 1, 2, 3... » : Times New Roman, corps 10, interligne simple.

Les références bibliographiques

Tout document mentionné dans le texte doit être cité dans la bibliographie, et celle-ci ne doit comporter aucun document non mentionné dans le texte.

Les sources sont présentées, toutes catégories confondues (article, ouvrage, rapport...), par ordre alphabétique, et dans le cas d'une même publication par un même auteur, par ordre chronologique.

Ouvrages

Nom, Initiale du prénom. (année d'édition). *Titre de l'ouvrage*. Lieu d'édition : éditeur.

Nom du premier auteur, Initiale du prénom. et Nom du deuxième auteur, Initiale du prénom., année d'édition. *Titre de l'ouvrage*. Lieu d'édition : Editeur.

Exemples :

Sinou, A. (1993). *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal. Saint-Louis, Gorée, Dakar*. Paris : Karthala.

Dejou-Taglia, B. et Melin, C. (2003). *Langage en fête*. Cayenne : CASNAV/EDICEF/CRDP.

Articles

Nom, Initiale du prénom. (année d'édition). Titre de l'article, *Titre de la revue (majuscule à chaque nom)*, n° de la revue, X-X (pages).

Exemple :

Hawkins, E. (1992). La réflexion sur le langage comme 'matière pont' dans le programme scolaire *Repères*, 6, 41-56.

Contributions à des ouvrages collectifs

Nom, Initiale du prénom. (année d'édition), Titre de l'article, dans : Initiale du prénom., Nom (coord./dir.), *Titre de l'ouvrage*, p.(pages). Lieu d'édition : Editeur.

Exemple :

Guichard, J. (1998). Adapter la muséologie aux enfants. Dans B. Schiele et E. Koster (coord.), *La révolution de la muséologie des sciences : vers les musées du 21^e siècle ?* (p.207-248). Lyon : Presses Universitaires de Lyon.

Sites et documents dans Internet

Nom, Initiale du prénom. (année d'édition). *Titre*. Repéré à « adresse du site ». Date de consultation.

Exemple :

Degelman, D. (2009). *APA style essentials*. Repéré à : http://www.vanguard.edu/faculty/ddegelman/index.aspx?doc_id=796. Consulté le 12/12/2010.



**UNIVERSITÉ DES ANTILLES
INSPÉ de l'académie de la Guadeloupe**

**Diplôme Inter-Universitaire
Professeurs et Conseillers principaux d'éducation, entrée dans
le métier**

**Professeur.e stagiaire
Personnel d'éducation stagiaire**

*(Préciser le degré d'enseignement, et pour le second degré le type et la ou
les disciplines du concours obtenu)*

**Titre
Sous-titre (facultatif)**

**Dossier présenté par
Prénom et Nom patronymique**

**Référent.e pour le C.A.R. (le cas échéant)
Prénom et Nom**

Année universitaire 2022-2023

ANNEXE 3 : charte d'engagement

Année universitaire 2022-2023



ENGAGEMENT DE STAGIAIRES

Carnet d'activité et de recherche

Diplôme Inter-Universitaire

« Professeurs et conseillers principaux d'éducation, entrée dans le métier »

CADRE DE LA FORMATION

Etablissement : **Université des Antilles**

Adresse du siège : Campus de Fouillole, BP 250, 97157 Pointe-à-Pitre

Composante université : **INSPE de l'académie de la Guadeloupe**

Représentée par : M. Antoine DELCROIX

Qualité du représentant : Directeur

Adresse : Campus du Morne Ferret, BP 517, 97178 LES ABYMES Cedex

Mèl : antoine.delcroix@univ-antilles.fr

JE SOUSSIGNE.E

Nom patronymique : Prénom :

Nom d'usage : Numéro d'étudiant :

Sexe..... Né.e le/...../.....

Adresse :

.....

Tél. fixe : Tél. port. :

Mèl institutionnel :

PROFESSEUR.E OU CPE STAGIAIRE INSCRIT.E EN D.I.U

Préciser (*barrer les mentions inutiles*) :

Professeur des écoles stagiaire - Professeur stagiaire en EPLE – CPE stagiaire en EPLE

(*pour professeur ou CPE en EPLE*) : enseignement général – enseignement technologique – enseignement professionnel

Discipline(s) :

AYANT LE STATUT DE PROFESSEUR.E OU CPE STAGIAIRE MI-TEMPS

Au sein de l'établissement scolaire :

Situé à (ville) :

Autre (à préciser) :

DIU 1D, 2D et EE – charte d'engagement du C.A.R
Université des Antilles
INSPE académie de la Guadeloupe
Campus du Morne Ferret, BP 517, 97178 LES ABYMES Cedex
Page 1 sur 2

M'ENGAGE À ME CONFORMER AUX DISPOSITIONS PARTICULIÈRES INTRODUITES DANS LE CAHIER DES CHARGES DU CARNET D'ACTIVITÉ ET DE RECHERCHE AFIN DE PRÉPARER LA VALIDATION DU DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE « Professeurs et conseillers principaux d'éducation, entrée dans le métier ».

Le titre du C.A.R. intitulé :

.....
.....

M'ENGAGE À ME CONFORMER AUX DISPOSITIONS DE NON-PLAGIAT DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

Sachant que toute production transmise doit venir d'un traitement personnel du sujet, le plagiat est une violation de l'éthique. Plagier c'est ne pas citer l'auteur des sources utilisées, c'est ne pas mettre de guillemets à une citation.

Plagier constitue une faute passible de sanctions en vertu du code de la propriété intellectuelle (articles L.335-2 et L.335-3).

L'Université des Antilles s'est dotée du logiciel « Compilatio » que l'équipe est fondée à utiliser autant que de besoin.

Tout étudiant s'engage à citer systématiquement toute source selon les normes établies dans le cahier des charges. Tout contrevenant s'expose à des sanctions.

SIGNATURE DU / DE LA STAGIAIRE

À.....,
le/...../.....

Le/La professeur.e ou CPE stagiaire
(Nom patronymique, prénom et signature)

POUR L'INSPE DE L'ACADEMIE DE LA GUADELOUPE – Vu :

À.....,
le/...../.....

(Nom, prénom, qualité et signature)

DIU 1D, 2D et EE – charte d'engagement du C.A.R.
Université des Antilles
INSPE académie de la Guadeloupe
Campus du Morne Ferret, BP 517, 97178 LES ABYMES Cedex
Page 2 sur 2

Annexe 6 : Fiches formation masters MEEF

Fiche formation mention MEEF 1D

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation	Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), Mention Premier degré (1D) : <ul style="list-style-type: none"> • Parcours Professeurs des écoles
Objectifs professionnels	<p>Les objectifs professionnels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de concevoir, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage dans les disciplines enseignées à l'école primaire en lien avec les instructions officielles définies par le Ministère de l'Education nationale ; – d'animer, accompagner et gérer une classe et un groupe d'élèves ; – de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves ; – de concevoir et mettre en œuvre l'évaluation des progrès et des acquisitions des élèves ; – d'appartenir, coopérer et participer au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...) ; – de créer des liens et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école (mairie, associations...) ; – d'organiser des évènements et des sorties pédagogiques en respectant la réglementation en vigueur ; – d'analyser et adapter les pratiques professionnelles en fonction des besoins et de la diversité des élèves. <p>Les débouchés accessibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – enseignant du premier degré en école maternelle ou élémentaire en France ou à l'étranger ; – chargé de mission (éducation - réussite éducative ; etc.) en collectivité territoriale, chambres consulaires, entreprises... – coordinateur pédagogique dans différentes structures (réseaux d'associations, collectivités...) ; – médiateur culturel et scientifique. <p>Voir détail fiche RNCP 31851 : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31851/</p>
Organisation de la formation	<p>La formation est conçue en 4 semestres pour un total d'heures de formation de 822 HETU. Elle s'appuie sur l'annexe du référentiel de formation « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle ». Elle vise l'acquisition des compétences professionnelles métier (l'arrêté du 1-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation), mais également les attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier présent dans l'annexe du référentiel de formation.</p> <p>Chaque semestre est composé de trois unités d'enseignement (UE). Chaque UE vise une des trois compétences mentionnées dans l'annexe du référentiel de formation. Chaque UE est composée d'éléments constitutifs (EC). Chaque EC vise un des axes de formation présent de l'annexe. La part de formation correspondant à chaque bloc d'activité, précisée dans l'annexe du référentiel, a été respectée. La part de formation dédiée à la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs fondamentaux à l'école est de 55%. Le volume horaire de formation pour le Français et les Mathématiques est de 155 HETU chacun. La part allouée à la polyvalence et à la pédagogie générale est de 20%, celle dédiée à l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles est de 15% et celle visant le contexte propre et l'innovation est de 10%.</p>

	<p>A noter que cette formation prévoit des interventions spécifiques pour l'enseignement en maternelle de manière intégrée aux disciplines enseignées, et systématiquement un stage en maternelle.</p> <p><i>Voir la maquette du diplôme en annexe</i></p>
Modalités d'enseignement	<p><input checked="" type="checkbox"/> enseignement en présentiel</p> <p><input type="checkbox"/> enseignement à distance</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> enseignement hybride (uniquement pour un groupe)</p> <p><input type="checkbox"/> apprentissage</p> <p><input type="checkbox"/> formation continue</p>
Formation en langue(s)	<p>LVE (anglais, espagnol) 45 HETU</p> <p>LVR (créole) 34HETU</p>
Place du numérique	<p>Le développement des compétences numériques se fait tout au long de la formation à travers 3 EC spécifiquement dédiés au développement de la culture numérique et des compétences numériques basées sur le référentiel Pix+Edu (112, 212, 312 pour un total de 45 HETU), mais également dans des enseignements visant l'acquisition de compétences numériques au service des apprentissages en lien avec les disciplines enseignées.</p> <p>Jusqu'en 2019, dans le cadre de la formation, les étudiants pouvaient accéder à la certification Certificat informatique et internet (C2i). A la rentrée 2023-2024, nous visons la certification des étudiants au référentiel CRCN+Edu à travers la plateforme Pix.</p> <p>La plupart des cours de la mention se font avec le numérique soit en salle informatique ou avec les équipements présents dans les salles de cours et avec le matériel des étudiants.</p> <p>L'utilisation de la plateforme <i>eCursus</i> permet l'hybridation de la formation. Le développement d'enseignements hybrides depuis la crise sanitaire a permis d'améliorer les pratiques pédagogiques liées au numérique. Un service du numérique dédié à l'institut facilite les usages notamment à travers la formation et l'accompagnement dans les projets.</p> <p><i>Voir le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe</i></p>
Volume horaire de la formation	<p>M1 S1 = 260 HETU M1 S2 = 248 HETU Total M1 = 508 HETU</p> <p>M2 S3 = 198 HETU M2 S4 = 116 HETU Total M2 = 314 HETU</p> <p>Total pour la mention MEEF 1D = 822 HETU</p> <p>À ce volume horaire s'ajoute les 18 semaines de stage (6 semaines en M1 et 12 semaines en M2) et les heures de travail personnel (1315 heures attendues en M1 et 753 heures en M2).</p>
Lieu de la formation	<p>INSPE de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret, BP 517 97178 Abymes cedex, Guadeloupe</p>
Place de la recherche	<p>Durant les deux années de master, les étudiants sont confrontés à plusieurs EC dont les contenus se basent, d'une part, sur la connaissance de la littérature scientifique, le fonctionnement de la démarche scientifique, l'accompagnement au mémoire, et d'autre part, sur la contextualisation didactique (en lien avec les travaux du CRREF, unité de recherche en sciences de l'éducation et de la formation de l'université des Antilles).</p> <p>En M1, il s'agit des EC :</p>

- EC 132 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU)
- EC 232 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU)
- EC 233 Enseigner en contextes plurilingues et innover (20 HETU)

En M2, il s'agit des EC :

- EC 332 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU)
- EC 333 Enseigner en contextes plurilingues et innover (20 HETU)
- EC 432 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU)

L'objectif des EC est de permettre un suivi optimal de la première année (introduction aux démarches de recherche et travail bibliographique) à la deuxième année (conception et mise en œuvre du travail d'enquête et rédaction du mémoire) des projets de recherche des étudiants. En effet, nous avons fait le choix, à cause des concours au semestre 4, d'envisager les soutenances de mémoire en début de ce semestre plutôt qu'à la fin. Par conséquent le travail sur le mémoire de recherche se focalise entre le semestre 2 et le semestre 3.

Les EC Séminaire d'accompagnement au mémoire s'organise comme suit :

- Au S1 : enseignement commun à l'ensemble des étudiants (introduction à la recherche et présentation de problématiques éducatives)
- Du S2 au S4 : enseignement par groupe en fonction des problématiques éducatives choisies par les étudiants (1 enseignant pour 10 à 15 étudiants)

Compte tenu du contexte local (la majorité des nouveaux inscrits, même s'ils sont détenteurs d'une licence, n'a jamais lu intégralement un texte scientifique, un article, un chapitre, une communication pour un congrès, un ouvrage), l'équipe de la mention a opté pour une maquette qui donne une grande importance à la formation scientifique. Les étudiants sont amenés à se familiariser avec la littérature scientifique dès le premier semestre (en lisant et commentant des textes scientifiques), à utiliser les bases des données scientifiques (HAL, OPENEDITION, CAIRN, JSTOR, EBSCO), à comprendre le fonctionnement et l'organisation d'une bibliothèque, à fréquenter des chercheurs, à rédiger un projet de recherche viable et à échanger régulièrement avec les collègues afin de faciliter la construction d'une pratique de recherche réflexive. En outre, ils peuvent profiter d'un suivi régulier des avancées de leur recherche, nourrir leur réflexion en échangeant avec d'autres chercheurs confirmés et représentants de la société civile (dans le cadre des séminaires mensuels organisés par le CRREF à l'INSPE en comodalité) et, finalement, préparer leur soutenance dans les meilleures conditions.

Les stages alimentent le travail de recherche des étudiants. Les stages du semestre 1 (observation) permettent aux étudiants de choisir la thématique qu'ils travailleront pour leur recherche. A partir du semestre 2 et ce jusqu'au semestre 4, les stages de pratique accompagnée et d'alternant permettront aux étudiants de concevoir et de mettre en œuvre leur travail d'enquête et de recueillir les données dont ils ont besoin pour leur mémoire.

La stratégie de formation à la recherche repose sur un dispositif d'accompagnement collectif intitulé « Séminaire d'accompagnement au mémoire ». Il s'agit d'un dispositif intermention organisé autour des EC 232, 332 et 432 et coordonné par un ou deux formateurs qui assurent la liaison avec les responsables des trois mentions MEEF concernées (1D, 2D et EE). Pour chaque EC, plusieurs groupes sont constitués et les étudiants peuvent choisir le groupe qu'ils préfèrent, non seulement entre ceux proposés par la mention 1D, mais aussi entre ceux proposés par les autres mentions (2D et EE). Chaque séminaire s'organise autour d'un thème de recherche dans les différents domaines de l'enseignement, de l'éducation et du professorat.

Les mémoires soutenus qui ont obtenu une note supérieure à 16/20 avec un avis positif du jury de soutenance sont régulièrement transmis au Service Central de la documentation de l'UA pour qu'ils soient déposés sur la plateforme à accès ouvert du Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance (DUMAS).

	<p>Même s'il n'y a pas de contacts formalisés avec l'école doctorale de l'Université, certains diplômés de la mention sont motivés pour continuer leurs études en doctorat.</p> <p><i>Voir le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe</i></p> <p><i>Voir le cahier des charges du mémoire de master MEEF en annexe du dossier d'accréditation.</i></p>
<p>Place des stages et organisation de l'alternance</p>	<p>Le cahier des charges des stages à destination des tuteurs (élaboré en partenariat avec l'académie) et celui à destination (en cours d'élaboration) répondent en détail à l'organisation des stages et précisent les modalités d'organisation, d'accompagnement et d'évaluation. On y retrouve le calendrier des stages, le cadre général des différents types de stages en M1 et en M2 (SOPA, alternant), les modalités d'affectation, l'évaluation des stages, le rôle des étudiants, des tuteurs et du responsable du stage, la rémunération des tuteurs et gratifications des étudiants et les contacts nécessaires à l'organisation et au suivi des stages.</p> <p>Durant la première année, les étudiants réalisent 6 semaines de stage (2 périodes de 3 semaines, pour leur permettre d'explorer les trois cycles de l'école primaire). Pendant la deuxième année, les étudiants réalisent un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) ou un stage en responsabilité (alternant) à raison de 12 semaines en filé deux jours par semaine de septembre à mars pour les alternants, et d'octobre à mai pour les SOPA</p> <p>Un EC « Mise en situation professionnelle » (représentant un volume encadré de 2h) est présent à chaque semestre (EC 131, 231, 331 et 431). Il permet au responsable de mention de réunir tous les étudiants, les tuteurs et le corps d'inspection afin de présenter les modalités de mise en stage, les attentes et les enjeux pour la formation et la préparation au concours.</p> <p><i>Voir également le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe</i></p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'admission des étudiants en M1 se fait par voie informatique, via la plateforme <i>MonMaster</i>, et celle des M2 via la plateforme <i>e-candidat</i> de l'université.</p> <p>Pour la rentrée 2023, une capacité d'accueil de 100 étudiants en M1 et à 80 étudiants en M2 a été votée par les instances, résultant du potentiel pédagogique de l'INSPE et des capacités d'accueil pour les stages.</p> <p>Le « Forum des métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation » organisé par l'établissement a pour but d'y accueillir des partenaires et acteurs du monde de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, afin de favoriser pour les étudiants et futurs étudiants de l'Institut une visibilité vers une palette large des débouchés et des carrières liés aux compétences développées au cours de la formation.</p> <p>Les dossiers de candidature des étudiants ayant les diplômes requis pour entrer en Master sont examinés par une commission d'admission constituée du responsable de mention et de membres de l'équipe pédagogique.</p> <p>Les étudiants ayant le profil AED bénéficient d'aménagement particulièrement au niveau des stages qu'ils peuvent le réaliser dans leur établissement.</p> <p>Les passerelles et réorientations sont suivies par la scolarité et le responsable de mention. Il faut noter quelques abandons en cours d'année universitaire. Les étudiants concernés communiquent peu sur les motifs de ces abandons et sur leur la poursuite d'étude, qui semblent liés au choix d'abandon du concours (CRPE).</p>

	<p>Les étudiants qui s’inscrivent en Master MEEF mention 1D vise principalement le CRPE. Néanmoins tous les étudiants du Master MEEF ne peuvent réussir au concours. C’est pour cela qu’a été mis en place avec l’aide du Bureau d’Aide à l’Insertion Professionnelle (BAIP) du pôle Guadeloupe, un dispositif d’orientation et d’insertion dont l’objectif est de travailler et développer les projets professionnels. Dans cette optique, les étudiants sont guidés et accompagnés pour réfléchir à la carrière qu’ils entendent (bilan de compétences, rédaction de CV, prospection d’emploi...). De même, la présentation du dispositif PEPITE de l’Université est également mise en avant. Ce dispositif a pour but de développer l’esprit entrepreneurial et la création d’entreprises.</p> <p>Pour la réussite au CRPE, nous accompagnons les étudiants avec des dispositifs de colles (épreuves écrites et orales) leur permettant d’avoir des compléments pour le CRPE.</p> <p>En partenariat avec le bureau de la formation continue et de l’apprentissage du pôle Guadeloupe de l’université le dispositif de VAE permet la validation du diplôme par les enseignants qui auraient le profil d’abord sur la base d’un avis du responsable de la mention puis par le jury de validation de la VAE.</p> <p>Enfin, l’ouverture d’un Diplôme universitaire (DU) « Entrer dans le métier d’enseignant du 1er degré » en septembre 2022 propose aux titulaires d’un master MEEF non admis aux concours, aux personnels contractuels ayant une expérience professionnelle suffisante dans le monde de l’enseignement pour se présenter au concours par voie interne et aux candidats au concours dispensés du grade de master, une préparation aux épreuves du concours.</p>																																			
<p>Suivi de l’acquisition de compétences</p>	<p>La mention de master s’appuie sur l’arrêté du 1-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation et sur l’arrêté du 27-8-2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l’enseignement de l’éducation et de la formation ».</p> <p>Chaque unité d’enseignement traduit une ou plusieurs compétences des attendues de la formation. Actuellement, les évaluations des EC sont relativement classiques sous forme d’écrit, d’oral et de remise de dossier (compte-rendu d’activité, de projet). Seules les évaluations des EC relatif au stage, à la LVE et au numérique sont déjà basées sur une évaluation par compétence. Dès la rentrée prochaine, nous envisageons d’étendre le dispositif pour l’évaluation du Master par compétences à l’ensemble des EC. Il s’agira pour chaque évaluation prévue dans la maquette d’identifier les compétences visées en articulant un système de note pour l’évaluation du master et un système basé sur une portefeuille de compétence pour suivre l’acquisition des compétences. La maquette est décrite en termes blocs de compétences, qui sont liés à chaque UE et EC, ce qui facilitera cette identification et ce suivi.</p>																																			
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d’études</p>	<p>Vu le faible nombre de postes pour le CRPE pour l’académie de Guadeloupe de plus en plus d’étudiants passent ce concours dans les autres académies en espérant plus de chances de l’obtenir.</p> <p>Tableau 1 : Evolution des effectifs et des résultats de 2017/2018 à 2021/2022 de la Mention MEEF 1D (Guadeloupe)</p> <table border="1" data-bbox="432 1697 1353 2033"> <thead> <tr> <th></th> <th>2017/ 2018</th> <th>2018/ 2019</th> <th>2019/ 2020</th> <th>2020/ 2021</th> <th>2021/ 2022</th> <th>2022/ 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d’inscrits en M1</td> <td>103</td> <td>103</td> <td>83</td> <td>89</td> <td>93</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td>Nombre d’inscrits en M2</td> <td>82</td> <td>106</td> <td>95</td> <td>81</td> <td>90</td> <td>84</td> </tr> <tr> <td>Reçus à l’examen M1</td> <td>82</td> <td>78</td> <td>69</td> <td>73</td> <td>70</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>Reçus à l’examen M2</td> <td>44</td> <td>65</td> <td>76</td> <td>61</td> <td>63</td> <td>/</td> </tr> </tbody> </table>		2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023	Nombre d’inscrits en M1	103	103	83	89	93	55	Nombre d’inscrits en M2	82	106	95	81	90	84	Reçus à l’examen M1	82	78	69	73	70	/	Reçus à l’examen M2	44	65	76	61	63	/
	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023																														
Nombre d’inscrits en M1	103	103	83	89	93	55																														
Nombre d’inscrits en M2	82	106	95	81	90	84																														
Reçus à l’examen M1	82	78	69	73	70	/																														
Reçus à l’examen M2	44	65	76	61	63	/																														

% de réussite M1	80,61%	76,00%	84,15%	83,91%	76,92%	/
% de réussite M2	54,32%	62,75%	81,91%	76,25%	70,00%	/
Admis au CRPE	29	27	/	19	9	/

Tableau 2 : Taux d'insertion à 30 mois des lauréats de la mention MEEF 1D (Guadeloupe)

Filière du champ MEEF de l'INSPE	Nombre de Lauréats	Taux de réponse	Taux d'insertion à 30 mois
Master MEEF PREMIER DEGRE	136	67%	90%
Taux moyens du champ MEEF de l'INSPE	310	67%	88%

Mode de calcul : le nombre de lauréats est la somme des résultats des années 2017, 2018 et 2019. Les taux de réponses et d'insertion sont calculés en cumulant les données des années 2017, 2018 et 2019 pour limiter les biais dus aux petits effectifs.

Source : DOSIP, Observatoire Interrégional de la Vie des Etudiants et de l'Insertion Professionnelle, déc. 2022.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	<p>Professeur des universités Maître de conférences Professeur second degré en poste à l'INSPE Professeur des écoles en poste à l'INSPE Formateurs tiers terrain second degré Formateurs tiers terrain premier degré Autres enseignants vacataires (premier et second degré)</p> <p>Les équipes pédagogiques de la mention MEEF 1D et de ses différents parcours sont formellement identifiées. Les équipes permanentes de l'INSPE sont des équipes pluricatégorielles stables (enseignants-chercheurs, enseignants du 2nd degré affectés dans le supérieur -PRAG et PRCE) adaptées aux différents enjeux de la formation. Elles sont renforcées par les interventions ponctuelles ou régulières d'enseignants-chercheurs missionnaires, d'enseignants du premier degré mis à disposition par l'académie (Tiers Terrain), ainsi que d'intervenants extérieurs issus du monde socio-économique et culturel.</p>
Fonctionnement	<p>Responsable de mention Responsables des années (M1 et M2) Responsable des stages Responsable des Mémoires Responsable des LVE Responsable du numérique</p> <p>L'équipe pédagogique se réunit généralement au moins 4 fois dans l'année.</p> <p>Le conseil de perfectionnement est un organe très important pour l'amélioration continue de l'offre de formation. Les étudiants, membre de ce conseil, font notamment état des dysfonctionnements au sein de la mention ce qui nous permet des réajustements dès que cela est possible. Dans le cadre de l'accréditation des responsables étudiants seront désignés au niveau des groupes de TD.</p>

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE	Des relations régulières existent entre les INSPE de l'académie de la Guadeloupe et de la Martinique. Le partenariat est informel et situé au niveau des directions et des responsables de diplômes. Il permet de faire circuler l'information et de partager les
------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>pratiques. Plusieurs rencontres des équipes ont eu lieu en présentiel entre 2017 et 2021, soit en Guadeloupe, soit en Martinique.</p>
<p>Internationalisation de la formation</p>	<p>L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe propose la formation à deux Langues Vivantes Etrangères (LVE), l'anglais et l'espagnol. Le plan de formation vise à garantir l'atteinte du niveau B2 par les diplômés de la mention MEEF 1D.</p> <p>Chaque année dans le cadre du programme ERASMUS & ERASMUS + nous accueillons en moyenne 4 étudiants par semestre malgré la crise sanitaire la demande d'étudiants en ERASMUS reste forte. Les étudiants sont essentiellement originaires de Belgique, avec quelques étudiants d'Allemagne et de Suisse.</p> <p>Au niveau des mobilités sortantes, le Bureau des Relations Internationales de l'Université des Antilles (BRI) encadre ces mobilités. Une très faible proportion d'étudiants y aspire. Les cas sont très rares, mais réguliers, et l'acquisition de crédits ECTS par ces étudiants dans le cadre du programme Erasmus est coordonnée par le BRI, la direction de l'Institut, le responsable des relations internationales et les responsables de mention et parcours avec les Universités partenaires.</p> <p><i>Voir, en complément, le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe.</i></p>

Présentation de la formation

<p>Intitulés des parcours types de formation</p>	<p>Master Métiers de l’enseignement, de l’éducation et de la formation (MEEF), Mention Second degré (2D) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Parcours professeur des lycées et des collèges en Créole – Parcours professeur des lycées en Economie-Gestion (ouverture prévue en septembre 2024) – Parcours professeur des lycées et des collèges en Education Physique et Sportive – Parcours professeur des lycées et des collèges en Lettres Modernes – Parcours professeur des lycées et des collèges en Mathématiques – Parcours professeur des lycées et des collèges en Physique-Chimie – Parcours professeur des lycées et des collèges en Sciences de la Vie et de la Terre
<p>Objectifs professionnels</p>	<p>Les objectifs professionnels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de concevoir, mettre en œuvre et animer des situations d’enseignement et d’apprentissage dans les disciplines enseignées en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le Ministère de l’Education nationale ; – d’animer, accompagner et gérer une classe et un groupe d’élèves ; – de favoriser l’apprentissage et la socialisation des élèves ; – de concevoir et mettre en œuvre l’évaluation des progrès et des acquisitions des élèves ; – d’appartenir, coopérer et participer au fonctionnement d’une équipe éducative (chef d’établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques...) ; – de créer des liens et coopérer avec les parents d’élèves et les partenaires de l’EPL (collectivité territoriale, associations...) ; – d’organiser des événements et des sorties pédagogiques en respectant la réglementation en vigueur ; – d’analyser et adapter les pratiques professionnelles en fonction des besoins et de la diversité des élèves. <p>Les débouchés accessibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – enseignant en collège ou en lycée en France ou à l’étranger ; – professeur documentaliste en collège ou en lycée en France ou à l’étranger ; – chargé de mission (éducation - réussite éducative ; etc.) en collectivité territoriale, chambres consulaires, entreprises... – coordinateur pédagogique dans différentes structures (réseaux d’associations, collectivités...) ; – médiateur culturel et scientifique. <p>Voir détail fiche RNCP 31852 https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31852/</p>
<p>Organisation de la formation</p>	<p>La formation est conçue en 4 semestres pour un total d’heures de formation de 828 HETU. Elle s’appuie sur l’annexe du référentiel de formation « Former aux métiers du professorat et de l’éducation au 21^e siècle ». Elle vise l’acquisition des compétences professionnelles métier (l’arrêté du 1-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation), mais également les attendus en fin de formation initiale et à l’entrée dans le métier présent dans l’annexe du référentiel de formation.</p>

	<p>La maquette présente un cadre général identique pour la mention et se décline pour chaque parcours avec principalement des changements au niveau des intitulés des unités d'enseignements plus liées aux disciplines. Conformément à ce principe, des enseignements sont communs à tous les parcours (270 HETU) et des enseignements spécifiques à chaque parcours (558 HETU).</p> <p>Chaque semestre est composé de trois unités d'enseignement (UE). Chaque UE vise une des trois compétences mentionnées dans l'annexe du référentiel de formation. Chaque UE est composée d'éléments constitutifs (EC). Chaque EC vise un des axes de formation présent de l'annexe. La part de formation correspondant à chaque bloc d'activité, précisée dans l'annexe du référentiel a été respectée. La part de formation dédiée au cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline ou spécialité est de 46%. La part allouée aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage est de 32%, celle dédiée à l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles est de 13% et celle visant le contexte propre est de 9%.</p> <p><i>Voir la maquette du diplôme en annexe</i></p>
Modalités d'enseignement	<input checked="" type="checkbox"/> enseignement en présentiel <input type="checkbox"/> enseignement à distance <input type="checkbox"/> enseignement hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input type="checkbox"/> formation continue
Formation en langue(s)	LVE (anglais, espagnol) 45 HETU
Place du numérique	<p>Le développement des compétences numériques se fait tout au long de la formation à travers des enseignements communs dans 3 EC (112, 212, 312) spécifiquement dédiés au développement de la culture numérique et des compétences numériques basées sur le référentiel Pix+Edu (pour un total de 45 HETU), mais également dans des enseignements spécifiques visant l'acquisition de compétences numériques au service des apprentissages en lien avec les disciplines enseignées.</p> <p>Jusqu'en 2019, dans le cadre de la formation, les étudiants pouvaient accéder à la certification Certificat informatique et internet (C2i). A la rentrée 2023-2024, nous visons la certification des étudiants au référentiel CRCN+Edu à travers la plateforme Pix.</p> <p>La plupart des cours de la mention se font avec le numérique, soit en salle informatique ou avec les équipements présents dans les salles de cours et avec le matériel des étudiants.</p> <p>L'utilisation de la plateforme <i>eCursus</i> permet l'hybridation de la formation. Le développement d'enseignements hybrides depuis la crise sanitaire a permis d'améliorer les pratiques pédagogiques liées au numérique. Un service du numérique dédié à l'institut facilite les usages notamment à travers la formation et l'accompagnement dans les projets.</p> <p><i>Voir le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe</i></p>
Volume horaire de la formation	<p>M1 S1 = 260 HETU M1 S2 = 248 HETU Total M1 = 508 HETU</p> <p>M2 S3 = 208 HETU M2 S4 = 112 HETU</p>

	<p>Total M2 = 320 HETU Total pour la mention MEEF 2D = 828 HETU</p> <p>À ce volume horaire s'ajoute les 18 semaines de stage (6 semaines en M1 et 12 semaines en M2) et les heures de travail personnel (1315 heures attendues en M1 et 753 heures en M2).</p>
Lieu de la formation	<p>INSPE de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret, BP 517 97178 Abymes cedex, Guadeloupe</p>
Place de la recherche	<p>Durant les deux années de master, les étudiants sont confrontés à plusieurs EC dont les contenus se basent, d'une part, sur la connaissance de la littérature scientifique, le fonctionnement de la démarche scientifique, l'accompagnement au mémoire, et d'autre part, sur la contextualisation didactique (en lien avec les travaux du CRREF, unité de recherche en sciences de l'éducation et de la formation de l'université des Antilles).</p> <p>En M1, il s'agit des EC :</p> <ul style="list-style-type: none"> – EC 132 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU) – EC 133 Enseigner en contextes et innover (10 HETU sur les 20 HETU) – EC 232 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU) – EC 233 Enseigner en contextes et innover (10 HETU sur les 20 HETU) <p>En M2, il s'agit des EC :</p> <ul style="list-style-type: none"> – EC 332 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU) – EC 333 Enseigner en contextes et innover (20 HETU) – EC 432 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU) <p>L'objectif des EC est de permettre un suivi optimal de la première année (introduction aux démarches de recherche et travail bibliographique) à la deuxième année (conception et mise en œuvre du travail d'enquête et rédaction du mémoire) des projets de recherche des étudiants. En effet, nous avons fait le choix à cause des concours au semestre 4 d'envisager les soutenances de mémoire en début de ce semestre plutôt qu'à la fin. Par conséquent, le mémoire de recherche se focalise entre le semestre 2 et le semestre 3.</p> <p>Les EC Séminaire d'accompagnement au mémoire s'organise comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Au S1 : enseignement commun à l'ensemble des étudiants (introduction à la recherche et présentation de problématiques éducatives) – Du S2 au S4 : enseignement par groupe en fonction des problématiques éducatives choisies par les étudiants (1 enseignant pour 10 à 15 étudiants) <p>Compte tenu du contexte local (la majorité des nouveaux inscrits, même s'ils sont détenteurs d'une licence, n'a jamais lu intégralement un texte scientifique, un article, un chapitre, une communication pour un congrès, un ouvrage), l'équipe de la mention a opté pour une maquette qui donne une importance considérable à la formation scientifique. Les étudiants sont amenés à se familiariser avec la littérature scientifique dès le premier semestre (en lisant et commentant des textes scientifiques), à utiliser les bases des données scientifiques (HAL, OPENEDITION, CAIRN, JSTOR, EBSCO), à comprendre le fonctionnement et l'organisation d'une bibliothèque, à fréquenter des chercheurs, à rédiger un projet de recherche viable et à échanger régulièrement avec les collègues afin de faciliter la construction d'une pratique de recherche réflexive. En outre, ils peuvent profiter d'un suivi régulier des avancées de leur recherche, nourrir leur réflexion en échangeant avec d'autres chercheurs confirmés et représentants de la société civile (dans le cadre des séminaires mensuels organisés par le CRREF à l'INSPE en comodalité) et, finalement, préparer leur soutenance dans les meilleures conditions.</p>

	<p>Les stages alimentent le travail de recherche des étudiants. Les stages du semestre 1 (observation) permettent aux étudiants de choisir la thématique qu'ils travailleront pour leur recherche. A partir du semestre 2 et ce jusqu'au semestre 4, les stages de pratique accompagnée et d'alternant permettront aux étudiants de concevoir et de mettre en œuvre leur travail d'enquête et de recueillir les données dont ils ont besoin pour leur mémoire.</p> <p>La stratégie de formation à la recherche repose sur un dispositif d'accompagnement collectif intitulé « Séminaire d'accompagnement au mémoire ». Il s'agit d'un dispositif intermention organisé autour des EC 232, 332 et 432 et coordonné par un ou deux formateurs qui assurent la liaison avec les responsables des trois mentions MEEF concernées (1D, 2D et EE). Pour chaque EC, plusieurs groupes sont constitués et les étudiants peuvent choisir le groupe qu'ils préfèrent, non seulement entre ceux proposés par la mention 2D, mais aussi entre ceux proposés par les autres mentions (1D et EE). Chaque séminaire s'organise autour d'un thème de recherche dans les différents domaines de l'enseignement, de l'éducation et du professorat.</p> <p>Les mémoires soutenus qui ont obtenu une note supérieure à 16/20 avec un avis positif du jury de soutenance sont régulièrement transmis au Service Central de la documentation de l'UA pour qu'ils soient déposés sur la plateforme à accès ouvert du Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance (DUMAS).</p> <p>Même s'il n'y a pas de contacts formalisés avec l'école doctorale de l'université, certains diplômés de la mention sont motivés pour continuer leurs études en doctorat.</p> <p><i>Voir le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe</i></p> <p><i>Voir le cahier des charges du mémoire de master MEEF en annexe du dossier d'accréditation.</i></p>
<p>Place des stages et organisation de l'alternance</p>	<p>Le cahier des charges des stages à destination des tuteurs (élaboré en partenariat avec l'académie) et celui à destination des étudiants (en cours d'élaboration) répondent en détail à l'organisation des stages et précisent les modalités d'organisation, d'accompagnement et d'évaluation. On y retrouve le calendrier des stages, le cadre général des différents types de stages en M1 (SOPA) et en M2 (SOPA, alternant), les modalités d'affectation, l'évaluation des stages, le rôle des étudiants, des tuteurs et du responsable du stage, la rémunération des tuteurs et gratifications des étudiants et les contacts nécessaires à l'organisation et au suivi des stages.</p> <p>Durant la première année, les étudiants réalisent 6 semaines de stage (2 semaines de stage massé au début du S1 pour leur permettre une socialisation au métier, puis une demi-journée par semaine jusqu'en S2). Pendant la deuxième année, les étudiants réalisent un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) ou un stage en responsabilité (alternant) à raison de 12 semaines en filé un jour et demi par semaine de septembre à mars pour les alternants, et d'octobre à mai pour les SOPA.</p> <p>Un EC « Mise en situation professionnelle » (volume encadré de 2h) est présent à chaque semestre (EC 131, 231, 331 et 431). Il permet au responsable de chaque parcours de réunir tous les étudiants, les tuteurs et le corps d'inspection afin de présenter les modalités de mise en stage, les attentes et les enjeux pour la formation et la préparation au concours.</p>

	<p>Voir le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'admission des étudiants en M1 se fait par voie informatique, via la plateforme <i>MonMaster</i>, et celle des M2 via la plateforme <i>e-candidat</i> de l'université.</p> <p>Les capacités proposées en M1 et en M2 pour chaque parcours tiennent compte de certaines contraintes (taille des salles de TP pour les disciplines scientifiques, nombre de lieux de stage et de tuteurs disponibles, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Créole : 20 en M1 et 18 en M2 ; - Parcours Economie-Gestion : ouverture prévue en 2023-2024 ; - Parcours Education Physique et Sportive : 20 en M1 et 18 en M2 ; - Parcours Lettres Modernes : 20 en M1 et 18 en M2 ; - Parcours Mathématiques : 20 en M1 et 18 en M2 ; - Parcours Physique-Chimie : 15 en M1 et 15 en M2 ; - Parcours Sciences de la Vie et de la Terre : 16 en M1 et 16 en M2. <p>Pour l'admission, il est fortement recommandé d'être titulaire d'une licence disciplinaire liée au parcours visé de la MEEF 2D choisi. Une commission composée des responsables de parcours et de mention et de membres de l'équipe pédagogique se charge de la validation des candidatures.</p> <p>L'offre de formation de l'Université propose des unités d'enseignement de préprofessionnalisation en licence dans l'ensemble des disciplines visées par la mention MEEF 2D (sauf pour le parcours « créole ») avec un accent particulier en STAPS où la licence STAPS éducation et motricité est essentiellement dédiée aux métiers de l'enseignement.</p> <p>Le « Forum des métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation » organisé par l'établissement a pour but d'y accueillir des partenaires et acteurs du monde de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, afin de favoriser pour les étudiants et futurs étudiants de l'Institut une visibilité vers une palette large des débouchés et des carrières liés aux compétences développées au cours de la formation.</p> <p>Les concours de recrutement du premier degré et de conseiller principal d'éducation constituent également pour les inscrits de la mention MEEF 2D des perspectives possibles vers d'autres métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ainsi, des passerelles entre les différentes mentions sont prévues et rendues possibles. Le master MEEF mention Pratique et ingénierie de formation (PIF) constitue pour sa part aussi une possibilité de poursuite d'études qui peut intéresser les étudiants de la mention MEEF 2D. Les passerelles et réorientations sont suivies par la scolarité et les responsables des mentions MEEF 2D et PIF. Les abandons sont actuellement moins suivis, car les étudiants transmettent leur désir d'abandonner la formation au responsable du parcours, sans pour autant apporter des précisions sur la cause et la poursuite d'étude envisagée.</p> <p>Les étudiants AED bénéficient des aménagements au niveau des EC de stages pour leur permettre de le réaliser dans leur établissement.</p> <p>Les étudiants qui s'inscrivent en Master MEEF mention 2D vise principalement le concours externe. Néanmoins tous les étudiants du Master MEEF ne peuvent réussir au concours. C'est pour cela que nous avons mis en place avec le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) du pôle Guadeloupe de l'université un dispositif d'orientation et d'insertion dont l'objectif est de travailler et développer leur projet professionnel. Dans cette optique, les étudiants sont guidés et accompagnés pour réfléchir à la carrière qu'ils envisagent (bilan de compétences,</p>

	<p>rédaction de CV, prospection d'emploi...). De même, la présentation du dispositif PEPITE de l'Université est également mise en avant. Ce dispositif a pour but de développer l'esprit entrepreneurial et la création d'entreprises.</p> <p>Pour la réussite aux concours nous accompagnons les étudiants avec des dispositifs de colles (épreuves écrites et orales) leur permettant d'avoir des compléments de préparation aux concours.</p> <p>Le contexte économique local explique sans doute le caractère rare de la poursuite d'études immédiate en doctorat. Les diplômés MEEF non-lauréats des concours sont parfois déjà en activité professionnelle ou s'y insèrent en sortie d'études par nécessité (en tant qu'enseignants contractuels dans ou hors de l'académie, dans le secteur public ou privé, mais également en dehors de la sphère des métiers de l'éducation et de la formation). Ils sont nombreux à tenter à nouveau de réussir à un ou plusieurs des concours préparés dans le cadre de nos formations. Nous ne disposons pas d'un suivi chiffré de ces itinéraires post-MEEF.</p> <p>En partenariat avec le bureau de la formation continue et de l'apprentissage de du pôle Guadeloupe de l'université, le dispositif de VAE permet la validation du diplôme par les enseignants qui auraient le profil d'abord sur la base d'un avis du responsable de la mention puis par le jury de validation de la VAE.</p> <p>Enfin, l'ouverture d'un Diplôme universitaire (DU) « Entrer dans le métier d'un professionnel de l'éducation du second degré », prévue en septembre 2023 proposera aux titulaires d'un master MEEF non admis aux concours, aux personnels contractuels ayant une expérience professionnelle suffisante dans le monde de l'enseignement pour se présenter au concours par voie interne et aux candidats au concours dispensés du grade de master, une préparation aux épreuves du concours en fonction des disciplines. Ce DU est composé de deux parcours : Parcours 1 « Entrer dans le métier du professorat » (170h) et Parcours 2 « Renforcer sa professionnalisation » (200h). Ce deuxième parcours s'adresse plutôt aux enseignants contractuels (ou aux personnes l'ayant été) voulant s'insérer au travers des concours internes.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>	<p>La mention MEEF 2D s'appuie sur l'arrêté du 1-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et sur l'arrêté du 27-8-2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation ». Chaque unité d'enseignement traduit une ou plusieurs compétences des attendues de la formation.</p> <p>Actuellement, les évaluations des EC sont relativement classiques sous forme d'écrit, d'oral et de remise de dossier (compte-rendu d'activité, de projet). Seules les évaluations des EC relatif au stage, à la LVE et au numérique sont déjà basées sur une évaluation par compétence. Dès la rentrée prochaine, nous envisageons d'étendre le dispositif pour l'évaluation du Master par compétences à l'ensemble des EC. Il s'agira pour chaque évaluation prévue dans la maquette d'identifier les compétences visées en articulant un système de note pour l'évaluation du master et un système basé sur un portefeuille de compétence pour suivre l'acquisition des compétences. La construction de la maquette au travers d'une entrée par les blocs de compétences « métiers », qui sont liés à chaque UE et EC, facilitera cette identification et ce suivi.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>	<p>Tableau 1 : Evolution des effectifs et des résultats de 2017/2018 à 2022/2023 de la Mention MEEF 2D (Guadeloupe)</p>

	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023
Nombre d'inscrits en M1	64	63	68	55	64	55
Nombre d'inscrits en M2	71	66	58	70	56	68
Reçus à l'examen M1	45	35	49	37	48	/
Reçus à l'examen M2	24	20	31	28	29	/
% de réussite M1	70,97%	55,56%	72,06%	67,27%	74,60%	/
% de réussite M2	52,86%	56,92%	62,71%	76,12%	60,00%	/
Admis au concours	5	7	/	10	10	/

Tableau 2 : Taux d'insertion à 30 mois des lauréats de la mention MEEF 2D (Guadeloupe)

Filière du champ MEEF de l'INSPE	Nombre de Lauréats	Taux de réponse	Taux d'insertion à 30 mois
Master MEEF SECOND DEGRE	101	63%	92%
Taux moyens du champ MEEF de l'INSPE	310	67%	88%

Mode de calcul : le nombre de lauréats est la somme des résultats des années 2017, 2018 et 2019. Les taux de réponses et d'insertion sont calculés en cumulant les données des années 2017, 2018 et 2019 pour limiter les biais dus aux petits effectifs.

Source : DOSIP, Observatoire Interrégional de la Vie des Etudiants et de l'Insertion Professionnelle, déc. 2022.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	<p>Professeur des universités Maître de conférences Professeur second degré en poste à l'INSPE Professeur des écoles en poste à l'INSPE Formateurs tiers terrain second degré Autres formateurs (vacataires)</p> <p>Les équipes pédagogiques de la mention MEEF 2D et de ses différents parcours sont formellement identifiées.</p> <p>Les équipes permanentes de l'INSPE sont des équipes pluricatégorielles stables (enseignants-chercheurs, enseignants du premier et second degrés affectés dans le supérieur) adaptées aux différents enjeux de la formation.</p> <p>Elles sont renforcées par les interventions ponctuelles ou régulières d'enseignants-chercheurs missionnaires, d'enseignants du second degré mis à disposition par l'académie (Tiers Terrain), d'enseignants du second degré vacataires payés par l'Université, ainsi que d'intervenants extérieurs issus du monde socio-économique et culturel.</p>
Fonctionnement	<p>Responsable de mention Responsables de parcours Responsable des stages Responsable des mémoires Responsable des LVE Responsable du numérique</p>

	<p>L'équipe pédagogique se réunit généralement au moins 4 fois dans l'année, le plus souvent au niveau des parcours.</p> <p>Le conseil de perfectionnement est un organe très important pour l'amélioration continue de l'offre de formation. Les étudiants membres de ces conseils font notamment état des dysfonctionnements au sein de la mention et des parcours ce qui permet de réajuster dès que cela est possible.</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE	<p>Des relations régulières existent entre les INSPE de l'académie de la Guadeloupe et de la Martinique. Le partenariat est informel et situé au niveau des directions et des responsables de diplômes. Il permet de faire circuler l'information et de partager les pratiques. Plusieurs rencontres des équipes ont eu lieu en présentiel entre 2017 et 2021, soit en Guadeloupe, soit en Martinique.</p>
Internationalisation de la formation	<p>L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe propose la formation à deux Langues Vivantes Etrangères (LVE), l'anglais et l'espagnol. Le plan de formation vise à garantir l'atteinte du niveau B2 par les diplômés de la mention MEEF 2D.</p> <p>Chaque année dans le cadre du programme ERASMUS & ERASMUS + nous accueillons en moyenne 4 étudiants par semestre malgré la crise sanitaire la demande d'étudiants en ERASMUS reste forte. Les étudiants sont essentiellement originaires de Belgique, avec quelques étudiants d'Allemagne et de Suisse.</p> <p>Au niveau des mobilités sortantes, le Bureau des Relations Internationales de l'Université des Antilles (BRI) encadre ces mobilités. Une très faible proportion d'étudiants y aspire. Les cas sont très rares, mais réguliers, et l'acquisition de crédits ECTS par ces étudiants dans le cadre du programme Erasmus est coordonnée par le BRI, la direction de l'Institut, le responsable des relations internationales et les responsables de mention et parcours avec les Universités partenaires.</p> <p><i>Voir, en complément, le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe.</i></p>

Présentation de la formation

<p>Intitulés des parcours types de formation</p>	<p>Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), Mention encadrement éducatif (EE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours conseiller principal d'éducation
<p>Objectifs professionnels</p>	<p>La mention MEEF EE a l'objectif de former des spécialistes de l'encadrement éducatif avec des compétences professionnelles dans les domaines de l'éducation et la surveillance au sein d'établissements d'enseignement (voir RNCP, fiche ROME K2104), l'intervention socioéducative (K1207), la formation professionnelle (K2111) et l'animation d'activités culturelles ou ludiques (G1202).</p> <p>Les objectifs professionnels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'accompagner et suivre les élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local ; – de définir et animer la politique éducative de l'établissement ; – d'appartenir, coopérer et participer au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...); – de créer des liens et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'EPL (collectivité territoriale, associations...); – d'analyser et adapter sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves ; – d'organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps ; – de garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement ; – d'impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement ; – d'assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire ; – d'accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif ; – d'accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative ; – de participer à la construction des parcours des élèves ; – de travailler dans une équipe pédagogique. <p>Les débouchés accessibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Conseiller Principal d'Éducation ; – cadre éducatif ; – formateur dans le champ de l'animation et de la réussite éducative ; – coordonnateur socio-éducatif ; – responsable de secteur « réussite éducative » ; – responsable d'actions de prévention ; – consultant ou expert dans le domaine de l'éducation et de la formation ; – responsable de projet et de programme. <p>Les secteurs d'activités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'éducation et la formation ; – l'administration publique ; – les organisations intergouvernementales (UE, OCDE, UNESCO, UNICEF...) et non gouvernementales (ONG) ; – les entreprises privées (dans les secteurs formation, animation, tourisme, ressources humaines) ;

	<p>– les organisations de la société civile (associations et fondations).</p> <p>Voir détail fiche RNCP 31853 https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31853/</p>
Organisation de la formation	<p>La formation est conçue en 4 semestres pour un total d'heures de formation de 828 HETU. Elle s'appuie sur l'annexe du référentiel de formation « Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle ». Elle vise l'acquisition des compétences professionnelles métier (l'arrêté du 1-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation), mais également les attendus en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier présent dans l'annexe du référentiel de formation.</p> <p>Chaque semestre est composé de trois unités d'enseignement (UE). Chaque UE vise une des trois compétences mentionnées dans l'annexe du référentiel de formation. Chaque UE est composée d'éléments constitutifs (EC). Chaque EC vise un des axes de formation présent de l'annexe. La part de formation correspondant à chaque bloc d'activité, précisée dans l'annexe du référentiel a été respectée. La part de formation dédiée au cadre de référence est de 48%. La part allouée à la stratégie de mise en œuvre de l'action éducative est de 30%, celle dédiée à l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles est de 13% et celle visant le contexte propre est de 9%.</p> <p>Des enseignements communs aux mentions MEEF 2D, 1D et EE correspondent à 270 HETU et des enseignements spécifiques au parcours conseiller pédagogique d'éducation relatifs au contexte d'exercice du métier et à la mise en situation professionnelle correspondent à 558 HETU.</p> <p><i>Voir la maquette du diplôme en annexe</i></p>
Modalités d'enseignement	<p><input checked="" type="checkbox"/> enseignement en présentiel</p> <p><input type="checkbox"/> enseignement à distance</p> <p><input type="checkbox"/> enseignement hybride</p> <p><input type="checkbox"/> apprentissage</p> <p><input type="checkbox"/> formation continue</p>
Formation en langue(s)	LVE (anglais, espagnol) 45 HETU
Place du numérique	<p>Le développement des compétences numériques se fait tout au long de la formation à travers des enseignements communs dans 3 EC (112, 212, 312) spécifiquement dédiés au développement de la culture numérique et des compétences numériques basées sur le référentiel Pix+Edu (pour un total de 45 HETU), mais également dans des enseignements spécifiques visant l'acquisition de compétences numériques (culture numérique et numérique éducatif) au service du suivi des élèves et de la communication professionnelle.</p> <p>Jusqu'en 2019, dans le cadre de la formation, les étudiants pouvaient accéder à la certification Certificat informatique et internet (C2i). A la rentrée 2023-2024, nous visons la certification des étudiants au référentiel CRCN+Edu à travers la plateforme Pix.</p> <p>La plupart des cours de la mention se font avec le numérique soit en salle informatique soit avec les équipements présents dans les salles de cours et avec le matériel des étudiants.</p> <p>L'utilisation de la plateforme <i>eCursus</i> permet l'hybridation de la formation. Le développement d'enseignements hybrides depuis la crise sanitaire a permis d'améliorer les pratiques pédagogiques liées au numérique. Un service du numérique dédié facilite les usages notamment à travers la formation et l'accompagnement dans les projets.</p> <p><i>Voir également le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe</i></p>

Volume horaire de la formation	M1 S1 = 260 HETU M1 S2 = 248 HETU Total M1 = 508 HETU M2 S3 = 208 HETU M2 S4 = 112 HETU Total M2 = 320 HETU Total pour la mention MEEF 2D = 828 HETU À ce volume horaire s'ajoute les 18 semaines de stage (6 semaines en M1 et 12 semaines en M2) et les heures de travail personnel (1315 heures attendues en M1 et 753 heures en M2).
Lieu de la formation	INSPE de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret, BP 517 97178 Abymes cedex, Guadeloupe
Place de la recherche	<p>Durant les deux années de master, les étudiants sont confrontés à plusieurs EC dont les contenus se basent, d'une part, sur la connaissance de la littérature scientifique, le fonctionnement de la démarche scientifique, l'accompagnement au mémoire, et d'autre part, sur la contextualisation didactique (en lien avec les travaux du CRREF, unité de recherche en sciences de l'éducation et de la formation de l'université des Antilles).</p> <p>En M1, il s'agit des EC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC 132 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU) - EC 133 Animer et accompagner en contextes (10 HETU sur les 20 HETU) - EC 232 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU) - EC 233 Animer et accompagner en contextes (10 HETU sur les 20 HETU) <p>En M2, il s'agit des EC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EC 332 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU) - EC 333 Animer et accompagner en contextes (20 HETU) - EC 432 Séminaire d'accompagnement au mémoire (20 HETU) <p>L'objectif des EC est de permettre un suivi optimal de la première année (introduction aux démarches de recherche et travail bibliographique) à la deuxième année (conception et mise en œuvre du travail d'enquête et rédaction du mémoire) des projets de recherche des étudiants. En effet, nous avons fait le choix à cause des concours au semestre 4 d'envisager les soutenances de mémoire en début de ce semestre plutôt qu'à la fin. Par conséquent, le travail sur le mémoire se focalise en priorité sur les semestre 2 et 3.</p> <p>Les EC Séminaire d'accompagnement au mémoire s'organisent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au S1 : enseignement commun à l'ensemble des étudiants (introduction à la recherche et présentation de problématiques éducatives) ; - Du S2 au S4 : enseignement par groupe en fonction des problématiques éducatives choisies par les étudiants (1 enseignant pour 10 à 15 étudiants) <p>Compte tenu du contexte local (la majorité des nouveaux inscrits, même s'ils sont détenteurs d'une licence, n'a jamais lu intégralement un texte scientifique, un article, un chapitre, une communication pour un congrès, un ouvrage), l'équipe de la mention a opté pour une maquette qui donne une importance considérable à la formation scientifique. Les étudiants sont amenés à se familiariser avec la littérature scientifique dès le premier semestre (en lisant et commentant des textes scientifiques), à utiliser les bases des données scientifiques (HAL, OPENEDITION, CAIRN, JSTOR, EBSCO), à comprendre le fonctionnement et l'organisation d'une bibliothèque, à fréquenter des chercheurs, à rédiger un projet de recherche viable et à échanger régulièrement avec les collègues afin de faciliter la construction d'une pratique de recherche réflexive. En outre, ils peuvent profiter d'un suivi régulier des avancées de leur recherche, nourrir leur réflexion en échangeant avec d'autres chercheurs confirmés et représentants de la société civile (dans le cadre des séminaires</p>

	<p>mensuels organisés par le CRREF à l'INSPE en comodalité) et, finalement, préparer leur soutenance dans les meilleures conditions.</p> <p>Les stages alimentent le travail de recherche des étudiants. Les stages du semestre 1 (observation) permettent aux étudiants de choisir la thématique qu'ils travailleront pour leur recherche. A partir du semestre 2 et ce jusqu'au semestre 4, les stages de pratique accompagnée et d'alternant permettront aux étudiants de concevoir et de mettre en œuvre leur travail d'enquête et de recueillir les données dont ils ont besoin pour leur mémoire.</p> <p>La stratégie de formation à la recherche repose sur un dispositif d'accompagnement collectif intitulé « Séminaire d'accompagnement au mémoire ». Il s'agit d'un dispositif intermention organisé autour des EC 232, 332 et 432 et coordonné par un ou deux formateurs qui assurent la liaison avec les responsables des trois mentions MEEF concernées (1D, 2D et EE). Pour chaque EC, plusieurs groupes sont constitués et les étudiants peuvent choisir le groupe qu'ils préfèrent, non seulement entre ceux proposés par la mention EE, mais aussi entre ceux proposés par les autres mentions (1D et 2D). Chaque séminaire s'organise autour d'un thème de recherche dans les différents domaines de l'enseignement, de l'éducation et du professorat.</p> <p>Les mémoires soutenus qui ont obtenu une note supérieure à 16/20 avec un avis positif du jury de soutenance sont régulièrement transmis au Service Central de la documentation de l'UA pour qu'ils soient déposés sur la plateforme à accès ouvert du Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance (DUMAS).</p> <p>Même s'il n'y a pas de contacts formalisés avec l'école doctorale de l'université, certains diplômés de la mention sont motivés pour continuer leurs études en doctorat.</p> <p><i>Voir également le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe</i></p> <p><i>Voir le cahier des charges du mémoire de master MEEF en annexe du dossier d'accréditation.</i></p>
<p>Place des stages et organisation de l'alternance</p>	<p>Le cahier des charges des stages à destination des tuteurs (élaboré en partenariat avec l'académie) et celui à destination des étudiants (en cours d'élaboration) répondent en détail à l'organisation des stages et précisent les modalités d'organisation, d'accompagnement et d'évaluation. On y retrouve le calendrier des stages, le cadre général des différents types de stages en M1 (SOPA) et en M2 (SOPA, alternant), les modalités d'affectation, l'évaluation des stages, le rôle des étudiants, des tuteurs et du responsable du stage, la rémunération des tuteurs et gratifications des étudiants et les contacts nécessaires à l'organisation et au suivi des stages.</p> <p>Durant la première année, les étudiants réalisent 6 semaines de stage (2 semaines de stage massé au début du S1 pour leur permettre une socialisation au métier, puis une journée par semaine jusqu'en S2). Pendant la deuxième année, les étudiants réalisent un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) ou un stage en responsabilité (alternant) à raison de 12 semaines en filé deux jours par semaine de septembre à mars pour les alternants, et d'octobre à mai pour les SOPA.</p> <p>Un EC « Mise en situation professionnelle » (2h encadrées) est présent à chaque semestre (EC 131, 231, 331 et 431). Il permet au responsable de la mention e réunir tous les étudiants, les tuteurs et le corps d'inspection afin de présenter les modalités de mise en stage, les attentes et les enjeux pour la formation et la préparation au concours.</p> <p>En M1, l'objectif du stage SOPA est de permettre aux étudiants de découvrir les différents contextes d'exercice des métiers de l'encadrement éducatif, au sein et hors de l'éducation nationale. Chaque étudiant bénéficie d'un tuteur de terrain qui assure leur accompagnement et l'évaluation du stage à l'aide d'une grille de compétence.</p>

	<p>En M2, l'objectif du stage (SOPA ou alternant) est de leur permettre de réaliser une pratique accompagnée ou en responsabilité dans un contexte éducatif afin de faciliter la mise en situation professionnelle et développer une pratique réflexive. Chaque étudiant bénéficie d'un co-tutorat composé d'un tuteur de terrain et d'un tuteur INSPE qui assurent leur accompagnement et l'évaluation du stage à l'aide d'une grille de compétence.</p> <p>Le suivi des stages est assuré par un responsable des stages, chargé du suivi administratif des conventions de stage (en lien avec le service de la Scolarité de l'INSPE et l'académie) et des relations avec les établissements et organismes d'accueil. Il assure aussi la liaison avec le Rectorat (pour les stages en EPLE) et avec la direction-adjointe de l'INSPE (pour le suivi des fonctionnaires stagiaires de l'éducation nationale inscrits dans la mention MEEF EE)</p> <p>Des activités de formation accompagnent le suivi des stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les EC de validation du stage (131, 231, 331 et 431) pour un volume de 20 ECTS ; – Les EC d'analyse de la pratique professionnelle (123, 223 et 323). <p>Bien qu'en général les étudiants de la mention aient l'habitude de privilégier les stages au sein de l'éducation nationale, un nombre croissant d'étudiants choisissent d'autres lieux de stages (toujours en lien avec l'encadrement éducatif), souvent en lien avec des emplois qu'ils occupent.</p> <p><i>Voir le dossier général de demande d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe</i></p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'admission des étudiants en M1 se fait par voie informatique, via la plateforme <i>MonMaster</i>, et celle des M2 via la plateforme <i>e-candidat</i> de l'université.</p> <p>Pour la rentrée 2023, les capacités suivantes sont proposées en M1 et en M2 pour la mention MEEF EE, liées aux terrains de stages et aux capacités d'encadrement pour la mention :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Parcours CPE : 20 en M1 et 18 en M2. <p>Une commission composée du responsable de de mention et de membres de l'équipe pédagogique se charge d'examen des candidatures.</p> <p>Le « Forum des métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation » a pour but d'y accueillir des partenaires et acteurs du monde de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, afin de favoriser pour les étudiants et futurs étudiants de l'Institut une visibilité vers une palette large des débouchés et des carrières liés aux compétences développées au cours de la formation.</p> <p>Les concours de recrutement du premier degré et du second degré constituent également pour les inscrits de la mention MEEF EE des perspectives possibles vers d'autres métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ainsi, des passerelles entre les différentes mentions sont prévues et rendues possibles. La procédure de validation du parcours déjà réalisé est plutôt aisée et les responsables des mentions MEEF 1D, 2D et EE ont défini avec la scolarité une procédure simplifiée : il existe une liste d'EC qui se correspondent dans les différentes mentions et qu'on peut valider automatiquement, au moment de l'inscription. Le master MEEF mention Pratique et ingénierie de formation (PIF) constitue pour sa part aussi une possibilité de poursuite d'études qui peut intéresser les étudiants de la mention MEEF EE. Les passerelles et réorientations sont suivies par la scolarité et les responsables des mentions MEEF EE et PIF. Les abandons sont moins suivis, car les étudiants transmettent leur désir d'abandonner la formation au responsable du parcours, sans pour autant apporter des précisions sur la cause et leurs perspectives de poursuite d'études.</p> <p>Les étudiants qui s'inscrivent en Master MEEF mention EE vise principalement le concours externe. Néanmoins tous les étudiants du Master MEEF ne peuvent réussir au concours. C'est pour cela que nous avons mis en place avec la complicité du Bureau d'Aide à l'Insertion</p>

	<p>Professionnelle (BAIP) du pôle Guadeloupe de l'Université un dispositif d'orientation et d'insertion dont l'objectif est de travailler et développer leur projet professionnel. Dans cette optique, les étudiants sont guidés et accompagnés pour réfléchir à la carrière qu'ils entrevoient (bilan de compétences, rédaction de CV, prospection d'emploi...). De même, la présentation du dispositif PEPITE de l'Université est également mise en avant. Ce dispositif a pour but de développer l'esprit entrepreneurial et la création d'entreprises.</p> <p>Pour la réussite aux concours nous accompagnons les étudiants avec des dispositifs de colles (épreuves écrites et orales) leur permettant d'avoir des compléments de préparation aux concours.</p> <p>Le contexte économique local explique sans doute le caractère rare de la poursuite d'études immédiate en doctorat. Les diplômés MEEF non-lauréats des concours sont parfois déjà en activité professionnelle ou s'y insèrent en sortie d'études par nécessité (en tant qu'enseignants ou CPE contractuels dans ou hors de l'académie, dans le secteur public ou privé, mais également en dehors de la sphère des métiers de l'éducation et de la formation). Ils sont nombreux à tenter à nouveau de réussir à un ou plusieurs des concours préparés dans le cadre de nos formations. Nous ne disposons pas d'un suivi chiffré de ces itinéraires post-MEEF.</p> <p>En partenariat avec le bureau de la formation continue et de l'apprentissage du pôle Guadeloupe de l'Université, le dispositif de VAE permet la validation du diplôme par les enseignants qui auraient le profil d'abord sur la base d'un avis du responsable de la mention puis par le jury de validation de la VAE.</p> <p>Le public de la mention est composé d'étudiants qui n'ont pas de formation en sciences de l'éducation et de la formation. En revanche, la majorité a déjà eu une expérience professionnelle dans l'éducation nationale ou l'enseignement privé (en tant qu'AED ou dans des postes administratifs). On compte aussi plusieurs adultes en réorientation professionnelle (qui ont été orientés vers ce parcours professionnel par les conseillers du Pôle Emploi de la Guadeloupe ou qui disposent de conventions FONGECIF).</p> <p>La mention prend en compte les enjeux liés à la formation tout au long de la vie et les étudiants peuvent choisir entre deux modalités de suivi : RNE (régime normal, avec obligation d'assiduité) et RSE (régime spécial, sans obligation d'assiduité).</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>	<p>La mention MEEF EE s'appuie sur l'arrêté du 1-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et sur l'arrêté du 27-8-2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation ». Chaque unité d'enseignement traduit une ou plusieurs compétences des attendues de la formation.</p> <p>Actuellement, les évaluations des EC sont relativement classiques sous forme d'écrit, d'oral et de remise de dossier (compte-rendu d'activité, de projet). Seules les évaluations des EC relatif au stage, à la LVE et au numérique sont déjà basées sur une évaluation par compétence. Dès la rentrée prochaine, nous envisageons d'étendre le dispositif pour l'évaluation du Master par compétences à l'ensemble des EC. Il s'agira pour chaque évaluation prévue dans la maquette d'identifier les compétences visées en articulant un système de note pour l'évaluation du master et un système basé sur une portefeuille de compétence pour suivre l'acquisition des compétences. Dans la maquette, on retrouve clairement les blocs de compétences qui sont liés à chaque UE et EC, ce qui facilitera cette identification et ce suivi.</p> <p>Pour évaluer l'étudiants et valider l'acquisition des compétences, chaque EC prévoit des modalités explicites de contrôle des connaissances et des compétences, en accord avec les attendus de la formation. Elles sont clairement indiquées dans la maquette en précisant, pour chaque EC, la modalité générale (contrôle continu ou terminal) et la nature de l'épreuve (écrit, oral, remise de dossier en ligne, ou une combinaison de ces épreuves). Chacune de</p>

ces évaluations sera mise en regard d'une ou plusieurs compétences professionnelles et spécifiant un degré d'acquisition. Les règles d'attribution des crédits ECTS sont explicitées et respectent les réglementations ou directives nationales et européennes : chaque EC est associé à une valeur ECTS, déterminée à partir du nombre d'heures de travail nécessaire pour atteindre les compétences attendues. Chaque semestre permet d'obtenir 30 ECTS, chaque année validée correspond à 60 ECTS et la formation complète octroie 120 ECTS.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, que l'évaluation soit continue ou terminale, respectent le principe de seconde chance via une session de rattrapage en M1. Les modalités de cette seconde chance, définies par les modalités de l'Université et de l'Institut, sont clairement explicitées dans la maquette et portées à la connaissance des étudiants pendant la réunion de rentrée et sur l'espace *eCursus* de la mention.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les tableaux ci-dessous reprennent les effectifs et les taux d'insertion professionnelle des diplômés à 30 mois. Dans un contexte d'emploi le taux d'insertion est relativement satisfaisant.

Tableau 1 : évolution des effectifs et des résultats de 2017/2018 à 2022/2023 (Master EE)

	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023
Nombre d'inscrits en M1	16	12	14	24	11	10
Nombre d'inscrits en M2	19	13	11	12	15	16
Reçus à l'examen M1	13	8	9	18	9	/
Reçus à l'examen M2	12	9	8	11	12	/
% de réussite M1	80,00%	64,29%	64,29%	75,00%	81,82%	/
% de réussite M2	63,16%	66,67%	72,73%	90,91%	78,57%	/
Admis au concours	0	1	/	2	3	/

Tableau 2 : Taux d'insertion à 30 mois des lauréats des masters MEEF (Guadeloupe)

Filière du champ MEEF de l'INSPE	Nombre de Lauréats	Taux de réponse	Taux d'insertion à 30 mois
Master MEEF ENCADREMENT EDUCATIF	30	73%	86%
Taux moyens du champ MEEF de l'INSPE	310	67%	88%

Mode de calcul : le nombre de lauréats est la somme des résultats des années 2017, 2018 et 2019. Les taux de réponses et d'insertion sont calculés en cumulant les données des années 2017, 2018 et 2019 pour limiter les biais dus aux petits effectifs.

Source : DOSIP, Observatoire Interrégional de la Vie des Etudiants et de l'Insertion Professionnelle, déc. 2022.

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

<p>Composition de l'équipe pédagogique</p>	<p>Professeur des universités Maître de conférences Professeur second degré en poste à l'INSPE Professeur des écoles en poste à l'INSPE Formateurs tiers terrain second degré Autres formateurs vacataires.</p> <p>Les équipes pédagogiques de la mention MEEF EE sont formellement identifiées. Les équipes permanentes de l'INSPE sont des équipes pluricatégories stables (enseignants-chercheurs, enseignants du premier et second degrés affectés dans le supérieur) adaptées aux différents enjeux de la formation. Elles sont renforcées par les interventions ponctuelles ou régulières d'enseignants-chercheurs missionnaires, d'enseignants du second degré mis à disposition par l'Académie (Tiers Terrain), d'enseignants du second degré vacataires payés par l'Université, ainsi que d'intervenants extérieurs issus du monde socio-économique et culturel.</p>
<p>Fonctionnement</p>	<p>Responsable de mention Responsable des stages Responsable des mémoires Responsable des LVE Responsable du numérique</p> <p>L'équipe pédagogique se réunit généralement au moins 4 fois dans l'année.</p> <p>Le conseil de perfectionnement est un organe très important pour l'amélioration continue de l'offre de formation. En particulier, les étudiants membres de ces conseils font état des dysfonctionnements au sein de la mention ce qui permet de réajuster dès que cela est possible.</p>

Partenariats

<p>Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE</p>	<p>Des relations régulières existent entre les INSPE de l'académie de la Guadeloupe et de la Martinique. Le partenariat est informel et situé au niveau des directions et des responsables de diplômes. Il permet de faire circuler l'information et de partager les pratiques. Plusieurs rencontres des équipes ont eu lieu en présentiel entre 2017 et 2021, soit en Guadeloupe, soit en Martinique.</p>
<p>Internationalisation de la formation</p>	<p>L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe propose la formation à deux Langues Vivantes Etrangères (LVE), l'anglais et l'espagnol. Le plan de formation vise à garantir l'atteinte du niveau B2 par les diplômés de la mention MEEF 2D.</p> <p>Chaque année dans le cadre du programme ERASMUS & ERASMUS + nous accueillons en moyenne 4 étudiants par semestre malgré la crise sanitaire la demande d'étudiants en ERASMUS reste forte. Les étudiants sont essentiellement originaires de Belgique, avec quelques étudiants d'Allemagne et de Suisse.</p> <p>Au niveau des mobilités sortantes, le Bureau des Relations Internationales de l'Université des Antilles (BRI) encadre ces mobilités. Une très faible proportion d'étudiants y aspire. Les cas sont très rares, mais réguliers, et l'acquisition de crédits ECTS par ces étudiants dans le cadre du programme Erasmus est coordonnée par le BRI, la direction de l'Institut, le responsable des relations internationales et les responsables de mention et parcours avec les Universités partenaires.</p> <p><i>Voir en complément le dossier d'accréditation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe.</i></p>

Présentation de la formation	
Intitulés des parcours types de formation	<p>Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – M1 : Parcours Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) – M2 : Parcours Pratiques et Ingénieries des didactiques contextuelles (PIDC) – M2 : Parcours Formateur de formateurs et analyses de pratiques (FFAP)
Objectifs professionnels	<p>Les objectifs professionnels sont principalement :</p> <p><i>Pour le parcours PIDC :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – la recherche en sciences de l'éducation et de la formation ; – l'élaboration de ressources didactiques contextuelles ; – la conception d'environnements de formation dépendant du contexte. <p><i>Pour le parcours FFAP :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – l'accompagnement professionnel dans les domaines de l'éducation et de la formation ; – la conception d'environnements de formation dépendant du contexte ; – la conception, le pilotage et l'animation de dispositifs de formation. <p>L'enjeu de la mention MEEF PIF est de permettre le développement des compétences professionnelles dans le secteur de l'éducation, de la formation et de la médiation en Guadeloupe. A travers ses deux parcours, cette mention permet d'évoluer vers les métiers soit de la formation (FFAP), soit de la recherche en sciences de l'éducation et de la formation (PIDC). Ce master s'adresse aux étudiants intéressés par la compréhension des phénomènes d'apprentissage, aux enseignants et aux personnels d'éducation en poste souhaitant évoluer vers la formation de formateurs ou approfondir de manière théorique la compréhension de leurs pratiques professionnelles, et aussi aux professionnels souhaitant évoluer vers des carrières de formateur professionnel.</p> <p>Voir détail fiche RNCP 31854 : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/31854/</p>
Organisation de la formation	<p>La formation est conçue en 4 semestres pour un total de 638 HETU de formation pour chacun des parcours PIDC et FFAP.</p> <p>La formation est conçue suivant une architecture en Y : la mention MEEF PIF proposée est basée sur un tronc commun en M1 (PIF) se poursuivant par des parcours différenciés en M2 (FFAP et PIDC) permettant d'engager les étudiants dans la démarche de professionnalisation et de spécialisation vers les débouchés cités ci-dessus. L'architecture de ces deux parcours en M2 est commune et basée sur des UE identiques mais les intitulés des EC sont différents et les contenus sont déclinés de manière spécifique en fonction des objectifs des deux parcours de M2.</p> <p>Comme pour les autres masters MEEF mentions 1D, 2D et EE, la mention MEEF PIF adopte une entrée par bloc de compétences. Chaque UE correspond à une ou plusieurs compétences et est adaptés aux objectifs de formation chaque parcours</p> <p><i>1^{ère} UE : Acquérir, s'approprier et mettre en œuvre des connaissances nécessaires en formation et en recherche</i></p> <p>Le cadre référence de la mention MEEF PIF est celui d'un master en ingénierie de la formation, ancré dans un champ de référence, celui des sciences de l'éducation et de la</p>

	<p>formation. Ce bloc est présent dès le semestre 1 et s'étend sur les quatre semestres. Le M1 comporte une introduction à plusieurs grandes questions scientifiques des sciences de l'éducation (processus d'apprentissage, d'enseignement, de formation, didactiques, sociologie et psychologie de l'éducation...). L'accent est également mis sur les enjeux du numérique pour l'éducation et sur la communication scientifique en langue française et dans une langue vivante étrangère. En M2, se construit le cadre de référence propre à chaque orientation du master.</p> <p><i>2^{ème} UE : Construire son projet et son développement professionnels</i> Ce bloc débute au semestre 1 du M1 et s'étend sur les quatre semestres. Il commence par une présentation de l'ingénierie de la formation et des champs scientifiques qui seront convoqués par chacun des parcours de M2. Une familiarisation à l'ingénierie de la formation et à la contextualisation didactique permet aux étudiants de travailler les concepts propres à chaque champ au travers des apports de spécialistes de chacun des champs scientifiques de professionnalisation / spécialisation. Un séminaire d'échanges et d'orientation les aide à choisir le parcours adapté à leur projet. En M2, ce bloc est consacré à la construction des compétences propres à chacune des orientations des parcours avec une large place offerte à des séminaires d'échanges avec des praticiens et des chercheurs axés en particulier sur l'ingénierie de formation (FFAP) et sur les démarches de contextualisation (PIDC).</p> <p><i>3^{ème} UE : S'approprier les problématiques et méthodes de recherche en éducation et formation</i> Ce bloc commence dès le premier semestre du M1 et s'étend sur les quatre semestres. Il vise une orientation double : 1) préparer les étudiants très en amont aux exigences du travail de recherche individuel que constitue le mémoire ; 2) former les étudiants aux différentes démarches de recherche y compris les approches collaboratives.</p> <p>Cette initiation se ponctue en M1 par un TER (travail d'étude et de recherche) et en M2 par un mémoire. Une continuité sera assurée dans les apports du semestre 1 du M1 au semestre 4 du M2, les formes du travail encadré évoluant au fil des semestres pour favoriser l'acquisition de l'autonomie scientifique des étudiants. Ces enseignements d'initiation à la recherche seront accompagnés de séminaires, marquant un lien fort entre la mention MEEF PIF et le laboratoire Contextes, recherches et ressources en éducation et formation (CRREF), unité de recherche d'adossement de la formation.</p> <p><i>4^{ème} UE : Développer des dispositifs de formation contextualisés et des recherches portant sur la contextualisation</i> Comme il s'agit d'une formation dans laquelle la sensibilité aux contextes dans les pratiques professionnelles est un fil conducteur, cette UE permettra de développer une connaissance des contextes caribéens et des Outre-mer français (anthropologie, histoire, sociologie culturelle, environnement naturel, politique et socioéconomique). L'objectif est de développer cette sensibilité aux contextes et de permettre aux étudiants de réinvestir ces acquis dans leur activité professionnelle ou de recherche, que celle-ci se déroule dans le contexte régional ou dans d'autres contextes.</p> <p>Un travail de mutualisation des maquettes entre les INSPE des académies de la Martinique et de la Guadeloupe est amorcé avec l'ambition de proposer aux étudiants des deux pôles une mention commune et plusieurs parcours.</p>
<p>Modalités d'enseignement</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> enseignement en présentiel <input type="checkbox"/> enseignement à distance <input checked="" type="checkbox"/> enseignement hybride <input type="checkbox"/> apprentissage <input checked="" type="checkbox"/> formation continue</p>

	<p>Les calendriers de formation de cette mention sont organisés pour permettre aux professionnels en poste de suivre cette formation. En effet, une partie est réalisée en distanciel et les activités d'enseignement sont planifiées en fin de journée et en comodalité (présentiel et distanciel en synchrone). L'acquisition d'équipements permettant des visioconférences de très bonne qualité est prévue.</p> <p>À l'heure actuelle, le master MEEF PIF est ouvert en formation initiale, ce qui n'est pas en adéquation parfaite avec le public qu'il accueille, composé d'une majorité de personnes entrées dans la vie active. Aussi, l'ajustement des régimes d'inscription des étudiants en fonction de leurs profils (âge, période d'interruption par rapport aux études en formation initiale) doit être mis à l'étude et est à réaliser en coopération avec les services en charge de la formation continue de l'université. Compte tenu des moyens humains limités de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe, cette ouverture sous les deux régimes (formation initiale et continue) se fera sans dédoublement des groupes en formation.</p> <p>La fragilité socioéconomique d'une partie du public accueilli conduira à proposer des tarifs modérés pour le public accueilli en formation continue. Par ailleurs, des exonérations de frais pédagogiques pourront être consenties, notamment pour les personnels relevant d'institutions possédant un dispositif de convention avec l'INSPE (par exemple, la Région académique).</p> <p>Enfin, des partenariats sont envisagés avec l'E AFC (École académique de la formation continue) ainsi qu'avec le Centre de Formation Universitaire en Orthophonie dans le cadre de la formation de formateurs d'orthophonistes (en lien avec la création d'un certificat de grade master en orthophonie porté par la faculté de médecine).</p>
Formation en langue(s)	LVE (anglais, espagnol) : 40 HETU Un module LVE apporte des contenus en langue en relation avec les thématiques traitées dans le parcours.
Place du numérique	Compte-tenu de l'importance croissante du numérique en éducation et en formation, une place centrale au sein de la mention est conférée à ce domaine par le biais de divers EC visant aussi bien le développement de compétences liées aux modalités d'enseignement et de formation à distance et/ou hybrides, la maîtrise d'outils pédagogiques innovants que des apports théoriques permettant la compréhension des problématiques de ce champs de recherche. Ainsi, dès le M1, un EC de 28 HETU (EC 213) est consacré à l'ingénierie et aux outils numériques dédiés à l'apprentissage et à l'enseignement. En M2, l'accent est porté sur la formation aux technologies éducatives, et en particulier à la conception de projets et de dispositifs de formation pour le parcours FFAP (EC 313 de 28 HETU). Dans le parcours PIDC, une attention particulière est consacrée à la fois à la didactique du numérique et à l'étude de l'utilisation des outils numériques dans le cadre de l'exploration du contexte et de l'exploitation pédagogique et didactique des effets de contexte (EC 313 de 30 HETU et EC 411 de 30 HETU). Par ailleurs, les étudiants recevront les éléments de formation leur permettant de préparer la certification PIX-EDU.
Volume horaire de la formation	M1 S1 = 172 HETU M1S2 = 184 HETU Total M1 = 356 HETU M2 S3 = 170 HETU M2 S4 = 112 HETU Total M2 = 282 HETU Total pour la mention MEEF PIF = 638 HETU

Lieu de la formation	INSPE de l'académie de la Guadeloupe Morne Ferret, BP 517 97178 Abymes cedex, Guadeloupe
Place de la recherche	<p>La formation à la recherche est centrale au sein de la mention. L'articulation formation/recherche est facilitée par l'adossement de la formation au laboratoire Contextes, Recherches et Ressources en Éducation et Formation (CRREF), dont la localisation sur le même site constitue également un élément facilitateur. Les étudiants ont en particulier la possibilité de suivre les séminaires organisés mensuellement par le CRREF mais également de rencontrer lorsqu'ils le souhaitent les différents chercheurs titulaires ou associés. Des rencontres avec les doctorants du séminaire sont également organisées.</p> <p>En M1, quatre EC sont consacrés à la recherche : les EC 131 et 231 pour des volumes respectifs de 30 et 20 HETU fournissent l'accompagnement et le guidage nécessaires à la mise en route et à la réalisation des travaux de recherches personnels des étudiants ; les EC 132 et 232 visent à former les étudiants à la démarche de la recherche collaborative, par la réalisation et la mise en œuvre d'un projet collaboratif.</p>
Place des stages et organisation de l'alternance	<p>L'objectif du stage est de participer au développement des compétences en cours de construction dans des situations liées aux nouvelles fonctions envisagées, afin de les mettre à l'épreuve des contextes d'exercice.</p> <p>Le stage d'une durée de 70 heures est à réaliser au semestre 4 dans le cadre d'une activité de formation de formateurs d'adultes ou de recherche. Un EC dédié à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi de stage est prévu dans la maquette (EC 422 de 12 HETU). Les stages sont effectués pour FFAP dans des entreprises et services de formation, pour PIDC dans des laboratoires de recherches régionaux nationaux ou internationaux. Les étudiants sont suivis conjointement par un maître de stage (professionnel) et un responsable de stage membre de l'équipe pédagogique. Les modalités sont adaptées selon la situation de l'étudiant.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>L'admission des étudiants en M1 se fait par voie informatique, via la plateforme <i>MonMaster</i>, et celle des M2 via la plateforme <i>e-candidat</i> de l'université.</p> <p>Les dossiers de candidatures sont examinés par une commission pédagogique composée des responsables de mentions et de parcours et de membres de l'équipe pédagogique. Dans la prise de décision, une attention est accordée aux lettres de motivations, projets professionnels et objectifs de formation. Pour les admissions en M2 de candidats issus d'autres formations, un projet rédigé de recherche ou professionnel est attendu. Il sera éventuellement discuté lors d'un entretien individuel. Des passerelles sont possibles notamment pour les candidats issus des autres mentions du master MEEF par le biais d'équivalences d'EC accordées après examen des dossiers par la commission pédagogique.</p> <p><i>Dispositif d'aide à la réussite</i> : la possibilité de suivre les parcours FFAP et PIDC sur deux années est accordée de façon systématique à tous les étudiants.</p> <p>La possibilité de suivre la formation à distance en mode synchrone est également offerte aux étudiants depuis 2020. Initialement mise en place pour des raisons sanitaires en lien avec le COVID, cette organisation se poursuit aujourd'hui car elle répond aux attentes des étudiants des diverses îles de l'archipel de Guadeloupe et d'autres territoires (cette formation accueille en particulier des étudiants de Saint-Martin, Marie-Galante, La Martinique).</p> <p>Le dossier d'accréditation de l'INSPE mentionne quelques points d'attention concernant ce dispositif comodal</p> <p><i>Voir également le dossier d'accréditation de l'INSPE (partie 3.2.6. consacrée au numérique et 3.4. présentant des éléments caractéristiques de la mention MEEF PIF).</i></p>

Suivi de l'acquisition de compétences	Pour un meilleur suivi de la progression dans l'acquisition des compétences, l'évaluation comprend des contrôles continus (sous forme de portfolios, d'écrits réflexifs et/ou des présentations orales) et/ou des évaluations terminales.																																															
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études	<p>Depuis quelques années, la formation accueille environ 25 étudiants en M2 et une dizaine d'étudiants en M1. Les effectifs se sont stabilisés ces dernières années (cf. Tableau 1 ci-dessous), malgré le contexte de crise sanitaire. Les effectifs comprennent des profils variés (enseignants, autres professionnels issus du champ de l'éducation et de la formation, de la santé, étudiants en formation initiale).</p> <p>Les étudiants qui s'inscrivent dans la mention MEEF PIF ont souvent des projets précis et une perspective d'insertion professionnelle affirmée, qui est, par ailleurs, à l'origine même de leur inscription dans le parcours. On peut citer les métiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – formateur en formation initiale ; – formateur de la formation continue ; – responsable de service de formation dans des entreprises, des organisations ou des associations ; – expert dans la conception d'enseignements contextualisés ; – spécialiste de l'ingénierie de la formation et, plus précisément, des spécialistes des ingénieries « sensibles aux contextes ; – chercheur ou enseignant-chercheur : les débouchés du master PIF comportent, après une poursuite d'études doctorales, les métiers de l'enseignement et de la recherche dans les domaines de l'apprentissage, de l'enseignement et de la formation. <p>Le taux d'insertion professionnelle à 30 mois est de 90% (cf. Tableau 2 ci-dessous), ce qui peut être considéré comme satisfaisant dans une région où les emplois de cadre dans le monde de la formation sont rares.</p> <p>Par ailleurs, un lien fort existe entre la mention MEEF PIF et les études doctorales, puisqu'une moitié des doctorats du CRREF, soutenus (15) et en cours (19), sont réalisés par des étudiants issus des parcours PIDC et FFAP.</p> <p>Tableau 1 : évolution des effectifs et des résultats de 2017/2018 à 2022/2023 (Master PIF)</p> <table border="1" data-bbox="432 1256 1350 1464"> <thead> <tr> <th></th> <th>2017/ 2018</th> <th>2018/ 2019</th> <th>2019/20 20</th> <th>2020/ 2021</th> <th>2021/20 22</th> <th>2022/ 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inscrits en M1</td> <td>28</td> <td>22</td> <td>10</td> <td>12</td> <td>9</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Inscrits en M2</td> <td>24</td> <td>34</td> <td>49</td> <td>30</td> <td>35</td> <td>34</td> </tr> <tr> <td>% de réussite M1</td> <td>89,29%</td> <td>90,91%</td> <td>60,00%</td> <td>83,33%</td> <td>100%</td> <td>/</td> </tr> <tr> <td>% de réussite M2</td> <td>56,52%</td> <td>47,06%</td> <td>42,55%</td> <td>55,56%</td> <td>52,94%</td> <td>/</td> </tr> </tbody> </table> <p>Tableau 2 : Taux d'insertion à 30 mois des lauréats des masters MEEF (Guadeloupe)</p> <table border="1" data-bbox="432 1541 1342 1693"> <thead> <tr> <th>Filière du champ MEEF de l'INSPE</th> <th>Nombre de Lauréats</th> <th>Taux de réponse</th> <th>Taux d'insertion à 30 mois</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Master MEEF PIF</td> <td>43</td> <td>72%</td> <td>90%</td> </tr> <tr> <td>Taux moyens du champ MEEF de l'INSPE</td> <td>310</td> <td>67%</td> <td>88%</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Mode de calcul : le nombre de lauréats est la somme des résultats des années 2017, 2018 et 2019. Les taux de réponses et d'insertion sont calculés en cumulant les données des années 2017, 2018 et 2019 pour limiter les biais dus aux petits effectifs.</i></p> <p><i>Source : DOSIP, Observatoire Interrégional de la Vie des Etudiants et de l'Insertion Professionnelle, déc. 2022.</i></p>		2017/ 2018	2018/ 2019	2019/20 20	2020/ 2021	2021/20 22	2022/ 2023	Inscrits en M1	28	22	10	12	9	10	Inscrits en M2	24	34	49	30	35	34	% de réussite M1	89,29%	90,91%	60,00%	83,33%	100%	/	% de réussite M2	56,52%	47,06%	42,55%	55,56%	52,94%	/	Filière du champ MEEF de l'INSPE	Nombre de Lauréats	Taux de réponse	Taux d'insertion à 30 mois	Master MEEF PIF	43	72%	90%	Taux moyens du champ MEEF de l'INSPE	310	67%	88%
	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/20 20	2020/ 2021	2021/20 22	2022/ 2023																																										
Inscrits en M1	28	22	10	12	9	10																																										
Inscrits en M2	24	34	49	30	35	34																																										
% de réussite M1	89,29%	90,91%	60,00%	83,33%	100%	/																																										
% de réussite M2	56,52%	47,06%	42,55%	55,56%	52,94%	/																																										
Filière du champ MEEF de l'INSPE	Nombre de Lauréats	Taux de réponse	Taux d'insertion à 30 mois																																													
Master MEEF PIF	43	72%	90%																																													
Taux moyens du champ MEEF de l'INSPE	310	67%	88%																																													

Présentation de l'équipe pédagogique pluri catégorielle

Composition de l'équipe pédagogique	L'équipe pédagogique pluridisciplinaire et pluri-catégorielle est composée de neuf enseignants-chercheurs, dont un chercheur invité de l'UQAM, et cinq enseignants. En outre, les séminaires sont animés par des professionnels issus de champs variés. Les enseignants chercheurs du CRREF sont particulièrement investis dans cette formation.
Fonctionnement	<p>Responsable de mention Responsables du M1 Responsable du parcours FFAP Responsable du parcours PIDC</p> <p>L'équipe pédagogique se réunit généralement au moins 4 fois dans l'année.</p> <p>Le conseil de perfectionnement est un organe très important pour l'amélioration continue de l'offre de formation. Les étudiants font état des dysfonctionnements au sein de la mention, ce qui permet à l'équipe pédagogique de réajuster dès que cela est possible.</p>

Partenariats

Partenariat avec un autre (ou d'autres) INSPE	Au-delà de la collaboration avec l'INSPE de l'académie de la Martinique, plusieurs instituts de formation (FFAP) et de recherche (PIDC) sont impliqués dans la formation tant pour l'accueil des stagiaires que pour l'implication dans les séminaires et les enseignements. On peut par exemple citer l'INRAE Antilles-Guyane.
Internationalisation de la formation	Le volet international de la formation tend à se développer par le biais de projets multilatéraux non seulement avec la Caraïbe, le Canada et les États-Unis (Universités de Molloy et Buffalo SUNY) mais également avec l'Europe (programme IRES). Par ailleurs, des périodes de stage ont été réalisées en contexte international (par exemple en Espagne). Ces ouvertures ont été rendues difficiles lors des phases de confinement COVID.
Partenariat avec L'EAFC	<p>Dans le cadre du projet de l'INSPE, une meilleure liaison entre le master PIF et les différentes certifications (CAFFA, CAFIPEMF, CAPPEI) sera un des sujets de travail de la collaboration avec l'EAFC. Une reconnaissance de ces certifications sera formalisée pour permettre à leurs titulaires de disposer d'une validation partielle ou totale du M1 de la mention MEEF PIF, un accès direct en M2 (avec ou sans validation partielle d'UE).</p> <p><i>Voir également le dossier d'accréditation de l'INSPE (partie 3.5.3.).</i></p>

Annexe 7 : Plan de situation de l'INSPE, surfaces de plancher et accessibilité

Annexe 7.1. : Situation globale du Campus du Morne Ferret

L'INSPE est situé sur le campus du Morne Ferret, implanté sur le territoire de la commune des Abymes, l'entrée du site débouchant sur la ville de Pointe-à-Pitre (Figure A7.1).



Figure A7.1. : situation de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe

Source : <https://earth.google.com/web/@16.24692023,-61.5323379,21.99271338a,2721.14825244d,35y,0h,0t,0r>

Le site comporte plusieurs bâtiments, représentant une surface de plancher de 7549 m². Le bâtiment principal (voir figure A7.2), avec 4660 m², représente plus de 60% des surfaces bâties. Ce bâtiment est emblématique par sa situation au sommet du Morne Ferret. A l'exception du bâtiment E, ces constructions ont une soixantaine d'années et ne sont pas conformes aux normes sismiques actuelles. (Il n'existait pas de normes au moment de leur construction.)

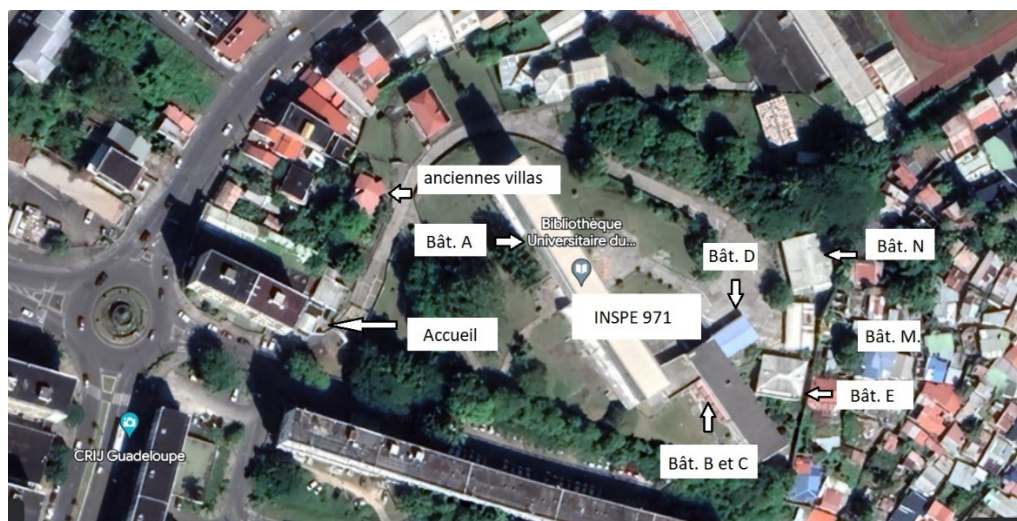


Figure A7.2. : le campus du Morne Ferret (vue satellite)

Source : <https://earth.google.com/web/@16.24692023,-61.5323379,20.8463082a,464.90500274d,35y,0h,0t,0r>

Annexe 7.2. : Répartition des surfaces par fonction – accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap

Les surfaces de plancher du campus du Morne Ferret sont réparties par fonction selon le tableau A7.3. ci-dessous.

Tableau A7.3. Répartition des surfaces de plancher par fonction

Fonctions	Surfaces (en m ²)	Pourcentage
Administration (INSPE)	577,13	7,65%
Enseignement (INSPE)	1902,22	25,20%
Recherche (CRREF)	148,24	1,96%
Logistique et locaux techniques (INSPE)	656,93	8,70%
Vie étudiante (INSPE)	83,57	1,10%
Circulations et dégagements (INSPE)	1865,4	24,71%
Documentation (SCD)	280,28	3,71%
Service Informatique (DSIN)	62,96	0,83%
Restauration	99,04	1,31%
Hébergement (non exploités)	976,27	12,94%
Autres locaux non exploités	896,96	11,88%
Total	7549	

Cette répartition montre la faiblesse des surfaces dévolues à certaines fonctions (par exemple : vie étudiante, recherche : il s'agit des bureaux des enseignants-chercheurs du CRREF). Elle montre également la faible surface, en proportion du total, consacrée aux activités d'enseignement (25,20%). A contrario, les circulations et dégagements sont importants (près de 25% du total) ainsi que les surfaces non exploitées (hébergement et autres locaux : 24,82%). En raison de l'âge des bâtiments, des risques d'atteindre les murs porteurs, la reconfiguration de ces locaux est relativement complexe.

Par ailleurs, environ 1000 m² des locaux seulement (soit 13%) sont accessibles aux personnes en situation de handicap (rez-de-chaussée du bâtiment A ; bâtiment D « mini amphi » ; deux salles du bâtiment A) ce qui représente trois salles d'enseignement et des locaux administratifs.

Annexe 8 : Bilan du CPO 2015-2018



BILAN CPO 2015-2018



COMPOSANTE	PROJET	EJ	FOURNISSEUR	LIBELLE	N° FACTURE	DATE FACTURE	MONTANT	JUSTIFICATIFS DE PAIEMENT	IMPUTATION
								DP	
ESPE GUADELOUPE									
E S P E G U A D E L O U P E	LABORATOIRES D'ENSEIGNEMENTS <i>Dotation : 160 669,03€</i>	3684	DATA GPE	Système de vidéo projection	21601383	14-juin-16	6 868,99 €	172/747	21871
		3688	PAUTOUR & CIE	Matériels de laboratoire Chimie / Exao	2081607	26-août-16	2 160,70 €	173/755	21541
		3695		Matériels de laboratoire / Etuve à dessiccation	2081606	26-août-16	1 322,71 €	173/754	21541
		3694		Matériels de laboratoire Chimie / Hotte captair avec filtre	2082849	14-oct-16	4 836,93 €	173/756	21541
		3687		Matériels de laboratoire servant 3 plateaux chariot	2082030	12-sept-16	1 809,27 €	173/752	21351
		3689		Matériels de laboratoire pack complet	2081608	26-août-16	3 706,62 €	173/757	21541
		3686		Matériels de laboratoire hotte	2082850	14-oct-16	4 836,93 €	173/753	21351
		4398	DJED AGENCEMENT	Aménagement et équipement salle Visio conférence	2016084	27-sept-16	3 788,82 €	174758	6068
		CDE-2018-002549	EUROSMART	Centrale rapide pour USB (Physique)	FA018321	27-avr-18	1 020,00 €	10394	21351
		CDE-2018-002830		Centrale Sysam campus SPC	FA018322	27-avr-18	840,00 €	10393	21561
		CDE-2018-003023		Console EXAO campus pour la chimie	FA018354	18-mai-18	1 549,00 €	10391	21561
		CDE-2018-002358	JEULIN	Matériels enseignements physique	2560150	28-juin-18	2 430,40 €	10752	21561
		CDE-2018-002357		Matériels enseignements physique	2560147		21 413,84 €	10753	21561
		CDE-2018-002366		Matériels enseignements SVT	2560148		17 345,95 €	10750	21561
		CDE-2018-002362		Matériels enseignements SVT	2560146		21 387,14 €	10751	21561
		CDE-2018-002364		Caisson mobile à tiroirs	2560149		4 106,37 €	10749	21561
		CDE-2018-002360	DATA GPE	Matériels enseignements physique	21800903	29-mai-18	2 559,00 €	10754	218321
		CDE-2018-002361		Informatiques	21800843	23-mai-18	4 800,00 €	10388	218321
		CDE-2018-002370	GPE ELECTRO CLIM	Installation climatiseur physique	1496	2-mai-18	869,30 €	4670	21351
		SOUS-TOTAL "Laboratoires d'enseignements"							107 621,97 €
	CELLULES TERRITOIRES ENSEIGNEMENTS <i>Dotation : 120 435,04€</i> <i>Solde de - 2.378,03€ du projet "Laboratoires d'enseignements"</i>	3700	DJED AGENCEMENT	ENSEMBLE DE TABLEAUX	2016054	21-juil-16	6 276,55 €	195/839	6068
		3696		MATERIELS VIDEO PROJECTION	21601568	30-juin-16	13 788,00 €	172/744	21871
		3679		INSTALLATION WIFI	21601569		13 210,97 €	172/743	21871
		3701		SERVEURS ET SAUVEGARDES / CRI	21601539		5 505,00 €	194/838	21871
				SERVEURS ET SAUVEGARDES / CRI	21602506		1 505,98 €	248/1028	
		3702	DATA GPE	SERVEURS ET SAUVEGARDES / CRI	21602506	28-oct-16	2 876,00 €	199/856	21871
				SERVEURS ET SAUVEGARDES / CRI	21602506		4 796,00 €	248/1027	
		3698		EQUIPEMENTS SALLES DE COURS TNI	21604531		4 396,00 €	172/748	21871
		8581		MATERIEL VISIO CONFERENCE	21601567	30-juin-16	7 055,55 €	172/745	21871
		8581		MATERIEL VISIO CONFERENCE	21601567		682,47 €	171/740	21871
		4397	DJED AGENCEMENT	AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT SALLE VISIO CONFERENCE	201653	27-sept-16	1 650,58 €	174/759	6068
		3678		AMENAGEMENT SALLES DE COURS	2016055	21-juil-16	4 313,52 €	174/760	6068
		3683	GPE ELECTRO CLIM SERVICES	INSTALLATION CLIMATISEURS	1287	31-août-16	1 287,72 €	176/764	21351
		4401	DATA GPE	EQUIPEMENTS SALLES INFORMATIQUES	21601557	30-juin-16	15 620,00 €	172/741	21871
		3682		EQUIPEMENTS INFORMATIQUES / CLASSE MOBILE	21601541		4 889,00 €	172/751	21351
		CDE-2017-004850	UGAP	Matériels informatiques	5279698	5-sept-17	10 621,62 €	3297	21871
CDE-2018-002367		Informatiques	21802054	29-oct-18	3 559,00 €	10384	218321		
CDE-2018-005531	DATA GPE	Lot écrans	21801563	28-août-18	5 103,00 €	10387	218321		
CDE-2018-002369		Informatiques	21801107	26-juin-18	5 782,08 €	10378	218321		
CDE-2018-002368	OSAPRO	Logiciel INTRALAB	LAN181112ESPE	11-nov-18	5 532,00 €	12870-12871	6287		
SOUS-TOTAL "Cellules Territoires Enseignements"							118 451,04 €		
	EQUIPEMENTS DOCUMENTAIRES <i>Dotation : 17 064,04€</i>	3681	DATA GPE	EQUIPEMENT INFORMATIQUE / DOCUMENTATION	21601386	14-juin-16	1 535,99 €	172/742	21871
		CDE-2018-005532	DATA GPE	Classe mobile	21801717	19-sept-18	11 062,80 €	10382	218321
SOUS-TOTAL "Équipements documentaires"							12 598,79 €		
TOTAL ESPE							238 671,80 €		

Annexe 9 : Estimation des charges financières de l'INSPE

Nature de l'Engagement Juridique	Montant	Observations
Partie I : Estimation Charges Fixes Annuelles		
Frais postaux et télécommunication		
Abonnement et consommations téléphonie fixe (marché) et téléphone Satellite	3 200,00 €	
Contrat boite postale (LA POSTE)	107,42 €	
Contrat d'affranchissement Affranchigo (LA POSTE)	1 000,00 €	
Approvisionnements généraux		
Carburant Véhicules (abonnement et consommations)	1 980,00 €	
Entretien et maintenance véhicules	2 664,32 €	Moyenne des 3 dernières années
Contrat de location matériels impression et reprographie	11 431,56 €	
Contrat entretien matériels impression et reprographie	26 748,28 €	
Consommables pour matériels impression et reprographie	1 027,30 €	
Equipement de Protection Individuelle (logistique)	2 800,00 €	Estimation (Derniers achats effectués en 2019 et 2020)
Location installation sportives (parcours EPS)	900,00 €	
Service de traitement d'autres déchets (Poubelles sanitaires)	1 142,93 €	
Service de traitement de déchets spécifiques (laboratoire Chimie et SVT)	600,00 €	
Fourniture administratives	5 018,41 €	Moyenne des 3 dernières années
Licences logiciels standards et spécifiques		
Adobe	293,18 €	
Sous-Total partie I - Charges Fixes Annuelles	58 913,40	
Partie II : Vie pédagogique et administrative de l'INSPE - hors projets		
Participation aux activités du réseau des INSPE		

Nature de l'Engagement Juridique	Montant	Observations
Déplacements et hébergements: participation aux groupes de travail, aux réunions de directeurs d'INSPE, aux réunions ministérielles	25 000,00 €	Estimation
Contribution au réseau des R-INSPE	1 500,00 €	
Abonnement AEF Info (tarif négocié par le réseau des INSPE)	1 651,26 €	
Sous-Total	28 151,26 €	
Dépenses pédagogiques		
Plateforme Projet VOLTAIRE (amélioration expression écrite et orale des futurs professeurs des écoles)	1 677,55 €	
Autres dépenses pédagogiques (petits matériels de laboratoires pédagogiques, petits équipements, matériel numérique et audiovisuel...)	21 459,15 €	Moyenne des 3 dernières années
Sous-Total	23 136,70 €	
Autres charges d'entretien exceptionnelles et de renouvellement d'équipement		
Petites réparations et petit entretien (plomberie, électricité, menuiserie, peinture, réseau...) (estimation annuelle)	29 032,59 €	Moyenne des 3 dernières années / Dépense 2023 = 2391,76€
Renouvellement de matériel (bureautique, autres) de l'inspé et d'autres équipements (climatisations, mobilier...) (estimation annuelle)	14 341,70 €	Moyenne des 3 dernières années / devis 2023 = 4987€
Sous-Total	43 374,29 €	
Sous-Total partie II - Vie pédagogique et administrative de l'institution	94 662,25 €	
Sous Total Parties I et II (vie de l'INSPE hors projets)	153 575,65 €	(Hors prise en compte de l'inflation)
Partie III : Projets 2023 - 2024		
Projet de rénovation de l'espace de vie étudiante	38 750,11 €	Demande de crédits CVEC (devis matériel informatique à venir)
Projet d'équipement d'une salle informatique aux normes pix+edu	45 000,00 €	Estimation en cours
Projet de rééquipement des laboratoires pédagogiques (SVT - CHIMIE - Physique)	31 102,46 €	Devis 2023
Projet de rééquipement Parcours Pédagogiques (PIF)	5 783,76 €	Devis 2023
Sous total Partie III (projets 2023)	120 636,33 €	
TOTAL GOBAL	274 211,98 €	

Annexe 10 : Projet de statuts modifiés pour l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe – composition du conseil d'institut

Les modifications apportées visent à rendre conforme les statuts de l'INSPE au code de l'éducation, dont la parité de femmes et d'hommes au sein du conseil d'institut (article L721-3), ce qui demande un nombre total de membres pair, les conditions de remplacement du président du conseil d'institut qui relèvent du règlement intérieur (article D721-8) et non du statut, la composition du COSP. Ce projet est soumis aux affaires juridiques de l'université et suivra ensuite la chaîne de validation prévue par l'université.

10.1. Projets de statuts modifiés

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 625-1, L. 713-1, L. 721-1 à L. 721-3 et D. 721-1 à D. 721-8 ;

Vu l'Arrêté du 30 août 2013 portant création et accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Guadeloupe au sein de l'université des Antilles et de la Guyane ;

Vu la Loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, ratifiant diverses ordonnances relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et portant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur ;

Vu la Loi pour une école de la confiance en date du 28 juillet 2019, transformant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation en instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE) ;

Vu la délibération du Conseil de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de la Guadeloupe en date du ...

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles en date du ... portant approbation des modifications des statuts de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de la Guadeloupe au sein de l'université des Antilles,

TITRE I – Statut et Missions

Article 1 - Statut au sein de l'université

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de la Guadeloupe est une composante de l'université des Antilles, incluse dans le périmètre du pôle Guadeloupe de l'université.

L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe dispose, pour tenir compte des exigences de son développement, d'un budget propre intégré au budget de l'université des Antilles. Les ministres compétents peuvent lui affecter directement des crédits et des emplois attribués à l'université des Antilles. Le directeur de l'INSPE est ordonnateur des recettes et des dépenses. Le budget de l'institut est approuvé par le conseil d'administration de l'établissement public, qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le conseil de l'institut ou n'est pas voté en équilibre réel.

Article 2 – Missions

L'INSPE de l'académie de la Guadeloupe exerce les missions suivantes :

1° Il organise et, avec les composantes, établissements et autres partenaires mentionnés à la première phrase du dernier alinéa du présent article, assure les actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, dans le cadre des orientations définies par l'Etat. Ces actions comportent des enseignements communs permettant l'acquisition d'une culture professionnelle partagée et des enseignements spécifiques en fonction des métiers, des disciplines et des niveaux d'enseignement. Il fournit des enseignements disciplinaires et didactiques, ainsi qu'en pédagogie et en sciences de l'éducation. Il organise des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation. Il assure également, en partenariat avec la Région académique de la Guadeloupe, la mise en stage des étudiants selon les recommandations du ministère de l'éducation nationale ;

2° Il organise des actions de formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation ;

3° Il participe à la formation initiale et continue des personnels enseignants-chercheurs et enseignants de l'enseignement supérieur ;

4° Il conduit des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation ;

5° Il participe à la recherche disciplinaire et pédagogique ;

6° Il participe à des actions de coopération internationale.

Dans le cadre de ses missions, il assure le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes. Il forme les étudiants et les enseignants à la maîtrise des outils et ressources numériques, à leur usage pédagogique ainsi qu'à la connaissance et à la compréhension des enjeux liés à l'écosystème numérique et à la sobriété numérique.

Il prépare les futurs enseignants et personnels d'éducation aux enjeux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, à ceux de l'éducation aux médias et à l'information et à ceux de la formation tout au long de la vie. Il organise des formations de sensibilisation à l'enseignement pluridisciplinaire des faits religieux, à la prévention de la radicalisation, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations, à la manipulation de l'information, à la lutte contre la diffusion de contenus haineux, au respect et à la protection de l'environnement et à la transition écologique, à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap ou atteints de pathologies chroniques et les élèves à haut potentiel, ainsi que des formations à la prévention et à la résolution non violente des conflits. Il prépare les enseignants aux enjeux de l'entrée dans les apprentissages et à la prise en compte de la difficulté scolaire dans le contenu des enseignements et la démarche d'apprentissage. Il forme les futurs enseignants du premier degré à la promotion des activités physiques et sportives comme facteurs de santé publique. Il prépare les enseignants aux enjeux du plurilinguisme et à la scolarisation des enfants allophones. Il prépare aux enjeux d'évaluation des connaissances et des compétences des élèves. Il forme les futurs enseignants et personnels de l'éducation au principe de laïcité, aux valeurs de la République et aux modalités de son application dans les écoles, collèges et lycées publics, ainsi que pendant toute activité liée à l'enseignement.

Dans le cadre de la formation continue, il organise des formations sur le principe de laïcité et ses modalités d'application dans les écoles, collèges et lycées publics, ainsi que pendant toute activité liée à l'enseignement. Il organise également des formations de sensibilisation à l'enseignement pluridisciplinaire des faits religieux et à la prévention de la radicalisation et sur le dialogue avec les parents.

Il assure ses missions avec les autres composantes de l'université des Antilles et d'autres organismes, avec l'École académique de la formation continue (EAFC), les services académiques, les établissements scolaires, les établissements du secteur médico-social et la maison départementale des personnes handicapées, le cas échéant dans le cadre de conventions conclues avec eux. Son équipe pédagogique comprend des personnels enseignants, d'inspection et de direction en exercice dans les premier et second degrés ainsi que des enseignants-chercheurs. Elle intègre également des professionnels issus des milieux économiques.

TITRE II – Les conseils de l'institut

L'organisation de l'INSPE vise à lui permettre d'assurer ses missions en cohérence avec ses différents partenaires et notamment avec l'École académique de la formation continue. A cette fin, l'INSPE comprend

des organes délibérants et consultatifs prévus par la Loi ou le Règlement, une direction et d'autres instances définies dans le règlement intérieur.

Chapitre 1 : le conseil d'institut

Article 3 – Attributions du conseil d'institut (article L721-3 du code de l'éducation)

Le conseil de l'institut adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Il adopte le budget de l'institut et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'institut. Il soumet au conseil d'administration de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements de l'institut.

Article 4 - Composition du conseil d'Institut

Composé à parité de femmes et d'hommes, le conseil d'institut comprend vingt-huit (28)membres répartis comme suit :

1) Quatorze (14) représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'INSPE et des usagers qui en bénéficient ainsi répartis :

- a) Collège 1 : deux (2) représentants des professeurs des universités et personnels assimilés,
- b) Collège 2 : deux (2) représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés,
- c) Collège 3 : deux (2) représentants des autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur,
- d) Collège 4 : deux (2) représentants des personnels relevant du ministère de l'éducation nationale exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère,
- e) Collège 5 : deux (2) représentants des autres personnels,
- f) Collège 6 : quatre (4) représentants des étudiants, des fonctionnaires stagiaires, des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation,

2) Trois (3) représentants de l'université des Antilles désigné par son Président ;

3) Onze (11) personnalités extérieures ainsi réparties :

- a) trois (3) représentants des collectivités territoriales : le président de Région ou son représentant, le président du Département ou son représentant, le président de la communauté d'agglomération « Cap Excellence » ou son représentant,
- b) cinq (5) personnalités désignées par le recteur d'académie,
- c) trois (3) personnalités désignées par les membres du conseil élus, désignés par l'université, le recteur et les représentants des collectivités territoriales.

Article 5 – Élections

Sont électeurs et éligibles dans les collèges correspondants mentionnés au 1) de l'article 4 :

- 1) les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui participent aux missions de l'INSPE mentionnées à l'article 2 pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures (48) de leurs obligations de service annuelles de travaux dirigés ;
- 2) les autres enseignants et formateurs qui participent aux missions de l'INSPE mentionnées à l'article 2 pour une durée équivalente à au moins quarante-huit heures (48) de leurs obligations de service annuelles d'enseignement ;
- 3) les autres personnels qui participent aux missions de l'INSPE mentionnées à l'article 2 pour au moins un quart de leurs obligations de service de référence ;
- 4) les usagers dans les conditions prévues à l'article D. 719-14 du code de l'éducation.

Article 6 – Parité

Le respect de la parité femme – homme au sein du conseil d'Institut est assurée par l'application des dispositions suivantes du code de l'éducation :

- Pour l'application du deuxième alinéa de l'article L. 721-3 du code de l'éducation, et conformément aux dispositions de l'article L. 719-1 de ce même code, les listes de candidats pour l'élection au conseil d'institut sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Lorsque la répartition des sièges entre les listes, au sein de chaque collège mentionné au 1° de l'article D. 721-1 du code de l'éducation, n'aboutit pas à l'élection d'un nombre égal de candidats de chaque sexe, il est procédé ainsi pour rétablir la parité :
 - 1° le dernier siège revenant à un candidat du sexe majoritairement représenté est attribué au candidat suivant de liste qui est déclaré élu ; cette opération est répétée, si nécessaire, avec le siège précédemment attribué à un candidat du même sexe, jusqu'à ce que la parité soit atteinte ;
 - 2° si un siège devant être attribué au suivant de liste en application du 1° revient simultanément à plusieurs listes ayant obtenu le même nombre de suffrages, il est procédé à un tirage au sort pour déterminer celle des listes dont le dernier élu est remplacé par le suivant de liste.
- Si nécessaire, la parité entre les femmes et les hommes est rétablie au sein du conseil par la désignation des personnalités prévues au d du 3° de l'article D. 721-1 du code de l'éducation.

Article 7 – invités permanents

Les réunions du conseil d'institut ne sont pas publiques. Toutefois, le président, à la demande ou avec l'accord du conseil d'institut ou du directeur, peut inviter pour tout ou partie d'une réunion, à titre consultatif, toute personne dont la participation est jugée utile.

En outre, sont invités permanents au conseil de composante en formation plénière, s'ils ne sont pas désignés en qualité de représentants élus, le directeur-adjoint ou les directeurs-adjoints de la composante et le responsable administratif et financier de la composante.

En vertu de l'organisation spécifique de la Région académique de la Guadeloupe et de la liaison directe existant entre l'académie et les collectivités municipales de Guadeloupe, sont invités permanents :

- le (la) président(e) de la Collectivité d'Outremer de Saint-Martin ou son représentant,
- le (la) président(e) de la Collectivité d'Outremer de Saint-Barthélemy ou son représentant,
- le président de l'association des Maires de la Guadeloupe ou son représentant.

Les invités participent aux débats du Conseil d'institut sans voix délibérative.

Article 8 – La Présidence du conseil d'institut

Le président du conseil d'institut :

- arrête en accord avec le directeur de l'INSPE, l'ordre du jour et convoque le conseil,
- préside les réunions du conseil et veille à la réalisation des comptes rendus de séance dans le respect de la législation en vigueur,
- peut demander la révision des statuts de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe.

Le président du conseil d'institut est élu parmi les personnalités extérieures désignées par le Recteur. Il est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, à la majorité des suffrages exprimés au premier et à la majorité relative au second. En cas d'égalité de voix à l'issue du second tour, le candidat le plus jeune est élu. Le mandat du président est d'une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Le président a voix prépondérante en cas d'égalité des voix lors des séances du conseil d'institut.

Le règlement intérieur de l'INSPE précise les modalités de remplacement du président du conseil d'institut en cas d'empêchement.

Chapitre II – Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

Article 9 – Attributions du conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Le COSP contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives aux activités de formation et de recherche de l'INSPE et à ces relations partenariales.

A ce titre, le COSP peut émettre des avis et vœux sur toute question relative à la vie des étudiants et stagiaires, à la définition, la mise en œuvre et l'évolution des formations en s'appuyant sur les travaux des conseils de perfectionnement et sur des évaluations internes, au développement de la recherche, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la formation, à la formation de formateurs, à la politique des emplois d'enseignants affectés à l'institut.

Il est consulté préalablement aux réunions du conseil d'institut sur ces domaines évoqués à l'alinéa précédent. Ses avis et vœux sont transmis au conseil d'institut.

Article 10 – Composition du conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Composé à parité de femmes et d'hommes, le COSP comprend seize (16) membres :

- 1) huit (8) représentants de l'Université des Antilles, membres de droits, à parité de femmes et d'hommes, dont la moitié au moins exerçant leur activité au sein de l'INSPE ;
- 2) huit (8) personnalités extérieures dont :
 - a) quatre (4) personnalités désignées par le Recteur d'académie à parité de femmes et d'hommes ;
 - b) quatre (4) personnalités désignées par le conseil d'institut à parité de femmes et d'hommes.

La répartition des huit membres représentant l'université des Antilles et les modalités de leur désignation sont précisées dans le règlement intérieur de l'INSPE de l'académie de Guadeloupe.

Le ou les directeurs-adjoints de l'INSPE et les responsables des mentions de master MEEF participent aux réunions du COSP à titre consultatif, s'ils n'en sont membres.

Article 11 – Présidence du conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Le COSP élit en son sein son président dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'INSPE.

Le président du COSP arrête en accord avec le directeur, l'ordre du jour, convoque le conseil, préside les réunions et veille à la réalisation des comptes rendus de séance.

Le président du COSP a voix prépondérante en cas de partage des voix lors des séances du conseil.

Le règlement intérieur de l'INSPE précise les modalités de remplacement du président du conseil d'institut en cas d'empêchement.

Chapitre III – Dispositions communes aux deux conseils

Article 12 - Durée des mandats

Les membres des conseils sont désignés pour un mandat de cinq ans, sauf pour les représentants des usagers dont le mandat est de deux ans.

Les membres des conseils siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 13 - Incompatibilités

Les fonctions de membres du conseil d'institut et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique sont incompatibles entre elles.

Article 14 - Cessation des fonctions et conditions de remplacement

Un membre absent ou non représenté pendant trois séances consécutives est considéré comme démissionnaire.

La cessation de fonctions pendant la durée du mandat entraîne la désignation d'une nouvelle personnalité dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir, sauf si la vacance intervient moins de six mois avant l'expiration du mandat.

Article 15 – Modalités de fonctionnement des conseils

Le règlement intérieur de l'institut détermine les modalités de convocation, d'établissement et d'envoi de l'ordre du jour du conseil de l'institut et du COSP, leurs règles de quorum, les modalités de délibération et de représentation de leurs membres.

TITRE III – Organisation de la direction de l'institut

Chapitre I – La direction de l'institut

Article 16 – Compétences du directeur

Le directeur de l'INSPE :

- Prépare les délibérations du conseil d'institut et en assure l'exécution ;
- Signe, au nom de l'Université des Antilles, les conventions relatives à l'organisation des enseignements. Préalablement à leur exécution, ces conventions doivent être approuvées par le Président de l'université des Antilles, et votées par le conseil d'administration de l'université des Antilles ;
- Prépare un document d'orientation politique et budgétaire présenté aux instances délibératives de l'université des Antilles au cours du troisième trimestre de l'année civile ;
- Propose une liste de membres des jurys d'examen au Président de l'université des Antilles.

Article 17 – Nomination du Directeur

Le directeur de l'INSPE est nommé pour un mandat de cinq ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, selon les modalités fixées par les articles D721-9 et suivants du code de l'Éducation.

Article 18 – Organisation de la direction

Le Directeur s'appuie sur une ou des sous-direction(s) et des charges de mission qui ont pour fonction de l'accompagner pour favoriser l'accomplissement des missions précisées à l'article 2 et en particulier celles relatives à :

- la formation initiale,
- la formation continue,
- la recherche, le développement et l'innovation.

La réunion du directeur, du directeur-adjoint ou des directeurs adjoints, du responsables administratif et financier, constitue le conseil de direction de l'INSPE. Ce conseil peut être élargi à d'autres personnes en charges de responsabilité au sein de l'INSPE en fonction des points à traiter.

Chapitre II – Organisation des responsabilités pédagogiques

Article 19 – L'exercice des responsabilités pédagogiques

Chaque diplôme préparé à l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe (Masters MEEF, DU, DIU, autres formations) est placé sous l'autorité d'un responsable qui en assure la mise en œuvre.

Le responsable de chaque mention de master MEEF est nommé par le Président de l'université des Antilles, sur proposition du directeur de l'INSPE, après appel à candidature. Les responsables de DU, DIU et autres formations sont nommés selon les règles de l'université.

Le règlement intérieur et les organigrammes pédagogiques précisent l'organisation des diplômes mis en œuvre au sein de l'INSPE, dans le respect des règles de l'université, en tenant compte des particularités organisationnelles et pédagogiques de ces diplômes.

TITRE IV – Les autres structures de l'INSPE

La prise en compte de la spécificité des missions de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe nécessite, qu'outre les services usuels des composantes (service financier, service de scolarité, service de reprographie, service logistique, laboratoires pédagogiques), des structures propres à la composante soient mise en place, notamment en fonction de la politique décidée par le conseil d'institut.

Chapitre I – La cellule numérique

Article 20 – Missions

La cellule numérique est chargée de proposer toute action visant à la formation des étudiants de l'INSPE et des enseignants à la maîtrise des outils et ressources numériques, à leur usage pédagogique ainsi qu'à la connaissance et à la compréhension des enjeux liés à l'écosystème numérique et à la sobriété numérique.

Article 21 – Composition et fonctionnement de la cellule

La cellule numérique, placée sous l'autorité du directeur – qui en désigne un animateur –, comprend des personnels exerçant tout ou partie de leurs missions à l'institut, notamment une personne ressource en numérique pour l'éducation, un enseignant-chercheur, un personnel de la DSIN de l'université.

La cellule présente annuellement son rapport d'activité au COSP.

La composition et le fonctionnement de la cellule numérique sont précisés par le règlement intérieur de l'INSPE.

Chapitre II – La commission consultative BIATS

Article 22 – Missions

Sans empiéter sur les prérogatives des instances de l'université des Antilles, une commission consultative BIATSS est placée auprès de la direction de l'INSPE dont le rôle consultatif porte sur l'organisation et le fonctionnement des services de l'INSPE, sur la modernisation des méthodes et techniques de travail et leur incidence sur la situation des personnels, sur les questions d'hygiène et de sécurité, sur l'évolution des effectifs et des qualifications, la formation des personnels, la gestion des ressources humaines, les règles générales d'organisation de la mobilité au sein de l'INSPE

Article 23 – Composition et fonctionnement de la commission

La commission consultative BIATSS est composée :

- d'une part, de l'ensemble des représentants BIATSS élus au conseil d'institut et d'un nombre égal de personnels BIATSS affectés à l'institut, désignés par les syndicats les plus représentatifs de l'université,
- d'autre part, d'un nombre égal de représentants de l'administration désignés par le directeur de l'INSPE, parmi les personnels en fonction à l'INSPE.

Par ailleurs, le directeur de l'INSPE et le responsable administratif et financier sont membres de droit de la commission BIATSS. Le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement de la commission consultative BIATSS

Chapitre III – Autres structures internes

Article 24

Sur proposition du directeur de l'INSPE, le conseil d'institut peut :

- créer toute instance interne de consultation jugée utile au bon fonctionnement de l'institut ; ces instances peuvent être supprimées par le conseil d'institut sur proposition du directeur ;
- décider de structurer l'INSPE en départements ; le règlement intérieur précise alors les missions et le mode de fonctionnement de ces départements.

TITRE V – Autres dispositions

Article 25 – Modification des statuts

La modification des présents statuts peut être demandée par le directeur de l'INSPE, le président du conseil d'institut ou les 2/3 des membres composant le conseil avec voix délibérative.

Pour que le conseil délibère valablement, la demande de modifications des statuts doit avoir été expressément portée à l'ordre du jour communiqué avant la séance et la proposition de modifications transmise huit (8) jours avant la date de la réunion. De plus, la présence de la moitié au moins des membres en exercice du conseil d'institut ayant voix délibérative est requise.

La modification des statuts est réputée acquise à la majorité simple des membres en exercice du conseil d'institut et après approbation par le conseil d'administration de l'université à la majorité prévue dans ses statuts.

10.2. Composition du conseil d'institut

La composition proposée respecte les termes de l'article L 721-3 (I., alinéa 3) du code de l'éducation :

« Le conseil de l'institut, dont l'effectif ne peut dépasser trente membres, comprend des représentants des enseignants, qui sont en nombre au moins égal à celui des représentants des autres personnels et des usagers, un ou plusieurs représentants de l'établissement public mentionné au premier alinéa de l'article [L. 721-1](#) et au moins 30 % de personnalités extérieures, dont au moins un représentant des collectivités territoriales. Au moins la moitié des représentants des enseignants sont des représentants des enseignants-chercheurs ; l'autorité académique désigne une partie des personnalités extérieures. »

Catégories		Nombre	
		Par catégorie	Totaux partiels
Membres élus	Collège 1 : représentants des professeurs des universités et personnels assimilés	2	14
	Collège 2 : représentants des maîtres de conférences et personnels assimilés	2	
	Collège 3 : représentants des autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur	2	
	Collège 4 : représentants des personnels relevant du ministère de l'éducation nationale exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère	2	
	Collège 5 : représentants des autres personnels	2	
	Collège 6 : représentants des étudiants, des fonctionnaires stagiaires, des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation	4	
Membres nommés	Représentants de l'université des Antilles désignés par son Président	3	14
	Représentants des collectivités territoriales : le président de Région ou son représentant, le président du Département ou son représentant, le président de la communauté d'agglomération « Cap Excellence » ou son représentant	3	
	Personnalités désignées par le recteur d'académie	5	
	Personnalités désignées par les membres du conseil élus, désignés par l'université, le recteur et les représentants des collectivités territoriales.	3	
Total général		28	

Annexes B1 à B4 : bilan 2017/2022
Annexe B1 : Effectifs de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe

(Source : scolarité INSPE)

MASTERS MEEF	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023
M1 Professeur des Ecoles	103	103	83	89	93	55
M2 Professeur des Ecoles	82	106	95	81	90	84
M1 PLC Créole	12	7	4	5	6	6
M2 PLC Créole	8	9	11	11	5	9
M1 MEEF EPS	19	13	16	14	22	23
M2 MEEF EPS	14	20	11	14	14	22
M1 Lettres Modernes	6	11	10	10	13	14
M2 Lettres Modernes	23	13	9	11	10	13
M1 MEEF MATHS	8	6	10	5	9	6
M2 MEEF MATHS	9	9	8	10	4	9
M1 MEEF PC	9	16	11	5	7	
M2 MEEF PC	6	5	9	8	8	8
M1 MEEF SVT	10	10	17	16	7	6
M2 MEEF SVT	11	10	10	16	15	7
M1 EE	16	12	14	24	11	10
M2 EE	19	13	11	12	15	16
M1 PIF	28	22	10	12	9	10
M2 PIF FFAP	17	20	33	19	19	23
M2 PIF PIDC	7	14	16	11	16	11
Total MEEF)	407	419	388	373	373	332
FORMATION STAGIAIRES (Hors MEEF) et Formation continue	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023
FORMATION DES NPS	70	33	32	42	33	
FAE 2nd Degré PLC LMO	9	8	3	5	5	
FAE 1er degré PE	46	31	45	58	49	
FAE 2 nd Degré PLC Créole		1	1		2	
FAE 2nd Degré PLC SVT	1	1	4	3		
FAE 2nd Degré PLC PCH	1		1	1		
FAE 2nd Degré PLC MATHS	9	9	6	10	7	
FAE CPE	1	1		2		
FAE 2nd Degré PLC EPS	2	3	1			
FAE 2nd Degré PLP MSC		3	5	1		
FAE 2nd Degré PLC ESE		1	1	2		
FAE 2nd Degré PLC ESP		5	2	2		
FAE 2nd Degré PLP en MSA		4		1	2	
FAE 2nd Degré PLC HGEO	2	1	2		2	
FAE 2nd Degré PLP LHI				1	1	
FAE 2nd Degré PLC ANG	4	6	6	3	2	
FAE 2 nd Degré PLP SSSM-S		2	2	4	3	
FAE 2 nd Degré PLP HSC			3	1		
CAPEFE					13	
DIU "entrée dans le métier" / premier degré						17

DIU "entrée dans le métier" / second degré et encadrement éducatif						26
Stagiaires temps plein						24
DIU EIL			12	18		
<i>CAPPEI</i>	18	22	16	13	15	10
Total formation stagiaires et continue	163	131	142	167	134	78
PREPARATION AUX CONCOURS (Hors MEEF)	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	2022/ 2023
CRPE PROFES. ECOLES	41	49	35	35		
PREPA CPE	10	9	4	4		
PREPA CAPES LRC	1	3	1	1		
PREPA CAPES LModernes	3	6	1	2		
PREPA CAPES EPS	5	10	11	10		
PREPA CAPES MATHS	7	1	2	4		
PREPA AGREG MATH		1				
PREPA CAPES HIST-GEO	11	9	5	5		
PREPA CAPES ANGLAIS	4	4	2			
PREPA CAPES ESPAGNOL	9	13	11	4		
PREPA CAPES PHYS CHIM	1	1	3	3		
PREPA CAPES SVT	10	12	14	8		
PREPA AGREG P-CHIM		1				
DU Entrer métier 1er degré					10	17
Total préparation aux concours	102	119	89	76	10	17
Total général	672	669	619	616	517	426

Annexe B2 : Résultats aux masters MEEF (en pourcentage)

(Source : service de scolarité de l'INSPE)

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Pourcentage moyen
Mention MEEF 1er degré PE						
Master 1	80,61%	76,00%	84,15%	83,91%	76,92%	80,32%
Master 2	54,32%	62,75%	81,91%	76,25%	70,00%	69,05%
Mention MEEF Second degré						
Master 1	70,97%	55,56%	72,06%	67,27%	74,60%	68,09%
Master 2	52,86%	56,92%	62,71%	76,12%	60,00%	61,72%
<i>Dont parcours Mathématiques</i>						
Master 1	37,50%	50,00%	80,00%	20,00%	87,50%	55,00%
Master 2	37,50%	33,33%	87,50%	70,00%	50,00%	55,67%
<i>Dont parcours Phys-Chimie</i>						
Master 1	50,00%	37,50%	63,64%	60,00%	57,14%	53,66%
Master 2	50,00%	60,00%	55,56%	62,50%	42,86%	54,18%
<i>Dont parcours S.V.T.</i>						
Master 1	90,00%	90,00%	100,00%	100,00%	85,71%	93,14%
Master 2	81,82%	90,00%	90,00%	87,50%	93,33%	88,53%
<i>Dont parcours Lettres Modernes</i>						
Master 1	66,67%	45,45%	70,00%	50,00%	100,00%	66,42%
Master 2	47,83%	46,15%	77,78%	81,82%	57,14%	62,14%
<i>Dont parcours créole</i>						
Master 1	72,73%	57,14%	50,00%	40,00%	66,67%	57,31%
Master 2	37,50%	12,50%	36,36%	77,78%	25,00%	37,83%
<i>Dont parcours EPS</i>						
Master 1	84,21%	61,54%	50,00%	71,43%	59,09%	65,25%
Master 2	57,14%	75,00%	41,67%	69,23%	46,15%	57,84%
Mention MEEF EE (CPE)						
Master 1	80,00%	64,29%	64,29%	75,00%	81,82%	73,08%
Master 2	63,16%	66,67%	72,73%	90,91%	78,57%	74,41%
Mention MEEF PIF						
Master 1	89,29%	90,91%	60,00%	83,33%	100,00%	84,71%
Master 2	56,52%	47,06%	42,55%	55,56%	52,94%	50,93%
<i>Dont parcours FFAP</i>						
Master 2	50,00%	50,00%	50,00%	63,16%	61,11%	54,85%
<i>Dont parcours PIDC</i>						
Master 2	71,43%	42,86%	26,67%	37,50%	43,75%	44,44%

Annexe B3 : Résultats aux concours

(Source : département formation initiale de l'INSPE)

Notes générales

- a) Pour l'année universitaire 2019/2020, en période COVID, les services de l'INSPE n'ont pas réalisé l'enquête « résultats ».
- b) La colonne « hors parcours dédié » des tableaux suivants reprend les admis à un concours, qui ont suivi à l'INSPE un parcours dédié à un autre concours.

Concours session 2018

Concours	Lauréats de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe					Lauréats hors INSPE en Guadeloupe	Total Guadeloupe
	Inscrits en M1	Inscrits en M2	Prépa concours	Hors parcours dédié	Total		
CRPE externe	20	9	1	3	33	17	50
<i>CRPE externe – liste complémentaire</i>	1	2		2	5	2	7
CAPES externe de Mathématiques	1	1	1	1	3	1	4
CAPES externe de Physique-Chimie							
CAPES externe de Lettres modernes							
CAPES externe de Créole							
CAPES externe de SVT	2	1			3		3
CAPEPS			1		1		1
Concours externe de CPE							

Concours session 2019

Concours	Lauréats de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe					Lauréats hors INSPE en Guadeloupe	Total Guadeloupe
	Inscrits en M1	Inscrits en M2	Prépa concours	Hors parcours dédié	Total		
CRPE externe	18	9	14	3 (a)	44	12 (b)	59
CRPE externe Langue régionale	1	1			2		2
<i>CRPE externe – liste complémentaire</i>	4	1	3		8	5 (c)	13
<i>CRPE externe – troisième concours</i>	0	1	0		1	9 (d)	10
CAPES externe de Mathématiques	1	0			1	5 (e)	6
CAPES externe de Physique-Chimie							
CAPES externe de Lettres modernes	3	0	1		4	1	5
CAPES externe de Créole	1	1	1		3		3
CAPES externe de SVT			1		1		1
CAPEPS		1			1		1
Concours externe de CPE		1			1	1 (f)	2
Autre concours - CAPLP Mathématiques-Sciences	3	2			5 (g)	2 (h)	7

- (a) Dont 1 issu du master MEEF mention EE, 1 issu du Master MEEF mention 2D, parcours EPS
- (b) Dont 3 anciens étudiants de l'ESPE
- (c) Dont 4 anciens étudiants de l'ESPE
- (d) Dont 1 ancien étudiant de l'ESPE
- (e) Dont 2 anciens étudiants de l'ESPE
- (f) Dont 1 ancien étudiant de l'ESPE
- (g) Inscrits dans le parcours, parcours physique-chimie
- (h) Dont 1 ancien étudiant de l'ESPE

Concours session 2021

Concours	Lauréats de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe					Lauréats hors INSPE en Guadeloupe	Total Guadeloupe
	Inscrits en M1	Inscrits en M2	Prépa concours	Hors parcours dédié	Total		
CRPE externe	17	2	13		32	22	54
CRPE externe Langue régionale	2	1			3	2	5
CAPES externe de Mathématiques	1	1	1		3	1	4
CAPES externe de Physique-Chimie	1		1		1	1	2
CAPES externe de Lettres modernes	1	3			4		4
CAPES externe de Créole		2			2		2
CAPES externe de SVT							
CAPEPS	1				1		1
Concours externe de CPE	2				2		2
Autre concours - CAPLP Mathématiques-Sciences	3	2			5	3	8
Autre concours – CAPLP Biotechnologies santé-environnement			1		1	2	3
Autre concours – CAPES interne d'espagnol			1		1		1

Concours session 2022

Concours	Lauréats de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe				Lauréats hors INSPE en Guadeloupe	Total Guadeloupe
	Inscrits en M2	DU ou auditeur libre	hors parcours dédié	Total		
CRPE externe	9	6	1	16	19	35
CRPE externe Langue régionale	2			2	1	3
CRPE privé externe	2			2	3	5
CAPES externe de Mathématiques	1			1	4 (a)	5
CAPES externe de Physique-Chimie		2		2	1	3
CAPES externe de Lettres modernes	3	1		4	1	5
CAPES externe de Créole	2			2	1	3
CAPES externe de SVT						
CAPEPS		1		1		1
Concours externe de CPE	3			3	2	5
Autre concours - CAPLP Mathématiques-Sciences			1	1	3	4

(a) Dont deux anciens étudiants de l'INSPE.

Annexe B4 : Evolution du budget propre de l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe

(Source : service financier de l'INSPE)

RECETTES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
R1 - Dotation pour Charges de Service Public	150 305,00 €	100 305,00 €	85 259,25 €	66 702,83 €	70 213,83 €	66 702,40 €
R1- Compensation stagiaires		15 000,00 €				
R2 - Inscriptions - Droits d'inscription	61 216,00 €	61 576,00 €	51 259,60 €	34 442,20 €	57 042,20 €	32 882,40 €
R13 - Autres Recettes - Ressources Propres	68 709,00 €	59 444,00 €	56 802,67 €	16 238,04 €	49 464,91 €	38 481,72 €
R13 - Autres Recettes - Opérations (Conventions)			32 866,66 €	19 533,34 €	8 600,00 €	
R4 - Taxe d'apprentissage			3 060,67 €			
TOTAL RECETTES	280 230,00 €	236 325,00 €	229 248,85 €	136 916,41 €	185 320,94 €	138 066,52 €

DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FCT - Fonctionnement	260 026,64 €	218 358,54 €	209 682,30 €	92 997,18 €	172 461,25 €	134 432,26 €
INV - Investissement	19 180,63 €	16 520,17 €	7 496,00 €	5 325,54 €	1 078,03 €	3 186,81 €
TOTAL DEPENSES	279 207,27 €	234 878,71 €	217 178,30 €	98 322,72 €	173 539,28 €	137 619,07 €